



**CREDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)**  
NOTE D'INFORMATION PRELIMINAIRE

**EMISSION D'OBLIGATIONS VERTES**  
**« GREEN BONDS »**

**D'UN MONTANT DE 500.000.000 DHS**

<b>Conseiller Financier &amp; Coordinateur Global</b>		<b>Co-Conseillers Financiers</b>		
				
<b>Chief de File du syndicat de placement</b>	<b>Co-Chefs de File du syndicat de placement</b>		<b>Organisme Placéur</b>	<b>Organisme Domiciliaire &amp; chargé de l'enregistrement de l'opération</b>
				

**VISA PRELIMINAIRE DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information préliminaire a été visé par l'AMMC le 15 Novembre 2016 sous la référence n° VI/EM/027/2016/P.

## ABREVIATIONS

<b>ALM</b>	Assets & Liabilities Management
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>BCP</b>	Banque Centrale Populaire
<b>BMAO</b>	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
<b>BMCE BANK</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>BMCI</b>	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
<b>BNDE</b>	Banque Nationale pour le Développement Economique
<b>BNR</b>	Bénéfice Net Réel
<b>BNS</b>	Bénéfice Net Simplifié
<b>BVC</b>	Bourse des Valeurs de Casablanca
<b>CAM</b>	Crédit Agricole du Maroc
<b>CCR</b>	Commission Consultative de la Régionalisation
<b>CD</b>	Certificat de Dépôt
<b>CDs (pluriel)</b>	Certificats de Dépôt
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>CDM</b>	Crédit du Maroc
<b>CGE</b>	Charges Générales d'Exploitation
<b>CGI</b>	Code Général des Impôts
<b>CIMR</b>	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
<b>CNCA</b>	Caisse Nationale du Crédit Agricole
<b>Dhs</b>	Dirham
<b>EUR</b>	Euro
<b>GCAM</b>	Groupe Crédit Agricole du Maroc
<b>FDA</b>	Fond de développement agricole
<b>FPCT</b>	Fond de Placement Commun en Titrisation
<b>GDH</b>	Milliards de dirhams
<b>GGR</b>	Gestion Globale des Risques
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>IG</b>	Intégration Globale
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>KDH</b>	Milliers de dirhams
<b>MAD</b>	Dirham marocain
<b>MAMDA</b>	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
<b>MAPM</b>	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
<b>MCMA</b>	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
<b>Mdh</b>	Millions de dirhams
<b>Mrds DH</b>	Milliards de dirhams
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>PDM</b>	Part de marché
<b>PEB</b>	Produits d'Exploitation Bancaire
<b>PMEA</b>	Petites et moyennes exploitations agricoles
<b>PMO</b>	Project Management Office
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>Pb</b>	Points de base
<b>PIBA</b>	Produit Intérieur Brut Agricole
<b>PMV</b>	Plan Maroc Vert
<b>Pts</b>	Points
<b>RBE</b>	Résultat brut d'exploitation
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>Var.</b>	Variation

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....</b>	<b>7</b>
I- LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	9
III- LES CONSEILLERS FINANCIERS.....	22
IV- LE CONSEILLER JURIDIQUE.....	24
V- LA SECONDE OPINION.....	25
VI- LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	26
<b>PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....</b>	<b>27</b>
I- PRESENTATION DES « GREEN BONDS ».....	28
II- DESCRIPTION DES GREEN BONDS DU CAM.....	28
III- CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION.....	33
IV- OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	33
V- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION (SUPPORTEES PAR L'EMETTEUR).....	33
<b>PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM.....</b>	<b>34</b>
I- RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	35
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM.....	37
III- NOTATION.....	41
IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'EMETTEUR.....	42
V- ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES.....	46
VI- CONTROLE DE L'ETAT.....	47
VII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	48
VIII- ORGANISATION DE LA DIRECTION.....	55
IX- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	58
X- REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	62
XI- PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	62
XII- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL.....	62
<b>PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM.....</b>	<b>63</b>
I- HISTORIQUE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	64
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	68
III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	83
DURANT LA PERIODE ETUDIEE, LES PARTS DE MARCHÉ DU CAM EVOLUENT DE LA MANIERE SUIVANTE :.....	89
IV- ACTIVITE DU GROUPE CAM.....	96
<b>PARTIE V. SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>120</b>
I- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES (COMPTES SOCIAUX).....	121
II- ANALYSE DU BILAN.....	133
III- ANALYSE DU HORS BILAN.....	144
IV- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	145
V- INDICATEURS FINANCIERS.....	146
VI- PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS.....	148

<b>PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>168</b>
I- AMBITION GCAM HORIZON 2016.....	170
II- PREVISIONS COMMERCIALES.....	170
III- OBJECTIFS DE RESULTAT .....	171
IV- INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS .....	171
<b>PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>173</b>
I- RISQUE DE CREDIT.....	174
II- RISQUE DE MARCHE .....	177
III- RISQUES ALM.....	180
IV- RISQUES OPERATIONNELS .....	182
V- RISQUE DE CHANGE.....	185
VI- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE .....	185
VII- RISQUE DE SOLVABILITE.....	185
VIII- RISQUE DE CONCURRENCE .....	186
IX- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIE A LA MISSION DE SERVICE PUBLIC .....	186
LE MONDE RURAL. ....	186
X- RISQUE RELATIF A LA DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMEDIATION.....	186
<b>PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES</b> .....	<b>187</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>189</b>

## AVERTISSEMENT

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) attire l'attention des investisseurs potentiels sur le fait que les renseignements contenus dans la présente note d'information préliminaire sont susceptibles d'être complétés ou modifiés par la note d'information définitive.

Il est strictement interdit à l'émetteur, le cas échéant à l'initiateur de l'opération et aux intermédiaires financiers responsables du placement des obligations, objet de la présente note d'information préliminaire, de solliciter ou d'accepter des ordres de souscription ou d'achat du public avant la publication de la note d'information définitive visée par l'AMMC.

## PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information préliminaire porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information préliminaire a été préparée par la Direction de la Stratégie Financière et ALM (Assets and Liabilities Management) du Crédit Agricole du Maroc en collaboration avec ses Co-Conseillers Financiers (Atlas Capital Finance, Capital Trust Finance et Valoris Corporate Finance) conformément aux modalités fixées par la Circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information préliminaire a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les comptes semestriels sociaux du crédit agricole du Maroc relatifs au 1er semestre 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les comptes semestriels consolidés IFRS du groupe crédit agricole du Maroc relatifs au 1er semestre 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les rapports d'examen limité des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et consolidés IFRS clos aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2016;
- 🌱 Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 jusqu'à la date de visa ;
- 🌱 le Rapport de certification d'un organisme indépendant « VIGEO » sur le caractère vert de l'émission.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information préliminaire doit être :

- 🌱 Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- 🌱 Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :

1. Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :

- Au siège social du CAM : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (Tél : 05.37.21.71.88)
- Au siège d'Atlas Capital: 88 Rue El Marrakchi, Quartier Hippodrome – Casablanca (05.22.23.76.02)
- Au siège de capital Trust: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50)
- Au siège de Valoris: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60).

2. Elle est disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.gov.ma](http://www.ammc.gov.ma))

## **PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

## I- Le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

### Identité

---

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Tariq SIJILMASSI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	<a href="mailto:presidence@creditagricole.ma">presidence@creditagricole.ma</a>

---

### Attestation

#### **Objet : Note d'information préliminaire relative à l'émission d'Obligations vertes pour un montant de 500 Millions de Dirhams**

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information préliminaire relative à l'émission d'obligations vertes, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du CAM ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**TARIQ SIJILMASSI**  
**Président du Directoire**

## II- Les commissaires aux comptes du Crédit Agricole du Maroc

### Identité des commissaires aux comptes

<b>Dénomination</b>	COOPERS AUDIT MAROC	DELOITTE AUDIT	FIDAROC GRANT THORNTON
<b>Associé signataire</b>	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL	Faïçal MEKOUAR
<b>Adresse</b>	83, Avenue Hassan II, 20100	288, Boulevard Zerkoutni, Casablanca, Maroc	47 Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone et fax</b>	Tél : +212 5 22 98 40 40 Fax : +212 5 22 99 11 96	Tél : +212 5 22 22 47 Fax : +212 5 22 22 40 78	Tél : +212 522 544 800 Fax : +212 522 296 670
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:abdelaziz.almechatt@pwc-">abdelaziz.almechatt@pwc-</a>	<a href="mailto:fbritel@deloitte.com">fbritel@deloitte.com</a>	<a href="mailto:faical.mekouar@ma.gt.com">faical.mekouar@ma.gt.com</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis</b>	2007	2013	2016
<b>Date d'expiration du mandat</b>	AG qui statuera sur les comptes 2015	AG qui statuera sur les comptes 2018	AG qui statuera sur les comptes 2018

### **Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels consolidés en normes IFRS au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et 2016**

#### **Objet : Emission d'obligations vertes du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestriels en normes IFRS du groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information préliminaire en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers consolidés en normes IFRS semestriels tels que revus par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit au titre du premier semestre 2015 et par nos soins au titre du premier semestre 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées semestriels en normes IFRS, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers consolidés en normes IFRS semestriels tels que revus par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit au titre du premier semestre 2015 et par nos soins au titre du premier semestre 2016.

#### **Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Président

**DELOITTE AUDIT**  
Fawzi BRITEL  
Associé

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés en normes IFRS des exercices 2014 et 2015****Objet : Emission d'obligations vertes du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS du groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information préliminaire en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit pour les exercices 2014 et 2015.

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 062 423 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 343 012.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 Septembre 2016

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 6 572 200 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 546 569.

**Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 Avril 2016

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Coopers Audit Maroc S.A**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
**Associé**

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, L'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 446 981 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 050 386) dont un bénéfice net consolidé de KMAD 321 354.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2015

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 084 658 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 521 630.

**Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 03 Avril 2015

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Coopers Audit Maroc S.A**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
**Associé**

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels sociaux au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et 2016****Objet : Emission d'obligations vertes du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information préliminaire en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels sociaux du Crédit Agricole du Maroc (CAM) tels que revus par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit au titre du premier semestre 2015 et par nos soins au titre du premier semestre 2016.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers sociaux semestriels tels que revus par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit au titre du premier semestre 2015 et par nos soins au titre du premier semestre 2016.

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015****Objet : Emission d'obligations vertes du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information préliminaire en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels sociaux du Crédit Agricole du Maroc (CAM) audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers sociaux tels qu'audités par les commissaires aux comptes Coopers Audit Maroc SA et Deloitte Audit au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 Septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er Janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 7 863 474 dont un bénéfice net de KMAD 181 941, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 Septembre 2016

**Les commissaires aux comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
**Faiçal MEKOUAR**  
**Président**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7 654 444 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 526 221) dont un bénéfice net de KMAD 336 188.

***Responsabilité de la direction***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 15 Avril 2015

**Les commissaires aux comptes**

**Coopers Audit Maroc (SA)**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
**Associé**

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 Septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er Janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 6 966 107 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 947 762) dont un bénéfice net de KMAD 226 310, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 Septembre 2015

**Les commissaires aux comptes**

**Coopers Audit Maroc (SA)**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
**Associé**

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 669 752 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 924 079) dont un bénéfice net de KMAD 430 350.

***Responsabilité de la direction***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 03 Avril 2015

**Les commissaires aux comptes**

**Coopers Audit Maroc (SA)**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
**Associé**

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 429 562 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 226 238) dont un bénéfice net de KMAD 405.563, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

***Responsabilité de la direction***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 02 Avril 2014

**Les commissaires aux comptes**

**Coopers Audit Maroc (SA)**  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé

**Deloitte Audit**  
**Fawzi BRITEL**  
Associé

### III- Les Conseillers Financiers

#### Identité

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>Crédit Agricole du Maroc</b>	<b>Atlas Capital Finance</b>
<b>Représentant légal :</b>	Abdellah JIRARI	Tarik BRITEL
<b>Fonction :</b>	Directeur de la Stratégie Financière & ALM	Directeur Associé
<b>Adresse :</b>	Place des Alaouites –BP 49, 10 000 Rabat	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - 20100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone :</b>	+212 (0) 5 37 21 72 51	+212 (0) 5 22 23 76 02
<b>Numéro de fax :</b>	+212 (0) 5 37 21 71 92	+212 (0) 5 22 23 75 97
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:a.jirari@creditagricole.ma">a.jirari@creditagricole.ma</a>	<a href="mailto:t.britel@atlascapital.ma">t.britel@atlascapital.ma</a>
<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>Capital Trust Finance</b>	<b>Valoris Corporate Finance</b>
<b>Représentant légal :</b>	Amine DRIOUCH	Youssef JAÏDI
<b>Fonction :</b>	Directeur Général	Président Directeur Général
<b>Adresse :</b>	50, Bd. Rachidi, Casablanca	355 Route d'El Jadida, Casablanca
<b>Numéro de téléphone :</b>	+212 (0) 5 22 46 63 50	+212 (0) 5 22 23 97 60
<b>Numéro de fax :</b>	+212 (0) 5 22 49 13 07	+212 (0) 5 22 98 06 05
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:a.driouch@capitaltrust.ma">a.driouch@capitaltrust.ma</a>	<a href="mailto:y.jaidi@capitalgestiongroup.com">y.jaidi@capitalgestiongroup.com</a>

#### Attestation

##### **Objet : Emission de GREEN BONDS CAM**

La présente note d'information préliminaire a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et qui ont été fournies par le management du Crédit Agricole du Maroc et les commissaires aux comptes.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- 🌱 Les comptes semestriels sociaux du crédit agricole du Maroc relatifs au 1er semestre 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les comptes semestriels consolidés IFRS du groupe crédit agricole du Maroc relatifs au 1er semestre 2015 et 2016 ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2013, 2014 et 2015;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2013, 2014 et 2015;

- 🌱 Les rapports d'examen limité des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et consolidés IFRS clos aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2013, 2014, 2015 et au 30 juin 2016;
- 🌱 Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 jusqu'à la date de visa ;
- 🌱 le Rapport de certification d'un organisme indépendant « VIGEO » sur le caractère vert de l'émission.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

### Les Conseillers Financiers

**Abdellah JIRARI**  
Directeur de la Stratégie Financière & ALM  
Crédit Agricole du Maroc

**Tarik BRITEL**  
Directeur Associé  
Atlas Capital Finance

**Amine DRIOUCH**  
Directeur Général  
Capital Trust Finance

**Youssef JAÏDI**  
Président Directeur Général  
Valoris Corporate Finance

## IV- Le Conseiller Juridique

### Identité

---

Dénomination ou raison sociale :	<b>Cabinet HDID consultants</b>
Représentant légal :	Mohamed HDID
Fonction :	Associé Gérant
Adresse :	294 boulevard Yaacoub El Mansour résidence espace ANFA – Casablanca
Numéro de téléphone :	05.22.94.16.78
Numéro de fax :	05.22.39.91.66
Adresse électronique :	m.hdid@hdid.ma

---

### Attestation

**Objet : Emission d'obligations vertes du Crédit Agricole du Maroc**

**Montant de l'émission 500 Millions de Dirhams**

L'opération, objet de la présente note d'information préliminaire, est conforme aux dispositions statutaires du Crédit Agricole du Maroc et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

**M. Mohamed HDID  
Associé Gérant  
Cabinet HDID consultants**

## V- La seconde opinion

### Identité

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>VIGEO EIRIS</b>
<b>Représentant légal :</b>	Foud BENSEDDIK
<b>Fonction :</b>	Directeur Général
<b>Adresse :</b>	Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès 93170 Bagnolet – France
<b>Numéro de téléphone :</b>	+33 1 55 82 32 73
<b>Numéro de fax :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>	fouad.benseddik@vigeo.com

---

### Attestation

Vigeo Eiris confirme que le CAM émet une obligation verte “Green Bond”, en ligne avec les préconisations des Green Bond Principles, et formule une assurance de niveau raisonnable sur le caractère responsable de cette émission obligataire:

- Notre assurance sur l'engagement et la capacité du CAM à maîtriser ses risques de responsabilité sociale est de niveau raisonnable compte tenu de nos constats établis en août 2016 (assurance partielle) et des engagements stratégiques et des mesures correctives adoptés par le Directoire en octobre 2016.
- Le cadre mis en place par le CAM pour exécuter son émission et en rendre compte est probant et notre assurance est raisonnable sur sa convergence avec les Green Bond Principles:
  - Le produit de l'émission sera rigoureusement fléché vers des projets environnementaux, contribuant à l'atténuation du changement climatique et à la protection des ressources naturelles.
  - Les projets éligibles seront sélectionnés sur des critères incluant la prise en compte explicite et mesurable des facteurs de risques de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance.
- Les engagements de l'émetteur en matière de reddition (reporting) sont probants concernant le dispositif qui couvre l'allocation des fonds, l'estimation des bénéfices environnementaux et en partie le management des risques ESG des projets.

### **Disclaimer**

Transparence sur la relation entre VigeoEiris et l'émetteur : depuis 2014, VigeoEiris a exécuté 2 missions d'audit pour CAM. . Il n'existe pas de lien en capital entre CAM et VigeoEiris.

Cette opinion vise à expliquer aux investisseurs comment l'obligation verte de CAM est considérée comme soutenable et responsable sur la base des informations qui ont été portées à sa connaissance et analysées par VigeoEiris. L'expression de cette opinion ne signifie pas que VigeoEiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des projets financés par l'obligation verte. CAM est seule responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. L'opinion fournie par VigeoEiris ne concerne ni la performance financière de l'obligation verte ni une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que prévue dans le 'Use of Proceeds'. VigeoEiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou pour tout autre type de transaction commerciale.

Fouad Benseddik  
Directeur Général

## VI- Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

### Identité

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	Crédit Agricole du Maroc
<b>Représentant légal :</b>	El Hamzi Mohammed Mehdi
<b>Fonction :</b>	Directeur du Pôle Finance
<b>Adresse :</b>	Place des alaouites B.P 49 10000 Rabat
<b>Numéro de téléphone :</b>	+212 (0) 5 37 21 71 88
<b>Numéro de fax :</b>	+212 (0) 5 37 21 71 92
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:elhamzi@creditagricole.ma">elhamzi@creditagricole.ma</a>

---

## **PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION**

## I- Présentation des « Green Bonds »<sup>1</sup>

Les Green Bonds ou obligations vertes sont un titre de créance émis pour récolter des fonds destinés au financement de projets ayant un impact environnemental direct. En effet, cette catégorie d'émission est destinée à des investisseurs désirant afficher un intérêt et un engagement envers les projets à caractère écologique.

Le panel de produits présenté comme étant éligible à ce type d'émissions est déterminé par l'émetteur. Ainsi, l'émetteur peut s'engager à financer une activité ayant par exemple un impact sur le changement climatique (réduction d'émissions en CO2 par exemple).

L'émetteur peut également viser le financement de produits spécifiques comme les projets d'énergie solaire ou éolienne ou de rénovation et de transport énergétiques.

En définitive, les GREEN BONDS sont assimilables à des obligations classiques au détail près que les fonds récoltés sont exclusivement affectés au financement de projets environnementaux approuvés, c'est pourquoi, l'émission d'obligations vertes implique une totale transparence permettant de donner aux investisseurs l'assurance que les fonds engagés ont bel et bien été affectés à bon escient.

Les émetteurs d'obligations vertes se conforment habituellement à cette exigence de transparence par un contrôle structuré et par la vérification faite par des auditeurs et des spécialistes de l'environnement. Ce contrôle peut être assuré par l'émetteur de l'obligation ou par un tiers.

## II- Description des Green Bonds du CAM

Dans le cadre de son émission d'obligations de type « Green Bonds », le CAM a mandaté Vigeo Eiris en vue d'émettre une assurance sur le caractère vert de ces obligations.

### II.1. Allocation des fonds

Le CAM dispose d'un portefeuille de projets à financer dépassant le montant de l'émission de MAD 500 millions. Ce pipeline, évolutif en fonction des nouveaux projets à venir, fera l'objet de sélection et d'évaluation de la part du comité Directeur Mission de Service Public (MSP) et Agriculture Solidaire afin d'en confirmer l'éligibilité.

Les projets éligibles sont des projets à financer ou à refinancer, en cours ou futurs, situés au Maroc, gérés par des entreprises de toutes tailles (TPE, PME et grandes entreprises) et se présentent comme suit :

---

<sup>1</sup> Source : lettre AMF 2014

Catégories éligibles	Produit	Définition	Principaux bénéfices de développement durable
Amélioration de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables	<b>ECO-TAQA :</b> destiné aux agriculteurs disposant d'exploitations agricoles énergivores, pour financer l'audit énergétique de leurs exploitations, ainsi que la mise en œuvre des recommandations qui en découlent ;	Crédits aux agriculteurs pour le financement d'audit énergétique élaboré par un bureau d'études techniques (BET) et/ou la mise en œuvre des recommandations qui en découlent dans les exploitations agricoles énergivores, en particulier l'installation de systèmes de pompage solaire	Atténuation du changement climatique : économies d'énergie et réduction d'émissions de GES
Protection des sols et lutte contre la désertification et l'érosion des sols	<b>TOUMOUR :</b> cette offre de financement s'adresse aux producteurs ainsi qu'aux porteurs de projets visant l'amélioration et la valorisation de la production du palmier dattier, et ce à travers 2 produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Intaj Toumour</u> : financement de la création et de la densification des plantations de palmiers dattiers (comprend également les frais d'entretien ;</li> <li>o <u>Tatmine Toumour</u> : financement adapté des besoins d'investissement en unités de valorisation, de stockage frigorifique, de conditionnement, d'emballage et de besoins de fonds de roulement.</li> </ul>	Crédits aux producteurs et porteurs de projets visant la création, l'extension et la densification de plantations de palmiers dattiers: Financement de projets de création, de densification, des plantations de palmiers dattiers comprenant également les frais d'entretien	Adaptation aux impacts du changement climatique : lutte contre la désertification et l'érosion des sols
Développement de l'agriculture biologique	<b>BIOFILAHA :</b> ce pack est destiné aux agriculteurs producteurs biologiques ou porteurs de projets de création d'exploitation agricole biologique ou de conversion vers l'agriculture biologique, et c à travers 2 produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Biofilaha Istitmar</u> : destiné à financer les besoins des producteurs biologiques sur le plan de l'investissement ;</li> <li>o <u>Biofilaha Tayssir</u> : destiné à financer les besoins des producteurs biologiques sur le plan du fonctionnement.</li> </ul>	Crédits aux agriculteurs producteur biologique ou porteurs de projet de création d'exploitation agricole biologique ou de conversion vers l'agriculture biologique Financement des besoins des producteurs biologiques sur le plan de l'investissement - Financement des besoins des producteurs biologiques sur le plan du fonctionnement	Protection des ressources naturelles : réduction des pollutions
Protection des ressources en eau	<b>SAQUII :</b> Le crédit Saquii est un produit de financement des projets d'aménagement des propriétés agricoles en système d'irrigation localisée et/ou de complément, moyennant une formule appropriée et des conditions avantageuses. Il est destiné aux exploitations agricoles situées dans les grands périmètres irrigués, et à celles utilisant la petite et moyenne hydraulique, soucieuses de procéder à la reconversion en irrigation localisée des superficies actuellement irriguées, en gravitaire, ainsi que l'adoption de l'irrigation localisée et/ou de complément pour l'équipement de nouvelles superficies.	Crédits aux agriculteurs pour financer l'investissement dans des projets d'aménagement des exploitations agricoles en système d'irrigation visant à promouvoir l'économie de l'eau et sa valorisation, par exemples Équipement en système d'irrigation localisée moderne (ou reconversion du système d'irrigation gravitaire en irrigation localisée moderne) - Ouvrages de mobilisation des ressources en eau (équipements de pompage, bassins de stockage...) - Équipements de filtration, de fertigation et de chimigation de l'eau - Réseaux de conduites d'amenée et de distribution d'eau - Tuyaux porteurs des organes d'arrosage - Équipements de contrôle et de régulation du système d'irrigation	Protection des ressources naturelles : utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et économies d'eau

## II.2. Evaluation et sélection des projets

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles au financement est formalisé et documenté. Il sera déployé en appui sur :

- Les exigences d'allocation des fonds, basées sur la définition des catégories de projets éligibles.
- La conduite de due diligences et d'analyses additionnelles d'éligibilité des projets, en ligne avec les normes de performance de l'IFC (International Finance Corporation) et les bonnes règles de gestion client (Know Your Customer).

Le processus d'évaluation et de sélection des projets est conduit par la Direction Financement du Développement Durable qui est en charge de l'analyse et de la catégorisation des risques des projets. En complément, le Comité Directeur Mission de Service Public (MSP) et Agriculture Solidaire aura pour fonction de valider les projets sélectionnés en amont.

## II.3. Gestion des fonds

Les règles de gestion des fonds sont formalisées et de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent.

La Green Bond émise par le CAM et le produit net du montant de l'émission sera géré au sein d'un compte distinct, puis alloué à des entreprises clients sous forme d'octroi de crédits, sur la base des projets sélectionnés par la Direction Financement du Développement Durable et validés par le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire. Le CAM s'engage à ce que la procédure dédiée à l'allocation des fonds soit définitivement validée avant toute émission.

Au fur et à mesure, et sur toute la durée de maturité de l'émission, les fonds levés pourront être utilisés pour financer des projets futurs, le montant des encours de prêts attribués aux projets éligibles restant au minimum équivalent au montant de l'émission, sur la base d'une vérification annuelle au 31/12.

En cas de suspension du crédit, l'émetteur utilisera le produit de l'émission pour financer d'autres projets éligibles conformes aux exigences actuelles d'allocation des fonds et au processus d'éligibilité.

Par ailleurs, le CAM s'engage à suivre l'allocation des fonds à chaque projet éligible. Cette surveillance sera intégrée dans le processus annuel de reporting financier.

Post-émission, un audit annuel financier sera réalisé par le commissaire aux comptes et portera sur l'allocation et le suivi des fonds audités jusqu'à l'arrivée à maturité du Green Bond.

L'audit portera sur l'allocation et la traçabilité des fonds : montant alloué par projet, vérification de l'existence du financement sur les livres du CAM et se matérialisera par une attestation de conformité de l'utilisation des fonds en rapport avec l'objet de l'émission.

D'autres part, il est à noter que Les éléments suivants ne sont pas encore définis :

- Modalités de gestion du produit net en attendant l'allocation définitive des fonds vers les projets éligibles ;
- Délai d'allocation des fonds à compter de la date d'émission

Ils seront définis avant le visa définitif de la note d'information relative à la présente émission.

Aussi, Le CAM s'engage à ce que le solde des montants prêtés ou investis dans les projets éligibles soit à tout moment au moins égal au montant de la présente émission de Green Bond

## II.4. Reporting

Les modalités de suivi sont en cours de définition et les indicateurs de reporting retenus par l'émetteur portent sur:

- Allocation des fonds: montant alloué et liste des projets financés assortie d'une description de chaque projet, dans le respect des règles de confidentialité
- Bénéfices environnementaux: sur la base d'estimation ex-ante ou de mesures ex-post des indicateurs d'impact, par projet et agrégés pour l'ensemble de l'émission obligataire
- La gestion responsable des projets, sur la base d'indicateurs sociaux additionnels relatifs aux impacts du projet, en fonction de la disponibilité de l'information

Le CAM s'engage à rendre compte annuellement, en liaison avec le rapport financier annuel, et sur toute la durée de l'émission sur les projets financés par l'émission Green Bond. Ce reporting se matérialisera par la publication d'un rapport annuel transmis aux investisseurs. Les projets seront ajoutés au rapport une fois que l'émetteur aura approuvé et évalué un projet comme éligible.

Critères	Indicateurs de reporting
Allocation des fonds	Liste des projets financés par l'émission assortie d'une description de chaque projet (produit, région, filière principale), du montant alloué, du coût total du projet, de la date de financement initiale (dans le respect des règles de confidentialité des données client)
	- Montant total alloué et part du total alloué au regard du montant total de l'émission (%)
	- Part de refinancement (%)
Atténuation du changement climatique	Economie d'énergie réalisée (estimée lors de l'investissement, en kWh)
	Capacité installée en énergie renouvelable (estimée en MW)
	Emissions de CO2 évitées
Adaptation aux impacts du changement climatique	Amélioration de la composition organique du sol (taux en carbone et en azote pour des parcelles nues et plantées mitoyennes sur un échantillon d'exploitations)
Protection des ressources naturelles	Superficie convertie ou nouvellement installée en agriculture biologique (estimée en ha)
	- Volume d'eau économisée (estimé en m3)
	- Superficie aménagée et équipée en équipements d'optimisation de l'utilisation de l'eau (estimée en ha)

Seront également publiés à l'occasion du reporting annuel :

- L'attestation de conformité de l'utilisation des fonds, en rapport avec l'objet de l'émission, délivrée par les CAC ;
- Et, au bout du 2ème anniversaire de la date de jouissance, la Seconde Opinion de Vigeo mise à jour.

Par ailleurs, il est à noter que Les modalités de collecte, suivi et de consolidation des indicateurs à publier par le CAM sont toujours en cours de définition et que le CAM s'engage à définir lesdites modalités avant toute émission.

## II.5.Recommandations de VigeoEiris

Le rapport intégral de seconde opinion délivré par Vigeo Eiris est disponible en annexes.

Le tableau suivant présente l'ensemble des recommandations émises par Vigeo ainsi que leur statut de mise en œuvre :

Item	Recommandations Vigeo Eiris	Réponse CAM
Allocation des fonds	définition d'objectifs plus précis en termes d'impact environnemental	En cours de définition
	Définir des objectifs plus visibles sur les supports commerciaux pour le produit intaj toumour	Impact à mentionner sur les supports commerciaux :  La filière phoénicole, constituant un élément essentiel de l'écosystème oasien, le produit intaj toumour vise non seulement le développement de la production et la valorisation des dattes mais aussi la lutte contre la désertification, la protection des sols et l'amélioration des revenus des agriculteurs.
Processus d'évaluation et de sélection des projets	« le dispositif de détermination et l'éligibilité des projets doit être régulièrement actualisé, contrôlé en interne et revu par un tiers externe»	processus en cours de validation
Gestion des fonds	Définition des modalités de gestion du produit net du montant de l'émission en attendant l'allocation des fonds.	Modalités en cours de validation.
	Formaliser le processus d'allocation des fonds	Processus en cours de validation. Le CAM s'engage à finaliser ce processus avant la date d'émission.
	la définition des délais d'allocation des fonds à compter de la date d'émission	En cours de Validation
Monitoring et reporting	Formaliser le dispositif de reporting (indicateurs et modalités de collecte, de suivi et de consolidation)	Procédure en cours de validation. Le CAM s'engage à finaliser cette procédure avant la date d'émission.
	le renforcement des indicateurs relatifs à la gestion des risques ESG associés aux projets financés, à leurs impacts et à leur gouvernance	En cours de Validation

### III- Cadre Réglementaire de l'opération

Le Directoire du CAM, lors de sa réunion du 15 Septembre 2016, a validé l'émission d'obligations. Le Conseil de Surveillance du 27 Septembre 2016 a donné son accord pour la réalisation de cette opération et a décidé de présenter ce programme à l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Septembre 2016, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations des membres du Conseil de Surveillance approuve l'opération d'émission d'obligations autorise le programme pour un plafond de 1,5 milliard de dirhams.

Conformément à l'article 294 de la loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée qui stipule que « cette assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans un délai de cinq ans, à une ou plusieurs émissions d'obligations et en arrêter les modalités.» l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Septembre 2016 décide de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser des émissions obligataires et d'en fixer les modalités et les caractéristiques.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de la réunion tenue le 06 Octobre 2016 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire vert « GREEN BONDS » d'un montant global de cinq cent millions (500.000.000) de dirhams.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, seront présentées dans la note d'information définitive de l'opération lors de son lancement.

### IV- Objectifs de l'opération

Par le présent programme obligataire vert, le Crédit Agricole du Maroc vise d'une part à améliorer l'adossement du bilan de la banque en augmentant la durée de ses ressources et d'autre part à promouvoir le financement et le refinancement de projets s'inscrivant dans le cadre d'une optique de responsabilité sociale et environnementale.

### V- Charges relatives à l'Opération (supportées par l'Emetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,4% hors taxes du montant de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil financier et le placement ;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- L'Autotité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central ;
- L'expert ayant labellisé le caractère vert des produits à financer par l'opération.

## **PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM**

## I- Renseignements généraux

<b>Dénomination sociale</b>	Crédit Agricole du Maroc.
<b>Siège social</b>	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
<b>Téléphone / télécopie</b>	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
<b>Site Internet</b>	www.creditagricole.ma
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
<b>Date de constitution</b>	04/12/1961.
<b>Date de transformation en SA</b>	18 décembre 2003 suite à la publication du dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
<b>Durée de vie de la société</b>	99 ans.
<b>Registre du commerce</b>	R.C. Rabat 58873.
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre.
<b>Objet social</b>	<p>Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions :</p> <p>1) Mission principale :</p> <p>Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;</li> <li>• Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;</li> <li>• Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;</li> <li>• Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;</li> <li>• Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;</li> <li>• Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;</li> <li>• Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.</li> </ul> <p>Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>2) Mission de service public :</p> <p>Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99.</p> <p>A cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'Etat pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles.</p> <p>Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ;</li> <li>• Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ;</li> <li>• Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat.</li> </ul>

	<p>3) Opérations bancaires universelles :</p> <p>La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle et des présents statuts.</p> <p>4) Autres opérations :</p> <p>La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.</p>
<p><b>Textes législatifs applicables à la société</b></p>	<p>De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 du 23 Mai 2008 et la loi 78/12 du 30 Décembre 2015 relative aux sociétés anonymes.</p> <p>De par son activité, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ;</li> <li>• Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés;</li> </ul> <p>De par l'opération objet de la présente note d'information préliminaire, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ;</li> <li>• Le règlement général de l'AMMC.</li> <li>• Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02)</li> <li>• Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;</li> <li>• Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016;</li> <li>• La circulaire de l'AMMC.</li> </ul> <p>De par son programme d'émission de certificats de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ;</li> <li>• L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02 ;</li> </ul>
<p><b>Capital social au 31/10/2016</b></p>	<p>4 227 677 KMAD composé de 42 276 765 actions d'une valeur nominale de 100 DH.</p>
<p><b>Documents juridiques</b></p>	<p>Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.</p>
<p><b>Régime fiscal</b></p>	<p>Le Crédit Agricole du Maroc est soumis, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).</p>
<p><b>Tribunal compétent en cas de litige</b></p>	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

## II- Renseignements sur le capital du CAM

### II.1. Evolution du capital social

A l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (4 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en SA en vertu de la loi 15-99 promulguée par le Dahir n°1-03-221 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 30/04/2016, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	1 200 000	12 000 000	100,00	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	1 099 983	6 205 128	177,27	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	10 000 000	100,00	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	361 368	3 613 684	100,00	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	700 018	2 784 146	251,43	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	900 000	3 579 525	251,43	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	409 428	4 094 282	100,00	4 227 677

Source : CAM

#### **1<sup>ère</sup> Augmentation de capital en 2005:**

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

#### **Pour le compte de la BNDE :**

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

#### **Pour le compte de la MAMDA et MCMA :**

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

**2<sup>ème</sup> Augmentation de capital en 2005:**

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, à souscrire entièrement par l'Etat marocain et à libérer par tranches. La première tranche devait être libérée avant mars 2006 et la dernière avant mars 2008.

**Augmentations de capital en 2010:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 000 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296KDH.

**Augmentation de capital en 2011:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 à décider de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

**Augmentation de capital en 2015:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. A la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 676 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

## II.2. Structure de l'actionariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionariat du CAM a évolué comme suit :

Actionnaires	2003			2005			2007		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
Atlanta	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Sanad	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
<b>Total</b>	<b>12 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>28 205 128</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>28 205 128</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Actionnaires	2008/2009			2010/2011			2012/2013/2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	22 000 000	78%	78%	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	987 180	3,50%	3,50%	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	987 179	3,50%	3,50%	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	2 820 513	10%	10%	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
Atlanta	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Sanad	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
<b>Total</b>	<b>28 205 128</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>34 602 958</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>38 182 483</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Actionnaires	2015/2016		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75%	75%
MAMDA	3 134 311	7%	7%
MCMA	3 134 311	7%	7%
CDG	4 227 678	10%	10%
<b>Total</b>	<b>42 276 765</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital du CAM.

Par ailleurs, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

## II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

### 1. MAMDA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2015	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2015	839
Résultat Net en MDH au 31/12/2015	157
% de capital détenu au 31/12/2015	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MAMDA

### 2. MCMA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2015	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2015	1 607
Résultat Net en MDH au 31/12/2015	317
% de capital détenu au 31/12/2015	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MCMA

### 3. CDG<sup>2</sup>

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2015	NA
Fonds propres part du groupe en MDH au 31/12/2015	16 303
Résultat Net en MDH au 31/12/2015	755
% de capital détenu au 31/12/2015	10%

Source : CDG

<sup>2</sup> Indicateurs consolidés

## II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

## II.5. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Mai 2015, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 3,5 dirhams. Ces dividendes ont été mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2015 au siège de la banque conformément à la réglementation en vigueur.

Aucune distribution de Dividendes n'est prévue durant l'exercice 2016, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

	2013	2014	2015
Résultat Net (En MDH)	406	430	336
Dividendes Distribués (En MDH)	-	134	-
Pay out (En %)	-	31%	-

## II.6. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

## II.7. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

## III- Notation

A ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation.

## IV- Marché des titres de l'émetteur

### IV.1. Dettes subordonnées (Ex bons CNCA)

La CNCA avait émis des bons à maturité de 1 an sur le marché marocain pour un montant supérieur à 4 GDH. Suite à sa transformation en Société Anonyme, le CAM a entamé une opération de conversion des bons CNCA à 1 an en dettes à long terme qui s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Transformation en 2005 de la totalité des bons CNCA à 1an détenus par les banques de la place en emprunts financiers à 10 ans pour plus de 4 GDH ;
- Transformation en 2006 d'une partie des dettes à 10 ans soit 2,1 GDH en :
  - Dettes subordonnées pour une valeur de 700 MDH pour une partie représentant le tiers;
  - Dettes à moyen terme à 5 ans pour une valeur de 1,4 GDH pour le reliquat.
- Transformation en 2008, d'une partie des dettes à 10 ans soit 1 GDH en :
  - Dettes subordonnées pour une valeur de 800 MDH au taux des BDT à 5 ans plus 100 points de base ;
  - Dettes sur 2 ans pour une valeur de 200 MDH au taux des BDT à 52 semaines plus 25 points de base.

Les caractéristiques des dettes subordonnées amortissables du CAM à fin Avril 2016 se présentent comme suit :

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Echéance	Taux
2006	400 000	80 000	10 ans	Novembre 2016	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2006	100 000	20 000	10 ans	Novembre 2016	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2006	200 000	40 000	10 ans	Novembre 2016	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2008	800 000	480 000	10 ans	Novembre 2018	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs

Au 30 Avril 2016, L'échéancier des dettes subordonnées du CAM (qui s'élèvent à 620 MDH) se présente comme suit :

Date d'échéance	30/11/2016	30/11/2017	30/11/2018	Total
Remboursement en principal (En KDH)	300 000	160 000	160 000	620 000

Depuis ces conversions, aucune émission de titres sur le marché n'a été initiée par le CAM, jusqu'en 2011.

### IV.2. Emission d'Obligations Subordonnées

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance :
  - Montant initial : 1,5 Mrds Dhs ;
  - Montant échu : 880 MDH, a été remplacé par la première opération de 900 MDH ;
  - Montant restant à amortir est de 600 MDH, remplacé par la deuxième opération d'un montant global de 600 MDH.
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- L'amélioration de l'adossé de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

**TRANCHE 1 (900 MDH) :** Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

#### RESULTAT DE L'OPERATION PAR TRANCHE

	B	D	F	H
Valeur nominale (Dhs)	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre de titres	350	1 055	2 900	4 695
Taux d'intérêt	4,42%	4,42%	4,80%	4,80%
Cotation	A la Bourse de Casablanca	Gré à gré	A la Bourse de Casablanca	Gré à gré
Date de remboursement	Novembre 2022	Novembre 2022	Novembre 2025	Novembre 2025

**TRANCHE 2 (600 MDH) :** Le 12 Octobre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

#### RESULTAT DE L'OPERATION PAR TRANCHE

	B	D	F	G	H
Valeur nominale (Dhs)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre de titres	500	200	500	1 800	3 000
Taux d'intérêt	4,11%	4,11%	4,43%	3,56%	4,43%
Cotation	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Date de remboursement	Octobre 2023	Octobre 2023	Octobre 2026	Octobre 2026	Octobre 2026

### IV.3. Emission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 8 000 MDH) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé les tirages suivants entre avril 2011 et Septembre 2016 :

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2011)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
25/07/2011	25/07/2018	7 ANS	4,80	100
01/12/2011	01/12/2018	7 ANS	4,90	400
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>500</b>

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2012)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
23/04/2012	23/04/2017	5 ANS	4,55	10
23/04/2012	23/04/2017	5 ANS	4,55	12
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>22</b>

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2013)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
10/01/2013	10/01/2018	5 ANS	4,80	10
31/05/2013	31/05/2018	5 ANS	5,75	75
31/05/2013	31/05/2018	5 ANS	5,75	75
31/07/2013	31/07/2018	5 ANS	5,65	33
31/07/2013	31/07/2018	5 ANS	5,65	67
12/08/2013	12/08/2018	5 ANS	5,64	49
18/12/2013	18/12/2018	5 ANS	5,87	100
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>409</b>

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2014)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
20/10/2014	20/10/2016	2 ANS	3,70	80
03/11/2014	03/11/2019	5 ANS	4,04	224
05/11/2014	05/11/2016	2 ANS	3,55	31
13/11/2014	13/11/2016	2 ANS	3,56	65
13/11/2014	13/11/2017	3 ANS	3,72	60
02/12/2014	02/12/2019	5 ANS	3,92	20
19/12/2014	19/12/2016	2 ANS	3,46	100
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>580</b>

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2015)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
12/02/2015	10/08/2016	18 MOIS	3,10	100
12/02/2015	10/08/2016	18 MOIS	3,10	150
12/02/2015	10/08/2016	18 MOIS	3,10	100
25/02/2015	24/02/2017	2 ANS	3,16	69
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	230
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	100
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	30
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	70
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	10
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	10
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	2
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	1
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	6
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	5
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	2
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	30
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	1
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	170
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	80
14/12/2015	12/12/2016	52 SEMAINES	3,08	200
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	20
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	20
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	10
14/12/2015	14/12/2017	2 ANS	3,37	14
18/12/2015	16/12/2016	52 SEMAINES	3,08	100
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>1 529</b>

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2016)				
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	50
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	50
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	10
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	30
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	35
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	20
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	40
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	55
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	150
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	20
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	180
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	10
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	15
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	30
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	50
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	70
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	80
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	35
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	65
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	30
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	25
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	40
01/04/2016	01/04/2018	2 ANS	2,98	300
12/08/2016	10/02/2017	26 SEMAINES	2,55	200
12/08/2016	10/02/2017	26 SEMAINES	2,55	335
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	50
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	50
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	46
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	100
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	30
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	4
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	50
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	0,7
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	40
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	2
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	20
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	15,3
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	40
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	50
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	20
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	10
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	10
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	2
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	30
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	15
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	5
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	10
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	100
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	45
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	40
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	200
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	115
22/08/2016	21/02/2017	26 SEMAINES	2,56	36
<b>TOTAL EMISSIONS</b>				<b>3 141</b>

Au 30 Septembre 2016, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 5 831 MDH.

## V- Assemblée d'actionnaires

### V.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil de Surveillance qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- ✔ Par le Directoire, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, en vue de compléter l'effectif du Conseil ;
- ✔ Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance ;
- ✔ Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✔ Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les cinq (5) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

### V.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### V.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### VI- Contrôle de l'Etat

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions du dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelables une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime. »

## VII- Organes de direction et de surveillance

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

### VII.1. Directoire

#### a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

#### b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

- 🌱 Il organise et dirige les travaux du Directoire ;
- 🌱 Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
- 🌱 Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

#### c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

#### d. Attributions du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégalement la direction de la Société. Au 30 Septembre 2016 le Directoire est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation	Date de fin de mandat
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	1er juin 2004	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Mohammed EL AYYADI	Membre - Directeur Général	30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre – Directeur Général	30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

Source : CAM

#### e. Curriculum Vitae des membres du Directoire

##### Tariq SIJILMASSI (52 ans), Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

##### Mohammed EL AYYADI (58 ans), Directeur Général

Titulaire d'un II<sup>ème</sup> CES (1991) en Economie, d'un M.B.A aux U.S.A, PACIFIC COAST UNIVERSITY (1992) (équivalent : doctorat d'Etat) et d'un M.B.A (2002) MAROC E.H.T.P. Après son parcours au sein de la WAFABANK (plus de 14 ans de 01/11/1980 au 30/06/1995), il a intégré le Crédit Agricole du Maroc le 11/02/1997 en tant que Directeur de la Direction Régionale d'Agadir, ensuite nommé le 26/06/2001, en tant que Directeur de la Direction Recouvrement et Contentieux, et le 26/07/2004, nommé Directeur de Pôle Risque. Depuis le 01/02/2007, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques.

##### Jamal Eddine EL JAMALI (54 ans), Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc.

## f. Mandats du Président du Directoire

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

- Président de l'Association Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Président de la Near East North Africa Regional Agricultural Credit Association (NENARACA) ;
- Administrateur à la Fondation Mohammed V ;
- Administrateur à l'université Al Akhawayn ;
- Membre du Conseil d'Administration du Fath Union Sport ;
- Membre du directoire de la MAMDA-MCMA ;
- Vice-président du Conseil d'Administration de l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) ;
- Membre du Conseil Economique et Social (CES).

## VII.2. Conseil de Surveillance :

### a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au 30 Septembre 2016, le Conseil de Surveillance du CAM se compose comme suit :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ou de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
M. Abdelilah BENKIRANE, Chef du Gouvernement	Président	AG du 30 mai 2012	
M. Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1 <sup>er</sup> Vice Président	AG du 31 mai 2010	
M. Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances	2 <sup>ème</sup> Vice Président	Ag du 18 Juin 2014	
M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Membre	AG du 31 mai 2013	
M Nouredine BOUTAYEB, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010	
Mme Fouzia ZAABOUL, Directeur de Direction du Trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 29 juin 2011	AG qui statuera sur les comptes 2021
M. Fehd BOUAB, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de La Pêche Maritime	Membre	AG du 30 mai 2016	
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 30 Mai 2016	
La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Said LAFTIT,	Membre	AG du 31 mai 2010	
La Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances représentée par M. Hicham BELMRAH	Membre	AG du 31 mai 2010	
La Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances représentée par M. Larbi LAHLOU	Membre	AG du 04 Mai 2015	

Source CAM

### **b. Président du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

Le Président, en cas d'empêchement, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

### **c. Réunions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sous l'autorité du Président et signés par lui-même.

### **d. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent recevoir de la Société aucune autre rémunération (qu'elle soit permanente ou non) que celles précitées.

### **e. Attributions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- 🌱 Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'Assemblée des actionnaires ;
- 🌱 Nommer parmi les membres du Directoire, le Président du Directoire ;
- 🌱 Nommer parmi les membres du Directoire, le Directeur Général ;
- 🌱 Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- 🌱 Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts ;
- 🌱 Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux sociétés anonymes.

#### f. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

#### COMITE D'AUDIT :

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Les principales attributions du Comité sont :

##### 1- Sur le plan du dispositif de contrôle interne :

- 🌱 Evaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- 🌱 Apprécier le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- 🌱 Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général après avoir reçu la communication du rapport de ce dernier et de celui adressé à Bank Al- Maghrib ;
- 🌱 Approuver le rapport annuel sur les activités de contrôle interne ;
- 🌱 Apprécier l'ensemble des risques bancaires et s'assurer de la pertinence des actions entreprises pour combler les lacunes ou insuffisances décelées ;
- 🌱 Analyser les constats majeurs issus des missions d'audit interne et étudier les mesures prises pour remédier aux insuffisances relevées ;
- 🌱 Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- 🌱 Approuver le programme annuel de l'audit interne ;
- 🌱 Examiner les plans d'audit et faire le point périodiquement sur les réalisations en la matière ;
- 🌱 Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- 🌱 Valider la charte de contrôle interne ;
- 🌱 Suivre la mise en œuvre des recommandations de la fonction contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi.

### 2- Sur le plan de l'audit externe et du commissariat aux comptes :

- ✔ S'assurer de l'indépendance des auditeurs externes ;
- ✔ Etudier les objectifs des missions envisagées ;
- ✔ Discuter et évaluer les conclusions des rapports d'audit externe ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs externes ;
- ✔ Emettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- ✔ Emettre un avis sur le programme d'intervention des commissaires aux comptes, sur les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- ✔ Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les commissaires aux comptes et retenues par la banque ;
- ✔ Formuler un avis sur les honoraires des auditeurs externes et/ou les commissaires aux comptes.

### 3- Sur le plan reporting comptable et financier :

- ✔ Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise par le Conseil de Surveillance ;
- ✔ S'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués, ainsi que de la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant permis l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- ✔ Examiner les comptes annuels et intermédiaires (semestriels) sociaux;
- ✔ Examiner les rapports de gestion annuels et s'assurer notamment de la pertinence et de la cohérence des informations fournies.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

#### COMITE DES INVESTISSEMENTS :

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- ✓ MR FEHD BOUAB : DIRECTEUR FINANCIER DU MAPM
- ✓ LA DIRECTION DU TRESOR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- ✓ Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- ✓ Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

**COMITE DES GRANDS RISQUES:**

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR SAID LAFTIT :SG DE LA CDG
- ✓ MR LARBI LAHLOU : DIRECTEUR FINANCIER DE LA MAMDA MCMA
- ✓ MR. NOUAMAN AL AISSAMI : EN QUALITE D'OBSERVATEUR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- ✓ Déléguer au Comité des Opérations Stratégiques (COS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- ✓ Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au COS ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List établie conjointement avec Bank Al Maghrib.

**COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION :**

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- ✓ MR MOHAMED SAMIR TAZI : DIRECTEUR DE LA DEPP

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

✓ **En matière de nomination:**

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

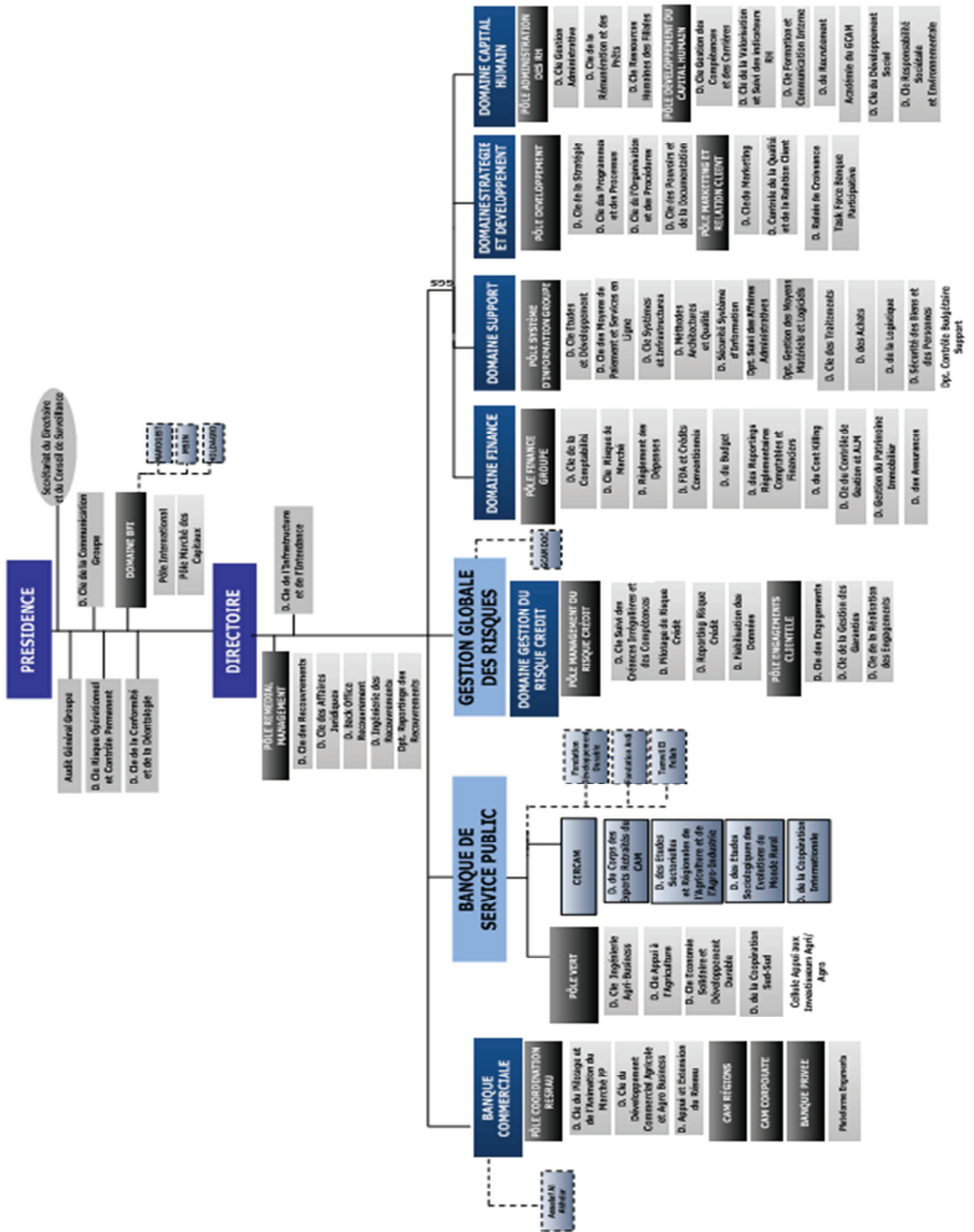
✓ **En matière de rémunération:**

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

## **VIII- Organisation de la direction**

### **VIII.1. Organigramme fonctionnel**

Au 30 Septembre 2016, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit :



Source CAM

## VIII.2. Organisation

### a. Banque Commerciale

La Banque Commerciale a pour objectif d'améliorer davantage les parts de marché de la Banque sur les différents segments à travers le pilotage de l'activité selon une approche stratégique proactive et une démarche commerciale agressive et cohérente.

A cet effet, elle a, entre autres, pour principales missions de :

- 🌱 Elaborer la stratégie commerciale en ligne avec les orientations stratégiques de la Banque ;
- 🌱 Elaborer la politique commerciale de la Banque et le budget alloué pour lui permettre d'atteindre ses objectifs commerciaux arrêtés ;
- 🌱 Conduire la politique de la Banque en matière de financement des opérations avec l'étranger ;
- 🌱 Doter le Réseau des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et veiller à sa mise à niveau permanente en concertation avec les autres entités de la Banque.

### b. Gestion Globale des Risques

La Gestion Globale des Risques a pour mission de veiller au respect, par les différentes structures du Groupe, des dispositions réglementaires ainsi que des directives en matière de gestion des risques.

### c. Banque de Service Public

La Banque de Service Public a pour principales missions de :

- 🌱 Assurer le développement de la part de marché du CAM dans les différentes filières agricoles et agro-alimentaires ;
- 🌱 Elaborer et mettre en œuvre la stratégie commerciale en matière de développement durable ;
- 🌱 Appuyer et accompagner la stratégie du CAM dans le domaine agricole et agro-alimentaire par un service de veille et d'étude permettant d'identifier les évolutions majeures, les risques ainsi que les opportunités de développement.

### d. Gestion Globale des Services

La Gestion Globale des Services, qui est dirigée d'une manière collégiale, est un centre de compétences qui assure l'appui aux différents métiers du Groupe CAM. Elle a pour principales missions de :

- 🌱 Doter la Banque des supports de pilotage destinés à accroître la rentabilité économique et financière et d'assurer la production de l'information comptable ;
- 🌱 Améliorer l'efficacité des systèmes d'information et de gestion, optimiser les procédures de travail, harmoniser les structures organisationnelles et piloter les grands projets de la Banque ;
- 🌱 Accompagner la stratégie de développement de la Banque dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des traitements bancaires et financiers ;
- 🌱 Planifier les achats sous la forme d'un programme annuel élaboré sur la base de l'expression centralisée des besoins ;
- 🌱 Gérer les ressources humaines.

## IX- Gouvernement d'entreprise

Comités	Composition	Mission	Fréquence
<b>Comité ALM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les membres du Directoire;</li> <li>✓ Les responsables de GGS;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Finance;</li> <li>✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Vert ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Marchés des Capitaux et International ;</li> <li>✓ Le Directeur de Finance de Marché ;</li> <li>✓ Le Directeur de la Planification Financière et du Budget.</li> </ul>	<p>1/ La gestion prévisionnelle des risques financiers (taux d'intérêt, liquidité) à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La fixation et le suivi des niveaux et des limites des risques financiers encourus par le CAM ;</li> <li>✓ L'étude et l'approbation de l'introduction de produits nouveaux en tenant compte de leur impact sur le profil des risques encourus ;</li> <li>✓ La décision sur les instruments de couverture du risque de taux et de liquidité.</li> </ul> <p>2/ La gestion des équilibres bilanciaux et de la position réglementaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La gestion dynamique de la structure et des marges dégagées par l'ensemble des actifs et passifs du CAM ;</li> <li>✓ La définition des changements à apporter à la structure du bilan (abandon, ralentissement ou introduction d'activités...) ;</li> <li>✓ L'anticipation et la simulation des événements probables afin de mesurer la déformation induite du bilan et prendre les mesures préventives nécessaires (conventions et hypothèses).</li> </ul> <p>3/ La gestion des flux financiers internes par la mise en place du taux de cession interne des capitaux ;</p> <p>4/ Le pilotage des activités commerciales et de marché par le système d'allocation des fonds propres.</p>	<p><b>Le Comité ALM se tient trimestriellement et peut être réuni en cas de besoin à la demande de son Président.</b></p>
<b>Comité de Trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les membres du Directoire ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ;</li> <li>✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ;</li> <li>✓ Le Directeur du Domaine Finance ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Finance ;</li> <li>✓ Le directeur de la Direction Centrale de Financement et d'Investissement.</li> </ul>	<p>1/ Les leviers à mettre en place pour constituer la réserve monétaire (nature de financement) ;</p> <p>2/ Les positions à prendre en matière de financement de déficit de trésorerie à court terme (collecte de Dépôts, financement sur le marché) et de la vente des actifs liquides ;</p> <p>3/ Les positions à prendre pour placer l'excédent de trésorerie à court terme (BDT, Spots, TCN..) ;</p> <p>4/ Les prêts et emprunts en devises et donc la position des ventes et achats à terme des devises à prendre ;</p> <p>5/ Les marges de trésorerie à dégager à court terme.</p>	<p><b>Le Comité de Trésorerie se tient toutes les quinzaines.</b></p>

<p><b>Comité du Capital Humain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Direction Centrale de l'Administration du Personnel ;</li> <li>✓ La Direction Centrale de la Gestion des Compétences et des Carrières ;</li> <li>✓ La Direction du Développement Social ;</li> <li>✓ La Direction de la Communication Interne ;</li> <li>✓ La Direction de la Formation ;</li> <li>✓ CAM Academy.</li> </ul>	<p>1/ Définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;</p> <p>2/ Evaluation du personnel et gestion des carrières ;</p> <p>3/ Gestion de la formation et des séminaires d'intégration.</p>	<p><b>Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois.</b></p>
<p><b>Comité du Contrôle Général et Juridique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Direction Centrale de Contrôle du Réseau ;</li> <li>✓ La Direction Centrale du Contrôle des Filiales, de la Mission de Service Public et des Métiers Support ;</li> <li>✓ Le Secrétariat Permanent du Contrôle Général.</li> </ul>	<p>1/ Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;</p> <p>2/ Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la charte du contrôle interne, qui définit les pouvoirs, les responsabilités ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.</p>	<p><b>Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois.</b></p>
<p><b>Comité de Crédit</b></p>	<p>A/ Au niveau du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Caisses Locales ;</li> <li>✓ Agence Particuliers et Professionnels ;</li> <li>✓ Caisses Régionales, Agence Entreprises, Centre d'Affaires et Agence Grands Comptes ;</li> <li>✓ Directions Régionales ;</li> <li>✓ Directions de Réseau.</li> </ul> <p>Comité Crédit de la Direction Réseau Entreprise (CCDRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Directeur de la Direction du Réseau Entreprise ;</li> <li>✓ Responsable du Réseau Casa ;</li> <li>✓ Responsable du réseau hors Casa.</li> </ul> <p>Comité Crédit des Directions du Réseau (CCDR)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Directeur de la Direction du Réseau concernée ;</li> <li>✓ Directeur de la Direction Régionale concernée ;</li> <li>✓ Responsable de la plateforme engagements de la Direction régionale concernée ou son remplaçant.</li> </ul> <p>B/ Au niveau du siège :</p> <p>Comité de Crédits et du Recouvrement du Siège (CCRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Président du Directoire ;</li> <li>✓ Secrétaire Général ;</li> <li>✓ Directeur Général adjoint,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Demandes de renouvellement à l'identique des crédits de fonctionnement ;</li> <li>✓ Examine les demandes d'adhésion à l'éclatement ;</li> <li>✓ Examine les demandes de réaménagement, de consolidation, de reprofilage pour les dossiers accordés ;</li> <li>✓ Examine les demandes de crédits à l'agriculture ;</li> <li>✓ Statue les demandes de crédit pour les clients dont l'encours dépasse la compétence du Comité de Crédit de la Direction Régionale (CCD Reg) ;</li> </ul> <p>✓ Statue les demandes d'arrangement des créances irrégulières dépassant la compétence du Comité de Crédit de la Direction Régionale (CCD Reg).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Statue les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont</li> </ul>	<p><b>Chaque lundi à 9h30.</b></p> <p><b>Chaque lundi à 9h30.</b></p>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ CAM Services ;</li> <li>✓ Examiner l'état de la continuité de l'activité (mise à jour du Plan de Continuité de l'Activité « PCA », test du PCA) ;</li> <li>✓ Valider les reporting sur le Risque opérationnel à transmettre au Comité d'Audit, à Bank Al-Maghrib.</li> </ul>	
<b>Comité d'Entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Président du Directoire du CAM, ou son représentant ;</li> <li>✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les transformations structurelles et technologiques à effectuer ;</li> <li>✓ Le bilan social lors de son approbation ;</li> <li>✓ La stratégie de production et les moyens d'augmentation de la rentabilité;</li> <li>✓ L'élaboration des projets sociaux au profit des agents et leur mise à exécution ;</li> <li>✓ Les programmes d'apprentissage, de formation-insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des agents.</li> </ul>	<b>Le Comité d'Entreprise tient ses réunions une fois tous les six mois et chaque fois que nécessaire.</b>
<b>Comité Directeur du Groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Président du Directoire;</li> <li>✓ Les membres du Directoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe</li> </ul>	<b>Une fois par mois.</b>
<b>Comité Mission de service public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Président du Directoire;</li> <li>✓ Les membres du Directoire ;</li> <li>✓ Les Directeurs des filiales ;</li> <li>✓ Le Directeur du Pôle Vert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traiter les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural,..).</li> </ul>	<b>Le comité se tient une fois par semaine.</b>
<b>Comité Gestion Globale des services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Président du Directoire;</li> <li>✓ Les membres du Directoire ;</li> <li>✓ Les membres de la Gestion Globale des Services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Résoudre les points de blocage qui lui sont remontés ;</li> <li>✓ Étudier les actions d'amélioration proposées par la GGS.</li> </ul>	<b>Le comité se tient une fois par semaine.</b>
<b>Comité d'Hygiène et Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Président du Directoire ou son représentant ;</li> <li>✓ Le Responsable de la sécurité, désigné par le Président du Directoire;</li> <li>✓ Le médecin du Crédit Agricole du Maroc ;</li> <li>✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les agents;</li> <li>✓ Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ;</li> <li>✓ Veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des agents contre les risques professionnels ;</li> <li>✓ Veiller à la protection de l'environnement;</li> <li>✓ Susciter toutes initiatives portant, sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaire et adaptés au travail ;</li> <li>✓ Présenter des propositions concernant la réadaptation des agents handicapés du CAM ;</li> <li>✓ Donner son avis sur le fonctionnement du cabinet médical du CAM ;</li> <li>✓ Développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité.</li> </ul>	<b>Le Comité de Sécurité et d'Hygiène tient ses réunions une fois chaque trimestre et chaque fois que nécessaire.</b>

Source : CAM

## **X- Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration**

Au titre des exercices 2013, 2014 et 2015, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance du CAM.

A fin décembre 2015, les rémunérations des dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) se sont élevées à 29 MDH.

## **XI- Prêts accordés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance**

Les prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) s'élevaient au 31 Décembre 2015 à 54 MDH et obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

## **XII- Intéressement et participation du personnel**

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

## **PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM**

## I- Historique du Crédit Agricole du Maroc

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

### I.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-Industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ;</li> <li>▪ Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.</li> </ul>
2001	Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires ;</li> <li>▪ Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».</li> </ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ;</li> <li>▪ Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO et de la banque commerciale de la BNDE ;</li> <li>▪ Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de DH suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics;</li> <li>▪ Acquisition du siège social de la BNDE ;</li> <li>▪ Fusion Absorption de la BMAO ;</li> <li>▪ Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ;</li> <li>▪ Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.</li> </ul>
2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ;</li> <li>▪ Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ;</li> <li>▪ Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.</li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ;</li> <li>▪ Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phœnix » ;</li> <li>▪ Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.</li> </ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FDA (Fonds de Développement Agricole) : Nouvelles procédures d'octroi des aides financières de l'Etat ;</li> <li>▪ Présence du CAM au forum international « Maghrib 2030 dans son environnement euro-méditerranéen et dans la perspective de l'Union pour la Méditerranée », les 23-24 Mai 2008 ;</li> <li>▪ Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.</li> </ul>
2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ;</li> <li>▪ Mise en place du plan stratégique 2009-2013.</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 Gdh.</li> </ul>

2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 Gdh ;</li> <li>▪ Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ;</li> <li>▪ Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ;</li> <li>▪ Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ;</li> <li>▪ Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 Gdh à 8 Gdh.</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ;</li> <li>▪ Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ;</li> <li>▪ Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc «sécurité et contrôle» composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire: le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ;</li> <li>▪ Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ;</li> <li>▪ Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ».</li> <li>▪ La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions Dhs.</li> <li>▪ Le CAM a été élue par ses pairs meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD.</li> <li>▪ Organisation du Forum international de l'olive.</li> <li>▪ Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc.</li> <li>▪ Consolidation des parts de marché du Crédit Agricole du Maroc, malgré un contexte économique difficile.</li> <li>▪ Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts.</li> <li>▪ Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.</li> </ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS.</li> <li>▪ Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016<sup>3</sup> en créant 44 agences.</li> <li>▪ Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement.</li> <li>▪ Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux</li> <li>▪ Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux.</li> <li>▪ Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams;</li> <li>- Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier;</li> <li>- Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la compagne fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares;</li> <li>- Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR).</li> </ul> </li> <li>▪ Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc.</li> <li>▪ Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans.</li> <li>▪ Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE<sup>4</sup>.</li> </ul>

<sup>3</sup> « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

<sup>4</sup> Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque de détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le GCAM a contribué au fond fiduciaire, dédié au financement de la coopération maroco-africaine ;</li> <li>▪ Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ;</li> <li>▪ Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ;</li> <li>▪ Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin.</li> <li>▪ Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ;</li> <li>▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois;</li> <li>▪ Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD);</li> <li>▪ Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse;</li> <li>▪ Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers;</li> <li>▪ Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016;</li> <li>▪ Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIIA).</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies.</li> <li>▪ Participation à la 11ème édition du SIAM.</li> <li>▪ Organisation de la 3ème édition du Forum du financement de l'agriculture.</li> <li>▪ Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable.</li> <li>▪ Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars.</li> <li>▪ Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement.</li> <li>▪ Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib.</li> <li>▪ Le Crédit Agricole du Maroc a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la banque islamique de développement.</li> <li>▪ Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles.</li> </ul>

## I.2. Focus sur l'opération Crédit Agricole/BMAO/BNDE

Dans le cadre de la mise en liquidation de la BNDE par l'Etat marocain, un protocole d'accord a été signé en 2005 entre le CAM et la BNDE pour la transmission de 91,11% du capital de la BMAO au prix de 1 Dirham (situation nette négative) sous réserve de la réalisation de l'actif net de la BMAO (Mise en vente des actifs détenus dans le cadre du processus de liquidation).

Par ailleurs, un processus de transmission des fonds de commerce et du personnel des 11 agences BNDE à la BMAO a été institué par le liquidateur de la BNDE, le but étant de céder au CAM toute l'activité commerciale du groupe BNDE.

Suite à cette acquisition, le CAM a absorbé en 2005 la BMAO. Cette absorption, du fait de l'intégration de 38 agences situées en milieu urbain au réseau Crédit Agricole, représentait un fort projet industriel pour le CAM puisqu'elle permettait :

- 🌱 L'accroissement du volume des affaires en termes de gains de part de marché ;
- 🌱 L'intégration d'une offre bancaire axée sur les particuliers ;
- 🌱 La réalisation d'économies d'échelle liées aux synergies en termes de réseaux et d'équipes commerciales, d'allocations de moyens, de systèmes de gestion...

Par ailleurs, un protocole définissant les modalités juridico-financières de la cession de créances de la BNDE a été conclu avec le Crédit Agricole du Maroc en date du 21 octobre 2005.

Les encours transférés ont été arrêtés au 30 novembre 2005 en principal et intérêts pour un montant total de 738,6 MDH portant sur les créances saines de 24 clients. Cette cession a été assortie d'une prime de 5 % des encours en principal.

En accord avec les autorités, le produit net de ce transfert a été transformé en participation, en faveur de la BNDE, de 15 % au capital du Crédit Agricole du Maroc valorisée à 750 Mdh. Cette participation a été cédée en suite par la BNDE à hauteur de 10% à la CDG et de 5% à ATLANTA-SANAD (cf. Evolution de l'actionnariat du CAM).

## II- Structure des participations du Crédit Agricole du Maroc




Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 30/06/2016, compte 33 participations pour une valeur globale nette de 406 MDH (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Société	Secteur d'activité	Capital social au 30/06/2016 (En KDH)	% Détention CAM
<b>AGRICULTURE</b>			
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%
SOGETA	Agriculture	300	0,00%
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%
<b>BANQUES ET FINANCES<sup>5</sup></b>			
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,12%
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	11,88%
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%
HOLDAGRO	Banque d'affaires	36 376	99,66%
TAMWIL EL FELLAH	Agriculture	125 000	100,00%
CAM GESTION	Gestion d'actif	11 600	100,00%
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%
MSIN	Société de gestion	10 000	60,00%
MAROGEST	Gestion d'actifs	1 000	60,00%
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%
BOURSE DE CASABLANCA	Service	290 764	4,00%
<b>INTERPROFESSIONNELLES</b>			
INTERBANK	Service	11 500	18,00%
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%
CMI	Service	98 200	10,18%
<b>DIVERS</b>			
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,13%
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%

Source : CAM

### II.1. Répartition par secteur

Le CAM opère, via ses participations dans quatre secteurs, notamment<sup>6</sup> :

-  Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 269 MDH, soit une part de 82% du portefeuille du CAM. Les principales participations concernent essentiellement les filiales TAMWIL EL FELLAH (125 MDH) et ASSALAF AL AKHDAR (50 MDH) ;
-  Interprofessionnel : ce sont des participations liées à l'exercice de l'activité bancaire acquise pour bénéficier du service de ces systèmes, tels que MAROCLEAR, INTERBANK et le Centre Monétique Interbancaire qui représentent en totalité 4% des participations CAM ;
-  Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 15 MDH, représentant une part de 4% du portefeuille total du CAM ;

<sup>5</sup> Cession de CDG CAPITAL BOURSE au cours de l'exercice 2015

<sup>6</sup> Les pourcentages sont calculés hors dotations

- ✎ Divers : la quatrième catégorie concerne une participation de l'ordre de 32 MDH équivalent à 10% du portefeuille global du CAM.

## II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

### a. Présentation des filiales du CAM

Au 31/12/2015, les filiales du CAM sont les suivantes

#### 1. ASSALAF AL AKHDAR :

Fiche signalétique	
Objet social	Toutes opérations financières industrielles commerciales et en particulier les opérations de financement et de crédit etc....
Siège social	Avenue Moulay Hassan angle rue Moulay Ahmed Loukili - Rabat
Registre de commerce	RC N° 62 495
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2015	50 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-13	déc-14	Δ%	déc-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Situation nette</b>	47 502	46 637	22%	41 164	-12%	41 164	39 460	-4%
<b>PNB</b>	2 608	6 591	36%	2 531	-62%	1 729	1 177	-32%
<b>Résultat net</b>	-3 851	-866	NS	-5 473	NS	-1 471	-1 705	16%
<b>Dividendes</b>	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Actuellement spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile, l'objet social de Assalaf Al Akhdar pourrait être modifié courant 2016. En effet, celle-ci pourrait être exclusivement dédiée à la finance participative.

#### ✎ Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2014, le Résultat d'exploitation d'ASSALAF AL AKHDAR est en progression de 36% suite à une hausse des produits d'exploitation bancaires de plus de 100%. Le Résultat Net quant à lui est en amélioration et s'affiche à -866 KDH contre -3851 KDH en 2013. Cette variation est principalement due à l'amélioration du PNB et à une maîtrise des charges générales d'exploitation.

Au 31 Décembre 2015 le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 2 531 KDH, en baisse de 62% par rapport à fin Décembre 2014. Cette variation est principalement due à une baisse des produits d'exploitation bancaires de 62%. Le Résultat Net s'affiche à -5 473 KDH suite à la baisse du PNB.

Au terme du premier semestre 2016, le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 1 177 KDH, en baisse de 32% par rapport à fin juin 2015. Cette variation est principalement due à une baisse des produits d'exploitation bancaires. Le Résultat Net s'affiche à -1 705 KDH suite à la baisse du PNB.

**2. HOLDAGRO :**

Fiche signalétique	
Objet social	Société se livrant à la gestion des valeurs mobilières.
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat
Registre de commerce	RC N° 78 655
Date de création	2001
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2015	36 376 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	1 000 DH
Fraction du capital détenu	99,66%
Fraction des droits de vote détenus	99,66%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-13	déc-14	Δ%	déc-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Situation nette</b>	40 566	40 708	0,35%	39 750	-2%	40369	38 904	-4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	5 053	4 118	-19%	4 090	-1%	2045	2 125	4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 904	351	-88%	778	>100%	438	-7	<-100%
<b>Résultat net</b>	114	142	25%	-958	NS	-339	-846	<-100%
<b>Dividendes</b>	-	-		-				

Source : CAM

Première banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

#### Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2014 le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO s'affiche à 351 KDh, en recul de 88% par rapport à fin Décembre 2013. Cette variation est principalement due à une baisse des produits d'exploitation de 42%. Le Résultat Net est en hausse de 25% suite à une amélioration du Résultat Financier qui passe de -2 748 KDh en 2013 à -181 KDh en 2014.

Au terme de l'exercice 2015, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en progression de plus de 100% suite à une baisse des charges d'exploitation de l'ordre de 12%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à -958 KDh suite à une baisse du Résultat financiers de 1,5 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, le chiffre d'affaires de HOLDAGRO est en progression de 4%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à -846 KDh suite à une détérioration du résultat financier et du résultat courant.

### 3. FONDATION ARDI :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137 Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fonds associatifs à fin décembre 2015	118 052 342,21 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus	-

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc.-13	déc.-14	Δ%	déc.-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Fonds associatifs</b>	78 453	118 487	0,51%	118 052	-0,004%	119 754	117 561	-2%
<b>Produit net d'exploitation</b> <i>(produits d'exploitation-charges d'exploitation)</i>	62 878	60 230	-0,04%	73296	0,22%	34 282	41 094	20%
<b>Résultat net</b>	14 396	6 530	-0,55%	3460	-0,47%	3 658	1 115	-70%
<b>Dividendes</b>	-	-		-				

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- 🌱 Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- 🌱 Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- 🌱 Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- 🌱 Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Les crédits octroyés ne peuvent excéder 30 000 Dh.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de la fondation, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

#### 🌱 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2014, ARDI affiche un PNE de 60,23 MDH en recul de 4% principalement du à l'augmentation des charges financières relatives au premier remboursement des intérêts des emprunts JAIDA.

Par ailleurs, la Fondation a adopté au cours de 2014 une démarche d'assainissement des créances en souffrance et de conformité avec les instructions BAM en matière de traitement des créances en souffrance. Il en résulte la radiation de 17 Millions de Dirhams, la constatation d'une dotation supplémentaire pour les CES de 1 Millions de Dirhams et une dotation pour risques et charges de 2.5 Millions de Dirhams, d'où la baisse du Résultat Net de 55% comparativement à l'exercice 2013.

Au terme de l'exercice 2015, la Fondation ARDI affiche un PNE de 73,3 MDH en progression de 22% principalement du à l'augmentation du volume de l'activité de la fondation et au recul du poste « charges d'exploitation de micro-crédit » qui passe 8MDH en 2014 à 3,5 MDH en 2015. Le Résultat Net de la Fondation est en recul de 47% suite aux variations suivantes :

- Augmentation des charges générales d'exploitation de 10% ;
- Hausse des dotations aux provisions pour dépréciation des créances irrécouvrables de 25%.

Au terme du premier semestre 2016, la Fondation ARDI affiche un PNE de 41 MDH en hausse de 20% principalement du à l'augmentation du volume de l'activité de la fondation et au recul du poste « charges d'exploitation de micro-crédit ». Le Résultat Net de la Fondation est en recul de 70% suite a une augmentation des dotations aux provisions de 26%.

**4. TAMWIL EL FELLAH :**

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28 Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social à fin Décembre 2015	125 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-13	déc-14	Δ%	déc-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Situation nette</b>	75 667	101 003	33%	101 696	1%	101 696	101 807	-
<b>PNB</b>	14 828	23 514	59%	38 174	62%	16 884	22 871	35%
<b>Résultat net</b>	337	693	>100%	111	-84%	257	199	-23%
<b>Dividendes</b>	-	-		-				

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux. Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

#### Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2014, TEF affiche un PNB de 23,5 MDH, en progression de 59% par rapport à l'exercice 2013. Cette variation est principalement due à une progression du volume de l'activité avec des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle en hausse de 73%.

Le Résultat Net s'affiche quant à lui à 693 KDH, soit une progression de plus de 100% suite à la forte augmentation du PNB, et un effort de maîtrise des charges générales d'exploitation

L'année 2015 se clôture sur un PNB de 38 MDH en progression de 14,66 MDH (ou 62%) généré principalement par les produits des crédits accordés à la clientèle de 21,91 MDH, diminué des charges financières de 7,25 MDH relatives à l'utilisation partielle du découvert accordé par le CAM de 250 MDH et le remboursement des Emprunts AFD et JAIDA. Malgré la constatation d'une dotation nette aux provisions de 6 675 KDH (dont 3 782 KDH pour CES et 2 893 KDH pour couverture des risques généraux), le paiement de l'IS de l'ordre de 299 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2015 est un bénéfice de 111 KDH.

Au terme du premier semestre 2016, TEF affiche un PNB de 22,9 MDH, en progression de 35% par rapport à juin 2015. Cette variation est principalement due à une progression du volume de l'activité avec des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle en hausse de 25,61%.

Le Résultat Net s'affiche quant à lui à 199 KDH, soit une baisse de 23% suite à une augmentation de plus de 100% du des dotations aux provisions et de l'impôt sur le résultat.

**5. CAM GESTION :**

Fiche signalétique	
Objet social	La gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières dans les conditions prévues par le dahir n : 1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) tel que modifié par la loi 53-01.Aussi, et accessoirement, la gestion de portefeuille pour le compte de tiers.
Siège social	Place des Alaouites -Rabat
Registre de commerce	RC N° 60 319
Date de création	2009
Capital social à la création	2 000 000 DH
Capital social à fin décembre 2015	11 600 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc.-13	déc.-14	Δ%	déc.-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Situation nette</b>	- 2 136	- 4 648	NS	-7144	NS	-7207	-8791	-22%
<b>Résultat d'exploitation</b>	-3942	-2489	NS	-2474	NS	-2537	-1768	30%
<b>Résultat net</b>	190	-2511	NS	-2496	NS	-2559	-1585	38%
<b>Dividendes</b>	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offre à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 52,7 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du groupe.

#### 🌱 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2014, le résultat d'exploitation de CAM GESTION est en amélioration avec un encours de -2,5 MDH contre -3,9 MDH en 2013. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 61% des produits d'exploitation. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à -2,5 MDH contre 0,2 MDH en 2013 suite à la baisse des produits non courants de 4 MDH (subvention d'équilibre 2013 : 4 167 KDH).

Au terme de l'exercice 2015, le Résultat d'exploitation et le Résultat Net de CAM GESTION restent relativement stables comparativement à l'exercice 2014 en s'affichant à -2,5 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, le Résultat d'exploitation est en progression en s'affichant à -1,8 MDH (+30%). Le Résultat Net, quant à lui est en hausse de 38% comparativement à juin 2015 et ressort à -1,6 MDH.

**6. FONDS TARGA :**

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social à fin décembre 2015	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	déc-13	déc-14	Δ%	déc-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Situation nette</b>	4 863	4 374	-10%	3 470	-21%	4126	3 219	-22%
<b>Résultat d'exploitation</b>	-502	-498	NS	-496	NS	-248	-251	1%
<b>Résultat net</b>	-474	-489	NS	-904	NS	-248	-251	1%
<b>Dividendes</b>	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fonds a une taille de 30 Mdh et une durée maximale de 10 ans.

📌 **Analyse de l'évolution des principaux agrégats :**

Tout au long de la période étudiée, le résultat d'exploitation du Fond TARGA reste relativement stable, soit autour de -0,5 MDh entre Décembre 2013 et Décembre 2015, et -0,25 MDh entre juin 2015 et juin 2016.

Le Résultat Net quant à lui reste quasiment inchangé entre 2013 et 2014 avant de se détériorer en 2015 (-904 KDh) suite à une augmentation des dotations financières de 405 KDh. Entre juin 2015 et juin 2016, le RN reste quasiment stable (+1%) autour de -250 KDh.

## b. Présentation de MSIN

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190, Maroc
Date de création	1995
Capital social à fin décembre 2015	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu <sup>7</sup>	60%

En KDH	déc-13	déc-14	Δ%	déc-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Produits d'exploitation</b>	6 789	7 131	5%	6 962	-2%	3 160	3 612	14%
<b>Résultat d'exploitation</b>	-2 541	-2 176	NS	-2 113	NS	-1 233	-955	23%
<b>Résultat financier</b>	593	493	-17%	1443	>100%	835	32 418	>100%
<b>Résultat net</b>	-2 006	-1 921	NS	-647	NS	-356	31 520	NS
<b>Fonds propres comptables</b>	10 483	8 562	-18%	7 915	-8%	8 206	39 436	>100%
<b>Dividendes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, MAROC SERVICES INTERMEDIATION (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 60% par le Crédit Agricole du Maroc depuis 2015.

### Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de MSIN a connu une croissance de 5% marquée à la fois par une augmentation de 20% des transactions sur valeurs mobilières et par une hausse de 9% des commissions reçues pour gestion de portefeuille de valeur.

Le résultat d'exploitation est en amélioration par rapport à 2013 avec un encours qui passe de -2,5 MDH à -2,2 MDH. Cette amélioration est due à la performance réalisée en produits d'exploitations d'une part et d'autre part une stabilité au niveau des charges d'exploitations.

Le résultat financier quant à lui a connu une baisse durant l'exercice 2014 suite à une baisse de 17% des produits financiers.

Au terme de l'exercice 2015, la diminution des produits d'exploitation de 2% est essentiellement due à une baisse des commissions des transactions sur valeurs mobilières de 5% et des commissions reçues de gestion de portefeuille de valeur et opérations sur titres 18%. Par ailleurs MSIN a pu constater au cours de l'année une appréciation au niveau de ses commissions sur les activités connexes de 18% et 7% au niveau des autres produits d'exploitation.

Concernant le résultat financier de MSIN au cours de l'année 2015, celui-ci a connu une amélioration importante par rapport à 2014 (>100%). Cette amélioration est due essentiellement au produits des titres de participation et aux autres titres immobilisés à hauteur de (>100%) et des revenus et produits nets sur cession de titres et valeurs de placement de (+20%).

Enfin, le résultat net est en amélioration par rapport à 2014 et passe de -1 921 KDH à -646 KDH soit une évolution essentiellement marquée par l'augmentation du résultat financier.

Au terme du premier semestre 2016, le chiffre d'affaires de MSIN a connu une croissance de 14%. Le résultat d'exploitation est en amélioration par rapport à juin 2015 de 23% avec un encours qui passe de -1,2 MDH à -0,96 MDH. Cette amélioration est due à la performance réalisée en produits d'exploitations d'une part et d'autre part une stabilité au niveau des charges d'exploitations.

Le résultat financier et le résultat Net quant à eux ont connu une très importante progression suite à une hausse

<sup>7</sup> En 2015, le CAM a entamé une opération visant l'acquisition d'une participation majoritaire au sein de la société de bourse MSIN. En Octobre 2015, cet objectif est atteint avec une part de 60%

des Produits des titres de participation et autres titres immobilisés de plus de 100% suite à la cession des parts détenues par MSIN au sein de la bourse de Casablanca.

Par ailleurs, les fonds propres comptables sont en progression de plus de 100% et s'affiche à 39 MDH (du à un RN de 32 MDH).

### c. Présentation de MAROGEST

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion d'Actif
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca
Date de création	1995
Capital social à fin décembre 2015	1 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	60%

En KDH	déc.-13	déc.-14	Δ%	déc.-15	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Produits d'exploitation</b>	3908	5387	0,38	5878	0,09	2 871	4 963	73%
<b>Résultat d'exploitation</b>	83	804	>100%	1200	0,49	773	2 412	>100%
<b>Résultat financier</b>	35	203	>100%	-95	NS	-	6	
<b>Résultat net</b>	9	713	>100%	1049	0,47	773	2 417	>100%
<b>Fonds propres comptables</b>	1313	2027	0,54	2376	0,17	2 100	4 257	>100%
<b>Dividendes</b>	-	-		-		-	-	

MAROGEST est une société de gestion des OPCVM créée en 2001 et filiale à 100% de MSIN. Son activité s'articule autour de 2 métiers principaux :

- ✓ la Gestion financière des OPCVM dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts ;
- ✓ la gestion administrative et comptable de ces OPCVM.

#### 📈 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Les produits d'exploitation ont connu lors de 2014 une nette amélioration par rapports à ceux réalisés en 2013 (+38%), principalement due à l'augmentation de son chiffre d'Affaires.

Le résultat d'exploitation s'est apprécié de plus de 100% en 2014. Cette variation est le fruit de la maîtrise des charges et d'une appréciation des produits d'exploitation.

Le résultat financier à lui aussi connu une amélioration considérable (>100%) par rapport à l'exercice de 2013. Cette performance résulte d'une augmentation des produits d'intérêts et des produits financiers de plus de 100%. Enfin, le résultat net s'est nettement apprécié en passant de 9 KDH en 2013 à 713 KDH en 2014.

Au terme de l'exercice 2015, les produits d'exploitation de MAROGEST ont connu une augmentation de 9% s'expliquant par l'augmentation de son Chiffre d'Affaires en raison d'une augmentation exceptionnelle des actifs obligataires (>100%).

Le résultat d'exploitation quant à lui à connu une amélioration significative de 49% qui est due à une maîtrise des charges d'exploitation face à l'appréciation de ses produits d'exploitation de 9%.

Le résultat financier de MAROGEST s'affiche à -95 KDH. Cette évolution s'explique par une diminution significative des produits financiers (-66,66%) et une augmentation de plus de 100% des charges financières par rapport à 2014 et ce, en raison de :

- ✓ Une passation d'une dotation aux provisions pour titres et valeurs de placement de 69 Kdhs ;
- ✓ Une moins value de 101 Kdhs sur le portefeuille actions ;
- ✓ Une plus value réalisée sur des placements obligataires et monétaires pour 77 Kdhs.

Le résultat net s'est apprécié de 47%. Cette augmentation résulte d'une appréciation du résultat courant qui ressort à 113 Kdhs après passation d'une reprise sur provision pour risque et charges d'un montant de 88 KDH.

Les produits d'exploitation ont connu lors du premier semestre 2016 une nette amélioration par rapports à ceux réalisés en juin 2015 (+73%).

Le résultat d'exploitation s'est apprécié de plus de 100%. Cette variation est le fruit de la réduction des charges et d'une appréciation des produits d'exploitation.

Le résultat net à lui aussi connu une amélioration considérable (>100%) par rapport à juin 2015 passant ainsi de 0,7 MDh à 2,4 MDh.

## Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

### 1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2015.

### 2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

#### 2.1 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et les Sociétés Assalaf Al Akhdar, CAM Gestion et HOLDAGRO

- Dirigeant concerné : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc,
- Nature et objet de la convention : Conventions cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales ASSALAF AL AKHDAR, CAM Gestion et HOLDAGRO pour leur permettre de mettre en œuvre leurs plans de développement.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Ces conventions portent sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à ses filiales, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- Modalités essentielles :

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
- Remunerations :  
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit des filiales précitées sont à la charge de celles-ci.  
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 s'élève à :
  - KMAD 300 TTC (KMAD 250 HT) pour la société Assalaf Al Akhdar,
  - KMAD 240 TTC (KMAD 200 HT) pour la société HOLDAGRO,
  - KMAD 216 TTC (KMAD 180 HT) pour la société CAM GESTION.

- Produits comptabilisés au 31 décembre 2015 :

Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à :

- KMAD 300 TTC (KMAD 250 HT) pour la société Assalaf Al Akhdar,
- KMAD 240 TTC (KMAD 200 HT) pour la société HOLDAGRO,
- KMAD 216 TTC (KMAD 180 HT) pour la société CAM GESTION.

- Operations comptabilisées en 2015 en faveur du CAM :

Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de ces filiales au titre de l'exercice 2015 s'élève à KMAD **12.743 TTC**, détaillées comme suit :

(En KMAD)	ASSALAF AL AKHDAR	CAM GESTION	HOLDAGRO
Dépenses & investissements engagés	1.809	6.717	3.261
Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement TTC	300	216	240

▪ Règlement en 2015 en faveur du CAM :

Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de ces filiales au titre de l'exercice 2014 et encaissées en 2015 s'élèvent à KMAD **4.135 TTC, détaillées comme suit :**

(En KMAD)	ASSALAF AL AKHDAR	CAM GESTION	HOLDAGRO
<b>Dépenses &amp; investissements engagés</b>	--	--	<b>3.895</b>
<b>Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement TTC</b>	--	--	<b>240</b>

▪ Solde des créances envers les filiales :

Le soldes des créances envers les filiales au 31/12/2015 s'élève à :

- KMAD 9 416 pour la société Assalaf Al Akhdar,
- KMAD 16 161 pour la société HOLDAGRO,
- KMAD 22 490 pour la société CAM GESTION.

**2.2 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO convention non écrite en cours de formalisation)**

- Dirigeant concerné : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc,
- Nature et objet de la convention : assistance juridique et financière fournie par HOLDAGRO au CAM et aux prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc.

Prestations ou produits livrés ou fournis : Ces conventions portent sur :

- Conseil financier et juridique,
- Gestion des participations du CAM.

- Modalités essentielles :
  - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Remunérations : la commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du Cam en numéraire dans chaque participation.

- Charges comptabilisés au 31 décembre 2015 :

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à KMAD 3 460 HT

- Règlements en 2015 en faveur des filiales :

Le CAM a procédé en 2015 aux règlements en faveur de Holdagro de la facture relative à la prestation 6.802 TTC (KMAD 2.400 : accompagnement du CAM dans la restructuration de Best Milk, KMAD 4.402 : Commissions de gestion des participations)

### 2.3 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- Dirigeant concerné : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc,
- Nature et objet de la convention :  
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% Société de Financement pour le Développement Agricole S.F.D.A SA, de nom commercial Tamwil El Fellah pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- Prestations ou produits livrés ou fournis :  
Cette convention porte sur:
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- Modalités essentielles :
  - Date : 16 décembre 2010, complétée par l'avenant du 1<sup>er</sup> mars 2011.
  - Durée : la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Rémunérations :  
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.  
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 s'élève à KMAD 384 TTC (320 KMAD hors taxes).
- Produits comptabilisés au 31 décembre 2015 :

Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à KMAD 320.

- Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de Tamwil El Fellah au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à **KMAD 30.985 TTC** :
  - Investissements : KMAD 2.543 TTC
  - Charges & dépenses : KMAD 28.057 TTC
  - Encadrement : KMAD 384 TTC
- Le solde de la créance :

Le solde de la créance envers Tamwil El Fellah au 31/12/2015 s'élève à KMAD 30 985.

- Règlement en 2015 en faveur du CAM :

Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la SFDA au titre de l'exercice 2014 et encaissées en 2015 s'élèvent à **KMAD 36.006 TTC**, détaillées comme suit :

(En KMAD)	SFDA
<b>Dépenses &amp; investissements engagés</b>	<b>35.622</b>
<b>Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement TTC</b>	<b>384</b>

- Règlements en 2015 en faveur de la SFDA :

Le CAM a procédé en 2015 au versement de subvention KMAD **9.800** accordée en 2014.

### 3- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA FONDATION ARDI

#### 3.1 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI

- Dirigeant concerné : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc,
- Nature et objet de la convention :  
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- Prestations ou produits livrés ou fournis :  
Cette convention porte sur:
  - L'appui financier,
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- Modalités essentielles :
  - Durée : La durée est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
  - Rémunérations :
    - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
    - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont à la charge de celle-ci.
- Produits comptabilisés au 31 décembre 2015 :

Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à KMAD 330.

- Operations comptabilisées en 2015 (en faveur du CAM) KMAD 5.654 TTC
  - Dépenses engagées : KMAD 5.053 TTC ;
  - Dépenses d'investissement : KMAD 205 TTC ;
  - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 1er mars 2011 s'élève à : **KMAD 396 TTC (330 HT)**.

le CAM a accordé au titre du même exercice à ladite Fondation une subvention dont le montant s'est élevé KMAD 5.000.

- Règlement en 2014 en faveur du CAM :

Les dépenses engagées par le CAM pour le compte d'ARDI au titre de l'exercice 2014 et encaissées en 2015 s'élèvent à KMAD **4.934 TTC**, détaillées comme suit :

(En KMAD)	ARDI
Dépenses & investissements engagés	4.538
Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement TTC	396

- Règlements en 2015 en faveur d'ARDI :

Le CAM a procédé en 2014 au versement de subvention KMAD 5.000 accordée en 2015 ainsi que KMAD 503 **relatives à la prise en charge** par le CAM des salaires des 10 agents de la DR Casablanca.

### 3.2 Convention d'avances remboursables conclues avec ARDI

- Dirigeant concerné : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc,
- Nature et objet de la convention :  
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses pour l'acquisition et la mise en place du Système d'Information et de Gestion.
- Prestations ou produits livrés ou fournis :  
Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place du Système d'Information et de Gestion.
- Modalités essentielles :
  - Durée : indéterminée
  - Rémunération :  
Chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts de 5% l'an.

Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2015.

### 3. Flux issus des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales durant les exercices 2014 et 2015

En KDH	Exercice 2014			Exercice 2015		
	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre
Assalaf Al Akhdar	300	2 689		300	1 809	
CAM Gestion	216	5 531	5 000	216	6 717	
Holdagro	240	3 272	2 526	240	3 261	
Fondation ARDI	396	4 704	4 500	396	205	5000
Tamwil El Fellah		27 439	14 500	384	2 543	9 800

### III- Aperçu du secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En 2013, en dépit de la crise financière internationale, le secteur bancaire marocain a continué de faire montre de résilience, grâce notamment à une régulation prudente. En effet, les banques marocaines ont continué de réaliser des résultats positifs à la faveur notamment d'un régime de change robuste et l'expansion régulière de ces institutions financières dans les marchés africains.

Le système bancaire marocain se caractérise par un actionnariat diversifié et par une large ouverture à l'international, compte tenu du nombre important d'établissements étrangers installés au Maroc et également de la présence des banques marocaines à l'étranger. L'actionnariat étranger (en grande partie d'origine française) contrôle majoritairement 7 banques et 9 sociétés de financement.

Le secteur bancaire marocain comprend 86 établissements de crédits et organismes assimilés, répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de microcrédit, 10 sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

En 2014, le secteur bancaire marocain a continué son développement tout en cherchant à assurer une meilleure inclusion financière de la population et des femmes. Dans ce sens, le taux de bancarisation augmente progressivement : il s'élève à plus de 60 % de la population mais le plan stratégique, que pilote Bank Al Maghrib, vise un objectif de 75 %. De plus, des produits spécifiques de garanties ont été lancés en 2013-14 à l'intention des femmes entrepreneurs (Ilayki).

Considérant le niveau de croissance atteint par le pays et les grands chantiers réalisés ou entamés depuis une décennie, le secteur bancaire marocain reste disposé plus que jamais à répondre aux besoins de financement de l'économie et à contribuer au partage équitable des fruits de la croissance de tous les citoyens.

L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'adoption des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR) ». Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont donc tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

### III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

Bank Al-Maghrib est désormais habilitée non seulement à s'assurer du respect des conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit, mais également, à recourir à des sanctions dans le cas contraire.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, suite à l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque (subprimes), Bank Al-Maghrib s'efforce de renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits subprimes, directes ou indirectes soient-elles. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Depuis 2007, le cadre réglementaire s'est aligné sur les standards internationaux, notamment sur les dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Les normes comptables IFRS sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

La banque centrale du Maroc, en collaboration avec le ministère des Finances, a déposé au secrétariat général du gouvernement marocain deux textes de réformes des fonds propres et du ratio de liquidité à court terme des banques avec pour objectif de renforcer la résilience des établissements financiers en cas de chocs systémiques. L'adoption finale de ces projets de loi issue de la transposition des dispositions du Comité de Bâle reste subordonnée à son examen par les députés du parlement.

Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019.

Le Comité de Bâle a prévu une mise en œuvre progressive du LCR<sup>8</sup> avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er janvier 2019.

Actuellement, l'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014.

---

<sup>8</sup> LCR : Liquidité Converge Ratio, c'est un ratio de liquidité à court terme visant à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant les apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

1. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
2. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
3. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
4. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
5. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
6. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

### III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

#### Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.  
Taux : 12%

#### Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

#### Coefficient minimum de liquidité :

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.  
Taux : 100%

#### Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

***Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants >= 100%***

Taux : 100% à partir de l'exercice 2019 (60% pour 2015 et 70% pour 2016)

#### Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.  
Taux : 20%

#### Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en septembre 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle de 2%.  
Taux : 5%

#### Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

### III.3. Evolution des emplois et ressources du secteur bancaire

#### a. Evolution des Emplois :

L'évolution de la structure des crédits à l'économie se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Créances sur les sociétés de financement</b>	<b>56 413</b>	<b>55 853</b>	<b>-0,99%</b>	<b>56 733</b>	<b>1,58%</b>	<b>54 237</b>	<b>-4,40%</b>
<i>En % du total crédit</i>	<i>7,54%</i>	<i>7,30%</i>		<i>7,22%</i>		<i>6,84%</i>	
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>691 731</b>	<b>709 158</b>	<b>2,52%</b>	<b>728 917</b>	<b>2,79%</b>	<b>738 828</b>	<b>1,36%</b>
<i>En % du total crédit</i>	<i>92,46%</i>	<i>92,70%</i>		<i>92,78%</i>		<i>93,16%</i>	
<i>Comptes chèques débiteurs</i>	5 258	4 971	-5,45%	4 719	-5,07%	4 882	3,45%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>0,76%</i>	<i>0,70%</i>		<i>0,65%</i>		<i>0,66%</i>	
<i>Comptes courants débiteurs</i>	92 057	85 303	-7,34%	85 686	0,45%	89 659	4,64%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>13,31%</i>	<i>12,03%</i>		<i>11,76%</i>		<i>12,14%</i>	
<i>Crédit de trésorerie</i>	80 060	91 593	14,41%	85 178	-7,00%	86 612	1,68%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>11,57%</i>	<i>12,92%</i>		<i>11,69%</i>		<i>11,72%</i>	
<i>Crédits à l'équipement</i>	159 286	161 572	1,44%	161 885	0,19%	165 880	2,47%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>23,03%</i>	<i>22,78%</i>		<i>22,21%</i>		<i>22,45%</i>	
<i>Crédits à la consommation</i>	40 126	43 611	8,69%	45 829	5,09%	47 646	3,97%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>5,80%</i>	<i>6,15%</i>		<i>6,29%</i>		<i>6,45%</i>	
<i>Crédits immobiliers</i>	230 730	237 938	3,12%	241 110	1,33%	245 709	1,91%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>33,36%</i>	<i>33,55%</i>		<i>33,08%</i>		<i>33,26%</i>	
<i>Autres crédits</i>	39 795	32 335	-18,75%	46 672	44,34%	39 079	-16,27%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>5,75%</i>	<i>4,56%</i>		<i>6,40%</i>		<i>5,29%</i>	
<i>Créances en souffrance brutes</i>	44 418	51 834	16,70%	57 838	11,58%	59 361	2,63%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,42%</i>	<i>7,31%</i>		<i>7,93%</i>		<i>8,03%</i>	
<b>Total crédits à l'économie</b>	<b>748 144</b>	<b>765 011</b>	<b>2,25%</b>	<b>785 650</b>	<b>2,70%</b>	<b>793 065</b>	<b>0,94%</b>

Source : Statistiques GPBM

A fin décembre 2014, l'encours des crédits à l'économie ressort à 765 GDH, soit une hausse de 2,25% par rapport à fin décembre 2013. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 3,12% des crédits à l'immobilier ;
- Une hausse de 14,41% des crédits de trésorerie.

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une nouvelle hausse durant l'exercice 2014. En effet, celui-ci ressort à 7,31%, contre 6,42 en 2013.

A fin décembre 2015, l'encours des crédits à l'économie ressort à 786 GDH, en progression de 2,70% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 44,34% des autres crédits ;
- Une hausse de 5% des crédits à la consommation.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des crédits à la clientèle fait ressortir le poids significatif des crédits immobiliers et des crédits à l'équipement dont les parts respectives s'établissent au 31 Décembre 2015 à 33,086% et 22,21%.

Au terme du premier semestre 2016, l'encours des crédits à l'économie ressort à 793 GDH, soit une hausse de 0,94% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 4,64% des comptes courants débiteurs ;
- Une hausse de 2,47% des crédits à l'équipement.

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une nouvelle hausse durant le premier semestre 2016. En effet, celui-ci ressort à 8,03%, contre 7,93% en 2015.

**b. Evolution des Ressources :**

L'évolution de la structure des ressources du secteur bancaire se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Dettes envers les sociétés de financement</b>	<b>1 346</b>	<b>3 659</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>6 284</b>	<b>71,75%</b>	<b>4 481</b>	<b>-28,69%</b>
<b>En % du total ressources</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,44%</b>		<b>0,72%</b>		<b>0,51%</b>	
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>722 070</b>	<b>766 227</b>	<b>6,12%</b>	<b>815 663</b>	<b>6,45%</b>	<b>831 982</b>	<b>2,00%</b>
<b>En % du total ressources</b>	<b>91,20%</b>	<b>91,47%</b>		<b>93,12%</b>		<b>93,92%</b>	
Comptes chèques	291 480	312 040	7,05%	332 053	6,41%	345 404	4,02%
En % du total	40,37%	40,72%		40,71%		41,52%	
Comptes courants	120 478	124 884	3,66%	135 204	8,26%	130 251	-3,66%
En % du total	16,69%	16,30%		16,58%		15,66%	
Comptes d'épargne	119 315	129 244	8,32%	137 314	6,24%	140 682	2,45%
En % du total	16,52%	16,87%		16,83%		16,91%	
Dépôts à terme	156 640	162 677	3,85%	176 387	8,43%	172 536	-2,18%
En % du total	21,69%	21,23%		21,62%		20,74%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	34 158	37 382	9,44%	34 704	-7,16%	43 110	24,22%
En % du total	4,73%	4,88%		4,25%		5,18%	
<b>Emprunts Financiers Extérieurs</b>	<b>1 202</b>	<b>3 243</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>3 201</b>	<b>-1,30%</b>	<b>4 155</b>	<b>29,82%</b>
<b>En % du total ressources</b>	<b>0,15%</b>	<b>0,39%</b>		<b>0,37%</b>		<b>0,47%</b>	
<b>Titres de créances émis</b>	<b>65 319</b>	<b>62 075</b>	<b>-4,97%</b>	<b>48 712</b>	<b>-21,53%</b>	<b>43 333</b>	<b>-11,04%</b>
<b>En % du total ressources</b>	<b>8,25%</b>	<b>7,41%</b>		<b>5,56%</b>		<b>4,89%</b>	
<b>Créances titrisées</b>	<b>1 801</b>	<b>2 505</b>	<b>39,09%</b>	<b>2 103</b>	<b>-16,05%</b>	<b>1 911</b>	<b>-9,15%</b>
<b>En % du total ressources</b>	<b>0,23%</b>	<b>0,30%</b>		<b>0,24%</b>		<b>0,22%</b>	
<b>Total ressources</b>	<b>791 738</b>	<b>837 709</b>	<b>5,81%</b>	<b>875 963</b>	<b>4,57%</b>	<b>885 863</b>	<b>1,13%</b>

Source : Statistiques GPBM

Le total des ressources du secteur bancaire s'établit au 31 décembre 2014 à 838 GDH, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au 31 décembre 2013 (+5,81%). Les principales évolutions sont :

- La hausse de 6,12% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (+ 7,05%) et des comptes d'épargne (+ 8,32%) ;
- L'augmentation de plus de 100% des emprunts financiers extérieurs qui s'établissent à fin décembre 2014 à 3,24 GDH ;
- Une hausse des dettes envers les sociétés de financement et des emprunts financiers extérieurs de plus de 100%.
- La progression des créances titrisées de 39,09%, soit un encours de 2,5 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2015, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 876 GDH, marquant ainsi une hausse de 4,57% par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 6,45% des dépôts de la clientèle ;
- L'augmentation de 71,75% des dettes envers les sociétés de financement.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93,12% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin décembre 2015, des comptes chèques (40,71%) et des dépôts à terme (21,62%).

Au terme du premier semestre 2016, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 886 GDH, marquant ainsi une hausse de 1,13% par rapport à fin décembre 2015. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 2% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (13GDH) et des autres dépôts et comptes créditeurs (+ 8GDH) ;
- L'augmentation de 29,82% des emprunts financiers extérieurs qui s'établissent à fin juin 2016 à 4 GDH.

### c. Evolution de la part de marché du CAM

L'évolution de la part de marché<sup>9</sup> du CAM en termes de ressources et d'emplois se présente comme suit sur la période considérée :

PDM	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>RESSOURCES</b>	7,92%	8,11%	+19 pbs	8,01%	-10 pbs	7,83%	-18 pbs
<b>EMPLOIS</b>	7,64%	8,14%	+50 pbs	8,23%	+9 pbs	8,06%	-17 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

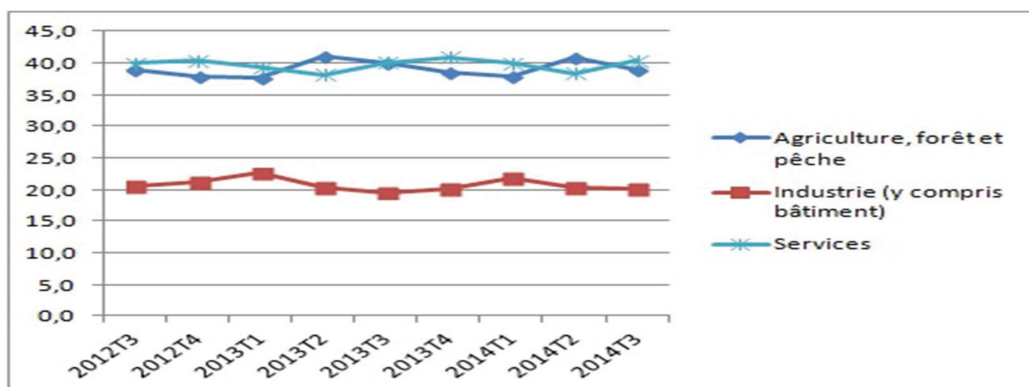
- Ressources : la part de marché du CAM reste relativement stable durant la période analysée et passe de 7,92% en 2013 à 7,83% en fin juin 2016;
- Emplois : la part de marché du CAM est en progression et passe de 7,64% en 2013 à 8,06% au terme du premier semestre 2016, soit une progression globale de 42 points de base.

<sup>9</sup> Les Parts de Marché ne prennent en compte que les 8 principales banques du secteur

## IV- Aperçu du secteur agricole

### IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

**Emploi par branche d'activité de la population active  
Occupée au niveau national (en %)**



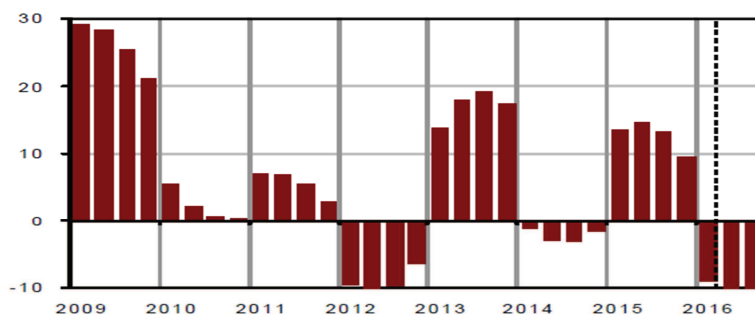
Source : HCP

Le secteur agricole marocain joue un rôle déterminant dans les équilibres macro-économiques du pays. Il demeure le principal pourvoyeur d'emplois, suivi, loin derrière, par les autres secteurs économiques. En milieu rural, près des trois quart de la population active tire son revenu de la branche agricole.

Les opportunités d'investissement dans le secteur agricole en milieu rural mises en relief par les objectifs du Plan Maroc Vert offriront davantage d'emploi aux populations rurales.

Il est également à rappeler le rôle crucial qui incombe à ce secteur quant à la sécurité alimentaire de plus de 30 millions de consommateurs, ce qui en fait un pilier fondamental de la stabilité économique et sociale de notre pays.

**Valeur Ajoutée Agricole (En GDH)**



Source : HCP

La campagne agricole 2014 a connu un début plutôt favorable, grâce aux précipitations abondantes et généralisées, reçues notamment au cours de la phase d'installation des cultures. Depuis le début de la campagne et jusqu'à fin décembre 2014, le cumul pluviométrique a enregistré une hausse de 146,3% par rapport à la même période de l'année qui précède. Les travaux de sol se sont, également, accélérés, favorisant une hausse des superficies emblavées de céréales de près de 12,4%. L'utilisation des semences sélectionnées et des engrais chimiques aurait progressé de 16% et 3% respectivement, au cours de la même période. Les perspectives de croissance de la production laissent, ainsi, augurer un retour rapide de la production agricole vers sa dynamique de moyen terme, après une légère inflexion à la baisse en 2014.

L'activité agricole est restée atone au deuxième trimestre 2016, affichant une contraction de 12,1%, en variation annuelle. Elle aurait, particulièrement, pâti du repli de la production des céréales, essentiellement du fait de la sécheresse automnale excessive ayant entraîné une réduction de leurs superficies semées de près 33% et une baisse de leurs rendements de plus de 12 points.

La suspension, au mois de mars 2016, des droits à l'importation applicables aux lentilles et aux pois chiches. Le potentiel de production des fèves, du petit pois et des lentilles se serait sensiblement contracté pour l'ensemble de l'année 2016, suite à la pénurie de pluies qui s'est prolongée pendant 98 jours de la phase du développement de leurs semis. Dans l'ensemble, la récolte des légumineuses se serait infléchie de 58%, en variation annuelle, après s'être établie à 3,5 millions de tonnes en 2015.

### Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2012	2013	2014
<b>Décomposition du PIB</b>			
	<b>Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)</b>		
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>3,0</b>	<b>4,7</b>	<b>2,4</b>
<i>Valeur ajoutée totale aux prix de base</i>	2,7	3,9	1,4
<i>Agriculture</i>	-9,1	17,9	-2,5
<i>Hors agriculture</i>	4,5	1,9	2,0
<i>Impôts sur les produits nets des subventions</i>	6,8	14,7	13,4
<b>Produit intérieur brut non agricole</b>	<b>4,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Décomposition du PIB</b>			
	<b>Aux prix courants (en millions de DH)</b>		
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>847 811</b>	<b>901 366</b>	<b>924 769</b>
<i>Valeur ajoutée totale aux prix de base</i>	781 813	821 856	830 734
<i>Agriculture</i>	97 582	113 128	99 121
<i>Hors agriculture</i>	684 231	708 728	731 613
<i>Impôts sur les produits nets des subventions</i>	66 068	79 510	94 035
<b>Produit intérieur brut non agricole</b>	<b>750 299</b>	<b>788 238</b>	<b>825 648</b>

Source : HCP

En 2013, on constate une nette amélioration des performances de l'économie marocaine avec un PIB en hausse de 4,7%. Cette évolution s'explique par :

- Une très forte augmentation de la valeur ajoutée agricole de 17,9% en volume, après une baisse de 9,1% en 2012;
- L'augmentation la valeur ajoutée des autres secteurs d'activité économique de 1,9% ;
- La hausse des impôts nets des subventions sur les produits de 14,7% au lieu de 4,7% l'année précédente.

En 2014, on constate une nouvelle amélioration des performances de l'économie marocaine avec un PIB en hausse de 2,4%. Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation la valeur ajoutée des secteurs d'activité économique (hors agriculture) de 2% ;
- La hausse des impôts nets des subventions sur les produits de 13,4%.

## **IV.2. Evolution du secteur agricole marocain**

En 2013, les activités agricoles ont contribué à la croissance économique grâce à la consolidation de la production des cultures, notamment céréalières, des cultures industrielles et de certaines cultures fruitières. Dans la branche animale, la production s'est renforcée, profitant d'une baisse des prix des aliments de bétail, notamment ceux de la paille et de l'orge.

L'année 2015 pose les jalons d'un optimisme retrouvé. En effet, après une contraction du PIB agricole en 2014, on note une croissance économique de 4,5% grâce à une campagne céréalière exceptionnelle (115 millions de quintaux).

### a- Contraintes du secteur agricole marocain

L'agriculture nationale se heurte à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- 🌱 **L'investissement** : le secteur agricole se caractérise par (source Maroc Agriculture/ PMV année 2010) :
  - Une faible utilisation des facteurs de production. Exemple, l'utilisation des engrais à l'hectare au Maroc est quatre fois moindre qu'en France, la mécanisation au Maroc est onze fois moindre qu'en Espagne ;
  - Une faible participation du système bancaire au financement des projets agricoles (18% seulement des agriculteurs accèdent aux crédits bancaires) ;
  - Une faible subvention du secteur agricole: les subventions accordées à l'agriculture marocaine sont de l'ordre de 8% par rapport au revenu agricole contre 30 à 70% dans d'autres pays ;
  - Une faiblesse du tissu de l'agro-industrie qui ne représente que 24% de l'ensemble des unités industrielles nationales, et transforme à peine le tiers de la production ;
  - Le Maroc ne bénéficie que de 60% et 28% des contingents tarifaires<sup>10</sup> accordés par l'Union Européenne, respectivement pour les produits frais et les produits transformés.
- 🌱 **Organisation** : Le secteur agricole est caractérisé par un très faible niveau d'organisation et une quasi-absence de l'interprofession.
- 🌱 **Encadrement** : L'agriculture nationale souffre d'une gestion traditionnelle des exploitations, avec des structures d'encadrement inadaptées.
- 🌱 **Ressources hydriques**: La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- 🌱 **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de notre agriculture, étant donné que 70% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- 🌱 **Assolement dominé par les céréales** : Les céréales occupent 75% des surfaces agricoles utiles, et ne participent qu'à concurrence de 10% à 15% au chiffre d'affaires du secteur agricole et ne contribuent qu'à concurrence de 5% à 10% de l'emploi du secteur agricole.

### b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- 🌱 La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- 🌱 La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- 🌱 Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- 🌱 Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.) ;
- 🌱 La présence au niveau national de plusieurs modèles d'entreprises agricoles et agro-industrielles réussis.

<sup>10</sup> Contingents tarifaires : concessions tarifaires octroyées pour une quantité de marchandises déterminée au préalable, tant dans le cadre de différents accords conclus entre la Communauté européenne et des pays tiers que de régimes préférentiels autonomes accordés à certains pays.

#### IV.4. Stratégie de développement de l'agriculture marocaine : « Plan Maroc Vert »

##### a- Présentation du Plan Maroc Vert:

Prenant en compte les contraintes et les atouts précités ainsi que les expériences réussies au niveau national et international, la stratégie du Plan Maroc Vert, adoptée par le gouvernement marocain depuis avril 2008, repose sur l'optimisation de deux facteurs clés de succès l'investissement et l'organisation.

Ainsi la stratégie du Plan Maroc Vert a été bâtie sur sept fondements :

##### **Premier fondement : Faire de l'agriculture le principal levier de croissance sur les 10 - 15 prochaines années**

L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers :

- ✔ Le renforcement de la part de l'agriculture dans le PIB de 70 à 100 GDH, sachant que le PIB agricole à fin Décembre 2014 s'élève à 105 GDH ;
- ✔ La création de 1,5 millions d'emplois supplémentaires ;
- ✔ L'accroissement de la valeur des exportations de 8 à 44 GDH pour les filières où le Maroc est compétitif (agrumes, olivier, les fruits et légumes) ;
- ✔ Le lancement d'une nouvelle vague d'investissements estimés à 10 GDH annuellement par la mise en place de plus de 1500 projets.

##### **Deuxième fondement : Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture**

Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole. Sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.

##### **Troisième Fondement : Assurer le développement de l'agriculture marocaine dans son ensemble sans exclusion**

Le Plan Maroc Vert a adopté deux approches :

- ✔ **La première dite «Pilier I»,** dont les projets reposent sur l'investissement privé et vise le développement d'une agriculture moderne à haute productivité ou à forte valeur ajoutée (lait, viandes rouges et blanches et les céréales en Bour favorable). Cette stratégie se traduit par la réalisation de 961 projets d'agrégation et vise 562 000 exploitants moyennant un investissement global de 75 milliards de MAD ;
- ✔ **La deuxième dite «Pilier II» :** l'objectif visé est l'accroissement de la production des filières végétales et animales des zones défavorisées en vue d'améliorer le revenu agricole des exploitants. Les projets pilier II vise la mise à niveau solidaire de projets agricoles économiquement viables en se reposant essentiellement sur une intervention directe de l'Etat au niveau de certaines zones marginales. Ces projets seront soutenus par le secteur financier marocain (Banques, sociétés de microcrédits), et les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de partenariat à long terme. Aussi, le Pilier II envisage la réalisation de 545 projets sociaux en faveur de 855 000 exploitants pour un investissement de 20 milliards de MAD.

##### **Quatrième Fondement : Promotion de l'investissement privé**

Il porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné de l'aide publique. L'objectif est de drainer un investissement annuel de 10 milliards de MAD autour d'une offre Maroc ciblée.

**Cinquième Fondement : Adopter une approche contractuelle pour réaliser le Plan Maroc Vert**

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différents secteurs, notamment, l'administration, les élus régionaux et locaux, les professionnels et les associations.

Plusieurs types de partenariat seront conclus : Régions / Chambres d'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Profession; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Agrégateurs ;

**Sixième fondement : Pérenniser le développement de l'agriculture marocaine**

La stratégie prévoit pour la réalisation de ses objectifs, la sauvegarde des ressources naturelles afin d'assurer une agriculture durable et ce à travers les balisages suivants :

- ✔ L'intégration à la dimension «Changement climatique » au niveau de la conception des projets Plan Maroc Vert ;
- ✔ La reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles ;
- ✔ L'expérimentation des semis directs pour une utilisation beaucoup plus vaste ;
- ✔ L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau (Objectif 692 000 ha) ;
- ✔ L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz).

**Septième fondement : Préparer la refonte du cadre sectoriel**

Pour réussir les deux piliers de cette stratégie, la refonte du cadre sectoriel s'avère d'une importance capitale. Cette refonte concerne les axes transverses suivants :

- ✔ Le foncier, à travers la mise en gestion privée des terres publiques, collectives et habous, la poursuite des efforts de réformes structurelles (immatriculation, enregistrement) ;
- ✔ Une nouvelle politique de l'eau se caractériserait par la mobilisation de nouvelles ressources, la maintenance et l'extension des périmètres existants ainsi que la généralisation des techniques d'irrigation moderne ;
- ✔ La mise en place d'une politique fiscale adaptée en tenant compte des spécificités régionales et économiques du secteur agricole.

**b- Réalisations du PMV:**

Sept ans après le lancement du Plan Maroc Vert, les indicateurs se présentent comme suit :

- 50% de croissance de la valeur ajoutée agricole depuis 2008 passant ainsi de 70 Mrds Dhs à 105 Mrds Dhs. En effet, la valeur ajoutée agricole progresse plus rapidement que celle du reste de l'économie avec une croissance annuelle moyenne de 7,6% pour la VA agricole contre 4,4% pour le reste de l'économie. Ces résultats signifient également que le revenu par habitant a progressé de 48% dans le monde rural depuis 2008 ;
- Croissance des exportations agricoles de 34% et gains de parts de marché sur certains produits.

Le plan a également permis de développer une agriculture équitable et respectueuse de l'environnement, grâce à de nombreuses initiatives (bonnes pratiques agricoles, reconversion des cultures, économie de l'eau, gestion éco systémique, lutte contre la désertification...). Une nouvelle assurance multirisque contre les aléas climatiques a été créée au profit des petits agriculteurs qui bénéficient de subventions pour leurs cotisations. Patrimoine national à valoriser, les produits du terroir ont fait l'objet d'un important programme : labellisation, études de marché, R&D, soutien aux petits producteurs, aide à l'exportation...

## IV- Activité du Groupe CAM

### V.1. Focus sur la restructuration financière du Crédit Agricole du Maroc

Le plan de restructuration financière s'est inscrit dans la dynamique de changement qu'a connu le CAM depuis fin 2003 et qui combine l'effet conjugué de quatre facteurs :

- la transformation de la CNCA en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance ;
- la fusion-absorption de la BMAO ;
- l'intégration d'une partie de l'activité commerciale de la BNDE ;
- l'ouverture de capital du CAM à des partenaires autres que l'Etat.

Ce plan de restructuration visait la reconstitution et le renforcement des fonds propres du CAM pour atteindre les niveaux requis par la réglementation et le respect des règles prudentielles. En effet, au 31/12/2003 la situation des fonds propres se présentait comme suit :

En millions de dirhams

<b>Fonds propres réglementaires situation comptable</b>	<b>1 572</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 752</b>
<b>Eléments à inclure</b>	<b>1 760</b>
	<i>Capital social</i>
	1 562
	<i>Résultat net comptable 2002</i>
	0,14
	<i>Résultat net comptable 2003</i>
	0,07
	<i>Fonds publics affectés</i>
	198
<b>Eléments à déduire</b>	<b>8</b>
	<i>Report à nouveau débiteur</i>
	0,40
	<i>Frais d'établissement</i>
	8
<b>Fonds propres complémentaires</b>	
<b>Eléments à déduire (titres de participation)</b>	<b>180</b>
<b>Evaluation du sous-provisionnement sur les créances au 31/12/2003</b>	<b>-6 952</b>
<b>Impact de l'insuffisance des provisions sur créances en souffrance</b>	<b>-3 952</b>
<b>Impact de l'abandon des créances au profit de 100 000 agriculteurs</b>	<b>-3 000</b>
<b>Fonds propres réglementaires réévalués</b>	<b>-5 380</b>

Source : CAM

Le plan de restructuration s'est décliné comme suit :

- 2003 : Changement de statut en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance assurant un mode de gestion collégial de la banque.
- 2005 : Une augmentation du capital social<sup>11</sup> de 1,621 GDH assortie d'une prime d'émission de 479 MDH permettant un renforcement des fonds propres du CAM de 2,1 GDH et répartie comme suit :
  - Souscription de l'Etat pour une valeur de 1 GDH sur la base d'une valorisation au nominal ;
  - Souscription de la BNDE sous la forme de l'apport du portefeuille de créances saines de la BNDE pour une valeur de 750 millions de dirhams ; et
  - Souscription de MAMDA / MCMA pour une valeur de 350 millions de dirhams.
- 2005 : Abandon de créances en souffrance détenues sur 100 000 agriculteurs d'une valeur de 3 GDH (constatée dans sa globalité en charge non courante au titre de l'exercice 2005) en contrepartie de l'apport en capital de l'Etat (pour un montant de 1,6 GDH) ;
- 2005 : Transformation des bons CNCA en dettes à moyen - long terme et en dettes subordonnées<sup>12</sup> ;
- 2005 : Fusion - acquisition de la BMAO ayant généré un boni de 212 MDH ;
- 2010 : Réévaluation des actifs immobiliers ayant permis de dégager un écart favorable de 361 MDH ;

<sup>11</sup> Le détail des augmentations de capital est précisé dans la Partie III.II.1 Evolution du capital social

<sup>12</sup> Cf. Partie III.IV. Marché des titres de l'émetteur

Suite à ces différentes actions mises en place et suite au plan de restructuration, les agrégats prudentiels du CAM se présentaient comme suit durant la période étudiée:

	Situation début du plan au 31/12/2003	Situation au 30/06/2007	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2015	Situation au 30/06/2016	Exigences réglementaires
<b>Ratio de solvabilité</b>	-5,3%	7,2%	11,56%	12,26%	12,12%	12%
<b>Ratio de liquidité</b>	100%	100%	90,87%	103%	120%	100%
<b>Ratio Tiers 1</b>		7,71%	9,21%	9,27%	9,45%	9%
<b>LCR</b>			97%	103%	120%	70%
<b>Réserve monétaire</b>	Dérogation	Constituée	Constituée	Constituée	Constituée	4% de la moyenne des exigibilités sur le mois précédent
<b>Déclassement et provisions des créances selon les règles BAM</b>	Insuffisance de provisions de 3,9 GDH	Respectés	Respectés	Respectés	Respectés	Règles de la circulaire N°19/G/2002 de BAM

Source : CAM

Entre 2007 et 2014, le coefficient de liquidité a connu une diminution de 9 points de pourcentage suite à une légère baisse des actifs liquides de la banque et l'augmentation du volume de sorties de trésorerie relatives à certains engagements.

Le ratio de fonds propres de base (Tier one) est passé de 7,71% à 9,27% en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par le renforcement des fonds propres réalisé par la banque sur la même période.

Au terme de l'exercice 2015, il est important de signaler que l'amélioration du ratio de liquidité du CAM (103% en 2015) résulte d'une politique visant l'augmentation de la durée des ressources (notamment les comptes à terme et les Bons de Caisse). De plus, il est important de signaler l'impact positif des opérations de titrisations d'actifs immobiliers initiées par le CAM. En effet, cela a permis la conversion des actifs immobiliers titrisés en trésorerie liquide.

D'autre part, on constate également une augmentation du stock d'actifs liquides. En effet, durant l'exercice 2014, les ressources globales du CAM ont augmenté plus rapidement que les crédits accordés à la clientèle. Afin de sécuriser ledit stock, le CAM a investi dans les Bons du Trésor pour un montant global de 1 Milliard de Dirhams durant 2015.

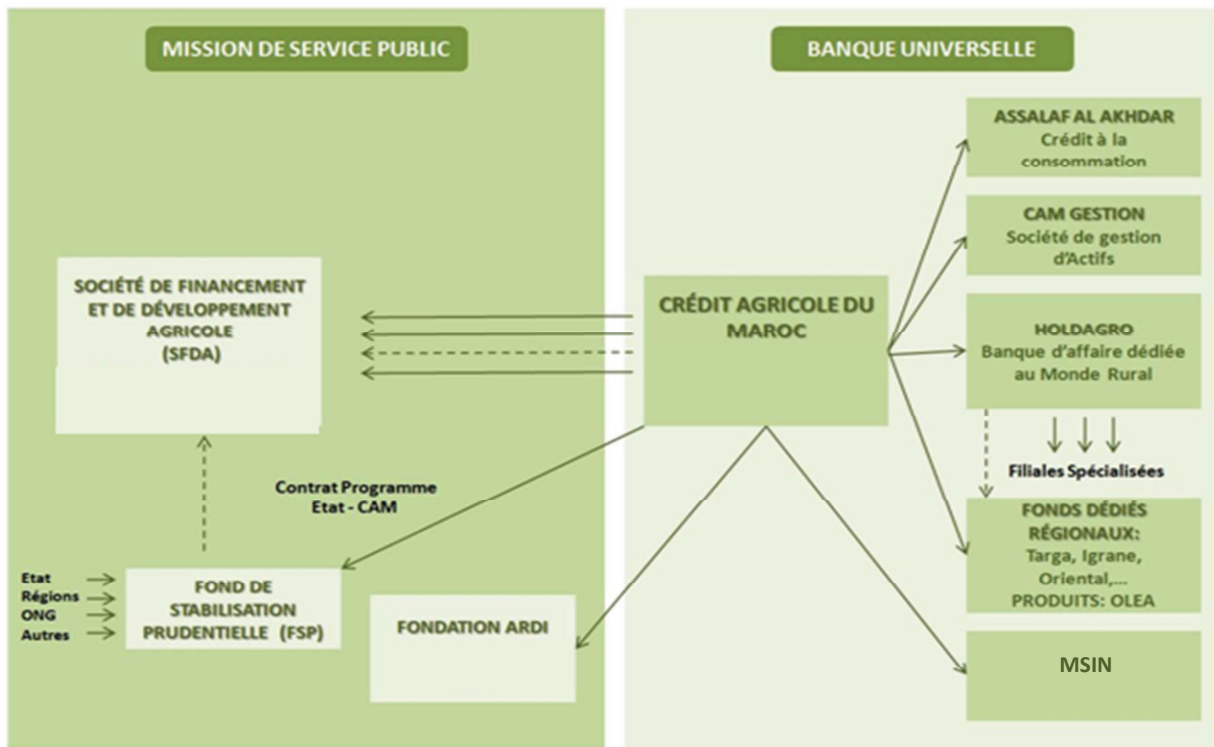
Au terme du premier semestre 2016, les ratios prudentiels du CAM répondent tous aux exigences réglementaires. d'ailleurs, il est à noter qu'à cette même date, le coefficient maximum de division des risques est inférieur à 20%.

## V.2. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Etroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc ambitionne d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (par le biais de l'acquisition des réseaux BNDE et BMAO) met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- ✔ Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- ✔ La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non-agro-business.



Source : CAM

### V.3. Mission de service public du CAM

#### a. Contraintes de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- 🌱 Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- 🌱 Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- 🌱 Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- 🌱 Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- 🌱 Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- 🌱 Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- 🌱 Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé<sup>13</sup>. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de créances sur la clientèle après l'opération d'abandon de créances de 2005.

Avant Opération d'abandon		Opération d'abandon		Créances en souffrance après opérations d'abandon		Créances saines après abandon	
En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs.	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh
195,3	15,3	99,6	3,0	13,8	4,2	81,9	8,1

Source : CAM

Face à cette situation, il a donc été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

<sup>13</sup> Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19 de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

### b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à 5,5% (sous réserve de présentation de garanties).

L'impact de ces bonifications sur la situation financière du CAM s'est élevé à 160 MDH au titre de l'exercice 2014 et à 250 MDH au titre de l'année 2015 (impact sur le PNB).

### c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste non seulement en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- 🌱 La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- 🌱 L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- 🌱 La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- 🌱 La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

#### d. Mesures exceptionnelles en faveur d'agriculteurs

##### 1- Opération de réhabilitation financière des agriculteurs

Le CAM a lancé, depuis fin février 2011, une opération de réhabilitation financière des petits et moyens agriculteurs. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs d'investir et de profiter de la dynamique générale que connaît le secteur de l'agriculture en s'inscrivant dans les projets d'investissement portés par le Plan Maroc Vert.

Le programme de réhabilitation se base sur trois principes :

- 🌱 Un allègement des créances des petits agriculteurs ayant un encours inférieur ou égal à 100 000 dirhams par un abandon partiel pour montant de 765 MDH étalé sur 2 ans (2012- 2013);
- 🌱 Un rééchelonnement du reliquat des créances restantes après l'abandon partiel ;
- 🌱 Un financement volontariste des petits agriculteurs y compris les clients ayant bénéficié d'abandon partiel depuis 2005.

Cette opération de réhabilitation a été poursuivie au cours de l'exercice 2012. Des mesures complémentaires ont été mises en œuvre pour alléger davantage les créances des petits agriculteurs et remédier aux contraintes des échéances en retard de paiement par :

- 🌱 Le réaménagement automatique des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est inférieur ou égal à 500 000 dirhams ;
- 🌱 L'information des bénéficiaires par lettres individuelles avec un nouveau tableau d'amortissement ;
- 🌱 Le réaménagement au cas par cas des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est supérieur à 500 000 dirhams ;
- 🌱 Le report d'une année des échéances impayées en 2011-2012 (y compris les échéances du quatrième trimestre 2012) avec décalage des autres échéances.

En 2014, l'opération de réhabilitation a été reconduite pour un montant de 90MDH (part du CAM) durant le premier semestre.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'annulation des crédits des petits agriculteurs s'est élevé à 9 Mrds Dhs entre 2000 et 2013, dont 60% (près de 5 Mrds Dhs) supportés directement par la banque, le reste étant venu sous forme d'augmentation de capital de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2015, aucune opération de réhabilitation n'a été conduite.

## V.4. Conventions signées entre le CAM et l'Etat

### a. Création de Tamwil El Fellah

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah<sup>14</sup>, afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.

Au 31/12/2015, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle<sup>15</sup> s'élève à 116,4 MDH dont 100 MDH de dotation de l'état.

---

<sup>14</sup> Ancienne dénomination : « Dar Al Fallen »

<sup>15</sup> 15 FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

### **1- Réalisations de Tamwil El Fellah:**

En 2015, TEF porté par la vitalité de son réseau, a poursuivi son développement en réalisant des performances en progression significative et ce, grâce à une activité commerciale dynamique conjuguée à une amélioration de son système d'évaluation du risque crédit.

Fruit d'une croissance satisfaisante, TEF a couronné l'exercice 2015 par des résultats encourageants, confortant ainsi son choix stratégique et réaffirmant la pertinence de son modèle économique.

#### **Elargissement de la base clientèle**

Le portefeuille clientèle de TEF a atteint 63.489 petits agriculteurs à fin 2015, en progression de 11.500 nouveaux clients par rapport au 31.12.2014, soit une évolution d'environ 22%.

L'année 2015 a également enregistré le financement de 116 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 340, représentant 10.329 adhérents bénéficiaires. Le nombre de coopératives féminines accompagnées a atteint 14 pour 588 femmes adhérentes.

#### **Attributions/Débloques**

Le volume global des crédits attribués, à fin décembre 2015, s'élève à 1.290 millions de dirhams contre 891 millions de dirhams enregistrés en décembre 2014, soit une croissance de 44%.

La production de l'année 2015 s'est établie à près de 400 millions de dirhams dont environ 50% sont destinés aux projets d'investissement.

La structure de la production de l'année 2015 par famille d'activités relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges occupent 31%, suivies de l'irrigation avec 21% et le maraîchage avec 18% du volume des crédits attribués.

En termes d'encours, les crédits se sont établis à environ 643 millions de dirhams au 31/12/2015, contre 476 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent, soit une croissance d'environ 35%.

Les décaissements des crédits ont atteint 347 Millions de dirhams, dont 47% représente les débloques des crédits à l'investissement.

#### **Extension du Réseau**

Le réseau de TEF s'est enrichi de l'ouverture de 6 agences au niveau des localités suivantes : Zaouiet Cheikh, Souk Sebte, Ain Taoujdate, Ouled Said, Kelâa Sraghna et Boulemane. Ces créations portent le réseau de TEF à 248 points de vente dont 39 agences dédiées.

TEF a pour ambition également d'être la banque de proximité de référence notamment dans les régions rurales enclavées. En 2015, TEF a mis en circulation 2 nouvelles agences mobiles au niveau de la région de Tiznit et Chefchaouen. Ainsi, le réseau de commercialisation des produits de TEF se compose de :

- 39 agences dédiées.
- 202 points de vente du Crédit Agricole du Maroc.
- 7 agences mobiles.

Cette densification du réseau témoigne de la politique de proximité visant la bancarisation d'un plus grand nombre de petits agriculteurs exclus du financement bancaire.

## 2- Contraintes de Tamwil El Fellah :

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'Etat, ainsi que les contraintes du terrain liées au démarrage des différents projets du Plan Maroc Vert et aux caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions tels que consignés dans le programme d'accompagnement du Plan Maroc Vert par le groupe Crédit Agricole du Maroc, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- ✔ Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur ayant des difficultés d'accès au financement bancaire classique, qu'il soit déjà touché ou pas encore par les projets Plan Maroc Vert ; la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible ;
- ✔ Annuler, en conséquence, la procédure de conventions par projet et l'éligibilité sur la base des listes des bénéficiaires. Tamwil El Fellah examinera alors chaque demande au cas par cas, à hauteur de 100.000 Dh, mais sans adossement ni aux conventions de projets, ni aux listes des bénéficiaires ;
- ✔ Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence pour le Développement Agricole, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

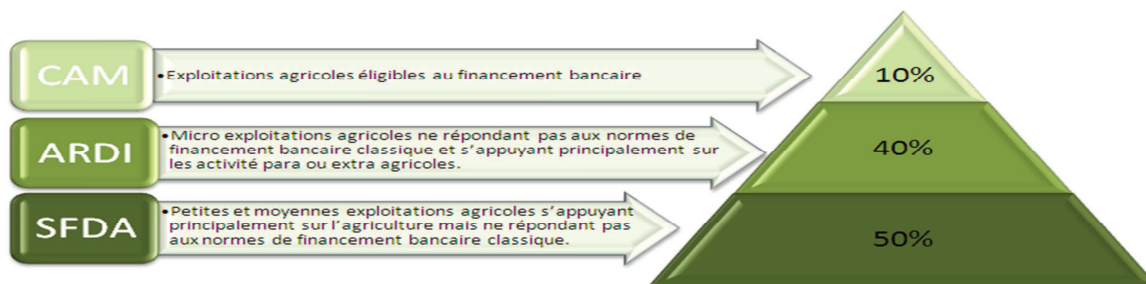
En juillet 2012, Tamwil El Fellah a procédé à l'élargissement de l'éligibilité des agriculteurs. En effet, depuis cette date, l'octroi de crédit par Tamwil El Fellah ne concerne plus exclusivement les agriculteurs touchés par les projets du Plan Maroc Vert, mais également toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

On note par ailleurs que le plafond de financement de TEF a été révisé à 200 000 MAD en 2014, contre 100 000 MAD précédemment, et ce dans le but d'améliorer l'accompagnement du Plan Maroc Vert dans le soutien à l'agriculture solidaire.

### b. Convention d'accompagnement du Plan Maroc Vert

De par la mission principale qui lui est dévolue conformément à l'article 3 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le CAM est un acteur important dans le cadre du financement du Plan Maroc Vert. A cet effet, une convention a été signée en octobre 2008 entre le gouvernement et le CAM pour la mise en place d'un projet d'accompagnement en matière de financement qui se fera selon trois systèmes :

- le financement dans le cadre d'une approche bancaire classique à travers le réseau CAM ;
- le financement par le microcrédit à travers la Fondation ARDI ;
- le financement à travers Tamwil Al Fellah (SFDA), filiale du groupe CAM, des besoins en crédits des exploitations agricoles ne rentrant pas dans le cadre des deux premiers systèmes.



Source : CAM

Par ailleurs, l'accompagnement pourrait également porter sur toutes les initiatives dont l'Etat souhaiterait confier la mise en œuvre au Groupe CAM (objets d'avenants au cas par cas).

La convention signée avec le gouvernement présente les engagements du Groupe CAM dans le cadre du Plan Maroc Vert et en contrepartie ceux consentis par le gouvernement.

Ainsi, le groupe CAM s'est engagé à mobiliser une enveloppe de 20 milliards de dirhams sur cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 répartis comme suit :

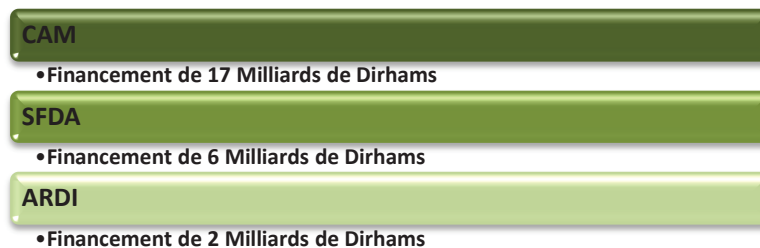


Source : CAM

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à :

- Associer le groupe CAM dans l'élaboration des projets et programmes gouvernementaux sur lesquels il est amené à intervenir ;
- Assurer l'assistance et l'encadrement des filières visées par le Plan Maroc Vert, afin de contribuer à la mise à niveau préalable des exploitations agricoles.

Pour l'exercice 2013, la production cumulée du CAM en termes de crédits alloués au secteur agricole et agro-industriel s'est située à 34 GDH (soit plus de 55% de l'encours global de la banque), réalisant ainsi totalement l'enveloppe prévue dans le cadre du premier pilier du plan. Les objectifs fixés ayant été nettement dépassés, une nouvelle enveloppe de 25 Mrds Dhs a été allouée par le GCAM au Plan Maroc Vert et au monde rural à compter de Mars 2014. Cette enveloppe est répartie comme suit :



Source : CAM

## V.5. Evolution des dépôts et crédits du CAM

### a. Evolution des dépôts

La structure des dépôts de la clientèle du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

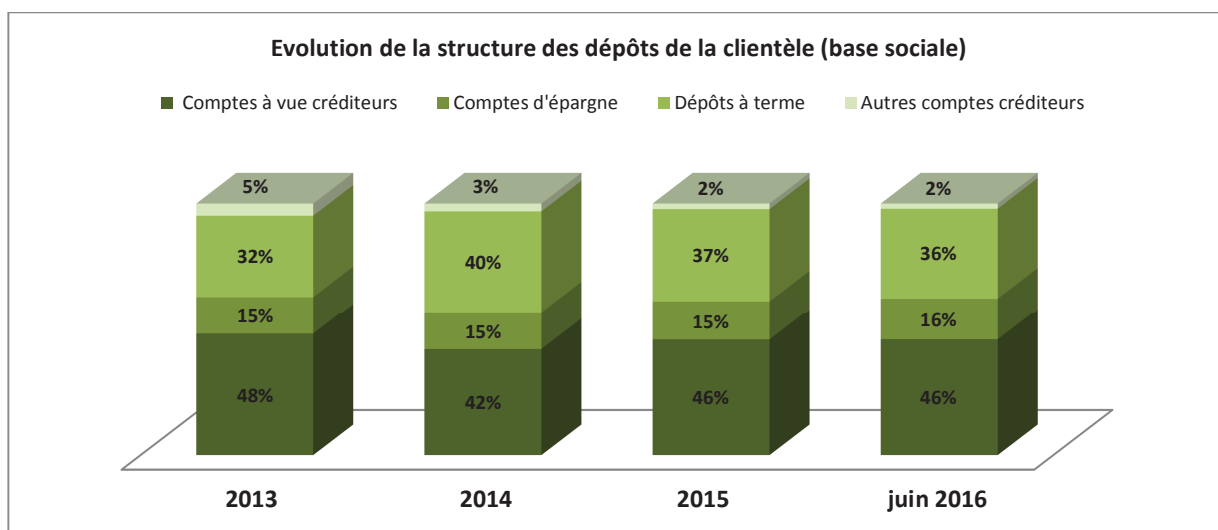
En MDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Dettes envers les établissements de Crédit et Assimilés (1)</b>	<b>9 015</b>	<b>7 477</b>	<b>-17,06%</b>	<b>8 053</b>	<b>7,71%</b>	<b>8 299</b>	<b>3,05%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>11,53%</b>	<b>9,01%</b>		<b>9,24%</b>		<b>9,88%</b>	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à vue	218	133	-39,05%	382	>100%	1 061	>100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à terme	8 796	7 344	-16,51%	7 671	4,46%	7 238	-5,65%
<b>Dépôts de la clientèle (2)</b>	<b>54 431</b>	<b>61 194</b>	<b>12,42%</b>	<b>64 085</b>	<b>4,72%</b>	<b>61 877</b>	<b>-3,45%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>69,62%</b>	<b>73,72%</b>		<b>73,55%</b>		<b>73,66%</b>	
Comptes à vue créditeurs	26 195	25 716	-1,83%	29 347	14,12%	28 365	-3,35%
Comptes d'épargne	8 049	9 096	13,01%	9 885	8,67%	10 180	2,98%
Dépôts à terme	17 605	24 510	39,22%	23 467	-4,25%	22 086	-5,89%
Autres comptes créditeurs	2 582	1 871	-27,53%	1 386	-25,93%	1 247	-10,03%
<b>Total ressources (1) + (2)</b>	<b>63 445</b>	<b>68 671</b>	<b>8,24%</b>	<b>72 139</b>	<b>5,05%</b>	<b>70 177</b>	<b>-2,72%</b>

Source : CAM

A fin Décembre 2014, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 17,06%, s'affichant ainsi à 7 477 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle se sont accrus de 12,42%, soit un encours de 61 194 MDH en fin d'exercice.

Au terme de l'exercice 2015, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 7,71%, s'affichant ainsi à 8 053 MDH. Les dépôts de la clientèle ont également progressé (+4,72%) avec un encours de 64 Mrds Dhs.

Au terme du premier semestre 2016, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 3,05%, s'affichant ainsi à 8 299 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle ont connu une baisse de 3,45% avec un encours de 62 Mrds Dhs à fin juin 2016 contre 64 Mrds Dhs à fin Décembre 2015.



Sur la période analysée, la structure des dépôts de la clientèle du CAM reste relativement stable.

**b. Evolution des crédits**

La structure des crédits du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

En MDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Créances sur les Etablissements de Crédit et Assimilés (1)</b>	<b>1 801</b>	<b>1 123</b>	<b>-37,63%</b>	<b>2 123</b>	<b>89,05%</b>	<b>520</b>	<b>-75,53%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>2,30%</b>	<b>1,35%</b>		<b>2,44%</b>		<b>0,62%</b>	
<i>Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue</i>	403	116	-71,31%	165	42,57%	503	>100%
<i>Créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme</i>	1 398	1 008	-27,92%	1 958	94,21%	17	-99,14%
<b>Créances sur la clientèle (2)</b>	<b>57 096</b>	<b>60 586</b>	<b>6,11%</b>	<b>62 533</b>	<b>3,21%</b>	<b>61 050</b>	<b>-2,37%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>73,03%</b>	<b>72,99%</b>		<b>71,77%</b>		<b>72,68%</b>	
<i>Crédits de trésorerie et à la consommation</i>	21 579	22 614	4,80%	22 896	1,25%	22 696	-0,87%
<i>Crédits à l'équipement</i>	15 807	16 878	6,78%	17 337	2,72%	18 071	4,24%
<i>Crédits immobiliers</i>	15 033	16 081	6,97%	15 810	-1,69%	16 876	6,75%
<i>Autres crédits</i>	4 678	5 012	7,15%	6 490	29,49%	3 406	-47,52%
<b>Total créances nettes (1) + (2)</b>	<b>58 897</b>	<b>61 709</b>	<b>4,77%</b>	<b>64 656</b>	<b>4,78%</b>	<b>61 569</b>	<b>-4,77%</b>

Source : CAM

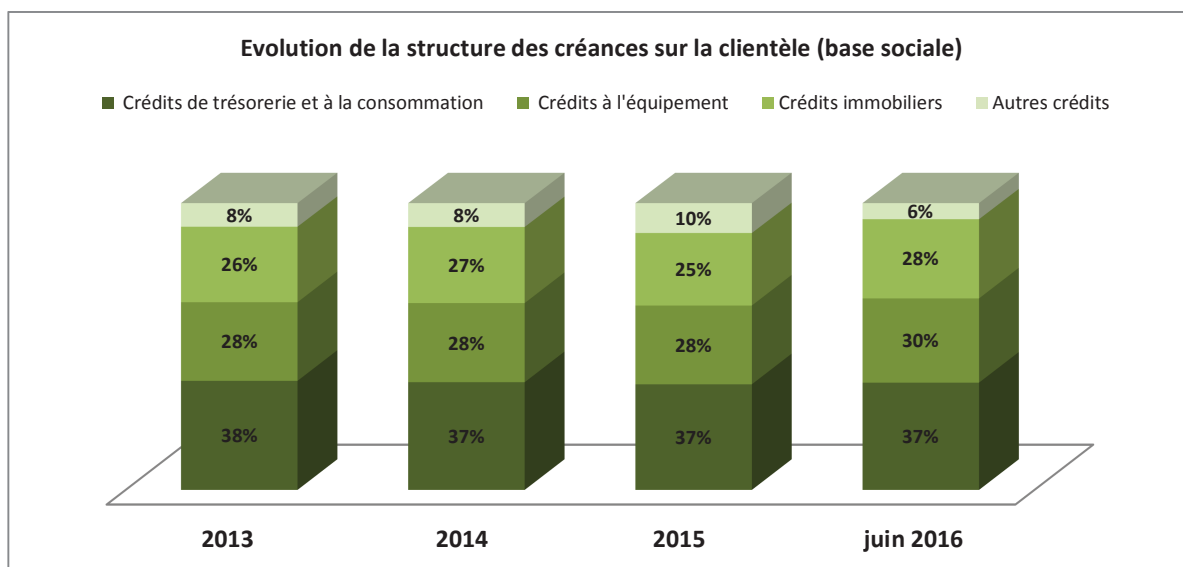
Au terme de l'exercice 2014, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont subi une baisse de 37,63% ressortant à 1 123 MDH. Par ailleurs, les créances sur la clientèle ont progressé de 6,11%, soit un encours de 60 586 MDH.

A fin Décembre 2015, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 89,05% ressortant à 2 123 MDH. Par ailleurs, les créances sur la clientèle ont progressé (+3,21%) à 63 Mrds Dhs.

A fin Juin 2016, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont subi une baisse de 75,53% ressortant à 520 MDH, et ce suite à une baisse de 99,14% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme. Cette variation s'explique principalement par le remboursement de :

- Un prêt de 1,1 Mrds Dhs (AWB et BmCi) ;
- Remboursement d'un prêt en devise pour un montant de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent de 62,5 Mrds Dhs en Décembre 2015 à 61 Mrds Dhs en juin 2016, soit une baisse de 2,37%.



Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste stable avec une prépondérance des crédits de trésorerie et à la consommation (autour de 37%), suivis par les crédits à l'équipement .

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des crédits à l'agriculture entre 2013 et 2015:

En MDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
Crédits à l'agriculture	18 120	19 323	6,64%	19 391	0,35%	18 626	-3,95%
Crédits à l'agro-industrie et au monde rural*	15 790	16 820	6,52%	16 922	0,61%	16 517	-2,39%
<b>Total encours brut des crédits sur la clientèle</b>	<b>60 562</b>	<b>63 942</b>	<b>5,58%</b>	<b>66 383</b>	<b>3,82%</b>	<b>65 322</b>	<b>-1,60%</b>
<b>Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global</b>	<b>55,99%</b>	<b>56,52%</b>		<b>54,70%</b>		<b>53,80%</b>	

Source : CAM

(\*) : Ces crédits incluent également les crédits octroyés aux habitants du monde rural pour les activités non agricoles.

Les crédits à l'agriculture ont augmenté de 6,64% en 2014 et de 0,35% en 2015, répondant ainsi à l'ambition stratégique visant à développer le secteur agricole. Par ailleurs, les crédits à l'agro-industrie et au monde rural ont connu une hausse globale de 7,17%.

Au terme du premier semestre 2016, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 35 MDH, soit 53,80% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

## V.6. Politique commerciale du CAM

### a. Ambitions stratégiques

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du CAM :

#### L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural de notre pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et accompagne par des financements adaptés la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

#### Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre des taux de croissance importants sur ce marché que ce soit en matière de Dépôts, de crédits à la consommation, de crédits immobiliers, de la monétique ou de la bancassurance.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

### b. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFABANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

### c. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période Décembre 2013 à juin 2016 ressort comme suit :

	2013	2014	2015	juin-16
Agence bancaire	271	282	305	316
Agence Entreprise <sup>16</sup>	10	10	11	11
Agence Mobile <sup>17</sup>	7	7	7	7
Caisse Locale <sup>18</sup>	105	105	110	110
Caisse Régionale <sup>19</sup>	55	55	60	60
Centre d'affaires	5	6	10	10
Guichet périodique <sup>20</sup>	13	13	13	13
<b>Total</b>	<b>466</b>	<b>478</b>	<b>516</b>	<b>527</b>

Source : CAM

A fin juin 2016, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM<sup>21</sup>

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau s'est traduite par l'ouverture de nouvelles agences sur les trois derniers exercices. Le nombre d'agences est porté à 516 au 31 Décembre 2015 après l'ouverture de 38 agences durant l'exercice 2015.

Par ailleurs, il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie, ces locaux ont été optimisés en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et Assalaf Al Akhdar.

<sup>16</sup> Transformation de certaines agences entreprises en centres d'affaires

<sup>17</sup> Agences bancaires assurant des opérations basiques comme les dépôts, les retraits ou les virements et bénéficiant d'une liaison satellitaire qui permet ainsi au CAM de défier l'éloignement et l'enclavement du monde rural.

<sup>18</sup> Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire ordinaire

<sup>19</sup> Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire régionale ordinaire

<sup>20</sup> Guichets saisonniers

<sup>21</sup> La stabilité de la répartition des agences entre 2013 et 2015 est un enjeu stratégique du CAM

#### d. Politique d'investissement

Les investissements du CAM durant les trois derniers exercices ont été orientés en vue d'atteindre les objectifs fixés par les 5 axes d'action fixés par le Plan Stratégique CAP 2016 :



Les investissements du CAM au cours des exercices 2013 à 2015 se sont chiffrés comme suit :

RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT	2 013	2 014	2 015
I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	126 544	166 114	12 626
II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	64 639	104 907	70 136
III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	44 829	84 600	53 141
IV ETUDES GENERALES	13 922	20 403	16 071
V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	8 905	11 407	20 785
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (I+II+III+IV+V)</b>	<b>258 839</b>	<b>387 431</b>	<b>172 758</b>

S'agissant de la construction budgétaire propre à l'exercice 2016, celle-ci s'inscrit dans la perspective de la continuité des objectifs alloués au budget 2015 et vise l'optimisation des charges générales d'exploitation tout en assurant les moyens nécessaires à la stratégie de développement de la banque.

Dans cet esprit, les budgets prévisionnels des différents centres budgétaires ont été établis de manière à couvrir leurs besoins annuels en fonction des objectifs de performance commerciale, de rentabilité et/ou de productivité qui leur sont assignés. Il s'agit notamment de :

- Le développement du réseau et du siège à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente ;
- Le renouvellement et la mise à niveau des aménagements et mobiliers / matériels d'exploitation (réseau et siège), notamment le matériel informatique pour le réseau et le siège ;
- La mise à niveau et le développement du réseau télécom, de la plateforme monétique, logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite des projets de refonte du système d'information de la Banque et sa mise à jour ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets règlementaires, structurants et l'accompagnement de la campagne institutionnelle dans le cadre du GCAM 2016.

### e. Politique de développement

La politique de développement du CAM entrant dans le cadre du Plan d'action 2020, les axes ciblés par le CAM s'articulent autour des points suivants :

- La conquête commerciale. De 2 millions de comptes prévus pour CAP 2016, la banque ambitionne de passer à 5 millions de comptes ;
- Le renforcement du soutien au Plan Maroc vert ;
- Le renforcement de la Gouvernance et du respect des normes prudentielles avec pour corollaire la régionalisation ;
- La régionalisation ;
- Le lancement de la Banque Participative ;
- La diversification des sources de PNB et de rentabilité pour éviter un étouffement du compte d'exploitation. En effet et malgré la mise en place de la structure du « cost killing », les charges d'exploitation augmentent de manière mécanique d'où la nécessité pour la banque de développer à l'instar des autres banques, des sources de rentabilité et de PNB additionnelles ;
- L'adaptation aux nouveaux canaux de distribution notamment à travers la banque digitale.

## Organisation du CAM

### VI.1. Capital Humain

#### a. Effectif

L'évolution de l'effectif sur la période considérée se présente comme suit :

	2013	2014	Var 14/13	2015	Var 15/14	juin 2016	Var juin16/15
<b>Effectif</b>	<b>3 640</b>	<b>3 777</b>	<b>3,76%</b>	<b>3 865</b>	<b>2,33%</b>	<b>3 880</b>	<b>0,39%</b>
Siège	1 172	1 391	18,69%	1 324	-4,82%	1 336	0,91%
Réseau	2 468	2 386	-3,32%	2 541	6,50%	2 544	0,12%

Source : CAM

L'effectif du CAM a connu un taux de croissance global de 6,18% sur la période 2013 à 2015 passant de 3 640 personnes à 3 865 personnes.

A fin décembre 2015, le CAM emploie 3 865 personnes (+2,33%) dont 1 324 au niveau du siège de la banque (-4,82%) et 2 541 au niveau du réseau (+6,50%).

A fin Juin 2016, le CAM emploie 3 880 personnes (+0,39%) dont 1 336 au niveau du siège de la banque (+0,91%) et 2 544 au niveau du réseau (+0,12%).

#### b. Encadrement

L'évolution de la répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

	2013	2014	Var 14/13	2015	Var 15/14	juin 2016	Var juin16/15
Cadres	2 024	2 093	3,41%	2 211	5,64%	2 220	0,41%
Employés	1 616	1 684	4,21%	1 654	-1,78%	1 660	0,36%
<b>Effectif</b>	<b>3 640</b>	<b>3 777</b>	<b>3,76%</b>	<b>3 865</b>	<b>2,33%</b>	<b>3 880</b>	<b>0,39%</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>56%</b>	<b>55%</b>		<b>57%</b>		<b>57%</b>	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2016, la catégorie des cadres représente plus de 57% de l'effectif du CAM, soit 2 points de plus qu'à fin Décembre 2014, et au même niveau qu'à fin décembre 2015.

#### c. Pyramides des âges

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est décrite dans le tableau suivant :

	2013	2014	Var 14/13	2015	Var 15/14	juin 2016	Var juin16/15
[18,35] ans	1 515	1 683	11,09%	1 821	8,20%	1 836	0,82%
[36,40] ans	187	227	21,39%	244	7,49%	268	9,84%
[41,45] ans	181	150	-17,13%	156	4,00%	163	4,49%
[46,50] ans	519	436	-15,99%	359	-17,66%	335	-6,69%
[51,55] ans	807	818	1,36%	787	-3,79%	778	-1,14%
[56,60] ans	431	463	7,42%	498	7,56%	500	0,40%
<b>Effectif</b>	<b>3 640</b>	<b>3 777</b>	<b>3,76%</b>	<b>3 865</b>	<b>2,33%</b>	<b>3 880</b>	<b>0,39%</b>

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 35 ans passe de 1 515 personnes en 2013 à 1 836 à fin juin 2016 et représente désormais 47% de l'effectif global.

**d. Ancienneté**

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'effectif en termes d'ancienneté:

	2013	2014	Var 14/13	2015	Var 15/14	juin 2016	Var juin16/15
< 5 ans	1 012	1 153	13,93%	1 080	-6,33%	1 117	3,43%
[5 ; 10[ans	683	704	3,07%	926	31,53%	892	-3,67%
[10 ; 20[ans	250	264	5,60%	298	12,88%	347	16,44%
[20 ; 30[ans	1 302	1 237	-4,99%	1 133	-8,41%	1 085	-4,24%
>=30 ans	393	419	6,62%	428	2,15%	439	2,57%
<b>Effectif</b>	<b>3 640</b>	<b>3 777</b>	<b>3,76%</b>	<b>3 865</b>	<b>2,33%</b>	<b>3 880</b>	<b>0,39%</b>

Source : CAM

A fin juin 2016, 29% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

**e. Turnover**

Le tableau ci-dessous présente le turnover enregistré par le CAM de 2013 à juin 2016:

	2013	2014	2015	juin 2016
Recrues	134	267	227	75
Départs	135	130	139	60
<b>Taux de Turnover (*)</b>	<b>3,70%</b>	<b>5,50%</b>	<b>4,73%</b>	<b>1,74%</b>

Source : CAM

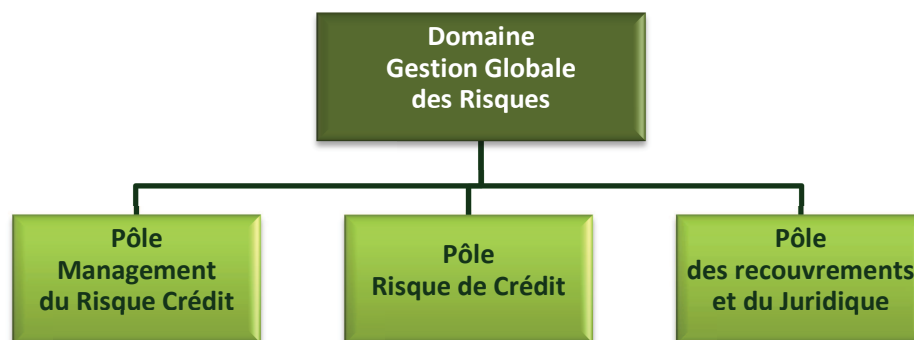
(\*)  $(((\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2) / \text{Effectif année } n-1) \times 100$

Au terme du premier semestre 2016, le turnover ressort à 1,74% contre 3,7 % en 2013.

## VI.2. Dispositif de gestion des risques

Afin de veiller au respect des dispositions réglementaires par les différentes structures du CAM, un dispositif de gestion globale des risques (GGR) a été mis en place en 2009.

Il vise à assoir au niveau du CAM une gestion des risques conforme aux standards de la place et organisée comme suit :



### Pôle Management du Risque Crédit :

Ce Pôle a pour principale mission la maîtrise du risque de crédit tant en termes de pilotage de la politique générale du risque de crédit que d'analyse et de suivi des engagements.

### Pôle Risque Crédit :

Le Pôle Risque de Crédit a pour principale mission de sécuriser le portefeuille des engagements de la banque et participe également à l'élaboration et au suivi de la politique générale du risque du Crédit Agricole du Maroc.

### Pôle des Recouvrements et du Juridique :

Cette direction a pour mission de veiller au recouvrement des créances ainsi que le suivi et le rapprochement des dossiers contentieux afin de garantir à la banque les meilleurs schémas de sortie.

## VI.3. Dispositif de contrôle et politique de conformité

### a. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de quatre grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

#### 1- Le Contrôle Général

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- 🌱 Renforcer les actions de contrôle ;
- 🌱 Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- 🌱 Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;

- ✎ Coordonner et animer le système de contrôle interne.

## 2- La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie

La Direction Centrale de la Déontologie et de la Conformité a pour mission de mettre en œuvre la politique générale de conformité du groupe arrêtée par le Directoire. Pour ce fait, elle est chargée de :

- ✎ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe CAM ;
- ✎ Veiller à ce que les dispositifs de gestion et de maîtrise des risques de non-conformité mis en place soient coordonnés et en adéquation avec la réglementation et les axes retenus en la matière par les instances de gouvernance ;
- ✎ Mettre en place un dispositif de veille réglementaire avec les métiers opérationnels afin d'en assurer la déclinaison opérationnelle ;
- ✎ Gérer le dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- ✎ Promouvoir le code de déontologie du CAM et assurer sa pérennité ;
- ✎ Veiller au déploiement des programmes de formation relatifs à la conformité, à la déontologie et au devoir de vigilance ;
- ✎ Veiller à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe ;
- ✎ Assurer l'interface avec les autorités réglementaires pour les questions relatives à la conformité et au dispositif de vigilance.

## 3- La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle Permanent :

La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent a pour mission de :

- ✎ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe ;
- ✎ Gérer le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et concevoir le dispositif de contrôle permanent.

## 4- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- ✎ Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...);
- ✎ Etre l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- ✎ Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

**b. Contrôle externe**

Le contrôle externe est assuré par les acteurs suivants :

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghreb	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
<p>Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes sont nommées par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.</p>	<p>Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture.</p> <p>Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelables une seule fois.</p>	<p>La circulaire 40 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.</p>	<p>Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance.</p> <p>Il est présidé par un représentant du Groupe CDG, coopté par le Conseil de Surveillance.</p>

**VI.4. Moyens informatiques du CAM**

En vue de permettre au Crédit Agricole du Maroc de mettre en application son plan de développement, une refonte globale du système d'information appelée « Phœnix » a été initiée.

Le schéma directeur du système d'information retenu est basé sur une approche modulaire au lieu d'un « global banking » (mise en place longue et compliquée) et se présente comme suit :

PROGRAMME PHOENIX		
Système Comptable	Système Engagements et Recouvrement	Système Agence
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Périmètre</b> :E-business Financial (Oracle) pour la comptabilité générale, analytique et budgétaire</li> <li>▪ Règle Du Jeu comme interpréteur comptable</li> </ul> <p><b>Bénéfices attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Facilitation du respect de la réglementation BAM (sécurité et exactitude des traitements)</li> <li>▪ Renforcement du contrôle interne</li> </ul>	<p><b>Périmètre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EVOLAN progiciel de gestion des crédits et du recouvrement au niveau du réseau et du siège</li> </ul> <p><b>Bénéfices attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une gestion optimisée des processus internes d'octroi de crédit (suivi des risques notamment) et en phase avec la réglementation</li> <li>▪ Une industrialisation de la gestion et du traitement du recouvrement et du contentieux</li> <li>▪ Un meilleur contrôle des garanties</li> </ul>	<p><b>Périmètre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'une solution de gestion des opérations réalisées au niveau de l'agence</li> </ul> <p><b>Bénéfices attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement du contrôle interne</li> <li>▪ Une meilleure gestion des référentiels</li> <li>▪ Amélioration de la productivité des équipes agences par l'automatisation des opérations</li> <li>▪ Optimisation des traitements</li> </ul>

Source : CAM

La refonte du système d'information (SI) du CAM s'est basée principalement sur la combinaison d'acquisitions de progiciels (destinés à certains métiers) et de développements spécifiques qui répondent aux impératifs suivants :

- ✔ Système Centralisé ;
- ✔ Système Opérateur AX (il s'agit d'un système d'exploitation) ;
- ✔ Base de donnée de type Oracle ;
- ✔ Langage de développement J2EE (système basé sur le langage JAVA).

Les grands axes du plan de refonte stratégique du SI sont les suivants :

- ✔ L'amélioration de l'organisation et des process par la dotation d'outils de gestion adaptés et par le renforcement du contrôle interne ;
- ✔ L'amélioration de la qualité des services et de gestion des dossiers de clientèle ; et
- ✔ L'optimisation des frais généraux et des ressources humaines.

La mise en place des modules de gestion des Engagements a été finalisée en 2009.

De son côté, l'automatisation des Opérations Bancaires a été diligentée en deux phases :

- ✔ Automatisation des échelles d'intérêts, de la gestion des conditions dérogatoires (fusion des comptes, calcul rétroactif, etc.), de la centralisation des commissions et du traitement des pensions ; et
- ✔ Mise en place d'un système d'information des Opérations Bancaires qui couvre toutes les opérations bancaires tout en assurant leur fiabilité et la sécurité de l'information et un correct déversement en production.

Ainsi, en 2011, le CAM a mis en place le Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), couvrant l'essentiel des opérations au niveau des points de vente, en plus de certains processus métier transverses allant des points de vente au Back-office métier. Ce système est basé essentiellement sur :

- ✔ Une architecture centralisée, unique et fiable ;
- ✔ Une fluidité d'échange entre le Réseau et le Back-office permettant l'accès direct aux données centrales ;
- ✔ Une maîtrise totale de l'outil du fait de son développement en interne.

Cette solution centralisée a pour objectifs majeurs d'assurer l'intégrité des données, la traçabilité, la sécurité de gestion, et de dégager du temps aux utilisateurs pour effectuer des tâches à valeur ajoutée en automatisant certains traitements.

Le SIOB est par ailleurs interfacé avec les principales applications métier de la banque et représente ainsi le socle de son Système d'Information.

Enfin, en 2009, l'outil de gestion de ressources humaines « HR –ACCES » a été déployé et porte notamment les fonctionnalités suivantes (gestion de la paie, gestion administrative du personnel de la banque, gestion des affaires sociales, gestion de la carrière et évaluation des compétences).

Dans le cadre de l'optimisation du système administratif et comptable, CAM a entrepris la mécanisation des processus de comptabilité (générale, analytique, budgétaire) et des achats et approvisionnement (achats, contrats et marchés, approvisionnements, budgets, stocks et inventaires des magasins, factures, règlements et comptabilité fournisseurs, comptabilité fournisseurs, référencement des fournisseurs).

## VI.5. Politique de régionalisation du CAM

L'Etat Marocain a lancé un programme de régionalisation avancée s'inscrivant clairement dans le cadre d'un Etat démocratique décentralisé.

Ce découpage régional a fixé le nombre des régions à 12 au lieu de 16, soit une réduction de 25%. Cette nouvelle configuration régionale a été faite selon certains critères basés entre autre sur les principes d'efficacité, d'homogénéité, de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi d'accessibilité et de proximité.

Dans cette logique, la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) a suggéré les régions suivantes :

- ✓ Tanger-Tétouan,
- ✓ Oriental et Rif,
- ✓ Fès-Meknès,
- ✓ Rabat-Salé-Kénitra,
- ✓ Béni Mellal-Khénifra,
- ✓ Casablanca-Settat,
- ✓ Marrakech-Safi,
- ✓ Drâa-Tafilalet,
- ✓ Souss-Massa,
- ✓ Guelmim-Oued Noun,
- ✓ Laâyoune-Saguia al Hamra,
- ✓ Ed-Dakhla-Oued ed Dahab.

Suivant le même schéma de découpage régional fixé par l'Etat Marocain, et fort de son ancrage au niveau régional, le Groupe Crédit Agricole du Maroc projette de lancer un processus de décentralisation visant à développer une politique de soutien à l'économie régionale. Dans ce sens, le GCAM a entamé début 2016 une vaste réflexion sur le nouveau déploiement de ses structures régionales.

## **PARTIE V. SITUATION FINANCIERE**

## I- Analyse du Compte des Produits et Charges (comptes sociaux)

Le compte de produits et charges du Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	31 230	27 931	-10,57%	20 282	-27,38%	10 211	6 912	-32,31%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 931 437	4 024 898	2,38%	4 189 082	4,08%	2 065 389	1 760 035	-14,78%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	284 909	257 593	-9,59%	274 076	6,40%	127 833	134 723	5,39%
Produits sur titres de propriété	18 701	17 274	-7,63%	9 873	-42,85%	9 873	21 642	>100%
Commissions sur prestations de service	285 248	328 486	15,16%	350 306	6,64%	176 671	192 720	9,08%
Autres produits bancaires	178 616	350 151	96,04%	246 661	-29,56%	127 343	486 667	>100%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 730 140</b>	<b>5 006 333</b>	<b>5,84%</b>	<b>5 090 281</b>	<b>1,68%</b>	<b>2 517 320</b>	<b>2 602 700</b>	<b>3,39%</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	374 367	302 388	-19,23%	259 772	-14,09%	136 826	115 075	-15,90%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 143 376	1 236 975	8,19%	1 360 035	9,95%	632 025	584 366	-7,54%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	233 874	228 791	-2,17%	215 933	-5,62%	119 260	86 590	-27,39%
Autres charges bancaires	133 667	278 091	>100%	188 369	-32,26%	114 322	109 058	-4,60%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 885 285</b>	<b>2 046 245</b>	<b>8,54%</b>	<b>2 024 109</b>	<b>-1,08%</b>	<b>1 002 433</b>	<b>895 089</b>	<b>-10,71%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 844 856</b>	<b>2 960 088</b>	<b>4,05%</b>	<b>3 066 172</b>	<b>3,58%</b>	<b>1 514 887</b>	<b>1 707 611</b>	<b>12,72%</b>
Produits d'exploitation non bancaire	238 322	574	-99,76%	227 051	>100%	202 947	111	-99,95%
Charges d'exploitation non bancaire	23 343	41 000	75,64%	52 253	27,45%	23 056	47 212	>100%
Charges de personnel	874 607	919 646	5,15%	975 631	6,09%	457 549	483 798	5,74%
Impôts et taxes	28 702	30 683	6,90%	30 616	-0,22%	11 807	13 669	15,77%
Charges externes	347 646	362 973	4,41%	389 868	7,41%	200 910	217 098	8,06%
Autres charges générales d'exploitation	33 727	45 302	34,32%	51 138	12,88%	25 539	21 500	-15,82%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	176 836	172 020	-2,72%	176 844	2,80%	88 457	94 574	6,92%
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 461 517</b>	<b>1 530 624</b>	<b>4,73%</b>	<b>1 624 096</b>	<b>6,11%</b>	<b>784 262</b>	<b>830 639</b>	<b>5,91%</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	670 916	984 764	46,78%	1 089 607	10,65%	204 468	763 310	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	217 337	474 312	>100%	275 846	-41,84%	111 093	413 745	>100%
Autres dotations aux provisions	389 167	125 073	-67,86%	450 400	>100%	432 559	39 156	-90,95%
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>1 277 420</b>	<b>1 584 149</b>	<b>24,01%</b>	<b>1 815 853</b>	<b>14,63%</b>	<b>748 120</b>	<b>1 216 212</b>	<b>62,57%</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	350 021	807 846	>100%	496 610	-38,53%	103 978	333 236	>100%
Récupérations sur créances amorties	100 099	57 740	-42,32%	73 695	27,63%	32 189	16 418	-48,99%
Autres reprises de provisions	129 347	114 091	-11,80%	189 247	65,87%	21 721	358 268	>100%
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>579 468</b>	<b>979 677</b>	<b>69,06%</b>	<b>759 551</b>	<b>-22,47%</b>	<b>157 888</b>	<b>707 922</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>900 365</b>	<b>784 566</b>	<b>-12,86%</b>	<b>560 572</b>	<b>-28,55%</b>	<b>320 283</b>	<b>321 582</b>	<b>0,41%</b>
Produits non courants	12 540	18 567	48,07%	19 923	7,30%	3 239	11 401	>100%
Charges non courantes	471 381	183 283	-61,12%	163 928	-10,56%	56 772	53 299	-6,12%
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>441 523</b>	<b>619 850</b>	<b>40,39%</b>	<b>416 568</b>	<b>-32,80%</b>	<b>266 750</b>	<b>279 684</b>	<b>4,85%</b>
Impôts sur les résultats	35 961	189 500	>100%	80 380	-57,58%	40 440	97 742	>100%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>405 563</b>	<b>430 350</b>	<b>6,11%</b>	<b>336 188</b>	<b>-21,88%</b>	<b>226 310</b>	<b>181 941</b>	<b>-19,61%</b>

Source : CAM

## 1.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Sur la période considérée, les produits d'exploitation bancaires du CAM se présentent comme suit:

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	31 230	27 931	-10,57%	20 282	-27,38%	10 211	6 912	-32,31%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 931 437	4 024 898	2,38%	4 189 082	4,08%	2 065 389	1 760 035	-14,78%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	284 909	257 593	-9,59%	274 076	6,40%	127 833	134 723	5,39%
Produits sur titres de propriété	18 701	17 274	-7,63%	9 873	-42,85%	9 873	21 642	>100%
Commissions sur prestations de service	285 248	328 486	15,16%	350 306	6,64%	176 671	192 720	9,08%
Autres produits bancaires	178 616	350 151	96,04%	246 661	-29,56%	127 343	486 667	>100%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 730 140</b>	<b>5 006 333</b>	<b>5,84%</b>	<b>5 090 281</b>	<b>1,68%</b>	<b>2 517 320</b>	<b>2 602 700</b>	<b>3,39%</b>

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

A fin Décembre 2014, les produits d'exploitation bancaire sont en hausse et s'affichent à 5 006 MDH, soit une progression de 5,84% par rapport à l'exercice précédent.

En 2015, ladite rubrique est en progression de 1,68% pour atteindre 5 090 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 4,08% du poste « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ».

La tendance haussière des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » relevée entre 2013 et 2015 (TCAM 3,23%) est principalement liée à l'augmentation du volume de l'activité crédit (TCAM 4,66%).

En 2014, les commissions sur prestations de service augmentent de 15,16% passant ainsi de 285 MDH à 328 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires. A fin décembre 2015, on constate une nouvelle augmentation dudit poste (+6,64%), s'affichant ainsi à 350 MDH.

Le poste « Intérêts et produits assimilés sur titres de créance » a connu une baisse au cours de l'exercice 2014 suite à l'arrivée à échéance d'une partie du portefeuille de titres notamment les Bons de Trésor, et à la cession de titres opérée sur ladite période. Le poste passe ainsi de 285 MDH en 2013 à 258 MDH à fin 2014.

Au terme de l'exercice 2015, on constate une hausse de ladite rubrique (+6,40%) avec un encours qui s'affiche désormais à 274 MDH.

Les produits sur titres de propriété correspondent aux revenus des titres de participations, soit les dividendes versés par les participations minoritaires détenues par le CAM. Ce poste est en baisse durant la période étudiée et passe ainsi de 19 MDH à fin 2013 à 17 MDH à fin 2014 (-7,63%) puis à 10 MDH au terme de l'exercice 2015 (-42,85%).

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

En 2014, la rubrique « autres produits bancaires » connaît une forte progression (+96,04%) et s'affiche à 350 MDH. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation des plus-values de cession sur titres de placement qui passent de 38 MDH en 2013 à 251 MDH à fin 2014.

A fin 2015, ledit poste est en baisse de 29,56%, s'affichant ainsi à 247 MDH. Cette variation est liée principalement à la baisse :

- Des plus-values de cession sur titres de placement qui passent de 251 MDH en 2014 à 169 MDH à fin 2015 ;
- Des gains sur opération de change qui passent de 91 MDH en 2014 MDH à 77 MDH à fin 2015.

### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 3,39% pour atteindre 2,6 Mrds Dhs, contre 2,5 Mrds Dhs à fin Juin 2015. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 359 MDH du poste « Autres produits bancaires ».

Les commissions sur prestations de service augmentent de 9,08% passant ainsi de 177 MDH à 193 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires.

Les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle sont en baisse de 14,78%. Cette évolution est principalement due à un recul des intérêts sur crédits de trésorerie (-125 MDH) et à l'équipement (-241 MDH).

Les produits sur titres de propriété s'élèvent à 22 MDH et se composent notamment des dividendes suivants :

- CMI : 7 MDH,
- DOUJA : 6,5 MDH,
- COSUMAR 3,2 MDH,
- CIH : 1,9 MDH,
- IAM : 1,2 MDH,
- AWB : 0,7 MDH,
- BCP : 0,6 MDH.

## I.2. Charges d'Exploitation Bancaire

L'évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	374 367	302 388	-19,23%	259 772	-14,09%	136 826	115 075	-15,90%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 143 376	1 236 975	8,19%	1 360 035	9,95%	632 025	584 366	-7,54%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	233 874	228 791	-2,17%	215 933	-5,62%	119 260	86 590	-27,39%
Autres charges bancaires	133 667	278 091	108,05%	188 369	-32,26%	114 322	109 058	-4,60%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 885 285</b>	<b>2 046 245</b>	<b>8,54%</b>	<b>2 024 109</b>	<b>-1,08%</b>	<b>1 002 433</b>	<b>895 089</b>	<b>-10,71%</b>

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014 les charges d'exploitation bancaire connaissent une augmentation de 8,54%, en passant de 1 885 MDH en 2013 à 2 046 MDH en 2014. Les principales évolutions ont concerné les postes :

- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit (-19,23%), liée à la révision du taux directeur (celui-ci est passé de 3% au 25 Mars 2014 à 2,75% au 23 Septembre 2014, puis à 2,5% au 16 Décembre 2014) ;
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle (+ 8,19%) ;
- Autres charges bancaires, qui passent de 133,6 MDH en 2013 à 278 MDH en 2014.

Au terme de l'exercice 2015, les charges d'exploitation bancaire connaissent une baisse de 1,08%, en passant de 2 046 MDH à 2 024 MDH.

Le poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » a enregistré une progression continue depuis 2013, passant de 1 143 MDH à 1 237 MDH en 2014 puis à 1 360 MDH à fin 2015, soit un TCAM de 9,07%.

Le poste « Intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédits » enregistre une baisse continue depuis 2013 pour s'établir à 260 MDH à fin 2015, et ce suite à la baisse des charges relatives aux

emprunts sur le marché monétaire initiés dans le cadre de la stratégie du CAM visant à améliorer la durée de ses ressources en ayant recours à des emprunts à moyen et long terme.

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » s'élèvent au 31 décembre 2015 à 216 MDH, contre 234 MDH en fin 2013. Ils correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011.

Les « autres charges bancaires » correspondent à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts et à des moins-values sur titres de placement.

En 2014, la rubrique « autres charges bancaires » augmente de plus de 100%, s'affichant ainsi à 278 MDH. Cette variation s'explique par la hausse des charges sur opérations de change qui passent de 3 MDH en 2013 à 113 MDH à fin Décembre 2014.

En 2015, ledit poste accuse une baisse de 32,26% s'affichant ainsi à 188 MDH. Cette variation s'explique par la baisse :

- Des pertes sur opérations de change virement (-84 MDH)
- Des diverses autres charges bancaires (-44 MDH) ;

### Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, les charges d'exploitation bancaire connaissent une baisse de 10,71%, en passant de 1 002 MDH au 30/06/2015 à 895 MDH. Les principales évolutions ont concerné les postes :

- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle (-48 MDH) suite à un recul de 55 MDH des intérêt sur comptes à termes consécutive à une baisse des taux d'intérêts distribués ;
- Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis, qui passent de 119 MDH à 87 MDH.

### I.3. Produit Net Bancaire

L'évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	4 247 576	4 310 421	1,48%	4 483 441	4,01%	2 203 433	1 901 670	-13,70%
- intérêts et charges assimilées	1 751 618	1 768 154	0,94%	1 835 740	3,82%	888 111	786 031	-11,49%
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>2 495 958</b>	<b>2 542 267</b>	<b>1,86%</b>	<b>2 647 701</b>	<b>4,15%</b>	<b>1 315 322</b>	<b>1 115 639</b>	<b>-15,18%</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location								
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location								
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>								
+ Commissions perçues	285 248	328 486	15,16%	350 306	6,64%	176 671	192 720	9,08%
- Commissions servies	645	85	-86,80%	910	>100%	763	1414	85,32%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>284 603</b>	<b>328 401</b>	<b>15,39%</b>	<b>349 396</b>	<b>6,39%</b>	<b>175 908</b>	<b>191 306</b>	<b>8,75%</b>
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-1 330	-681	NS	-296	NS	-296	7777	NS
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	31 547	249 004	>100%	130 232	-47,70%	97 677	411 694	>100%
+/- Résultats des opérations de change	113 791	-22 371	NS	47 447	NS	-22 836	24 109	>100%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés								
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>144 008</b>	<b>225 952</b>	<b>56,90%</b>	<b>177 383</b>	<b>-21,49%</b>	<b>74 544</b>	<b>443 580</b>	<b>&gt;100%</b>
+ Divers autres produits bancaires	18 736	17 274	-7,80%	9 873	-42,85%	9 873	21 642	>100%
- Diverses autres charges bancaires	98 450	153 806	56,23%	118 182	-23,16%	60 761	64 558	6,25%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 844 856</b>	<b>2 960 088</b>	<b>4,05%</b>	<b>3 066 172</b>	<b>3,58%</b>	<b>1 514 887</b>	<b>1 707 611</b>	<b>12,72%</b>

Source : CAM

En s'établissant à 3 066 MDH, le produit net bancaire de la banque s'est inscrit en nette amélioration sur la période 2013-2015, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 3,82%.

#### a. Marge d'Intérêt

La marge d'intérêt du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2013	2014	Δ%	2014	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 247 576	4 310 421	1,48%	4 483 441	4,01%	2 203 433	1 901 670	-13,70%
Intérêts et charges assimilées	1 751 618	1 768 154	0,94%	1 835 740	3,82%	888 111	786 031	-11,49%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>2 495 958</b>	<b>2 542 267</b>	<b>1,86%</b>	<b>2 647 701</b>	<b>4,15%</b>	<b>1 315 322</b>	<b>1 115 639</b>	<b>-15,18%</b>

Source : CAM

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

La marge d'intérêt enregistre une hausse sur la période analysée passant de 2 496 MDH en 2013 à 2 542 MDH en 2014 (+1,86%) puis à 2 648 MDH (+4,15%) en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par le développement de l'activité de crédit ainsi que par la légère baisse du coût moyen des ressources suite à la diminution du taux directeur de Bank-Al-Maghrib.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

La marge d'intérêt enregistre une baisse entre Juin 2015 et Juin 2016 passant de 1 315 MDH à 1 116 MDH (-15,18%). Cette évolution s'explique essentiellement par l'assainissement effectué au niveau des comptes débiteurs (baisse du taux d'intérêt appliqué aux comptes débiteurs).

#### b. Marge sur commissions

La marge sur commission du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Commissions perçues	285 248	328 486	15,16%	350 306	6,64%	176 671	192 720	9,08%
Commissions servies	645	85	-86,80%	910	>100%	763	1414	85,32%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>284 603</b>	<b>328 401</b>	<b>15,39%</b>	<b>349 396</b>	<b>6,39%</b>	<b>175 908</b>	<b>191 306</b>	<b>8,75%</b>

Source : CAM

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

La marge sur commissions s'est fortement appréciée de 15,39% entre 2013 et 2014, en s'affichant respectivement à 285 MDH et 328 MDH. Celle-ci a enregistré une hausse de 6,39% entre 2014 et 2015.

L'appréciation de la marge sur commissions observée sur les trois dernières années est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle. Par ailleurs, Le projet ECLOR a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...).

Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2013 et 2014, est essentiellement tirée par les commissions sur fonctionnement de comptes (+8,3 MDH) et sur les cartes bancaires (+14,5 MDH). Ces deux catégories de commissions représentent respectivement 35% et 24% de l'encours au 31 Décembre 2014.

L'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2014 et 2015, est essentiellement tirée par les commissions sur moyens de paiement qui passent de 159 MDH en 2014 à 167 MDH en 2015, et les commissions sur fonctionnement de compte qui passent de 114 MDH en 2014 à 123 MDH en 2015..

#### Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, la marge sur commissions s'est appréciée de 8,75% par rapport à fin Juin 2015 et s'affiche à 191 MDH contre 176 MDH l'année précédente.

#### I.4. Charges Générales d'Exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Charges de personnel	874 607	919 646	5,15%	975 631	6,09%	457 549	483 798	5,74%
<b>% du total</b>	<b>59,84%</b>	<b>60,08%</b>		<b>60,07%</b>		<b>58,34%</b>	<b>58,24%</b>	
Impôts et taxes	28 702	30 683	6,90%	30 616	-0,22%	11 807	13 669	15,77%
<b>% du total</b>	<b>1,96%</b>	<b>2,00%</b>		<b>1,89%</b>		<b>1,51%</b>	<b>1,65%</b>	
Charges externes	347 646	362 973	4,41%	389 868	7,41%	200 910	217 098	8,06%
<b>% du total</b>	<b>23,79%</b>	<b>23,71%</b>		<b>24,01%</b>		<b>25,62%</b>	<b>26,14%</b>	
Autres charges générales d'exploitation	33 727	45 302	34,32%	51 138	12,88%	25 539	21 500	-15,82%
<b>% du total</b>	<b>2,31%</b>	<b>2,96%</b>		<b>3,15%</b>		<b>3,26%</b>	<b>2,59%</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	176 836	172 020	-2,72%	176 844	2,80%	88 457	94 574	6,92%
<b>% du total</b>	<b>12,10%</b>	<b>11,24%</b>		<b>10,89%</b>		<b>11,28%</b>	<b>11,39%</b>	
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 461 517</b>	<b>1 530 624</b>	<b>4,73%</b>	<b>1 624 096</b>	<b>6,11%</b>	<b>784 262</b>	<b>830 639</b>	<b>5,91%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 844 856</b>	<b>2 960 088</b>	<b>4,05%</b>	<b>3 066 172</b>	<b>3,58%</b>	<b>1 514 887</b>	<b>1 707 611</b>	<b>12,72%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>51,37%</b>	<b>51,71%</b>	<b>33 pbs</b>	<b>52,97%</b>	<b>126 pbs</b>	<b>51,77%</b>	<b>48,64%</b>	<b>-313 pbs</b>

Source : CAM

Sur la période 2013-2015, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 5,42%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

##### a. Charges de personnel

#### Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

Entre 2013 et 2014, les charges de personnel augmentent de 5,15% (une hausse moins importante qu'en 2013), ce qui témoigne de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges. Par ailleurs, il faut signaler que l'impact de la mise en place de la retraite complémentaire a été de 10 MDH au titre de l'exercice 2014.

A fin 2015, les charges du personnel évoluent de + 6,09% atteignant ainsi 976 MDH. Cela s'explique par une vague d'augmentations et de promotions du personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « primes et gratifications » de près de 38 MDH.

#### Revue analytique Juin 2016/2015

A fin Juin 2016, les charges du personnel évoluent de + 5,74% atteignant ainsi 484 MDH. Cela s'explique par une vague d'augmentations et de promotions du personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « primes et gratifications » de près de 35 MDH.

**b. Impôts et taxes****🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

Au titre de l'exercice 2014, ledit poste s'affiche à 31 MDH, en progression de 6,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à l'ouverture de nouvelles agences CAM au cours de l'exercice en question.

Au terme de l'exercice 2015, ce poste, représentant près de 2% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 0,22%.

**🌱 Revue analytique Juin 2016/2015**

Ce poste, représentant 1,65% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 15,77% entre juin 2015 et juin 2016, s'établissant à 14 MDH contre 12 MDH à fin juin 2015.

**c. Charges externes****🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

A fin 2014, le poste « charges externes » ressort à 363 MDH, soit une progression de 4,41% par rapport à l'exercice précédent. Les principales composantes de ce poste sont les loyers de location simple pour 83 MDH (soit 23% du total des charges externes) et les frais d'entretien et de réparation pour 62 MDH (soit 17% du total des charges externes).

Au terme de l'exercice 2015, les charges externes enregistrent une progression de 7,41%, s'affichant ainsi à 390 MDH dont une progression :

- 🌱 Des frais d'entretien et de réparation s'affichant à 73 MDH (+11 MDH) ;
- 🌱 Des frais d'actes et de contentieux s'affichant à 17 MDH (+9 MDH) ;
- 🌱 Publicité publications & relations publiques à 33 MDH (+5 MDH) ;
- 🌱 Loyers de location simple à 88 MDH (+4,6 MDH).

On note également que les autres charges externes s'élèvent à 141 MDH au terme de l'exercice 2015, contre 127 MDH en 2014, soit une progression de 11%. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 28% des fournitures de bureau & imprimés et une hausse de 42% des frais de mission et de réception.

Par ailleurs, ledit poste est principalement composé (exercice 2015) :

- 🌱 Des frais postaux et de télécommunication s'affichant à 51 MDH (36% de l'encours) ;
- 🌱 Des Frais d'électricité eau chauffage & combustibles s'affichant à 21 MDH (15% de l'encours) ;

**🌱 Revue analytique Juin 2016/2015**

Au terme du premier semestre 2016, les charges externes enregistrent une progression de 8,06%, s'affichant ainsi à 217 MDH, dont une progression des loyers de location simple de 5 MDH.

**d. Autres charges générales d'exploitation****📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

Ce poste, représentant près de 3% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 34,32% entre 2013 et 2014, s'établissant à 45 MDH. Au terme de l'exercice 2015, le poste en question ressort à 51 MDH, en progression de 12,88% comparativement à l'exercice précédent.

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Ce poste, représentant 2,59% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 15,82% entre juin 2015 et juin 2016, s'établissant à 21,5 MDH. Cette variation est principalement due à une baisse de 3 MDH des autres charges réparties sur plusieurs exercices.

**e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles****📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

A fin 2014, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 172 MDH, marquant ainsi une baisse de 2,72% comparativement à fin décembre 2013.

Au terme de l'exercice 2015, ladite rubrique a marqué une augmentation de 2,80%, s'établissant à 177 MDH.

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Entre juin 2015 et juin 2016, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont marqué une augmentation de 6,92%, s'établissant à 95 MDH.

**f. Coefficient d'exploitation :****📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

A fin décembre 2014, le coefficient d'exploitation ressort à 51,71% contre 51,37% en 2013 (+33 Pbs). Cette évolution s'explique par la baisse du rythme de croissance du PNB de la banque qui passe de 7% en 2013 à 4,05% en 2014.

Au terme de l'exercice 2015, le coefficient d'exploitation s'affiche à 52,97%, soit une progression de 126 points de base par rapport à l'exercice précédent.

A noter que sur la période 2013-2015, le coefficient d'exploitation du CAM reste supérieur au coefficient d'exploitation du secteur du fait de la forte consommation en charges des caisses locales et régionales implantées en milieu rural non rentables ou à faible rentabilité qui restent maintenues du fait de la mission de service public du CAM.

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

A fin juin 2016, le coefficient d'exploitation ressort 48,64% contre 51,77% en juin 2015 (-313 Pbs). Cette évolution s'explique par une plus forte augmentation du PNB que des charges générales d'exploitation.

## I.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

L'évolution de résultat brut d'exploitation se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 844 856</b>	<b>2 960 088</b>	<b>4,05%</b>	<b>3 066 172</b>	<b>3,58%</b>	<b>1 514 887</b>	<b>1 707 611</b>	<b>12,72%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-2 674	-15 483	NS	19 323	NS	17 041	-2 563	>-100%
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 461 517</b>	<b>1 530 624</b>	<b>4,73%</b>	<b>1 624 096</b>	<b>6,11%</b>	<b>784 262</b>	<b>830 639</b>	<b>5,91%</b>
Produits d'exploitation non bancaire	238 322	574	-99,76%	224 826	>100%	202 947	111	-99,95%
Charges d'exploitation non bancaire	23 343	41 000	75,64%	52 253	27,45%	23 056	47 212	>100%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 595 643</b>	<b>1 373 555</b>	<b>-13,92%</b>	<b>1 633 972</b>	<b>18,96%</b>	<b>927 557</b>	<b>827 308</b>	<b>-10,81%</b>

Source : CAM

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, le RBE enregistre une baisse de -13,92% du fait de l'impact de la plus-value de cessions sur immobilisations incorporelles réalisée au cours de l'exercice 2013.

Par ailleurs, la progression du poste « charges d'exploitation non bancaire » est essentiellement due à l'impact des charges liées à la titrisation et à la cotisation aux fonds des œuvres sociales du CAM.

A fin décembre 2015, le RBE ressort à 1 634 MDH soit une progression de 18,96%. Cette évolution est principalement due à :

- 📈 L'augmentation du PNB (+3,58%) ;
- 📈 Une forte progression des produits d'exploitation non bancaires qui passent de 0,6 MDH à 224 MDH suite à la réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers (impact de 202 MDH). Cette opération consiste à transférer à un FPCT des actifs immobiliers. Le produit de cession étant financé par un emprunt obligataire émis par le fonds.
- 📈 La hausse du résultat des opérations sur immobilisations financières principalement composé des éléments suivants :
  - ✓ Reprises nettes sur titres de participation (15,9 MDH) ;
  - ✓ Reprises sur titres d'investissement (1,1 MDH) ;
  - ✓ Plus-value sur cession des parts de CDG CAPITAL BOURSE (2,23 MDH).

Par ailleurs, on note que les charges d'exploitation non bancaires sont en progression de 27,45% entre 2014 et 2015, s'affichant ainsi à 52 MDH contre 41 MDH.

### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

A fin Juin 2016, le RBE ressort à 827 MDH soit une baisse de 10,81%. Cette évolution est principalement due à une progression des Charges d'exploitation non bancaires qui passent de 23 MDH à 47 MDH et à une forte baisse des produits d'exploitation non bancaires qui sont en baisse de 99,95% entre juin 2015 (203 MDH) et Juin 2016 (0,1 MDH). Le montant enregistré au titre du premier semestre 2015 correspondait à une plus value de cession relative à l'opération de titrisation d'actifs immobiliers menée par le CAM.

## I.6. Dotations aux provisions nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

L'évolution des dotations aux provisions se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	670 916	984 764	46,78%	1 089 607	10,65%	204 468	763 310	>100%
Autres dotations aux provisions	389 167	125 073	-67,86%	450 400	>100%	432 559	39 156	-90,95%
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 060 083</b>	<b>1 109 837</b>	<b>4,69%</b>	<b>1 540 007</b>	<b>38,76%</b>	<b>637 027</b>	<b>802 466</b>	<b>25,97%</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	350 021	807 846	130,80%	496 610	-38,53%	103 978	333 236	>100%
Autres reprises de provisions	129 347	114 091	-11,80%	189 247	65,87%	21 721	358 268	>100%
<b>Reprises de provisions</b>	<b>479 369</b>	<b>921 936</b>	<b>92,32%</b>	<b>685 856</b>	<b>-25,61%</b>	<b>125 699</b>	<b>691 504</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Dotation aux provisions nettes de reprises</b>	<b>580 714</b>	<b>187 900</b>	<b>-67,64%</b>	<b>854 151</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>511 328</b>	<b>110 962</b>	<b>-78,3%</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	217 337	474 312	118,24%	275 846	-41,84%	111 093	413 745	>100%
Récupérations sur créances amorties	100 099	57 740	-42,32%	73 695	27,63%	32 189	16 418	-48,99%
<b>Pertes nettes sur créances irrécouvrables</b>	<b>117 238</b>	<b>416 572</b>	<b>255,32%</b>	<b>202 152</b>	<b>-51,47%</b>	<b>78 904</b>	<b>397 327</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CAM

### a. Dotations aux provisions

L'article 22 de la circulaire de Bank AL Maghrib n°19, précise que les garanties réelles reçues en couverture des créances en souffrance antérieures à 2002 ne doivent plus être prises en considération pour le calcul des provisions à compter de la fin de l'exercice 2007. Cette dernière disposition, qui a été rajoutée à la circulaire n°19 en décembre 2002, visait à inciter les établissements de crédits à radier de leur bilan, les créances improductives, très anciennes et à permettre une meilleure lisibilité de leur situation financière.

Pour le CAM, l'application stricte des dispositions de l'article 22 se serait traduite par un effort supplémentaire de provisionnement à fin 2007 de l'ordre de 1 192 MDH. Aussi, après accord de BAM, il a été décidé d'étaler cette provision sur une période de 4 ans (2008 à 2011).

Les dotations aux provisions sont constituées majoritairement par les provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.

#### Dotations aux provisions pour créances en souffrance

##### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

A fin 2014, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 985 MDH, soit une croissance de 46,78%.

A fin Décembre 2015, cette rubrique ressort à 1 090 MDH, soit une hausse de 10,65% par rapport à l'année 2014 qui a connu l'enregistrement d'une dotation supplémentaire dans le but d'améliorer le taux de couverture des créances en souffrance (principalement SAMIR pour 629 MDH).

##### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

A fin juin 2016, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 763 MDH, soit une hausse de plus de 100% suite au provisionnement des créances de la SAMIR.

## Autres dotations aux provisions

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, le poste « autres dotations aux provisions » a connu une baisse de 68% et s'affiche à 125 MDH. A fin Décembre 2015, ledit poste ressort à 450 MDH, soit une augmentation de plus de 100% et qui s'explique par un effort de provisionnement supplémentaire en couverture des risques généraux de la banque.

### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

A fin juin 2016, les autres dotations aux provisions ressortent à 39 MDH, soit une baisse de 90,95% et qui s'explique par une reprise de 396 MDH relative à une provision constaté au 30 juin 2015 (Provisionnement SAMIR).

#### b. Reprises de provisions

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, les reprises de provisions ont augmenté de 92,32%, suite à la hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui passent de 350 MDH en 2013 à 808 MDH en 2014. Au terme de l'exercice 2015, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 497 MDH, en baisse de 38,53% par rapport à 2014 suite à une opération d'assainissement des créances. Le poste « autres reprises de provision » affiche une hausse de 65,87% en s'établissant à 189 MDH.

### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, les reprises de provisions ont augmenté de plus de 100%, suite à l'augmentation conjuguée de plus de 100% des Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance et des autres reprises de provisions (reprise de provision pour 396 MDH).

#### c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, les pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affichent à 417 MDH, affichant une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent. En 2015, ladite rubrique s'affiche à 202 MDH, en baisse de 51,47% par rapport à 2014.

### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

A fin Juin 2016, les pertes sur créances irrécouvrables s'affichent à 414 MDH, soit une hausse de plus de 100% par rapport à fin juin 2015 ou elle s'affichaient à 111 MDH. Cette hausse est principalement due à une progression des pertes pour radiations comptables pour un montant de 216 MDH.

## I.7. Résultat Net

Le résultat net du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>900 365</b>	<b>784 566</b>	<b>-12,86%</b>	<b>560 572</b>	<b>-28,55%</b>	<b>320 283</b>	<b>321 582</b>	<b>0,41%</b>
Produits non courants	12 540	18 567	48,07%	19 923	7,30%	3 239	11 401	>100%
Charges non courantes	471 381	183 283	-61,12%	163 928	-10,56%	56 772	53 299	-6,12%
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-458 842</b>	<b>-164 716</b>	<b>NS</b>	<b>-144 004</b>	<b>NS</b>	<b>-53 532</b>	<b>-41 898</b>	<b>21,73%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>441 523</b>	<b>619 850</b>	<b>40,39%</b>	<b>416 568</b>	<b>-32,80%</b>	<b>266 750</b>	<b>279 684</b>	<b>4,85%</b>
Impôts sur les résultats	35 961	189 500	426,96%	80 380	-57,58%	40 440	97 742	>100%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>405 563</b>	<b>430 350</b>	<b>6,11%</b>	<b>336 188</b>	<b>-21,88%</b>	<b>226 310</b>	<b>181 941</b>	<b>-19,61%</b>

Source : CAM

### a. Résultat courant

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, le résultat courant marque une baisse de 12,86% en s'affichant à 785 MDH. Cette évolution est principalement due à une baisse de 13,92% du résultat brut d'exploitation. Au terme de l'exercice 2015, le résultat courant marque une baisse de 28,55% en s'affichant à 561 MDH.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, le résultat courant marque une légère hausse de 0,41% en s'affichant à 322 MDH.

### b. Résultat non courant

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, le résultat non courant du CAM est en amélioration est ressort à - 165 MDH, et ce malgré une nouvelle opération d'abandon des créances des petits agriculteurs pour une valeur de 90 MDH. Au terme de l'exercice 2015, le résultat non courant continue de s'améliorer et ressort à - 144 MDH.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, le résultat non courant du CAM est en amélioration est ressort à - 42 MDH contre -54 MDh à fin juin 2015.

### c. Résultat Net

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

En 2014, le résultat net ressort à 430 MDH, soit une progression de 6,11% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2015, le résultat net ressort à 336 MDH, soit une baisse de 21,88% par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que ce recul est principalement du au reclassement des créances de la SAMIR pour un montant global de 967 MDH, ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût du risque.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net du Crédit Agricole du Maroc ressort à 182 MDH contre 226 MDH à fin Juin 2015, soit une baisse de 19,61% suite au reclassement des créances de la SAMIR et à la hausse des impôts sur le Résultat (+57 MDH).

## II- Analyse du bilan

ACTIF (En KDH)	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP</b>	<b>1 995 112</b>	<b>1 914 156</b>	<b>-4,06%</b>	<b>2 355 323</b>	<b>23,05%</b>	<b>2 737 023</b>	<b>16,21%</b>
Poids en % du total	2,55%	2,31%		2,70%		3,26%	
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 800 573</b>	<b>1 123 228</b>	<b>-37,62%</b>	<b>2 123 017</b>	<b>89,01%</b>	<b>519 581</b>	<b>-75,53%</b>
Poids en % du total	2,30%	1,35%		2,44%		0,62%	
. A vue	402 832	115 619	-71,30%	165 380	43,04%	502 799	>100%
. A terme	1 397 741	1 007 609	-27,91%	1 957 637	94,29%	16 782	-99,14%
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>57 096 241</b>	<b>60 585 976</b>	<b>6,11%</b>	<b>62 532 632</b>	<b>3,21%</b>	<b>61 049 889</b>	<b>-2,37%</b>
Poids en % du total	73,03%	72,99%		71,77%		72,68%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	21 578 663	22 614 266	4,80%	22 895 889	1,25%	22 696 324	-0,87%
. Crédits à l'équipement	15 806 502	16 878 287	6,78%	17 336 598	2,72%	18 070 882	4,24%
. Crédits immobiliers	15 032 804	16 081 121	6,97%	15 810 017	-1,69%	16 876 440	6,75%
. Autres crédits	4 678 273	5 012 302	7,14%	6 490 127	29,48%	3 406 242	-47,52%
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>5 077 337</b>	<b>7 636 735</b>	<b>50,41%</b>	<b>7 013 526</b>	<b>-8,16%</b>	<b>12 913 386</b>	<b>84,12%</b>
Poids en % du total	6,49%	9,20%		8,05%		15,37%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 349 170	196 904	-85,41%	1 170 013	>100%	4 041 172	>100%
. Autres titres de créance	73 096	101 385	38,70%	202 444	99,68%	198 450	-1,97%
. Titres de propriété	3 655 071	7 338 447	>100%	5 641 068	-23,13%	8 673 764	53,76%
<b>Autres actifs</b>	<b>3 135 070</b>	<b>2 353 919</b>	<b>-24,92%</b>	<b>3 944 192</b>	<b>67,56%</b>	<b>3 893 003</b>	<b>-1,30%</b>
Poids en % du total	4,01%	2,84%		4,53%		4,63%	
<b>Titres d'investissement</b>	<b>6 435 388</b>	<b>6 378 980</b>	<b>-0,88%</b>	<b>6 322 573</b>	<b>-0,88%</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
Poids en % du total	8,23%	7,68%		7,26%		0,00%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 435 388	6 378 980	-0,88%	6 322 573	-0,88%		-100,00%
. Autres titres de créance				0		0	
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>297 544</b>	<b>357 943</b>	<b>20,30%</b>	<b>375 957</b>	<b>5,03%</b>	<b>406 092</b>	<b>8,02%</b>
Poids en % du total	0,38%	0,43%		0,43%		0,48%	
<b>Créances subordonnées</b>		<b>1 400</b>		<b>1 400</b>		<b>1 400</b>	<b>-</b>
Poids en % du total		<b>0,002%</b>		<b>0,002%</b>		<b>0,002%</b>	
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>							
Poids en % du total							
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>410 557</b>	<b>387 012</b>	<b>-5,74%</b>	<b>373 214</b>	<b>-3,57%</b>	<b>372 653</b>	<b>-0,15%</b>
Poids en % du total	0,53%	0,47%		0,43%		0,44%	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 931 113</b>	<b>2 270 715</b>	<b>17,59%</b>	<b>2 089 340</b>	<b>-7,99%</b>	<b>2 109 081</b>	<b>0,94%</b>
Poids en % du total	2,47%	2,74%		2,40%		2,51%	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>78 178 935</b>	<b>83 010 063</b>	<b>6,18%</b>	<b>87 131 174</b>	<b>4,96%</b>	<b>84 002 108</b>	<b>-3,59%</b>

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>							
Poids en % du total							
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>9 014 520</b>	<b>7 477 039</b>	<b>-17,06%</b>	<b>8 053 452</b>	<b>7,71%</b>	<b>8 299 178</b>	<b>3,05%</b>
Poids en % du total	11,53%	9,01%		9,24%		9,88%	
. A vue	218 180	132 872	-39,10%	381 993	>100%	1 061 090	>100%
. A terme	8 796 341	7 344 166	-16,51%	7 671 459	4,46%	7 238 087	-5,65%
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>54 430 954</b>	<b>61 193 799</b>	<b>12,42%</b>	<b>64 085 301</b>	<b>4,73%</b>	<b>61 877 342</b>	<b>-3,45%</b>
Poids en % du total	69,62%	73,72%		73,55%		73,66%	
. Comptes à vue créditeurs	26 195 266	25 716 189	-1,83%	29 347 113	14,12%	28 364 692	-3,35%
. Comptes d'épargne	8 048 508	9 096 226	13,02%	9 885 022	8,67%	10 179 816	2,98%
. Dépôts à terme	17 605 321	24 510 287	39,22%	23 467 271	-4,26%	22 085 994	-5,89%
. Autres comptes créditeurs	2 581 859	1 871 097	-27,53%	1 385 895	-25,93%	1 246 839	-10,03%
<b>Titres de créance émis</b>	<b>6 372 961</b>	<b>6 041 511</b>	<b>-5,20%</b>	<b>5 349 675</b>	<b>-11,45%</b>	<b>4 600 016</b>	<b>-14,01%</b>
Poids en % du total	8,15%	7,28%		6,14%		5,48%	
. Titres de créance négociables	6 372 961	6 041 511	-5,20%	5 349 675	-11,45%	4 600 016	-14,01%
. Emprunts obligataires							
. Autres titres de créance émis							
<b>Autres passifs</b>	<b>1 242 789</b>	<b>971 188</b>	<b>-21,85%</b>	<b>1 075 917</b>	<b>10,78%</b>	<b>777 601</b>	<b>-27,72%</b>
Poids en % du total	1,59%	1,17%		1,23%		0,93%	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>688 147</b>	<b>656 774</b>	<b>-4,56%</b>	<b>912 384</b>	<b>38,92%</b>	<b>577 341</b>	<b>-36,72%</b>
Poids en % du total	0,88%	0,79%		1,05%		0,69%	
<b>Provisions réglementées</b>							
Poids en % du total							
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>		<b>7 157</b>		<b>7 157</b>	<b>0,00%</b>
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 226 238</b>	<b>924 079</b>	<b>-24,64%</b>	<b>1 526 221</b>	<b>65,16%</b>	<b>1 560 466</b>	<b>2,24%</b>
Poids en % du total	1,57%	1,11%		1,75%		1,86%	
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>409 428</b>	<b>409 428</b>					
Poids en % du total							
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 443 120</b>	<b>1 443 120</b>		<b>1 455 506</b>	<b>0,86%</b>	<b>1 455 506</b>	<b>-</b>
Poids en % du total	1,85%	1,74%		1,67%		1,73%	
<b>Capital</b>	<b>3 818 248</b>	<b>3 818 248</b>		<b>4 227 677</b>	<b>10,72%</b>	<b>4 227 677</b>	<b>-</b>
Poids en % du total	4,88%	4,60%		4,85%		5,03%	
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-292 000</b>	<b>-180 000</b>					
Poids en % du total							
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-588 192</b>	<b>-588 192</b>		<b>101 696</b>		<b>437 884</b>	<b>330,58%</b>
Poids en % du total							
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		<b>405 562</b>					
Poids en % du total		0,49%					
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>405 562</b>	<b>430 350</b>	<b>6,11%</b>	<b>336 188</b>	<b>-21,88%</b>	<b>181 941</b>	<b>-45,88%</b>
Poids en % du total	0,52%	0,52%		0,39%		0,22%	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>78 178 935</b>	<b>83 010 063</b>	<b>6,18%</b>	<b>87 131 174</b>	<b>4,96%</b>	<b>84 002 108</b>	<b>-3,59%</b>

Source : CAM

## II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

### a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
Valeurs en caisse	1 995 112	1 914 156	-4,06%	2 355 323	23,05%	2 737 023	16,21%
Poids en % du total	2,55%	2,31%		2,70%		3,26%	

Source : CAM

A fin décembre 2014, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » ressort à 1 914 MDH, soit une baisse de 4,06%

Au 31 Décembre 2015, les valeurs en caisse se chiffrent à 2 355 MDH, soit une progression de 23,05% par rapport à Décembre 2014 suite à l'augmentation du solde du compte ordinaire BAM de 302 MDH.

Au 30 Juin 2016, les valeurs en caisse se chiffrent à 2 737 MDH, soit une progression de 16,21% par rapport à Décembre 2015 suite à l'augmentation du solde du compte ordinaire BAM de près de 558 MDH.

### b. Créances sur la clientèle :

L'évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
Créances sur la clientèle	57 096 241	60 585 976	6,11%	62 532 632	3,21%	61 049 889	-2,37%
Poids en % du total	73,03%	72,99%		71,77%		72,68%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	21 578 663	22 614 266	4,80%	22 895 889	1,25%	22 696 324	-0,87%
. Crédits à l'équipement	15 806 502	16 878 287	6,78%	17 336 598	2,72%	18 070 882	4,24%
. Crédits immobiliers	15 032 804	16 081 121	6,97%	15 810 017	-1,69%	16 876 440	6,75%
. Autres crédits	4 678 273	5 012 302	7,14%	6 490 127	29,48%	3 406 242	-47,52%

Source : CAM

En 2014, les créances sur la clientèle augmentent de 6,11%, s'établissant à 60 586 MDH. Cette hausse s'explique par une augmentation généralisée de tous les types de crédits octroyés par le CAM.

Au terme de l'exercice 2015, les créances sur la clientèle sont en hausse (+3,21%) avec un encours de 63 Mrds Dhs.

Au terme du premier semestre 2016, les créances sur la clientèle sont en baisse avec un encours de 61 Mrds Dhs contre 62,5 Mrds Dhs en Décembre 2015.

Le tableau ci-après reprend la ventilation des encours des crédits à la clientèle<sup>22</sup> :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
Créances saines	55 938	59 090	5,63%	60 664	2,66%	59 538	-1,86%
Créances en souffrance par décaissements	4 624	4 852	4,93%	5 719	17,87%	5 784	1,14%
Créances en souffrances (Hors SAMIR)	4 624	4 852	4,93%	5 090	4,91%	4 843	-4,85%
<b>Encours Brut</b>	<b>60 562</b>	<b>63 942</b>	<b>5,58%</b>	<b>66 383</b>	<b>3,82%</b>	<b>65 322</b>	<b>-1,60%</b>
Taux de CES	7,60%	7,60%	-	8,60%	+1 pts	8,90%	+0,3 pts
Taux de CES (Hors SAMIR)	7,60%	7,60%	-	7,67%	+0,07 pts	7,41%	-0,26 pts
Provisions par décaissement	3 055	3 228	5,66%	3 812	18,09%	4 232	11,02%
Provisions par décaissement (Hors SAMIR)	3 055	3 228	5,66%	3 331	3,19%	3 272	-1,77%
Taux de couverture	66,10%	66,50%	+0,5 pts	66,7%	+0,2 pts	73,2%	6,5 pts
Taux de couverture (Hors SAMIR)	66,10%	66,50%	+0,5 pts	65,4%	-1,1pts	67,6%	2,2 pts
<b>Encours Net<sup>23</sup></b>	<b>57 507</b>	<b>60 714</b>	<b>5,58%</b>	<b>62 571</b>	<b>3,06%</b>	<b>61 090</b>	<b>-2,37%</b>

Source : CAM



### Créances saines

Entre 2013 et 2015, les créances saines sont en constante augmentation et passent de 55 938 MDH en 2013 à 60 664 MDH à fin 2015.

A fin Juin 2016, l'encours s'affiche à 58 538 MDH marquant ainsi une très légère baisse de 1,86%.



### Créances en souffrance

En 2014, le poste « créances en souffrance » connaît une augmentation de 4,93% et s'affiche ainsi à 4 852 MDH suivant la croissance de l'activité de crédit du CAM (encours brut en progression de 5,58%).

Par ailleurs, il est à noter que la hausse des créances en souffrance est due à la poursuite par le CAM d'une politique prudente de classement et de provisionnement des créances pour être en phase par rapport à la réglementation bancaire et notamment en respectant les règles BAM de la circulaire 19.

Au terme de l'exercice 2015, l'encours des créances en souffrance progresse de 17,87% pour s'afficher à 5 719 MDH. Au terme du premier semestre 2016, l'encours des créances en souffrance progresse de 1,44% pour s'afficher à 5 784 MDH.



### Taux de CES

Sur la période 2013-2015, le taux de contentieux est en hausse. Il passe de 7,6% en 2013 à 8,6% en 2015, soit une augmentation de 100 points de base sur cette période. Cette évolution est principalement due au déclasserment des créances de la SAMIR pour un total de 967 MDH (passage de créances saines à créances préjudiciables). Au 30 Juin 2016, le taux de CES ressort à 8,9%.



### Provisions

Historiquement, le taux de couverture des CES<sup>24</sup> par le CAM est relativement bas par rapport à la moyenne du marché et ce pour les raisons suivantes :

- Jusqu'en 2007, le CAM bénéficiait d'une dérogation de BAM pour l'application des règles prudentielles ;
- Plusieurs opérations d'abandon de créances totalisant près de 3 Gdh opérées en 2005 et les opérations de radiation de créances totalisant près de 3,4 Gdh depuis 2007 ont contribué à la baisse du taux de provisionnement.

A fin 2014, les provisions constituées pour la couverture des CES s'élèvent à 3 228 MDH, soit un taux de provisionnement de 66,5%. En 2015, le taux de couverture remonte à 66,7%.

Au terme du premier semestre 2016, les provisions sont en hausse de 11,02% s'affichant ainsi à 4 232 MDH.

<sup>22</sup> Cette ventilation prend en compte des reclassements des créances sur établissements de crédit et assimilés

<sup>23</sup> L'encours net présenté dans ce tableau a été retraité (Reclassement des créances des sociétés de financement)

<sup>24</sup> Les créances radiées sont des créances soldées par perte avec une reprise de provisions (neutralité bilanciale) ; Les créances abandonnées sont définitivement éteintes et peuvent faire l'objet d'un provisionnement nul, partiel ou total.

### c. Titres de transaction et de placement :

L'évolution des titres de transaction et de placement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>5 077 337</b>	<b>7 636 735</b>	<b>50,41%</b>	<b>7 013 526</b>	<b>-8,16%</b>	<b>12 913 386</b>	<b>84,12%</b>
Poids en % du total	6,49%	9,20%		8,05%		15,37%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 349 170	196 904	-85,41%	1 170 013	494,20%	4 041 172	>100%
. Autres titres de créance	73 096	101 385	38,70%	202 444	99,68%	198 450	-1,97%
. Titres de propriété	3 655 071	7 338 447	100,77%	5 641 068	-23,13%	8 673 764	53,76%

Source : CAM

En 2014, l'excédent de trésorerie généré par la révision du taux de la réserve monétaire a été placé en OPCVM afin d'améliorer la rentabilité de la banque. Ainsi, le portefeuille titres de transaction et de placement connaît une hausse de 50,41% et s'affiche à 7 637 MDH.

Au 31/12/2015, ce portefeuille marque une baisse de 8,16% s'affichant ainsi à 7 014 MDH. Cette évolution est principalement due à la baisse de l'encours des titres de propriété qui passent de 7 338 MDH en 2014 à 5 641 MDH à fin 2015.

Au terme du premier semestre 2016, les titres de transaction et de placement s'affichent à 13 Mrds Dhs, soit une progression de 84,12% due à une augmentation de plus de 100% des Bons du Trésor et valeurs assimilées, ainsi qu'une hausse de 53,76% des titres de propriété, et ce suite au reclassement des titres d'investissement.

### d. Titres d'investissement :

L'évolution des titres d'investissement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Titres d'investissement</b>	<b>6 435 388</b>	<b>6 378 980</b>	<b>-0,88%</b>	<b>6 322 573</b>	<b>-0,88%</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
Poids en % du total	8,23%	7,68%		7,26%		0,00%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 435 388	6 378 980	-0,88%	6 322 573	-0,88%	0	-100,00%
. Autres titres de créance							

Source : CAM

Tout au long de la période étudiée, le portefeuille titres d'investissement n'évolue que très légèrement :

- En 2014, les titres d'investissement enregistrent une légère baisse (-0,88%) avec un portefeuille qui ressort à 6 379 MDH ;
- Au 31/12/2015, le portefeuille baisse de 0,88% soit un encours de 6,3 Mrds Dhs

S'agissant des provisions, elles ont continuellement baissé tout au long de la période analysée. En effet, celles-ci passent de 6,6 MDH à fin 2013 et ce, avant de ressortir à 5,4 MDH à fin 2014. Au terme de l'exercice 2015, lesdites provisions s'affichent à 4,3 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, l'encours des titres d'investissement subit une baisse de 100% suite au reclassement des titres de ladite rubrique en titres de placement, et ce afin d'assurer une gestion optimale de la trésorerie de la banque et d'atteindre un volume suffisant de transaction sur le marché primaire et secondaire des Bons Du Trésor.

**e. Titres de participation :**

L'évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>297 544</b>	<b>357 943</b>	<b>20,30%</b>	<b>375 957</b>	<b>5,03%</b>	<b>406 092</b>	<b>8,02%</b>
Poids en % du total	0,38%	0,43%		0,43%		0,48%	

Source : CAM

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales du CAM.

En 2014, le portefeuille atteint 358 MDH, soit une augmentation de 20,30% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation du capital de la SFDA de 25 Millions et une hausse d'une dotation diverse (compte courant vis-à-vis de HOLDAGRO).

Au terme de l'exercice 2015, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 5,03% pour un encours qui s'affiche désormais à 376 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 8,02% pour un encours qui s'affiche désormais à 406 MDH.

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont augmenté passant ainsi de 31 MDH à fin 2013 à 47 MDH à fin 2014 puis à 31 MDH au 31/12/2015. Au terme du premier semestre 2016, ledit encours remonte à 38 MDH.

**f. Créances subordonnées :**

L'évolution des créances subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Créances subordonnées</b>	-	<b>1 400</b>		<b>1 400</b>		<b>1 400</b>	
Poids en % du total		<b>0,002%</b>		<b>0,002%</b>		<b>0,002%</b>	

Source : CAM

En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA<sup>25</sup>, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

<sup>25</sup> L'Association ISMAILIA de Micro Crédit est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de MEKNÈS. L'AIMC se considère comme partenaire de la femme la plus démunie de la communauté, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

## g. Immobilisations corporelles et incorporelles :

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>410 557</b>	<b>387 012</b>	-5,74%	<b>373 214</b>	-3,57%	<b>372 653</b>	-0,15%
Poids en % du total	0,53%	0,47%		0,43%		0,44%	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 931 113</b>	<b>2 270 715</b>	17,59%	<b>2 089 340</b>	-7,99%	<b>2 109 081</b>	0,94%
Poids en % du total	2,47%	2,74%		2,40%		2,51%	

Source : CAM

Sur la période 2013-2015, les immobilisations corporelles et incorporelles ont connu une hausse globale de 5,16%, passant ainsi de 2 342 MDH en 2013 à 2 463 MDH en fin 2015.

Au 31/12/2015, on constate un recul de l'encours global des immobilisations du CAM de 7,34% avec un encours qui ressort à 2,5 Mrds dhs contre 2,7 Mrds Dhs à fin Décembre 2014.

Au 30/06/2016, on constate une légère augmentation de l'encours global des immobilisations du CAM (+1%) avec un encours qui ressort à 2,5 Mrds dhs.

## h. Autres Actifs

L'évolution des des autres actifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>664 713</b>	<b>719 360</b>	8,22%	<b>656 061</b>	-8,80%	<b>607 892</b>	-7,34%
.Sommes dues par l'Etat	541 744	602 686	11,25%	553 661	-8,13%	507 501	-8,34%
.Divers autres débiteurs	122 969	116 674	-5,12%	102 400	-12,23%	100 391	-1,96%
<b>VALEURS ET EMPLOIS DIVERS</b>	<b>1 003 882</b>	<b>1 116 028</b>	11,17%	<b>2 698 580</b>	>100%	<b>2 659 853</b>	-1,44%
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 466 475</b>	<b>518 531</b>	-64,64%	<b>589 551</b>	13,70%	<b>625 258</b>	6,06%
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES</b>							
<b>Total autres actifs</b>	<b>3 135 070</b>	<b>2 353 919</b>	-24,92%	<b>3 944 192</b>	67,56%	<b>3 893 003</b>	-1,30%
Poids en % du total	4,01%	2,84%		4,53%		4,63%	

Source : CAM

A fin décembre 2014, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 24,92%, s'établissant ainsi à 2 354 MDH suite notamment à la baisse de l'encours des comptes de régularisation qui ressortent à 519 MDH contre 1 466 MDH à fin Décembre 2013.

Au terme de l'exercice 2015, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 67,56%, s'établissant ainsi à 3 944 MDH suite notamment à une progression de 13,70% de l'encours des comptes de régularisation et une hausse de plus de 100% des valeurs et emplois divers (datations en paiement et vente à réméré)<sup>26</sup>.

Au terme du premier semestre 2016, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 1,3%, s'établissant ainsi à 3 893 MDH suite notamment à la baisse de l'encours des valeurs et emplois divers (-1,44%) et des débiteurs divers (-7,34%).

<sup>26</sup> La datation en paiement est le fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû. Une vente à réméré est une vente avec faculté, mais non obligation, de rachat par le vendeur. La valeur globale de cette rubrique s'élève à 2,2 Milliards de Dirhams et concerne essentiellement des appartements et complexes immobiliers.

## II.2. Analyse des principaux postes du passif

### a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

L'évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>9 014 520</b>	<b>7 477 039</b>	<b>-17,06%</b>	<b>8 053 452</b>	<b>7,71%</b>	<b>8 299 178</b>	<b>3,05%</b>
Poids en % du total	11,53%	9,01%		9,24%		9,88%	
. A vue	218 180	132 872	-39,10%	381 993	>100%	1 061 090	>100%
. A terme	8 796 341	7 344 166	-16,51%	7 671 459	4,46%	7 238 087	-5,65%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

En 2014, le poste enregistre une baisse (-17,06%) et s'affiche à 7 477 MDH. Cette baisse concerne principalement les dettes à terme qui ont baissé à 7 344 MDH (-16,51%).

Au terme de l'exercice 2015, cette rubrique est en hausse (+7,71%) avec un encours qui ressort à 8 053 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des dettes à terme de 327 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, cette rubrique enregistre une hausse (+3,05%) avec un encours qui ressort à 8 299 MDH. Cette évolution est principalement due à la hausse des dettes à vue de plus de 100%.

### b. Dépôts de la clientèle :

L'évolution des dépôts de la clientèle du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>.Dépôts de la clientèle</b>	<b>54 430 954</b>	<b>61 193 799</b>	<b>12,42%</b>	<b>64 085 301</b>	<b>4,73%</b>	<b>61 877 342</b>	<b>-3,45%</b>
Poids en % du total	69,62%	73,72%		73,55%	-0,23%	73,66%	0,00%
. Comptes à vue créditeurs	26 195 266	25 716 189	-1,83%	29 347 113	14,12%	28 364 692	-3,35%
. Comptes d'épargne	8 048 508	9 096 226	13,02%	9 885 022	8,67%	10 179 816	2,98%
. Dépôts à terme	17 605 321	24 510 287	39,22%	23 467 271	-4,26%	22 085 994	-5,89%
. Autres comptes créditeurs	2 581 859	1 871 097	-27,53%	1 385 895	-25,93%	1 246 839	-10,03%

Source : CAM

En 2014, les dépôts de la clientèle, représentant 73,72% du total passif, ont enregistré une hausse de 12,42% en s'affichant à 61 194 MDH. Cette hausse s'explique principalement par celle des dépôts à terme (+39,22%) et celle des comptes sur carnet (+13,02%).

Au terme de l'exercice 2015, les dépôts de la clientèle sont en hausse (+4,73%) avec un encours de 64 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+14,12%) et celle des comptes épargne (+8,67%).

Au 30 Juin 2016, les dépôts de la clientèle sont en baisse de 3,45% avec un encours de 62 Mrds Dhs.

## c. Titres de créances émis :

L'évolution des titres de créances émis par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
Titres de créance négociables	6 372 961	6 041 511	-5,20%	5 349 675	-11,45%	4 600 016	-14,01%
Poids en % du total	8,15%	7,28%		6,14%		5,48%	0
<b>Titres de créance émis</b>	<b>6 372 961</b>	<b>6 041 511</b>	<b>-5,20%</b>	<b>5 349 675</b>	<b>-11,45%</b>	<b>4 600 016</b>	<b>-14,01%</b>

Source : CAM

Jusqu'en avril 2011, le CAM n'avait pas d'encours de titres de créance émis.

A fin décembre 2014, l'encours des titres de créance (composé uniquement de certificats de dépôt) s'affiche à 6 042 MDH, en baisse de 5,20%.

Au terme de l'exercice 2015, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 5,3 Mrds Dhs, soit une baisse de 11,45% par rapport à Décembre 2014.

Au terme du premier semestre 2016, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 4,6 Mrds Dhs, soit une baisse de 14,01% par rapport à Décembre 2015.

## d. Autres passifs

L'évolution des autres passifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>	<b>500 000</b>					<b>4 500</b>	<b>100,00%</b>
<b>CREDITEURS DIVERS</b>	<b>466 239</b>	<b>649 603</b>	<b>39,33%</b>	<b>611 122</b>	<b>-5,92%</b>	<b>429 305</b>	<b>-29,75%</b>
.Sommes dues à l'Etat	286 923	478 444	66,75%	451 370	-5,66%	281 802	-37,57%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	52 076	53 970	3,64%	53 152	-1,51%	51 556	-3,00%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	9 068	12 518	38,02%	12 568	0,42%	12 568	
.Fournisseurs de biens et services	32 961	26 974	-18,17%	26 047	-3,43%	28 474	9,32%
.Divers autres créditeurs	85 210	77 696	-8,82%	67 984	-12,50%	54 904	-19,24%
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>276 550</b>	<b>321 585</b>	<b>16,28%</b>	<b>464 795</b>	<b>44,53%</b>	<b>343 796</b>	<b>-26,03%</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>1 242 789</b>	<b>971 188</b>	<b>-21,85%</b>	<b>1 075 917</b>	<b>10,78%</b>	<b>777 601</b>	<b>-27,73%</b>
Poids en % du total	1,59%	1,17%		1,23%		0,93%	

Source : CAM

A fin décembre 2014, la rubrique « autres passifs » a connu une baisse de 21,85%, s'établissant ainsi à 971 MDH. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'absence d'opérations diverses sur titres durant l'exercice étudié, soit une baisse de 500 MDH du poste en question ;
- L'augmentation des sommes dues à l'Etat de 66,75% revenant principalement à un IS à payer se chiffrant à 189,5 MDH pour l'exercice 2014 contre 44,2 MDH au 31 Décembre 2013.

A fin Décembre 2015, la rubrique autres passifs en hausse de 10,78%, soit un encours de 1 076 MDH. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes de régularisation (principalement composé de comptes de liaison et des postes « produits constatés d'avance » et « créditeurs divers »).

A fin Juin 2016, la rubrique autres passifs est en baisse de 27,73%, soit un encours de 778 MDH. Cette variation s'explique principalement par la baisse de l'encours des sommes dues à l'Etat.

Les comptes de régularisation sont en baisse au terme du mois de Juin 2016 (-26.03%), et ce suite à une baisse de 120 MDH du poste divers autres créditeurs.

## e. Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
.Dettes subordonnées	1 226 238	924 079	-24,64%	1 526 221	65,16%	1 560 466	2,24%
Poids en % du total	1,57%	1,11%		1,75%		1,86%	

Source : CAM

Les dettes subordonnées sont constituées principalement de bons CNCA convertis en dettes subordonnées en 2008.

En 2014, l'encours des dettes subordonnées s'affiche à 924 MDH, soit une baisse de 24,64% par rapport à fin 2013 suite à la tombée d'échéances pour une valeur de 373 MDH.

A fin Décembre 2015, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 526 MDH suite au lancement de la première tranche d'émission d'obligations subordonnées CAM pour un montant de 900 MDH en Novembre 2015, et à la tombée d'échéances pour une valeur de 300 MDH.

A fin Juin 2016, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 560 MDH.

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit<sup>27</sup> :

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Taux
2006	400 000	80 000	10 ans	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2006	100 000	20 000	10 ans	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2006	200 000	40 000	10 ans	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2008	800 000	480 000	10 ans	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs
2015	140 500	140 500	7 ans	
2015	759 500	759 500	10 ans	
2016	70 000	70 000	7 ans	
2016	530 000	530 000	10 ans	

## f. Subventions, fonds publics affectés :

L'évolution des subventions et fonds publics se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157		7 157		7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture.

Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. Cette rubrique est demeurée stable depuis l'exercice 2012.

<sup>27</sup> Les lignes relatives à l'exercice 2016 concernent la deuxième tranche d'émission d'obligations subordonnées CAM. Cette opération a été finalisée le 12 Octobre 2016. L'encours en question n'est donc pas comptabilisé au niveau de l'encours affiché du premier semestre 2016, et ces lignes figurent sur le tableau récapitulatif uniquement à titre indicatif.

**g. Provisions pour risques et charges :**

L'évolution des provisions pour risques et charges du CAM se présente comme suit :

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
.Provisions pour risques de change	9 530	22 580	>100%	17 593	-22,09%	13 194	-25,00%
.Provisions pour Risques Généraux	547 000	514 000	-6,03%	817 000	58,95%	486 000	-40,51%
.Provisions pour litiges	20 713	-		-		-	
.Provisions pour Risques & Charges	110 904	120 193	8,38%	68 615	-42,91%	59 794	-12,86%
.Provisions pour Risques d'exécution d'engagements par signature	-	-		9 177		18 353	99,99%
<b>.Total provisions pour risques et charges</b>	<b>688 147</b>	<b>656 774</b>	<b>-4,56%</b>	<b>912 384</b>	<b>38,92%</b>	<b>577 341</b>	<b>-36,72%</b>
<b>Poids en % du total</b>	<b>0,88%</b>	<b>0,79%</b>		<b>1,28%</b>		<b>0,69%</b>	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme de l'exercice 2014, on constate une baisse de ladite rubrique avec un total encours s'affichant à 657 MDH. Cette baisse s'explique principalement par la reprise des provisions pour Risques Généraux pour 33 MDH. Ladite reprise est due au dénouement de certaines affaires dont la banque est en défenderesse.

A fin Décembre 2015, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 912 MDH, soit une progression de 38,92%, due principalement à une progression de 58,95% des provisions pour risques généraux qui comportent principalement les éléments suivants :

- Provisions relatives à l'opération de réhabilitation : 120 000 MDH
- Watch List 271 000 MDH
- Autres 313 000 MDH
- Déficit 13 000 MDH

A fin Juin 2016, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 577 MDH, soit une baisse de 36,72%, due principalement à une baisse de 40,51% des provisions pour risques généraux qui comportent essentiellement les éléments suivants :

- Provisions relatives à l'opération de réhabilitation : 120 000 MDH
- Watch List 232 000 MDH
- Autres 121 000 MDH
- Déficit 13 000 MDH

**h. Capitaux propres :**

L'évolution des capitaux propres du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
.Ecart de réévaluation	409 428	409 428					
.Réserves et primes liées au capital	1 443 120	1 443 120	0,00%	1 455 506	0,86%	1 455 506	0,00%
.Capital	3 818 248	3 818 248	0,00%	4 227 677	10,72%	4 227 677	0,00%
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-292 000	-180 000					
.Report à nouveau (+/-)	-588 192	-588 192		101 696	NS	437 884	>100%
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		405 562					
.Résultat net de l'exercice (+/-)	405 562	430 350	6,11%	336 188	-21,88%	181 941	
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 196 167</b>	<b>5 738 517</b>	<b>10,44%</b>	<b>6 121 066</b>	<b>6,67%</b>	<b>6 303 008</b>	<b>2,97%</b>

Source : CAM

En 2014, les capitaux propres s'apprécient de 10,44%, s'affichant à 5 739 MDH en fin d'exercice.

Au terme de l'exercice 2015, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 121 MDH, soit une progression de 6,67%

Au terme du premier semestre 2016, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 303 MDH, soit une progression de 2,97%

### III- Analyse du hors bilan

L'évolution du hors bilan du CAM se présente comme suit :

Hors Bilan (En KDH)	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>6 965 813</b>	<b>3 547 315</b>	<b>-49,08%</b>	<b>4 658 123</b>	<b>31,31%</b>	<b>5 153 494</b>	<b>10,63%</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés							
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 214 401	1 212 312	-45,25%	1 555 850	28,34%	2 008 717	29,11%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	668 944	663 280	-0,85%	917 440	38,32%	921 520	0,44%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 082 469	1 671 723	-59,05%	2 184 833	30,69%	2 223 257	1,76%
Titres achetés à réméré							
Autres titres à livrer							
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>851 782</b>		<b>560 699</b>	<b>-34,17%</b>	<b>777 999</b>	<b>38,76%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés						217 300	100,00%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		851 782		560 699	-34,17%	560 699	

Source : CAM

En 2014, les engagements donnés ont baissé de 49,08% passant de 6 966 MDH en 2013 à 3 547 MDH en 2014. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 45,25% des engagements de financement en faveur de la clientèle, ainsi que par la baisse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 59,05%.

Au terme de l'exercice 2015, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 31,31% avec un encours de 4,7 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 30,69% des engagements de de garantie d'ordre de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 561 MDH pour la même période.

Au terme du premier semestre 2016, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 10,63% avec un encours de 5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 29,11% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 778 MDH pour la même période, soit une progression de 38,76%.

## IV- Tableau de flux de Trésorerie

En KDH	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	Juin-16	Δ%
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges	1 090 766	644 049	-40,95%	567 126	-11,94%	-21 097	<-100%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 276 862	-29 919	>100%	-994 306	<-100%	492 736	NS
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-1 186 096	614 131	>100%	-427 181	<-100%	471 639	NS
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-273 390	-504 928	-84,69%	219 845	>100%	-124 184	<-100%
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	-139 769	-190 159	-36,05%	648 503	>100%	34 245	-94,72%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-1 599 254	-80 957	94,94%	441 167	>100%	381 700	-13,48%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 594 366	1 995 113	-44,49%	1 914 156	-4,06%	2 355 323	23,05%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 995 112	1 914 156	-4,06%	2 355 323	23,05%	2 737 023	16,21%

Source : CAM

A fin Décembre 2014, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 1 914 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 41% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 502 MDH des charges d'exploitation bancaires versées et à une baisse de 92% des produits d'exploitation non bancaires perçus ;
- ✓ Une amélioration du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation de 2 247 MDH qui s'explique principalement par une augmentation de 4 352 MDH des dépôts de la clientèle passant ainsi de 2 411 MDH en 2013 à 6 763 MDH en 2015 ;
- ✓ Un recul de 232 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une augmentation de 224 MDH du poste acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au terme de l'exercice 2015, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 2,4 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 12% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 435 MDH des charges d'exploitation bancaires versées ;
- ✓ Un recul du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation qui s'explique principalement par :
  - une variation de 3 871 MDH des dépôts de la clientèle passant ainsi de 6 763 MDH en 2014 à 2 892 MDH en 2015 ;
  - une variation de 2 371 MDH des autres actifs passant ainsi de 781 MDH en 2014 à -1 590 MDH en 2015 ;
  - une variation de 1 677 MDH des créances sur les établissements de crédit et assimilés passant ainsi de 677 MDH en 2014 à -1 Mrds Dhs en 2015.
- ✓ Une hausse de 725 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une augmentation de 419 MDH des produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- ✓ Une amélioration de 839 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite à l'opération d'émission d'obligations subordonnées effectuées en Novembre 2015 pour un montant global de 900 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 2,7 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse du flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation principalement due à une augmentation de 1 487 MDH du solde de variation des actifs et passifs d'exploitation ;
- ✓ Un recul de de 13,48% de la variation nette de la trésorerie principalement suite à une baisse de 614 MDH du flux de trésorerie net provenant des activités de financement.

## V- Indicateurs financiers

### V.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM se présente comme suit :

En MDH	2013	2014	2015	juin-16
Créances brutes sur la clientèle	60 056	63 942	66 383	65 322
Dépôts de la clientèle	54 431	61 194	64 085	61 877
<b>Ratio de transformation</b>	<b>110,33%</b>	<b>104,49%</b>	<b>103,59%</b>	<b>105,57%</b>

Source : CAM

En 2014, le taux de transformation du CAM ressort à 104,49% en baisse comparativement à l'exercice précédent. Au terme de l'exercice 2015, le taux de transformation ressort à 103,53%, en léger recul par rapport à l'exercice antérieur.

Au terme du premier semestre 2016, le taux de transformation ressort à 105,57%, soit une hausse de 198 pbs.

### V.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

L'évolution de la rentabilité des capitaux propres sur la période allant de Décembre 2013 à Juin 2016 se présente comme suit :

En MDH	2013	2014	2015	juin-16
.Ecart de réévaluation	409	409		
.Réserves et primes liées au capital	1 443	1 443	1 456	1 456
.Capital	3 818	3 818	4 228	4 228
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-292	-180		
.Report à nouveau (+/-)	-588	-588	102	438
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	406		
.Résultat net de l'exercice (+/-)	406	430	336	182
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 196</b>	<b>5 739</b>	<b>6 121</b>	<b>6 303</b>
<b>Total capitaux propres hors RN</b>	<b>4 791</b>	<b>5 308</b>	<b>5 785</b>	<b>6 122</b>
<b>ROE</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>

Source : CAM

En 2014, le résultat net du CAM a augmenté de 25 MDH par rapport à 2013. Par ailleurs, la rentabilité des capitaux propres reste stable et en s'affichant à 8%.

Au terme de l'exercice 2015 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 6%.

Au terme du premier semestre 2016 la rentabilité des capitaux propres du CAM reste relativement stable autour de 3% (6% valeur annuelle).

En MDH	2013	2014	2015	juin-16
Résultat Net	406	430	336	181
Total Actif	78 179	83 010	87 131	84 002
<b>ROA</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,39%</b>	<b>0,22%</b>

Source : CAM

En 2014, le ROA du CAM est resté stable (0,52%) par rapport à 2013, légèrement en dessous de la moyenne des principales banques du secteur<sup>28</sup> (0,89%) au terme de l'exercice 2014.

Au terme de l'exercice 2015 le ROA du CAM ressort à 0,39%, à noter que la moyenne des principales banques du secteur est de 0,72%. Cette baisse est principalement due à la baisse du Résultat du CAM durant l'exercice en question suite au reclassement des créances de la SAMIR. Au terme du premier semestre 2016, le ROA du CAM ressort à 0,22%.

<sup>28</sup> Source : GPBM

### V.3. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité du CAM se présente comme suit :

En MDH	Ratio exigé par BAM	2 013	2 014	2 015	juin-16
Fonds propres de base		4 829	5 814	5 836	6 024
Fonds propres réglementaires		6 870	7 346	7 722	7 728
Risques pondérés		58 875	63 546	62 957	63 745
<b>Ratio de fonds propres de base</b>	<b>9%</b>	<b>8,20%</b>	<b>9,15%</b>	<b>9,27%</b>	<b>9,45%</b>
En %	Ratio exigé par BAM	2 013	2 014	2 015	juin-16
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>12%</b>	<b>11,67%</b>	<b>11,56%</b>	<b>12,26%</b>	<b>12,12%</b>

Source : CAM

Suite à la fin de la dérogation de Bank Al Maghrib concernant le respect des ratios prudentiels, le CAM a amélioré son ratio de solvabilité de 7,7% en 2009 à 9,16 % en 2010 du fait de l'opération d'augmentation de capital opérée en début 2010. A fin 2012, le ratio de solvabilité ressort à 11,06%.

En 2014, le ratio s'affiche à 11,56%, très proche des exigences réglementaires. Au terme de l'exercice 2015, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio atteignant 12,26%.

Au terme du premier semestre 2016, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 12,12% et un ratio de fonds propres de 9,45%.

### V.4. Ratio de liquidité<sup>29</sup>

L'évolution du ratio de liquidité du CAM se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM	2013	2014	2015	juin-16
<b>Ratio de liquidité<sup>30</sup></b>	<b>100,00%</b>	<b>83,28%</b>	<b>90,87%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>LCR<sup>31</sup></b>	<b>-</b>	<b>59%</b>	<b>97%</b>	<b>103%</b>	<b>120%</b>

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2014, le ratio de liquidité marque une progression en s'affichant à 90,87%, en hausse de 7,59 Points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

A fin Décembre 2015, le CAM dépasse les exigences réglementaires avec un LCR qui ressort à 103% (exigence de 60% pour l'exercice 2015 et 70% pour l'exercice 2016). A fin Juin 2016, le CAM affiche un LCR de 120%.

<sup>29</sup> Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR

<sup>30</sup> Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

<sup>31</sup> LCR (liquidité converge ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

## VI- Présentation des comptes consolidés IFRS<sup>32</sup>

### VI.1. Périmètre de consolidation

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2013/2014
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE <sup>2</sup>

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION Décembre 2015/ Juin 2016
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

<sup>32</sup> Les comptes consolidés 2014 et 2015 sont audités et certifiés par les Commissaires aux comptes du CAM. Cependant, il est à noter que les comptes 2013 ont été établis uniquement pour servir de comparaison à l'exercice 2014, et n'ont été ni audités ni certifiés.

## VI.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

L'évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 351 679	4 409 698	1,33%	4 626 008	4,91%	2 271 775	1 983 325	-12,70%
Intérêts et charges assimilés	1 777 846	1 777 551	-0,02%	1 865 835	4,97%	903 558	802 978	-11,13%
<b>MARGE D'INTERÊTS</b>	<b>2 573 833</b>	<b>2 632 147</b>	<b>2,27%</b>	<b>2 760 173</b>	<b>4,86%</b>	<b>1 368 217</b>	<b>1 180 346</b>	<b>-13,73%</b>
Commissions perçues	293 058	337 068	15,02%	364 672	8,19%	181 325	203 959	12,48%
Commissions servies	645	85	-86,82%	910	>100%	763	1414	85,32%
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>292 413</b>	<b>336 983</b>	<b>15,24%</b>	<b>363 762</b>	<b>7,95%</b>	<b>180 563</b>	<b>202 545</b>	<b>12,17%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111 129	34 369	-69,07%	47 447	38,05%	-22 836	24 109	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 602	244 263	>100%	144 498	-40,84%	109 028	466 743	>100%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>122 731</b>	<b>209 894</b>	<b>71,02%</b>	<b>191 946</b>	<b>-8,55%</b>	<b>86 192</b>	<b>490 852</b>	<b>&gt;100%</b>
Produits des autres activités	1 075	39 830	>100%	39 302	-1,33%	2 278	1 188	-47,85%
Charges des autres activités	64 630	167 761	>100%	123 782	-26,22%	60 296	63 517	5,34%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 925 422</b>	<b>3 051 093</b>	<b>4,30%</b>	<b>3 231 401</b>	<b>5,91%</b>	<b>1 576 954</b>	<b>1 811 415</b>	<b>14,87%</b>
Charges générales d'exploitation	1 372 277	1 449 370	5,62%	1 551 423	7,04%	749 332	792 364	5,74%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	188 520	257 244	36,45%	257 803	0,22%	120 067	166 235	38,45%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 364 625</b>	<b>1 344 479</b>	<b>-1,48%</b>	<b>1 422 176</b>	<b>5,78%</b>	<b>707 555</b>	<b>852 816</b>	<b>20,53%</b>
Coût du risque	441 616	553 081	25,24%	621 280	12,33%	232 602	406 545	74,78%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>923 009</b>	<b>791 399</b>	<b>-14,26%</b>	<b>800 896</b>	<b>1,20%</b>	<b>474 952</b>	<b>446 272</b>	<b>-6,04%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	197	265	34,52%	7 933	>100%			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	388 630	86 255	-77,81%	2 277	-97,36%	15 204	31 058	104,28%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition								
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>534 182</b>	<b>705 408</b>	<b>32,05%</b>	<b>790 687</b>	<b>12,09%</b>	<b>490 157</b>	<b>477 329</b>	<b>-2,62%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>110 477</b>	<b>183 778</b>	<b>66,35%</b>	<b>244 118</b>	<b>32,83%</b>	<b>168 803</b>	<b>134 318</b>	<b>-20,43%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>423 704</b>	<b>521 630</b>	<b>23,11%</b>	<b>546 569</b>	<b>4,78%</b>	<b>321 354</b>	<b>343 012</b>	<b>6,74%</b>
Résultat hors groupe	13 500	8 614	-36,19%	6 010	-30,23%	3 657	16 262	>100%
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>410 204</b>	<b>513 016</b>	<b>25,06%</b>	<b>540 559</b>	<b>5,37%</b>	<b>317 697</b>	<b>326 749</b>	<b>2,85%</b>
Résultat par action (En dirham)	11	13	18,18%	13	-1,64%	8	8,11	1,37%
Résultat dilué par action (En dirham)								

Source : CAM

Compte de résultat (30/06/2016)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	1 115 639			23 084	41 094	529
Marges sur commissions	191 307	2 125			9 114	202 545
Produit net bancaire	1 701 231	1 267		24 051	41 981	1 811 415
Résultat Brut d'exploitation	801 108	-1 116		5 007	15 724	852 816
Résultat d'exploitation	415 082	-1 116		-1 166	1 115	446 272
Résultat avant impôt	446 113	-1 085		-1 166	1 115	477 328
Résultat net	312 145	-1 096		-1 505	1 115	343 012
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>295 883</b>	<b>-1 096</b>		<b>-1 505</b>	<b>1 115</b>	<b>326 749</b>

Source : CAM

**a. Evolution du PNB:**

L'évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 351 679	4 409 698	1,33%	4 626 008	4,91%	2 271 775	1 983 325	-12,70%
Intérêts et charges assimilés	1 777 846	1 777 551	-0,02%	1 865 835	4,97%	903 558	802 978	-11,13%
<b>MARGE D'INTERÊTS</b>	<b>2 573 833</b>	<b>2 632 147</b>	<b>2,27%</b>	<b>2 760 173</b>	<b>4,86%</b>	<b>1 368 217</b>	<b>1 180 346</b>	<b>-13,73%</b>
Commissions perçues	293 058	337 068	15,02%	364 672	8,19%	181 325	203 959	12,48%
Commissions servies	645	85	-86,82%	910	>100%	763	1414	85,32%
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>292 413</b>	<b>336 983</b>	<b>15,24%</b>	<b>363 762</b>	<b>7,95%</b>	<b>180 563</b>	<b>202 545</b>	<b>12,17%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	111 129	34 369	-69,07%	47 447	38,05%	-22 836	24 109	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 602	244 263	>100%	144 498	-40,84%	109 028	466 743	>100%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>122 731</b>	<b>209 894</b>	<b>71,02%</b>	<b>191 946</b>	<b>-8,55%</b>	<b>86 192</b>	<b>490 852</b>	<b>&gt;100%</b>
Produits des autres activités	1 075	39 830	>100%	39 302	-1,33%	2 278	1 188	-47,85%
Charges des autres activités	64 630	167 761	>100%	123 782	-26,22%	60 296	63 517	5,34%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 925 422</b>	<b>3 051 093</b>	<b>4,30%</b>	<b>3 231 401</b>	<b>5,91%</b>	<b>1 576 954</b>	<b>1 811 415</b>	<b>14,87%</b>

Source : CAM

### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

Au titre de l'exercice 2014, le produit net bancaire a enregistré une progression de 4,30% par rapport à 2013, pour s'établir à 3,05 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la croissance de la marge d'intérêt de 2,27% par rapport à 2013, pour se situer à 2,63 Mrds Dhs à fin 2014 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 15,24% pour s'établir à 337 MDH à fin 2014 ;
- la hausse du résultat des activités de marché de 71,02% s'affichant à 210 MDH à fin 2014.

Au terme de l'exercice 2015, le produit net bancaire a enregistré une progression de 5,91% par rapport à 2014, pour s'établir à 3,23 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- la croissance de la marge d'intérêt de 4,86% par rapport à 2014, pour se situer à 2,76 Mrds Dhs à fin 2015 ;
- la hausse de la marge sur commissions de 7,95% pour s'établir à 364 MDH à fin 2015.

### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier exercice 2016, le produit net bancaire a enregistré une progression de 14,87% par rapport à juin 2015, pour s'établir à 1,8 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- la hausse de la marge sur commissions de 12,17% pour s'établir à 203 MDH à fin juin 2016 ;
- la hausse du résultat des activités de marché de plus de 100% à 491 MDH.

### Analyse du PNB par Pôle d'activité :

Au terme de l'exercice 2015, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de 96%. Le micro-crédit quant à lui représente 3% du PNB consolidé, et les sociétés de financement spécialisé 1%.

Au terme du premier semestre 2016, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de près de 94%. La gestion d'actif quant à elle représente près de 2,32% du PNB consolidé.

**Contribution des Filiales au PNB :**

En Kdh	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	Total
Juin 2016	1 705 159	1 267	22 871	-	1 180	1 245	42 885	40 736	- 3 928	1 811 415
Juin 2015	1 532 267	1 278	17 534	-	1 733	2 609	36 672	-	- 15 140	1 576 954
2 015	3 107 712	2 375	38 150	-405	2 447	4 271	84 175	7 777	-15 101	3 231 401
2 014	2 945 178	3 937	33 314	11	6 346	4 402	75 499		-17 594	3 051 093

Au terme de l'exercice 2014, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (97%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec près de 2% et la SFDA avec près de 1%.

Au terme de l'exercice 2015, la contribution du CAM au PNB consolidé du Groupe s'élève à 96%. Ce très léger recul s'est fait au profit de ARDI qui voit sa contribution augmenter à près de 3%.

Au terme du premier semestre 2016, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (94%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI et MSIN avec près de 2% chacune.

**Analyse de la marge d'intérêt :**

L'évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

MARGE D'INTERET (En Kdh)	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2 874 578</b>	<b>2 884 601</b>	<b>0,35%</b>	<b>2 944 589</b>	<b>2,08%</b>	<b>1 497 916</b>	<b>1 241 541</b>	<b>-17%</b>
Comptes et prêts/emprunts	2 874 578	2 884 601	0,35%	2 944 589	2,08%	1 497 916	1 241 541	-17%
Opérations de pensions								
Opérations de location-financement								
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>-352 271</b>	<b>-281 336</b>	<b>NS</b>	<b>-243 035</b>	<b>NS</b>	<b>-138 272</b>	<b>-109 613</b>	<b>21%</b>
Comptes et prêts/emprunts	-77 900	-306 724	NS	-95 250	NS	-138 272	-37 214	73%
Opérations de pensions	-274 371	25 388	NS	-147 785	NS		-72 399	100%
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>-233 874</b>	<b>-228 791</b>	<b>NS</b>	<b>-215 933</b>	<b>NS</b>	<b>-119 260</b>	<b>-86 590</b>	<b>27%</b>
Instruments de couverture de résultats futurs	492	80	-83,66%	12	-85,07%			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux								
<b>Portefeuille de transactions</b>				<b>465</b>			<b>286</b>	
Titres à revenu fixe				465			286	
Opérations de pensions								
Prêts/emprunts								
Dettes représentées par un titre								
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>50 344</b>	<b>22 635</b>	<b>-55,04%</b>	<b>39 119</b>	<b>72,83%</b>	<b>12 202</b>	<b>139 843</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>234 565</b>	<b>234 958</b>	<b>0,17%</b>	<b>234 957</b>	<b>-</b>	<b>115 631</b>	<b>-5 120</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>2 573 833</b>	<b>2 632 147</b>	<b>2,27%</b>	<b>2 760 173</b>	<b>4,86%</b>	<b>1 368 217</b>	<b>1 180 347</b>	<b>-14%</b>

**📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

Au terme de l'exercice 2014, la marge d'intérêt du GCAM ressort à 2,6 Mrds Dhs, en progression de 2,27% par rapport à fin 2013. Cette évolution est principalement due à une amélioration du poste « Opérations interbancaires » qui passe de -352 MDh en 2013 à -281 MDh en 2014.

Au 31 Décembre 2015, la Marge d'intérêt est en hausse de 4,86% et ressort à 2,8 Mrds Dhs. Cette progression est principalement due à la hausse de 2,08% des marges sur opérations avec la clientèle (+60 MDH).

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Au 30 Juin 2016, la Marge d'intérêt est en baisse de 14% et ressort à 1,2 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une baisse de 17% des marges sur opérations avec la clientèle.

**Analyse de la marge sur commissions :**

L'évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

MARGE D'INTERET (En Kdh)	2013	2014	Δ%	2015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>272 130</b>	<b>312 483</b>	<b>14,83%</b>	<b>339 227</b>	<b>8,56%</b>	<b>167 981</b>	<b>186 760</b>	<b>11,18%</b>
avec les établissements de crédit avec la clientèle	270 397	310 729	14,92%	338 058	8,80%	167 156	185 588	11,0%
sur titres	1 733	1 753	1,16%	1 168	-33,36%	825	1 172	42,06%
de change								
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan								
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>20 283</b>	<b>24 500</b>	<b>20,79%</b>	<b>24 536</b>	<b>0,15%</b>	<b>12 582</b>	<b>15 785</b>	<b>25,46%</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM								
Produits nets sur moyen de paiement	20 283	24 500	20,79%	24 536	0,15%	12 582	15 785	25,46%
Assurance								
Autres								
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>292 413</b>	<b>336 983</b>	<b>15,24%</b>	<b>363 762</b>	<b>7,95%</b>	<b>180 563</b>	<b>202 545</b>	<b>12,17%</b>

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

Au terme de l'exercice 2014, la marge sur commissions du GCAM ressort à 337 MDH, en progression de 15,24% par rapport à fin 2013. Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions nettes sur opérations avec la clientèle de 14,92% passant ainsi de 270 MDh en 2013 à 311 MDh en 2014.

Au 31 Décembre 2015, la Marge sur commissions est en hausse de 7,95% et ressort à 364 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 8,80% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au 30 Juin 2016, la Marge sur commissions est en hausse de 12,17% et ressort à 203 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse de 11% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

#### b. Coefficient d'exploitation bancaire:

Le coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Produit Net Bancaire	2 925 422	3 051 093	4,30%	3 231 401	5,91%	1 576 954	1 811 415	14,87%
Charges Générales d'Exploitation	1 372 277	1 449 370	5,62%	1 551 423	7,04%	749 332	792 364	5,74%
<b>Coefficient d'Exploitation</b>	<b>46,91%</b>	<b>47,50%</b>	<b>+0,59 pts</b>	<b>48,01%</b>	<b>+0,51 pts</b>	<b>47,52%</b>	<b>43,74%</b>	<b>-3,78 pts</b>

Source : CAM

#### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

Au titre de l'exercice 2014, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 47,50%, en progression de 59 points de base par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'exercice 2015, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 48,01%, en progression de 51 points de base par rapport à l'exercice précédent.

#### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au 30 Juin 2016, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en baisse de 3,78 points et ressort à 43,74%. Cette évolution est principalement due à une hausse du PNB plus importante que celle enregistrés par le poste « charges générales d'exploitation ».

**c. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :**

Les Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En Kdh	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Charges de personnel	929 519	979 339	5,36%	1 045 838	6,79%	496 744	520 768	4,84%
Impôts et taxes	28 898	30 917	6,99%	31 137	0,71%	11 992	13 939	16,23%
Charges externes	374 660	388 905	3,80%	417 904	7,46%	212 787	233 525	9,75%
Autres charges générales d'exploitation	39 199	50 208	28,08%	56 543	12,62%	27 809	24 132	-13,22%
<b>Charges Générales d'Exploitation</b>	<b>1 372 277</b>	<b>1 449 370</b>	<b>5,62%</b>	<b>1 551 423</b>	<b>7,04%</b>	<b>749 332</b>	<b>792 364</b>	<b>5,74%</b>

Source : CAM

**📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

Au terme de l'exercice 2014, les CGE du GCAM ressortent à 1 449 MDH, en progression de 5,62% par rapport à fin 2013. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges de personnel de 5,36% passant ainsi de 930 MDH en 2013 à 979 MDH en 2014.

Au 31 Décembre 2015, les charges générales d'exploitation sont en hausse de 7,04% et ressortent à 1 551 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 6,79% des charges de personnel et de 7,46% des charges externes.

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Au terme du premier semestre 2016, les CGE du GCAM ressortent 792 MDH, en progression de 5,74% par rapport à fin juin 2015. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges de personnel de 4,84% passant ainsi de 497 MDH à 521 MDH.

**d. Résultat Brut d'Exploitation:**

Le résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
Charges générales d'exploitation	1 372 277	1 449 370	5,62%	1 551 423	7,04%	749 332	792 364	5,74%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	188 520	257 244	36,45%	257 803	0,22%	120 067	166 235	38,45%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 364 625</b>	<b>1 344 479</b>	<b>-1,48%</b>	<b>1 422 176</b>	<b>5,78%</b>	<b>707 555</b>	<b>852 816</b>	<b>20,53%</b>

Source : CAM

**📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

A fin 2014, le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de 1,48% par rapport à 2013, pour s'établir à 1,34 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 5,62% (+ 77 MDH) conjuguée à une augmentation des dotations aux amortissements de 36,45% (+ 69 MDH) par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2015, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 5,78% par rapport à 2014, pour s'établir à 1,42 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 7,04% (+ 102 MDH).

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Au terme du premier semestre 2016, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 20,53% par rapport à juin 2015, pour s'établir à 853 MDH, et ce malgré une augmentation des charges générales d'exploitation de 5,74%.

**Contribution des Filiales au RBE :**

RBE (En KDH)	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	RBE Consolidé
Jun 2016	827 308	- 865	7 297	- 251	- 2 290	- 1 525	15 724	33 618	- 26 201	852 816
Jun 2015	729 144	- 329	1 949	- 248	- 976	- 678	11 351	-	- 32 658	707 555
2015	1 435 559	-938	6 104	-901	-4 247	-2 474	30 902	-1 299	-40 531	1 422 176
2014	1 373 555	169	2 848	-486	-248	-2 511	26 533		-55 381	1 344 479

Au terme de l'exercice 2014, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 374 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 27 MDH.

Au terme de l'exercice 2015, la contribution du CAM au RBE consolidé du Groupe s'élève à 1 436 MDH. S'agissant des filiales, la part la plus importante reste celle de la Fondation ARDI avec 31 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (827 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN avec 34 MDH et ARDI avec 16 MDH.

**e. Coût du risque:**

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>1 097 299</b>	<b>1 104 026</b>	<b>0,61%</b>	<b>1 576 822</b>	<b>42,82%</b>	<b>662 664</b>	<b>816 445</b>	<b>23%</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	699 805	1 004 896	43,60%	1 104 696	9,93%	225 291	778 497	>100%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 120	1 120	-	1 120	0,00%	560	4 328	>100%
Provisions engagements par signature				9 177			9 177	
Autres provisions pour risques et charges	396 375	98 010	-75,27%	461 830	>100%	436 814	24 444	-94%
<b>Reprises de provisions</b>	<b>719 681</b>	<b>995 449</b>	<b>38,32%</b>	<b>1 180 982</b>	<b>18,64%</b>	<b>394 464</b>	<b>819 438</b>	<b>&gt;100%</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	312 264	744 753	>100%	766 733	2,95%	123 146	531 660	>100%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)								
Reprises de provisions engagements par signature								
Reprises des autres provisions pour risques et charges	407 417	250 696	-38,47%	414 249	65,24%	271 318	287 778	6%
<b>Variation des provisions</b>	<b>377 618</b>	<b>108 577</b>	<b>-71,25%</b>	<b>395 840</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>268 200</b>	<b>-2 993</b>	<b>-99%</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)								
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	114 813	156 443	36,26%	182 469	16,64%	-22 423	151 986	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	52 571	346 603	>100%	118 510	-65,81%	19 896	274 480	>100%
Décote sur les produits restructurés								
Récupérations sur prêts et créances amorties	103 387	58 542	-43,38%	75 539	29,03%	33 071	16 928	-49%
Pertes sur engagement par signature								
Autres pertes								
<b>Coût du risque</b>	<b>441 615</b>	<b>553 081</b>	<b>25,24%</b>	<b>621 280</b>	<b>12,33%</b>	<b>232 602</b>	<b>406 545</b>	<b>75%</b>

Source : CAM

### 📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

Au titre de l'exercice 2014, le coût du risque s'élève à 553 MDH, en progression de 25,24% comparativement à 2013. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 38,32% des reprises de provisions suite à une augmentation de plus de 100% des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances.

A fin Décembre 2015, le coût du risque s'élève à 621 MDH, en progression de 12,33% comparativement à 2014. Cette évolution s'explique par l'effet combiné suivant :

- La hausse des dotations aux provisions de 42,82% s'expliquant principalement par l'augmentation des autres provisions pour risques et charges entre 2014 et 2015, de près de 364 MDH ;
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées entre 2014 et 2015, de près de 228 MDH.

### 📈 Revue analytique Juin 2016/2015

Au titre du premier semestre 2016, le coût du risque s'élève à 407 MDH, en progression de 75% comparativement à juin 2015. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de plus de 100% des reprises de provisions suite à une augmentation de plus de 100% des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances.

Par ailleurs, il faut noter que les variations des postes provisions ( provisionnement SAMIR) et reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (reprises relatives au provisionnement SAMIR effectué en 2015), ainsi que les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés et non provisionnés reviennent aux variations constatées sur les même poste en comptes sociaux. En effet, l'apport des filiales reste négligeable.

**Contribution des Filiales au Coût du risque :**

En KDH (30 Juin 2016)	CAM	ARDI	AAA	SFDA	MSIN	Retraitements	Total
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>778 662</b>	<b>19 202</b>	<b>3 089</b>	<b>6 765</b>	-	<b>8 727</b>	<b>816 445</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	753 904	16 702	3 089	4 802	-	-	778 497
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)						4 328	4 328
Provisions engagements par signature	9 177						9 177
Autres provisions pour risques et charges	15 582	2 500	-	1 963	-	4 399	24 444
<b>Reprises de provisions</b>	<b>670 263</b>	<b>16 803</b>	<b>3 681</b>	-	<b>263</b>	<b>128 427</b>	<b>819 438</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	117 464	16 803	3 681		-	393 712	531 660
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							-
Reprises de provisions engagements par signature							-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	552 799	-	-		263	-265 285	287 778
<b>Variation des provisions</b>	<b>-108 399</b>	<b>-2 399</b>	<b>592</b>	- <b>6 765</b>	<b>263</b>	<b>119 701</b>	<b>2 993</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)							-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-151 986						-151 986
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-261 760	-12 721	-				-274 480
Décote sur les produits restructurés							-
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 418	510					16 928
Pertes sur engagement par signature							-
Autres pertes							-
<b>Coût du risque</b>	<b>-505 727</b>	<b>-14 609</b>	<b>592</b>	- <b>6 765</b>	<b>263</b>	<b>119 701</b>	<b>-406 545</b>

Au terme de l'exercice du premier semestre 2016, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (506 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec près de 15 MDH.

**Taux de CES & de Taux de couverture :**

En Kdh	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
ENCOURS BRUT	60 639 522	64 464 078	6,31%	67 152 974	4,17%	66 179 871	-1,45%
CES BRUT	4 525 193	4 743 661	4,83%	5 630 702	18,70%	5 745 569	2,04%
PROVISIONS	2 869 355	2 906 241	1,29%	3 232 964	11,24%	3 271 828	-1,20%
<b>TAUX DE CES</b>	<b>7,46%</b>	<b>7,36%</b>	<b>-0,10pts</b>	<b>8,38%</b>	<b>+1,02 pts</b>	<b>8,68%</b>	<b>+0,3 pts</b>
<b>TAUX DE COUVERTURE</b>	<b>63,41%</b>	<b>61,27%</b>	<b>-2,14 pts</b>	<b>57,42%</b>	<b>-3,85 pts</b>	<b>56,95%</b>	<b>-0,47 pts</b>

Au terme de l'exercice 2014, le taux de CES du GCAM s'affiche à 7,36%, en amélioration de 10 points de base par rapport à l'exercice 2013. Le taux de couverture passe quant à lui de 63,41% en 2013 à 61,27% en 2014, soit une baisse de 2,14 points de pourcentage.

Au titre de l'exercice 2015, le taux de CES du GCAM est en augmentation (+1,02 points de pourcentage), principalement suite au reclassement des créances de la SAMIR. Le taux de couverture est en baisse et s'affiche à 57,42% au 31 Décembre 2015.

Au terme du premier semestre 2016, le taux de CES du GCAM s'affiche à 8,68%, en hausse de 30 points de base par rapport à l'exercice 2015. Le taux de couverture passe quant à lui de 57,42% à 56,95%, soit une baisse de 0,47 points de pourcentage.

f. **Résultat Net Part du Groupe:**

Le résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-15	juin-16	Δ%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>923 009</b>	<b>791 399</b>	<b>-14,26%</b>	<b>800 896</b>	<b>1,20%</b>	<b>474 952</b>	<b>446 272</b>	<b>6,04%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	197	265	34,52%	7 933	>100%	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	388 630	86 255	-77,81%	2 277	-97,36%	15 204	31 058	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition						-	-	
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>534 182</b>	<b>705 408</b>	<b>32,05%</b>	<b>790 687</b>	<b>12,09%</b>	<b>490 157</b>	<b>477 329</b>	<b>-2,62%</b>
Impôts sur les bénéfices	110 477	183 778	66,35%	244 118	32,83%	168 803	134 318	-20,43%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>423 704</b>	<b>521 630</b>	<b>23,11%</b>	<b>546 569</b>	<b>4,78%</b>	<b>321 354</b>	<b>343 012</b>	<b>6,74%</b>
Résultat hors groupe	13 500	8 614	-36,19%	6 010	-30,23%	3 657	16 262	>100%
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>410 204</b>	<b>513 016</b>	<b>25,06%</b>	<b>540 559</b>	<b>5,37%</b>	<b>317 697</b>	<b>326 749</b>	<b>2,85%</b>

Source : CAM

### 🌱 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015

A l'instar de la tendance haussière enregistrée au niveau du PNB, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 23,11% pour s'établir à 522 MDH à fin 2014. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 513 MDH, en progression de 25,06% par rapport à 2013.

Au terme de l'exercice 2015, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 4,78% pour s'établir à 547 MDH à fin 2015. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 541 MDH, en progression de 5,37% par rapport à l'exercice antérieur.

### 🌱 Revue analytique Juin 2016/2015

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 6,74% pour s'établir à 343 MDH. Au titre de ce semestre, le résultat net part du groupe s'élève à 327 MDH, en progression de 2,85% par rapport au semestre antérieur.

### **Analyse du RNPG par Pôle d'activité :**

Au terme de l'exercice 2015, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail. L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -5,5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.
- ✓ -1,9 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement ;
- ✓ -3 MDH pour l'activité gestion d'actif.

Au terme du premier semestre 2016, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (296 MDH), la gestion d'actif (32 MDH) et enfin le micro-crédit (1 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -1,5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées ;
- ✓ -1,1 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement.

**Contribution des Filiales au RPNG:**

RPNG (En Kdh)	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN	Retraitements	Total
Juin 2016	181 941	- 846	199	- 251	- 1 704	- 1 585	1 115	33 938	113 942	326 749
Juin 2015	226 310	- 339	257	- 248	- 1 471	- 692	3 658	-	90 221	317 697
2 015	336 188	-958	111	-904	-5 473	-2 496	3 460	-647	211 278	540 559
2 014	430 350	142	693	-489	-866	-2 511	6 929		78 768	513 016

Au 31 Décembre 2014, la participation des filiales à la formation du Résultat Net Part du Groupe est très hétérogène. En effet, la part la plus importante reste celle du CAM avec 430 MDH, suivie par la Fondation ARDI avec 7 MDH, la SFDA avec 0,7 MDH et HOLDAGRO avec 0,14 MDH.

L'apport des autres filiales est déficitaire durant l'exercice en question (CAM GESTION -2,5 MDH, A ssalaf Al Akhdar -0,9 MDH et Fond TARGA -0,5 MDH).

Au terme de l'exercice 2015, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 336 MDH. La fondation ARDI totalise 3,5 MDH et la SFDA quant à elle ne participe qu'à hauteur de 0,1 MDH.

Au terme du premier semestre 2016, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 182 MDH. MSIN représente 34 MDH, la fondation ARDI totalise 1,1 MDH et la SFDA quant à elle ne participe qu'à hauteur de 0,2 MDH.

**g. Indicateurs de rentabilité**

Les indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc évoluent comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
Résultat Net consolidé	423 704	521 630	23,11%	546 569	4,78%	343 012	-37,24%
Fonds Propres	6 522 397	7 084 658	8,62%	8 248 781	16,43%	8 771 975	6,34%
Total Bilan	79 242 885	84 478 680	6,61%	89 327 599	5,74%	87 182 878	-2,40%
<b>Return On Equity (ROE)</b>	<b>6,50%</b>	<b>7,36%</b>	<b>+ 0,87 pts</b>	<b>6,63%</b>	<b>-0,74pts%</b>	<b>3,91%</b>	
<b>Return On Assets (ROA)</b>	<b>0,53%</b>	<b>0,62%</b>	<b>+0,09 pts</b>	<b>0,61%</b>	<b>-0,01 pts</b>	<b>0,39%</b>	

**📈 Revue analytique Décembre 2013 à Décembre 2015**

L'amélioration de la rentabilité du GCAM en 2014 a été accompagnée par un renforcement des fonds propres et une amélioration du total bilan. Ainsi, le ROE du groupe a progressé de 87 points de base pour s'établir à 7,36% en 2014. En revanche, le ROA reste quasiment stable à 0,62% contre 0,53% pour l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2015, les indicateurs de rentabilité du GCAM restent relativement stables par rapport à fin Décembre 2014 avec un ROE de 6,63% (-0,74 points) et un ROA de 0,61% (-0,01 point).

**📈 Revue analytique Juin 2016/2015**

Au terme du premier semestre 2016, les indicateurs de rentabilité du GCAM sont en amélioration ( comparaison base annuelle).

### VI.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

L'évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Actif (En KDH)	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 005 924	1 914 829	-4,54%	2 356 670	23,07%	2 739 701	16,25%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 073	19 441	-37,44%	25 163	29,43%	449 836	>100%
Instruments dérivés de couverture							
Actifs financiers disponibles à la vente	5 191 663	7 724 959	48,80%	7 138 551	-7,59%	12 784 940	79,10%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 658 914	1 131 828	-31,77%	2 137 242	88,83%	567 147	-73,46%
Prêts et créances sur la clientèle	57 770 167	61 557 837	6,56%	63 920 009	3,84%	62 908 043	-1,58%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux							
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 463 182	6 433 002	-0,47%	6 359 088	-1,15%	29 872	-99,53%
Actifs d'impôt exigible	100 666	41 781	-58,50%	191 355	>100%	43 859	-77,08%
Actifs d'impôt différé	106 996	135 053	26,22%	182 133	34,86%	211 457	16,10%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 919 525	1 111 194	-42,11%	1 362 032	22,57%	1 489 613	9,37%
Actifs non courants destinés à être cédés							
Participations dans des entreprises mises en équivalence	9 421	13 207	40,19%				
Immeubles de placement	984 422	1 098 249	11,56%	2 297 969	>100%	2 595 408	12,94%
Immobilisations corporelles	2 588 138	2 903 398	12,18%	2 971 062	2,33%	2 976 501	0,18%
Immobilisations incorporelles	110 270	91 380	-17,13%	81 191	-11,15%	81 366	0,22%
Ecart d'acquisition	302 522	302 522	-	305 135	0,86%	305 135	0,00%
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>79 242 885</b>	<b>84 478 680</b>	<b>6,61%</b>	<b>89 327 599</b>	<b>5,74%</b>	<b>87 182 878</b>	<b>-2,40%</b>

Passif (En KDH)	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 177	130 006	>100%	25 548	-80,35%	11 756	-53,98%
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 739 195	8 429 219	-13,45%	9 366 275	11,12%	9 743 258	4,02%
Dettes envers la clientèle	54 425 980	61 179 716	12,41%	64 084 707	4,75%	61 827 572	-3,52%
Dettes représentées par un titre	6 372 961	6 041 511	-5,20%	5 349 675	-11,45%		
Titres de créance émis	6 372 961	6 041 511	-5,20%	5 349 675	-11,45%	4 600 016	-14,01%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôt courant	36 051	198 546	>100%	354	-99,82%	98278	>100%
Passifs d'impôt différé	487 199	504 624	3,58%	696 840	38,09%	819 288	17,57%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 387 181	597 694	-56,91%	1 195 642	>100%	1002590	-16,15%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Provisions techniques des contrats d'assurance							
Provisions pour risques et charges	265 743	312 705	17,67%	359 778	15,05%	308 145	-14,35%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	19 382	15 488	-20,09%	47 593	>100%	46 372	-2,57%
Dettes subordonnées	1 226 238	995 703	-18,80%	1 628 989	63,60%	1 663 179	2,10%
Capital et réserves liées	5 367 816	5 479 816	2,09%	5 675 853	3,58%	5 665 428	-0,18%
Réserves consolidées	525 842	51 101	NS	335 913	>100%	921 005	>100%
- Part du groupe	585 486	-22 049	NS	253 751	NS	829 715	>100%
- Part des minoritaires	59 643	73 151	22,65%	82 162	12,32%	91 290	11,11%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	11 099	20 920	88,49%	13 865	-33,73%	132 980	>100%
Résultat net de l'exercice	423 704	521 630	23,11%	546 569	4,78%	343 011	-37,24%
- Part du groupe	410 204	513 016	25,06%	540 559	5,37%	326 749	-39,55%
- Part des minoritaires	13 500	8 614	-36,19%	6 010	-30,23%	16 262	>100%
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>79 242 885</b>	<b>84 478 680</b>	<b>6,61%</b>	<b>89 327 599</b>	<b>5,74%</b>	<b>87 182 878</b>	<b>-2,40%</b>

Source : CAM

## a. Les Crédits:

L'évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NET DE DEPRECIATION (1)</b>	<b>1 658 914</b>	<b>1 131 828</b>	<b>-31,77%</b>	<b>2 137 242</b>	<b>88,83%</b>	<b>567 147</b>	<b>-73,46%</b>
Comptes à vue	372 832	115 619	-68,99%	179 791	55,50%	553 627	>100%
Prêts	1 286 082	1 016 209	-20,98%	1 957 451	92,62%	121 272	-93,80%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit						-107 752	
<b>PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION (2)</b>	<b>57 770 168</b>	<b>61 557 837</b>	<b>6,56%</b>	<b>63 920 009</b>	<b>3,84%</b>	<b>62 908 043</b>	<b>-1,58%</b>
Comptes ordinaires débiteurs	8 569 451	7 456 652	-12,99%	8 581 950	15,09%	7 830 588	-8,76%
Prêts consentis à la clientèle	52 070 071	57 007 426	9,48%	58 571 024	2,74%	58 349 283	-0,38%
Opérations de pension							
Opérations de location-financement							
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 869 355	-2 906 241	1,29%	-3 232 964	11,24%	-3 271 828	-1,20%
<b>TOTAL (1) + (2)</b>	<b>59 429 082</b>	<b>62 689 664</b>	<b>5,49%</b>	<b>66 057 251</b>	<b>5,37%</b>	<b>63 475 190</b>	<b>-3,91%</b>

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2014, l'encours des créances s'est établi à 62,69 Mrds Dhs, en progression de 5,49% par rapport à fin 2013. Cette progression s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- ✓ l'accroissement des créances sur la clientèle de 6,56% à près de 61,56 Mrds Dhs à fin 2014. Cette évolution est due à la progression des prêts consentis à la clientèle de 9,48% à près de 57 Mrds Dhs, représentant par conséquent 93% de l'encours total des créances sur la clientèle en 2014 ;
- ✓ le recul des créances sur les établissements de crédits et assimilés de 31,77%, en raison :
  - Du repli des prêts de 20,98% comparativement à 2013, passant ainsi de 1 286 MDH à 1 016 MDH ;
  - Du recul des comptes à vue de 68,99% passant ainsi de 373 MDH en 2013 à 116 MDH en 2014.

A fin Décembre 2015, l'encours des créances s'est établi à 66 Mrds Dhs, soit une hausse de 5,37% par rapport à fin 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ✓ la hausse des créances sur la clientèle de 3,84% à près de 63,9 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :
  - la progression des prêts consentis à la clientèle de 2,74% à près de 58,6 Mrds Dhs contre 57 Mrds Dhs en 2014 ;
  - L'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 15,09% s'affichant ainsi à 8,6 Mrds Dhs en 2015 contre 7,5 Mrds Dhs en 2014.
- ✓ l'augmentation des créances sur les établissements de crédits de 88,83%, s'affichant ainsi à 2,1 Mrds Dhs contre 1,1 Mrds Dhs en 2014. Cette variation est due à :
  - une augmentation de 55,5% des comptes à vue qui passent de 116 MDH en 2014 à 180 MDH en 2015 ;
  - une hausse de 92,62% des prêts qui passent de 1 Mrds Dhs en 2014 à 2 Mrds Dhs en 2015.

Au titre du premier semestre 2016, l'encours des créances s'est établi à 63,5 Mrds Dhs, en baisse de 3,91% par rapport à fin 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- ✓ la baisse des créances sur la clientèle de 1,58% à près de 63 Mrds Dhs à fin juin 2016. Cette évolution est due à la baisse des prêts consentis à la clientèle de 0,38% à près de 58 Mrds Dhs ;
- ✓ le recul des créances sur les établissements de crédits et assimilés de 73,46%, en raison du repli des prêts de 93,8% .

### b. Les Dépôts:

L'évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>9 739 195</b>	<b>8 429 219</b>	<b>-13,45%</b>	<b>9 366 275</b>	<b>11,12%</b>	<b>9 743 258</b>	<b>4,02%</b>
Comptes à vue	291 766	94 105	-67,75%	337 418	>100%	1 036 366	>100%
Emprunts	3 048 369	3 896 784	27,83%	6 127 856	57,25%	6 706 438	9,44%
opérations de pension	6 399 061	4 438 330	-30,64%	2 901 002	-34,64%	2 000 454	-31,04%
<b>DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>54 425 980</b>	<b>61 179 716</b>	<b>12,41%</b>	<b>64 084 707</b>	<b>4,75%</b>	<b>61 827 572</b>	<b>-3,52%</b>
Comptes ordinaires créditeurs	26 142 884	25 655 460	-1,86%	27 623 989	7,67%	28 278 165	2,37%
Comptes à terme	16 349 749	24 101 950	47,41%	22 968 906	-4,70%	21 662 700	-5,69%
Comptes d'épargne	7 977 718	9 031 948	13,21%	9 835 876	8,90%	10 129 767	2,99%
Autres dettes envers la clientèle	3 635 063	1 975 067	-45,67%	3 175 068	60,76%	1 246 839	-60,73%
Intérêts courus à payer	320 566	415 291	29,55%	480 869	15,79%	510 102	6,08%
<b>TOTAL (1) + (2)</b>	<b>64 165 175</b>	<b>69 608 935</b>	<b>8,48%</b>	<b>73 450 982</b>	<b>5,52%</b>	<b>71 570 830</b>	<b>-2,56%</b>

Source : CAM

A fin 2014, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 69,6 Mrds Dhs, affichant ainsi une progression de 8,48% par rapport à 2013. Cette évolution résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- ✓ l'accroissement de l'encours des dettes envers la clientèle de 12,41% à près de 61,2 Mrds Dhs à fin 2014. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des comptes à terme de 47,41%, et à l'augmentation des comptes épargne de 13,21%.
- ✓ la diminution de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 13,45% pour atteindre 8,43 Mrds Dhs à fin 2014. Ce recul s'explique principalement par la diminution des opérations de pension de 30,64% par rapport à 2013.

Au terme de l'exercice 2015, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 73,5 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,52% par rapport à 2014. Cette évolution résulte principalement de :

- ✓ La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 4,75% à près de 64,1 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à :
  - la croissance des comptes ordinaires créditeurs de 7,67% (+1 969 MDH) ;
  - la hausse des autres dettes envers la clientèle de 60,76% (+1 200 MDH) ;
  - l'augmentation de l'encours des comptes d'épargne de 8,90% (+ 804 MDH).
- ✓ La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 11,12% à près de 9,4 Mrds Dhs à fin 2015. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 57,25% des emprunts (+2 231 MDH).

A fin juin 2016, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 72 Mrds Dhs, affichant ainsi une baisse de 2,56% par rapport à 2015. Cette évolution résulte principalement de la baisse de l'encours des dettes envers la clientèle de 3,52% à près de 62 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des comptes à terme de 5,69%.

## c. Les Ressources du GCAM:

L'évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Fonds propres et assimilés dont:</b>	<b>6 522 397</b>	<b>7 084 658</b>	<b>8,62%</b>	<b>8 248 781</b>	<b>16,43%</b>	<b>8 771 975</b>	<b>6,34%</b>
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	19 382	15 488	-20,09%	47 593	>100%	46 372	-2,57%
Dettes subordonnées	1 226 238	995 703	-18,80%	1 628 989	63,60%	1 663 179	2,10%
Capital et réserves liées	5 367 816	5 479 816	2,09%	5 675 853	3,58%	5 665 428	-0,18%
Réserves consolidées	-525 842	51 101	NS	335 913	>100%	921 005	>100%
Résultat net de l'exercice	423 704	521 630	23,11%	546 569	4,78%	343 011	-37,24%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	11 099	20 920	88,49%	13 865	-33,72%	132 980	>100%
<b>Ressources</b>	<b>70 538 136</b>	<b>75 650 446</b>	<b>7,25%</b>	<b>78 800 658</b>	<b>4,16%</b>	<b>76 170 846</b>	<b>-3,34%</b>
Etablissements de crédit	9 739 195	8 429 219	-13,45%	9 366 275	11,12%	9 743 258	4,02%
Clientèle	54 425 980	61 179 716	12,41%	64 084 707	4,75%	61 827 572	-3,52%
Titres de créance émis	6 372 961	6 041 511	-5,20%	5 349 675	-11,45%	4 600 016	-14,01%

Source : CAM

A fin 2014, les fonds propres et assimilés du GCAM s'élèvent à 7,08 Mrds Dhs, en hausse de 8,62% par rapport à 2013. Cette variation s'explique principalement par la baisse de l'encours des dettes subordonnées suite à un amortissement de ladite dette.

Il est à noter que les dépôts de la clientèle représentent près de 81% des ressources externes du GCAM en 2014. Les titres de créances émis ont quant à eux enregistré une baisse de 5,20% par rapport à 2013.

A fin 2015, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 8,25 Mrds Dhs en évolution de 16,43% par rapport à Décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par la progression des dettes subordonnées de 63,60% suite à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant global de 900 MDH PAR le CAM en Novembre 2015, et l'amortissement des Ex Bons CNCA pour un total de 300 MDH sur le même mois.

Il est à noter que les réserves consolidées ont augmenté tout au long de la période étudiée suite à l'affectation du résultat.

D'autre part, les ressources sont en progression durant la période en question (+4,16%).

A fin juin 2016, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 8,8 Mrds Dhs en évolution de 6,34% par rapport à Décembre 2015. Cette variation s'explique principalement par la progression des réserves consolidées de plus de 100%.

#### d. Evolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

L'évolution de la composition du portefeuille titres du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Actifs financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>31 073</b>	<b>19 441</b>	<b>-37,44%</b>	<b>25 163</b>	<b>29,43%</b>	<b>449 835</b>	<b>&gt;100%</b>
Titres de créance négociables							
Obligations							
Actions et autres titres à revenu variable						439 692	
Opérations de pension							
Prêts							
Instruments financiers dérivés de transaction	31 073	19 441	-37,44%	25 163	29,43%	10 143	-60%
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 272 446</b>	<b>7 826 213</b>	<b>48,44%</b>	<b>7 264 626</b>	<b>-7,18%</b>	<b>12 902 133</b>	<b>78%</b>
Titres de créance négociables							
Obligations							
Actions et autres titres à revenu variable						439 692	
	1 370 576	258 701	-81,12%	1 183 373	>100%	4 054 532	>100%
	-150 767	-172 719	NS	-47 746	NS	-495 621	NS
	4 052 638	7 740 231	90,99%	6 128 999	-20,82%	9 343 222	52%

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2014, les actifs financiers à valeur de marché par résultat ont reculé de 37,44% à près de 19,44 MDH, suite à la baisse des instruments financiers dérivés de transaction de 37,44%.

Les actifs financiers disponibles à la vente ont, quant à eux, progressé de 48,44% à près de 7,83 Mrds Dhs, contre 5,27 Mrds Dhs en 2013. Ceci est dû principalement à l'augmentation des actions et autres titres à revenu variable de 90,99% par rapport à l'exercice précédent.

A fin 2015, les actifs financiers à valeur de marché par résultat ont augmenté de 29,43% s'établissant à 25 MDH. Les actifs financiers disponibles à la vente ont, quant à eux, baissé de 7,18% à 7,26 Mrds Dhs. Ceci est dû principalement à la baisse des actions et autres titres à revenu variable de 20,82% par rapport à fin Décembre 2014.

Au terme du premier semestre 2016, le portefeuille des titres du GCAM est en progression avec une hausse de plus de 100% des actifs financiers en valeur de marché et de 78% des actifs financiers disponibles à la vente (augmentation de 52% des actions et autres titres à revenu variable).

#### VI.4. Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2015 au 30 Juin 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 2015</b>	<b>4 237 677</b>	<b>1 438 177</b>		<b>794 309</b>	<b>13 865</b>	<b>6 484 027</b>	<b>88 173</b>	<b>6 572 200</b>
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 2015 corrigés</b>	<b>4 237 677</b>	<b>1 438 177</b>		<b>794 309</b>	<b>13 865</b>	<b>6 484 027</b>	<b>88 173</b>	<b>6 572 200</b>
Opérations sur capital								
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>326 749</b>		<b>326 749</b>	<b>16 262</b>	<b>343 011</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				<b>33 762</b>		<b>33 762</b>	<b>3 117</b>	<b>36 879</b>
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				<b>1 643</b>	<b>119 115</b>	<b>120 758</b>		<b>120 758</b>
Ecart de conversion : var et transferts en résultat(F)								
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>35 405</b>	<b>119 115</b>	<b>154 521</b>	<b>3 117</b>	<b>157 638</b>
Variation de périmètre	-10 000	-426				-10 426		-10 426
<b>Capitaux propres clôture Juin 2016</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 437 751</b>		<b>1 156 464</b>	<b>132 980</b>	<b>6 954 871</b>	<b>107 552</b>	<b>7 062 423</b>

Source : CAM

A fin juin 2016, le tableau de passage des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- ✓ Une baisse du capital de 10 MDH<sup>33</sup> ;
- ✓ Une hausse des réserves et résultats consolidés de 362 MDH ;
- ✓ Une augmentation des gains ou pertes latentes ou différées de 119 MDH.

<sup>33</sup> Lors de son entrée dans le périmètre de consolidation du GCAM en 2015, le capital de MSIN a été doublement enregistré, d'où la nécessité d'effectuer cette correction de 10 MDH au terme du premier semestre 2016.

## VI.5. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur la période Décembre 2013 à juin 2016 est présenté dans le tableau suivant :

En KDH	2 013	2 014	Δ%	2 015	Δ%	juin-16	Δ%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>451 510</b>	<b>623 673</b>	<b>38,13%</b>	<b>410 665</b>	<b>-34,15%</b>	<b>310 894</b>	<b>-24,29%</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	151 942	191 186	25,83%	73 890	-61,35%	107 437	45,40%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations							
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	330 363	174 411	-47,21%	621 351	>100%	442 221	-28,83%
+/- Dotations nettes aux provisions	278 290	15 194	-94,54%	293 494	>100%	-307 077	<-100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence							
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	3 793	16 603	>100%	-15 978	<-100%	-6 891	56,87%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement							
+/- Autres mouvements	241	5 320	>100%	146	-97,25%	-1356	<-100%
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>764 628</b>	<b>402 713</b>	<b>-47,33%</b>	<b>972 903</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>234 333</b>	<b>-75,91%</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	237 319	-788 461	<-100%	-310 100	60,67%	1 981 043	NS
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 040 799	2 934 166	>100%	196 794	-93,29%	-1 250 561	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 693 363	-2 879 302	-70,03%	-56 062	98,05%	-356 187	>-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-135 050	517 115	>100%	-1 497 652	<-100%	-266 628	82,20%
- Impôts versés	-36 163	-189 852	<-100%	-80 744	57,47%	-98 127	21,53%
<b>Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 668 055</b>	<b>-406 334</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-1 747 764</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>9 540</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-1 451 917</b>	<b>620 052</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-364 195</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>554 766</b>	<b>&gt;100%</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-27 492	-108 000	<-100%	5 819	>100%	-79 850	<-100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement							
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 811	-505 718	<-100%	124 464	>100%	-125 026	<-100%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-36 302</b>	<b>-613 717</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>130 283</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-204 876</b>	<b>&lt;-100%</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	26 600	137 000	>100%	46 361	-66,16%		-100,00%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-127 634	-234 430	-83,67%	629 391	>100%	33 140	-94,73%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-101 034</b>	<b>-97 430</b>	<b>3,57%</b>	<b>675 752</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>33 140</b>	<b>-95,10%</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>							
<b>Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-1 589 254</b>	<b>-91 095</b>	<b>94,27%</b>	<b>441 841</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>383 031</b>	<b>-13,31%</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>3 595 179</b>	<b>2 005 924</b>	<b>-44,21%</b>	<b>1 914 829</b>	<b>-4,54%</b>	<b>2 356 670</b>	<b>23,07%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)							
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit							
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 005 924</b>	<b>1 914 829</b>	<b>-4,54%</b>	<b>2 356 670</b>	<b>23,07%</b>	<b>2 739 701</b>	<b>16,25%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)							
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit							
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-1 589 254</b>	<b>-91 095</b>	<b>94,27%</b>	<b>441 841</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>383 031</b>	<b>-13,31%</b>

Source : CAM

A fin Décembre 2014, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 1 915 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe de - 1 452 MDH en 2013 à 620 MDH en 2014. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec la clientèle de 3 975 MDH ;
- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -614 MDH en 2014 contre -36 MDH en 2013. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles & incorporelles de près de 497 MDH ;
- ✓ Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -97 MDH en 2014 contre -101 MDH en 2013.

Au terme de l'exercice 2015, la trésorerie de clôture du GCAM est en hausse et s'affiche à 2,4 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe de 620 MDH en 2014 à - 364 MDH en 2015. Cette évolution s'explique principalement par :
  - La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle de 2 737 MDH ;
  - La diminution des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers de près de 2 015 MDH.
- ✓ Une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de 130 MDH en 2015 contre - 614 MDH en 2014. Cette variation est principalement due à :
  - L'augmentation des flux liés aux immobilisations corporelles & incorporelles de près de 630 MDH.
  - La hausse flux liés aux actifs financiers et aux participations de 114 MDH.
- ✓ Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 676 MDH en 2015 contre -97 MDH en 2014.

A fin juin 2016, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 2 739 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe de - 1 748 MDH en 2015 à 9,54 MDH en juin 2016. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -205 MDH en juin 2016 contre 130 MDH en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles & incorporelles de près de 250 MDH ;
- ✓ Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 33 MDH contre 676 MDH en 2015.

## VI.6. Indicateurs financiers

### a. Ratio de transformation

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM se présente comme suit :

En MDH	2013	2014	2015	juin-16
Créances brutes sur la clientèle	60 639 522	64 464 078	67 152 974	66 179 871
Dépôts de la clientèle	54 425 980	61 179 716	64 084 707	61 827 572
<b>Ratio de transformation</b>	<b>111,42%</b>	<b>105,37%</b>	<b>104,79%</b>	<b>107,04%</b>

Source : CAM

En 2014, le taux de transformation du GCAM ressort à 105,37% en baisse de 6 points par rapport l'exercice précédent. Au terme de l'exercice 2015, le taux de transformation ressort à 104,79%, en léger recul (-0,58 pts) par rapport à l'exercice antérieur.

Au 30 Juin 2016, le taux de transformation du GCAM ressort à 107,04% en hausse de 2,25 points de pourcentage par rapport l'exercice précédent.

### b. Ratio de solvabilité<sup>34</sup>

L'évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM	2015	Juin-16
<b>Ratio de fonds propres de base</b>	<b>9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,45%</b>
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>12%</b>	<b>12,2%</b>	<b>12,12%</b>

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2015, le GCAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 12,2% et un ratio de fonds propres de base de 9,6%.

Au terme du premier semestre 2016, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,12% et un ratio de fonds propres de base de 9,45%.

<sup>34</sup> L'année 2015 est la date de première production du ratio de fonds propres de base et du ratio de solvabilité

## **PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES**

## Avertissement

**Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.**

## I. Ambition GCAM horizon 2016

Le nouveau plan stratégique du CAM est basé sur trois piliers :

### **PILIER 1: la gouvernance :**

Ce pilier vise au renforcement de trois aspects cruciaux au sein de la banque, à savoir la sécurité, la rentabilité et la productivité.

### **PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :**

Le CAM compte aujourd'hui près d'un million de clients. Ce programme vise à doubler ce chiffre au cours des trois prochaines années avec un effort particulier sur la population rurale et les petits agriculteurs, et ce en réponse à la mission d'intérêt public de la banque.

### **PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :**

Ce pilier se concentre autour de 7 axes d'intervention :

- Accompagnement des principales filières agricoles dans le cadre du PMV ;
- Appui aux politiques agricoles structurantes ;
- Financement de l'agriculture solidaire ;
- Contribution au développement des nouvelles niches ;
- Accompagnement des stratégies nationales de développement rural (hors agriculture) ;
- Conquête des activités existantes et des nouveaux projets en milieu rural ;
- Promotion des grandes entreprises du secteur de l'agro-industrie.

Par ailleurs, il est à préciser que le CAM projette de mener plusieurs autres actions s'articulant autour des axes suivants :

- L'amortissement du coût de la mission de service public en transformant la relation commerciale du financement de l'activité à une offre de services financiers adaptés
- L'augmentation du PNB à travers l'élargissement de la part des commissions, le développement des activités de marché et l'optimisation des coûts des ressources
- Le développement de nouveaux relais de croissance à travers la création / acquisition de filiales : transfert d'argent, leasing, banque participative, intermédiation boursière, affacturage et relance des activités existantes (crédit consommation et gestion d'actifs).
- La contribution au développement de nouvelles niches : plantes aromatiques, produits de terroir, agro fournitures, filière équine, filière du tabac, aquaculture, agriculture biologique.
- Le lancement d'un chantier global de cost killing à travers une revue de la politique des achats et de la gestion budgétaire et une optimisation de la logistique interne.

## II- Prévisions commerciales

Compte tenu de l'engagement du Crédit Agricole du Maroc dans le Plan Maroc Vert et de sa politique de développement, la banque prévoit d'atteindre un encours 70,2 Mrds dhs à fin 2016.

Dans le cadre de sa politique de collecte de ressources visant en premier lieu une clientèle particuliers professionnels, les prévisions en matière de collecte de dépôts tablent sur une progression annuelle de 3,62%, pour atteindre 66,4 Mrds dhs à fin 2016. Ce niveau d'évolution est déterminé par la politique d'extension de réseau du CAM qui vise à atteindre 571 agences à fin 2016, accompagnée d'une stratégie commerciale agressive.

### III- Objectifs de résultat

Le résultat net du CAM évoluerait comme suit:

(En MDH)	2015R	2016 E <sup>35</sup>	2017 P
PNB	3 066	3 297	3 506
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624	1 689	1 792
Coefficient d'exploitation	52,97%	51,23%	51,13%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336	371	426

Source : CAM

Les réalisations 2015 sont inférieures aux estimations annoncées dans la note d'information 2015 relative à l'émission obligataire subordonnée du CAM. En effet :

- ✓ Le PNB réalisé du CAM est inférieur de 1% aux estimations (soit -34 MDH) ;
- ✓ Les charges générales d'exploitation réalisées sont supérieures de 2% par rapport aux prévisions, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des charges du personnel suite à une vague d'augmentations et de promotions ;
- ✓ Le Résultat Net réalisé en 2015 est inférieur de 37% aux estimations principalement sous l'effet du provisionnement des créances de la SAMIR.

Dans la continuité des bonnes performances réalisées par le CAM durant les dernières années, le PNB estimé en 2016 serait de 3,3 Mrds dhs contre 3,1 Mrds dhs enregistré en 2015.

Au 31 décembre 2016, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,69 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait atteindre 51,23% en baisse de 174 Pbs par rapport au 31 décembre 2015. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 371 MDH en 2016 contre 336 MDH en 2015.

Au 31 décembre 2017, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,79 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait s'établir à 51,13% en baisse de 10 points de base par rapport aux estimations au 31 décembre 2016. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 426 MDH en 2017 contre 371 MDH en 2016.

### IV- Investissements prévisionnels<sup>36</sup>

Le programme d'investissement du CAM en 2016 se présente comme suit :

MDH	2015R	2016 E
Mobilier et matériel d'exploitation	116	97
Agencements et installations	78	79

Source : CAM

<sup>35</sup> Les estimations 2016 sont inférieures aux prévisions annoncées dans la note d'information 2015 relative à l'émission obligataire du CAM suite à un recadrage effectué selon les réalisations de l'exercice 2015

<sup>36</sup> Le budget d'investissement prévisionnel est calculé sur une base annuelle étant donné que celui-ci est basé sur le taux de réalisations de budget de l'exercice antérieur, de ce fait, les données relatives aux prévisions 2017 et 2018 n'ont pas encore été fixées.

Le budget d'investissement tient compte essentiellement des objectifs d'ouverture des nouveaux points de vente et du programme de modernisation du système d'information de la banque. En 2016, ce budget est estimé à près de 176 MDH.

Les estimations 2016 sont inférieures aux prévisions annoncées dans la note d'information 2015 relative à l'émission obligataire subordonnée du CAM suite à un réajustement budgétaire relatif aux ambitions stratégiques de la banque.

## **PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES**

## I- Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

### Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public :
  - Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
  - Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
  - Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
  - Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc ;
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :
  - Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
  - Diversification des risques ;
  - Notation des contreparties ;
  - Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
  - Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
  - Suivi périodique du portefeuille engagement ;
  - Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
  - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
  - Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

### **Stratégie du risque crédit**

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche correctrice vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et induisant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

### **Dispositif de décision**

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision.
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences. Gestion des compétences se fait à travers un schéma délégataire
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client individuel/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

### **Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques**

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc) ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (par type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc. ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique, etc.
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transverse des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

### **Simulation des situations de crise (stress test)**

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

### **Dispositif de recouvrement**

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.

## II- Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation du bilan.

### **Stratégie des Risques marché:**

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrivant à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et au dispositif des procédures, circulaires et notes internes;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

### **Politiques et procédures :**

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- le Comité du Marché des Capitaux et International en charge de la validation de la stratégie en matière de financement et d'investissement, de relations internationales, de gestion des lignes et limites de contrepartie ainsi que de pilotage des activités du marché des capitaux et international ;

- le Comité Limites Clients Change, habilité à statuer sur l'accès des clients à la Salle de Marché, les limites accordées pour chaque client ainsi que le type d'opération à traiter (spot, terme, opérations domiciliées, opérations non domiciliées) ;
- le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

#### **Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :**

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

#### **Principales limites :**

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

#### **Système de suivi des indicateurs :**

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de BAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent .

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillances des risques.

#### **Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :**

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

✓ **Value At Risk (VAR)**

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité "p" de se tromper; soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Consciente des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principes scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

### III- Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

En se référant aux spécificités du bilan CAM, les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise.

#### Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière)

Au 31 Décembre 2015, l'impact d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élèvent respectivement à -3,35% et - 1,19%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

#### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes

de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au cours de l'année 2015, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

## IV- Risques opérationnels

### Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque .C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

L'exercice 2015 au sein du GCAM a été marqué par la consolidation des acquis réalisées au niveau du Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels et ce depuis sa mise en place en 2012, ayant permis d'ancrer son rôle important en tant que pilier du système de contrôle interne du groupe. Il permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels. On entend par saines pratiques :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne efficace et l'existence d'un plan de secours et de continuité d'activités.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident 'avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incident tout en assurant un suivi régulier.

### Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisés en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
  - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
  - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
  - Modèle de collecte des incidents
  - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...)
  - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

### Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- *1er niveau* : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- *2ème niveau* : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle

### Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, et le plan de continuité de l'activité (PCA).

### Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au sein au GCAM depuis 2012, utilise une approche systématique qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RO pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes , contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...).

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- A la classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

### Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel a été formalisé en 2014 dans le cadre d'une procédure validée et diffusée auprès du réseau, permettant ainsi de décrire les différentes étapes de collecte d'un incident ainsi que les rôles des acteurs qui interviennent tout au long de ce processus. Celui-ci a été décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes

### Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit, donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales, en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication, ...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2015 obligeant la banque à activer son PCA.

## V- Risque de change

A l'instar de tous les établissements bancaires, le Crédit Agricole du Maroc encourt un risque de change lié à ses différentes activités (crédits en devises, emprunts en devises, change à terme...).

La banque peut constater une évolution des taux de change futurs en sa défaveur et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge.

## VI- Gestion du risque de contrepartie

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PME marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

## VII- Risque de solvabilité

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

## VIII- Risque de concurrence

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une première enveloppe de 20 Mrds Dhs à échéance 2013 et une deuxième enveloppe de 25 Mrds Dhs à compter de mars 2014.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

## IX- Risque de concentration sectorielle lié à la mission de service public

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

## X- Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB. Cela étant dit, la banque tend à la diversification de ses sources de rentabilité (la part de la marge d'intérêt dans le PNB passe ainsi de 88% en 2013 à 86% en décembre 2015).

En effet, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son produit net bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB est en progression depuis l'exercice 2013, passant ainsi de 10% à 11,4% au terme de 2015.

## **PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES**

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Etats de Synthèses 2013, 2014 et 2015****PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES****1.1 Principes généraux**

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit à travers une matrice de passage entre le plan PCB et PCEC.

**1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature*****Présentation générale des créances***

- ✔ Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
  
- ✔ Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- ✔ Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- ✔ Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- ✔ Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- ✔ Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- ✔ Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- ✔ Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
  - 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - - 50 % pour les créances douteuses,
  - -100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- ✎ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- ✎ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- ✎ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).
- ✎ Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la décote prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G/2002 de BAM a fait ressortir que :
  - Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008 ;
  - Le reliquat de ces créances susvisées fera l'objet d'un étalement linéaire de la décote entre 2009 et 2011.

### 1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- ✎ dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- ✎ comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 1.4 Portefeuilles de titres

#### 1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

#### 1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres :

- 🌱 Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus
- 🌱 Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

#### 1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus

#### 1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- 🌱 Titres de participation
- 🌱 Participations dans les entreprises liées
- 🌱 Titres de l'activité du portefeuille et
- 🌱 Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

#### 1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

### 1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

### 1.6 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

### 1.7 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Durée de protection des brevets
- Immobilisations en recherche et développement	1 an
- Logiciels informatiques	5 ans
- Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	20 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 ans
- Parts des sociétés civiles	Non amortissable

### 1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

### 1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

#### **Commissions**

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

### 1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

**Bilan****Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013**

<b>ACTIF (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b>.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 737 023</b>	<b>2 355 323</b>	<b>1 914 156</b>	<b>1 995 112</b>
<b>.Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>519 581</b>	<b>2 123 017</b>	<b>1 123 228</b>	<b>1 800 573</b>
. A vue	502 799	165 380	115 619	402 832
. A terme	16 782	1 957 637	1 007 609	1 397 741
<b>.Créances sur la clientèle</b>	<b>61 049 889</b>	<b>62 532 632</b>	<b>60 585 976</b>	<b>57 096 241</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	22 696 324	22 895 889	22 614 266	21 578 663
. Crédits à l'équipement	18 070 882	17 336 598	16 878 287	15 806 502
. Crédits immobiliers	16 876 440	15 810 017	16 081 121	15 032 804
. Autres crédits	3 406 242	6 490 127	5 012 302	4 678 273
.Créances acquises par affacturage		-		
<b>.Titres de transaction et de placement</b>	<b>12 913 386</b>	<b>7 013 526</b>	<b>7 636 735</b>	<b>5 077 337</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 041 172	1 170 013	196 904	1 349 170
. Autres titres de créance	198 450	202 444	101 385	73 096
. Titres de propriété	8 673 764	5 641 068	7 338 447	3 655 071
<b>.Autres actifs</b>	<b>3 893 003</b>	<b>3 944 192</b>	<b>2 353 919</b>	<b>3 135 070</b>
<b>.Titres d'investissement</b>		<b>6 322 573</b>	<b>6 378 980</b>	<b>6 435 388</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		6 322 573	6 378 980	6 435 388
. Autres titres de créance				
<b>.Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>406 092</b>	<b>375 957</b>	<b>357 943</b>	<b>297 544</b>
.Créances subordonnées	1 400	1 400	1 400	-
.Immobilisations données en crédit-bail et en location			-	-
<b>.Immobilisations incorporelles</b>	<b>372 653</b>	<b>373 214</b>	<b>387 012</b>	<b>410 557</b>
<b>.Immobilisations corporelles</b>	<b>2 109 081</b>	<b>2 089 340</b>	<b>2 270 715</b>	<b>1 931 113</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>84 002 108</b>	<b>87 131 174</b>	<b>83 010 063</b>	<b>78 178 935</b>

PASSIF (En KDH)	juin-16	déc-15	déc-14	déc-13
.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			-	-
.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	<b>8 299 178</b>	<b>8 053 452</b>	<b>7 477 039</b>	<b>9 014 520</b>
. A vue	1 061 090	<b>381 993</b>	132 872	218 180
. A terme	7 238 087	<b>7 671 459</b>	7 344 166	8 796 341
.Dépôts de la clientèle	<b>61 877 342</b>	<b>64 085 301</b>	<b>61 193 799</b>	<b>54 430 954</b>
. Comptes à vue créditeurs	28 364 692	<b>29 347 113</b>	25 716 189	26 195 266
. Comptes d'épargne	10 179 816	<b>9 885 022</b>	9 096 226	8 048 508
. Dépôts à terme	22 085 994	<b>23 467 271</b>	24 510 287	17 605 321
. Autres comptes créditeurs	1 246 839	<b>1 385 895</b>	1 871 097	2 581 859
.Titres de créance émis	<b>4 600 016</b>	<b>5 349 675</b>	<b>6 041 511</b>	<b>6 372 961</b>
. Titres de créance négociables	4 600 016	<b>5 349 675</b>	6 041 511	6 372 961
. Emprunts obligataires		-	-	-
. Autres titres de créance émis		-	-	-
.Autres passifs	<b>777 601</b>	<b>1 075 917</b>	<b>971 188</b>	<b>1 242 789</b>
.Provisions pour risques et charges	<b>577 341</b>	<b>912 384</b>	<b>656 774</b>	<b>688 147</b>
.Provisions réglementées			-	-
.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>
.Dettes subordonnées	<b>1 560 466</b>	<b>1 526 221</b>	<b>924 079</b>	<b>1 226 238</b>
.Ecart de réévaluation		-	<b>409 428</b>	<b>409 428</b>
.Réserves et primes liées au capital	<b>1 455 506</b>	<b>1 455 506</b>	<b>1 443 120</b>	<b>1 443 120</b>
.Capital	<b>4 227 677</b>	<b>4 227 677</b>	<b>3 818 248</b>	<b>3 818 248</b>
.Actionnaires. Capital non versé (-)		-	<b>-180 000</b>	<b>-292 000</b>
.Report à nouveau (+/-)	<b>437 884</b>	<b>101 696</b>	<b>-588 192</b>	<b>-588 192</b>
.Résultats nets en instance d'affectation		-	405 562	-
.Résultat net de l'exercice (+/-)	<b>181 941</b>	<b>336 188</b>	<b>430 350</b>	<b>405 562</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>84 002 108</b>	<b>87 131 174</b>	<b>83 010 063</b>	<b>78 178 935</b>

**Hors bilan****Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013**

<b>HORS BILAN (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	<b>5 153 494</b>	<b>4 658 123</b>	<b>3 547 315</b>	<b>6 965 813</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 008 717			-
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	921 520	1 555 850	1 212 312	2 214 401
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 223 257	917 440	663 280	668 944
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		2 184 833	1 671 723	4 082 469
5. Titres achetés à réméré				
6. Autres titres à livrer	<b>777 999</b>			
	217 300			
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	560 699	<b>560 699</b>	<b>851 782</b>	
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		560 699	851 782	
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés				
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers				
10. Titres vendus à réméré				
<b>11. Autres titres à recevoir</b>				

## CPC

Juin 2016,2015

	juin-16	juin-15
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 602 700</b>	<b>2 517 320</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 912	10 211
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 760 035	2 065 389
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	134 723	127 833
Produits sur titres de propriété	21 642	9 873
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	192 720	176 671
Autres produits bancaires	486 667	127 343
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>895 089</b>	<b>1 002 433</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	115 075	136 826
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	584 366	632 025
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	86 590	119 260
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	109 058	114 322
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 707 611</b>	<b>1 514 887</b>
Produits d'exploitation non bancaire	111	202 947
Charges d'exploitation non bancaire	47 212	23 056
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>830 639</b>	<b>784 262</b>
Charges de personnel	483 798	457 549
Impôts et taxes	13 669	11 807
Charges externes	217 098	200 910
Autres charges générales d'exploitation	21 500	25 539
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	94 574	88 457
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>1 216 212</b>	<b>748 120</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	763 310	204 468
Pertes sur créances irrécouvrables	413 745	111 093
Autres dotations aux provisions	39 156	432 559
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>707 922</b>	<b>157 888</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	333 236	103 978
Récupérations sur créances amorties	16 418	32 189
Autres reprises de provisions	358 268	21 721
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>321 582</b>	<b>320 283</b>
Produits non courants	11 401	3 239
Charges non courantes	53 299	56 772
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>279 684</b>	<b>266 750</b>
Impôts sur les résultats	97 742	40 440
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>181 941</b>	<b>226 310</b>

**Décembre 2015, 2014 et 2013**

	déc-15	déc-14	déc-13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 090 281</b>	<b>5 006 333</b>	<b>4 730 140</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 282	27 931	31 230
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 189 082	4 024 898	3 931 437
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	274 076	257 593	284 909
Produits sur titres de propriété	9 873	17 274	18 701
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-		
Commissions sur prestations de service	350 306	328 486	285 248
Autres produits bancaires	246 661	350 151	178 616
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 024 109</b>	<b>2 046 245</b>	<b>1 885 285</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259 772	302 388	374 367
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 360 035	1 236 975	1 143 376
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	215 933	228 791	233 874
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-		
Autres charges bancaires	188 369	278 091	133 667
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 066 172</b>	<b>2 960 088</b>	<b>2 844 856</b>
Produits d'exploitation non bancaire	227 051	574	238 322
Charges d'exploitation non bancaire	52 253	41 000	23 343
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 624 096</b>	<b>1 530 624</b>	<b>1 461 517</b>
Charges de personnel	975 631	919 646	874 607
Impôts et taxes	30 616	30 683	28 702
Charges externes	389 868	362 973	347 646
Autres charges générales d'exploitation	51 138	45 302	33 727
Dotations aux amortissements	176 844	172 020	176 836
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>1 815 853</b>	<b>1 584 149</b>	<b>1 277 420</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1 089 607	984 764	670 916
Pertes sur créances irrécouvrables	275 846	474 312	217 337
Autres dotations aux provisions	450 400	125 073	389 167
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>759 551</b>	<b>979 677</b>	<b>579 468</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	496 610	807 846	350 021
Récupérations sur créances amorties	73 695	57 740	100 099
Autres reprises de provisions	189 247	114 091	129 347
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>560 572</b>	<b>784 566</b>	<b>900 365</b>
Produits non courants	19 923	18 567	12 540
Charges non courantes	163 928	183 283	471 381
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>416 568</b>	<b>619 850</b>	<b>441 523</b>
Impôts sur les résultats	80 380	189 500	35 961
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>336 188</b>	<b>430 350</b>	<b>405 562</b>

## ESG

## Juin 2016,2015

Rubriques	juin-16	juin-15
+ intérêts et produits assimilés	1 901 670	2 203 433
- intérêts et charges assimilés	786 031	888 111
<b>MARGE D ' INTERETS</b>	<b>1 115 639</b>	<b>1 315 322</b>
+ Produits sur immobil, en crédit bail et en location		
- Charges sur immobil, en crédit bail et en location		
<b>Résultat des opérations de crédit bail et de location</b>		
+ Commissions perçues	192 720	176 671
- Commissions servies	1 414	763
<b>Marge sur commissions</b>	<b>191 307</b>	<b>175 908</b>
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	7 777	- 296
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	411 694	97 677
+/- Résultats des opérations de change	24 109	- 22 836
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>443 581</b>	<b>74 544</b>
+ Divers autres produits bancaires	21 642	9 873
- Diverses autres charges bancaires	64 558	60 761
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 707 611</b>	<b>1 514 887</b>
+/- Résultats des opérations sur immobilisat, financières	- 2 563	17 041
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	111	202 947
- Autres charges d'exploitation non bancaire	47 212	23 056
- Charges générales d'exploitation	830 639	784 262
<b>RESULTAT BRUT D ' EXPLOITATION</b>	<b>827 308</b>	<b>927 557</b>
+/- Dotat, nettes reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	827 402	179 394
+/-Autres dotations nettes des reprises de provisions	-321 675	427 880
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>321 582</b>	<b>320 283</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 41 898</b>	<b>- 53 532</b>
- Impôts sur les sociétés	97 742	40 440
<b>RESULTAT NET DE L ' EXERCICE</b>	<b>181 941</b>	<b>226 310</b>
<b>II - CAPACITE D 'AUTOFINANCEMENT</b>		
Rubriques	juin-16	juin-15
<b>+/- RESULTAT NET DE L ' EXERCICE</b>	<b>181 941</b>	<b>226 310</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	94 574	88 457
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 804	
+ Dotations aux provisions pour risques généraux		396 000
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes	10 216	8 535
- Reprises de provisions	337 241	17 041
- Plus values de cession sur immobilisations		202 918
<b>+/- CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 41 706</b>	<b>499 343</b>
- Bénéfices distribués		
<b>+/- AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 41 706</b>	<b>499 343</b>

### Décembre 2015, 2014 et 2013

<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
+ Intérêts et produits assimilés	4 483 441	4 310 421	4 247 576
- Intérêts et charges assimilées	1 835 740	1 768 154	1 751 618
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>2 647 701</b>	<b>2 542 267</b>	<b>2 495 958</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-		
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>		
+ Commissions perçues	350 306	328 486	285 248
- Commissions servies	910	85	645
<b>Marge sur commissions</b>	<b>349 396</b>	<b>328 401</b>	<b>284 603</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	(296)	-681	-1 330
+ Résultat des opérations sur titres de placement	130 232	249 004	31 547
+ Résultat des opérations de change	47 447	-22 371	113 791
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>177 383</b>	<b>225 952</b>	<b>144 008</b>
+ Divers autres produits bancaires	9 873	17 274	18 736
- Diverses autres charges bancaires	118 182	153 806	98 450
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 066 172</b>	<b>2 960 088</b>	<b>2 844 856</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	19 323	-15 483	-2 674
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	224 826	574	238 322
- Autres charges d'exploitation non bancaire	52 253	41 000	23 343
- Charges générales d'exploitation	1 624 096	1 530 624	1 461 517
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 633 972</b>	<b>1 373 555</b>	<b>1 595 643</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	795 149	593 490	438 133
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	278 251	- 4 501	257 146
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>560 572</b>	<b>784 566</b>	<b>900 365</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>(144 004)</b>	<b>-164 716</b>	<b>-458 842</b>
- Impôts sur les résultats	80 380	189 500	35 961
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>336 188</b>	<b>430 350</b>	<b>405 562</b>

<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b>+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>336 188</b>	<b>430 350</b>	<b>405 562</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	<b>176 844</b>	172 020	176 836
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<b>504</b>	17 440	4 790
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	<b>356 000</b>	67 491	321 100
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
+ Dotations non courantes	<b>18 007</b>	31 818	30 594
- Reprises de provisions	<b>170 601</b>	102 447	122 117
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	<b>205 556</b>	165	237 316
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	-		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	<b>2 226</b>		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-		
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-		
<b>+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>509 160</b>	<b>616 506</b>	<b>579 450</b>
- Bénéfices distribués	<b>133 639</b>		
<b>+ AUTOFINANCEMENT</b>	<b>375 521</b>	<b>651 935</b>	<b>579 450</b>

**Tableau de flux de trésorerie****Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013**

<b>TFT (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>-21 097</b>	<b>567 126</b>	<b>644 049</b>	<b>1 090 766</b>
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>492 736</b>	<b>-994 306</b>	<b>-29 919</b>	<b>-2 276 862</b>
<b>III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)</b>	<b>471 639</b>	<b>-427 181</b>	<b>614 131</b>	<b>-1 186 096</b>
<b>IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement</b>	<b>(124 184)</b>	<b>219 845</b>	<b>-504 928</b>	<b>-273 390</b>
<b>V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement</b>	<b>34 245</b>	<b>648 503</b>	<b>-190 159</b>	<b>-139 769</b>
<b>VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)</b>	<b>381 700</b>	<b>441 167</b>	<b>-80 957</b>	<b>-1 599 254</b>
<b>VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 355 323</b>	<b>1 914 156</b>	<b>1 995 113</b>	<b>3 594 366</b>
<b>VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 737 023</b>	<b>2 355 323</b>	<b>1 914 156</b>	<b>1 995 113</b>

**Capitaux propres****Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013**

<b>CAPITAUX PROPRES (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>		-	<b>409 428</b>	<b>409 428</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>		<b>1 455 506</b>	<b>1 443 120</b>	<b>1 443 120</b>
Réserve légale	<b>1 455 506</b>	<b>12 386</b>	-	-
Autres réserves	12 386	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport		<b>1 443 120</b>	1 443 120	1 443 120
<b>Capital</b>	1 443 120	<b>4 227 677</b>	<b>3 638 248</b>	<b>3 526 248</b>
Capital appelé	<b>4 227 677</b>	<b>4 227 677</b>	3 818 248	3 818 248
Capital non appelé	4 227 677	-	-180 000	- 292 000
Certificats d'investissement		-	-	-
Fonds de dotations		-	-	-
Actionnaires. Capital non versé		-	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>		<b>101 696</b>	<b>-588 192</b>	<b>- 588 192</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>437 884</b>	-	<b>405 562</b>	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>181 941</b>	<b>336 188</b>	<b>430 350</b>	<b>405 562</b>
<b>Total</b>	<b>6 303 008</b>	<b>6 121 066</b>	<b>5 738 517</b>	<b>5 196 167</b>

**Provisions****Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013**

<b>PROVISIONS (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc-15</b>	<b>déc-14</b>	<b>déc-13</b>
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>4 679 143</b>	<b>4 272 906</b>	<b>3 667 100</b>	<b>3 472 364</b>
créances sur les établissements de crédit et assimilés	120 353	<b>120 353</b>	120 353	95 000
créances sur la clientèle	4 112 102	<b>3 691 434</b>	3 108 047	2 960 204
titres de placement	55 265	<b>72 489</b>	33 406	31 072
titres de participation et emplois assimilés	38 227	<b>31 336</b>	47 314	30 711
Titres d'investissement		<b>4 328</b>	5 448	6 567
immobilisations en crédit-bail et en location		-		-
autres actifs	353 195	<b>352 965</b>	352 531	348 809
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>577 341</b>	<b>912 384</b>	<b>656 774</b>	<b>688 147</b>
<b>Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature</b>	18 353	<b>9 177</b>	-	-
<b>Provisions pour risques de change</b>	13 194	<b>17 593</b>	<b>22 580</b>	<b>9 530</b>
<b>Provisions pour risques généraux</b>	486 000	<b>817 000</b>	<b>514 000</b>	<b>547 000</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	59 794	<b>68 615</b>	<b>120 193</b>	<b>131 617</b>
<b>Provisions réglementées</b>		-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 256 484</b>	<b>5 185 291</b>	<b>4 323 873</b>	<b>4 160 512</b>

**Tableau État des dérogations (A2) Juin 2016**

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement présentation des états	NEANT	

**Tableau État des changements de méthodes (A3) Juin 2016**

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changement affectant les méthodes de présentation	NEANT	NEANT

## Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

30 juin 2016

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	juin-16	déc-15
<b><u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u></b>	2 018 322		33 167	469 631	2 521 120	1 615 916
<b><u>VALEURS RECUES EN PENSION</u></b>						505 954
- au jour le jour						505 954
- à terme						
<b><u>COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE</u></b>			10 000		10 000	1 423 400
- au jour le jour						
- à terme			10 000		10 000	1 423 400
<b><u>PRETS FINANCIERS</u></b>						22 518
<b><u>AUTRES CREANCES</u></b>		1	6 782		6 783	4 709
<b><u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u></b>				525	525	1 555
<b><u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u></b>						-
<b>TOTAL</b>	<b>2 018 322</b>	<b>1</b>	<b>49 949</b>	<b>470 155</b>	<b>2 538 428</b>	<b>3 574 052</b>

31 Décembre 2015

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablisseme nt s de crédit à l'étranger	Total déc-2015	Total déc-2014
<b>COMPTE ORDINAIRE DEBITEURS</b>	- <b>1 450 538</b>	-	- <b>11 157</b>	- <b>154 222</b>	- <b>1 615 916</b>	- <b>1 259 093</b>
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>	-	505 954	-	-	505 954	639 927
- au jour le jour	-	505 954	-	-	505 954	639 927
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>COMPTE ET PRETS DE TRESORERIE</b>	-	<b>1 423 400</b>	-	-	<b>1 423 400</b>	-
- au jour le jour	-	1 423 400	-	-	1 423 400	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>PRETS FINANCIERS</b>	-	-	22 518	-	22 518	365 220
<b>AUTRES CREANCES</b>	-	4 709	-	-	4 709	1
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	497	-	1 058	-	1 555	3 424
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 035</b>	<b>1 934 063</b>	<b>34 732</b>	<b>154 222</b>	<b>3 574 052</b>	<b>2 267 666</b>

31 Décembre 2014

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablisse- ment s de crédit à l'étranger	Total déc-2014	Total déc-2013
<b><u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u></b>	1 143 476	69	9 994	105 555	1 259 093	1 460 208
<b><u>VALEURS RECUES EN PENSION</u></b>		639 927			639 927	590 437
- au jour le jour						-
- à terme		639 927			639 927	590 437
<b><u>COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE</u></b>		-	-			392 210
- au jour le jour						-
- à terme		-	-			392 210
<b><u>PRETS FINANCIERS</u></b>			365 220	-	365 220	387 709
<b><u>AUTRES CREANCES</u></b>			1	-	1	2 142
<b><u>INTERETS COURUS A RECEVOIR</u></b>	962	2 462		-	3 424	3 228
<b><u>CREANCES EN SOUFFRANCE</u></b>		-		-	-	25 353
<b>TOTAL</b>	<b>1 144 438</b>	<b>642 458</b>	<b>375 215</b>	<b>105 555</b>	<b>2 267 666</b>	<b>2 861 287</b>

## 31 Décembre 2013

CREANCES (En KDH)	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total déc-2013	Total déc-2012
<b>COMPTES ORDINAIRES</b>	<b>1 059 518</b>	<b>69</b>	<b>267 676</b>	<b>132 946</b>	<b>1 460 208</b>	<b>2 694 064</b>
<b>DEBITEURS</b>						
<b>VALEURS RECUES EN</b>		<b>590 437</b>			<b>590 437</b>	<b>580 123</b>
<b>PENSION</b>						
- au jour le jour						
- à terme		<i>590 437</i>			<i>590 437</i>	<i>580 123</i>
<b>COMPTES ET PRETS DE</b>						
<b>TRESORERIE</b>				<b>392 210</b>	<b>392 210</b>	<b>334 440</b>
- au jour le jour						
- à terme				<i>392 210</i>	<i>392 210</i>	<i>334 440</i>
<b>PRETS FINANCIERS</b>			<b>387 709</b>		<b>387 709</b>	<b>428 191</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>		<b>2 142</b>			<b>2 142</b>	<b>40 479</b>
<b>INTERETS COURUS A</b>						
<b>RECEVOIR</b>	<b>1 197</b>	<b>1 998</b>		<b>32,68</b>	<b>3 228</b>	<b>1 760</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>			<b>25 353</b>		<b>25 353</b>	<b>25 353</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 060 715</b>	<b>594 646</b>	<b>680 738</b>	<b>525 188</b>	<b>2 861 287</b>	<b>4 104 410</b>

## Tableaux des créances sur la clientèle (B2)

30 juin 2016

CREANCES	Secteur public				juin-16	déc-15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>719 132</b>	<b>158 846</b>	<b>11 294 541</b>	<b>7 777 082</b>	<b>19 949 601</b>	<b>20 204 084</b>
- Comptes à vue débiteurs	495 851	158 846	4 548 165	2 627 726	<b>7 830 588</b>	<b>7 584 108</b>
- Créances commerciales sur le maroc	2 781		943 362	371 751	<b>1 317 894</b>	<b>1 017 408</b>
- Crédits à l'exportation			124 042	100 372	<b>224 414</b>	<b>234 736</b>
- Autres crédits de trésorerie	220 500		5 678 972	4 677 233	<b>10 576 705</b>	<b>11 367 832</b>
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>2 176 042</b>	<b>2 176 042</b>	<b>2 121 676</b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b>562 058</b>		<b>7 541 084</b>	<b>9 154 040</b>	<b>17 257 182</b>	<b>16 511 149</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>			<b>7 875 607</b>	<b>8 698 085</b>	<b>16 573 692</b>	<b>15 524 199</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>		<b>316 226</b>	<b>28 837</b>	<b>1 509 358</b>	<b>1 854 421</b>	<b>4 582 891</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>				<b>1 687 130</b>	<b>1 687 130</b>	<b>1 681 396</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>		<b>2 811</b>		<b>1 549 010</b>	<b>1 551 821</b>	<b>1 907 237</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 281 190</b>	<b>477 883</b>	<b>26 740 069</b>	<b>32 550 747</b>	<b>61 049 889</b>	<b>62 532 631</b>

## 31 Décembre 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-15	Total déc-14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b><u>466 704</u></b>	<b><u>801 182</u></b>	<b><u>12 389 100</u></b>	<b><u>6 547 098</u></b>	<b><u>20 204 084</u></b>	<b><u>20 294 886</u></b>
- Comptes à vue débiteurs	<u>463 766</u>	<u>151 182</u>	<u>4 716 675</u>	<u>2 252 485</u>	<u>7 584 108</u>	<u>7 456 652</u>
- Créances commerciales sur le Maroc	<u>2 438</u>	-	<u>860 358</u>	<u>154 612</u>	<u>1 017 408</u>	<u>1 007 771</u>
- Crédits à l'exportation	-	-	<u>189 297</u>	<u>45 439</u>	<u>234 736</u>	<u>242 664</u>
- Autres crédits de trésorerie	<u>500</u>	<u>650 000</u>	<u>6 622 770</u>	<u>4 094 562</u>	<u>11 367 832</u>	<u>11 587 799</u>
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>	-	-	-	<b><u>2 121 676</u></b>	<b><u>2 121 676</u></b>	<b><u>1 885 149</u></b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b><u>591 567</u></b>	-	<b><u>7 502 257</u></b>	<b><u>8 417 325</u></b>	<b><u>16 511 149</u></b>	<b><u>16 131 295</u></b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>	-	-	<b><u>7 443 828</u></b>	<b><u>8 080 371</u></b>	<b><u>15 524 199</u></b>	<b><u>15 671 136</u></b>
<b>AUTRES CREDITS</b>	-	-	<b><u>766 447</u></b>	<b><u>3 816 444</u></b>	<b><u>4 582 891</u></b>	<b><u>3 388 414</u></b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	-	-	-	<b><u>1 681 396</u></b>	<b><u>1 681 396</u></b>	<b><u>1 591 208</u></b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	<b><u>1 907 237</u></b>	<b><u>1 907 237</u></b>	<b><u>1 623 888</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 058 271</u></b>	<b><u>801 182</u></b>	<b><u>28 101 632</u></b>	<b><u>32 571 546</u></b>	<b><u>62 532 631</u></b>	<b><u>60 585 976</u></b>

## 31 Décembre 2014

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-14	Total déc-13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b><u>1 257 437</u></b>	<b><u>210 657</u></b>	<b><u>9 487 675</u></b>	<b><u>9 339 117</u></b>	<b><u>20 294 886</u></b>	<b><u>19 584 116</u></b>
- Comptes à vue débiteurs	<u>604 756</u>	<u>210 657</u>	<u>4 351 958</u>	<u>2 289 281</u>	<u>7 456 652</u>	<u>8 569 451</u>
- Créances commerciales sur le Maroc	<u>2 681</u>		<u>711 836</u>	<u>293 254</u>	<u>1 007 771</u>	<u>1 014 009</u>
- Crédits à l'exportation			<u>177 743</u>	<u>64 921</u>	<u>242 664</u>	<u>225 545</u>
- Autres crédits de trésorerie	<u>650 000</u>		<u>4 246 138</u>	<u>6 691 661</u>	<u>11 587 799</u>	<u>9 775 111</u>
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b><u>1 885 149</u></b>	<b><u>1 885 149</u></b>	<b><u>1 577 280</u></b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b><u>880 154</u></b>		<b><u>9 633 801</u></b>	<b><u>5 617 340</u></b>	<b><u>16 131 295</u></b>	<b><u>15 029 507</u></b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>			<b><u>8 723 517</u></b>	<b><u>6 947 619</u></b>	<b><u>15 671 136</u></b>	<b><u>14 667 120</u></b>
<b>AUTRES CREDITS</b>		<b><u>674 836</u></b>	<b><u>1 660 834</u></b>	<b><u>1 052 744</u></b>	<b><u>3 388 414</u></b>	<b><u>3 133 644</u></b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>				<b><u>1 591 208</u></b>	<b><u>1 591 208</u></b>	<b><u>1 559 945</u></b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>		<b><u>7 473</u></b>	<b><u>853 558</u></b>	<b><u>762 858</u></b>	<b><u>1 623 888</u></b>	<b><u>1 544 629</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>2 137 591</u></b>	<b><u>892 966</u></b>	<b><u>30 359 385</u></b>	<b><u>27 196 034</u></b>	<b><u>60 585 976</u></b>	<b><u>57 096 240</u></b>

31 Décembre 2013

CREANCES (En KDH)	Secteur public	Secteur privé			Total déc-13	Total déc-12
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>522 596</b>	<b>211 802</b>	<b>9 172 898</b>	<b>9 676 820</b>	<b>19 584 116</b>	<b>18 192 988</b>
- Comptes à vue débiteurs	508 007	211 802	3 793 081	4 056 561	8 569 451	8 731 367
- Créances commerciales sur le Maroc	2 681	-	711 836	299 492	1 014 009	829 057
- Crédits à l'exportation	-	-	160 624	64 921	225 545	118 503
- Autres crédits de trésorerie	11 908	-	4 507 357	5 255 846	9 775 111	8 514 061
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>	-	-	-	<b>1 577 280</b>	<b>1 577 280</b>	<b>1 554 686</b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b>880 154</b>	-	<b>8 532 013</b>	<b>5 617 340</b>	<b>15 029 507</b>	<b>14 694 035</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>	-	-	<b>7 719 501</b>	<b>6 947 619</b>	<b>14 667 120</b>	<b>13 618 487</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>	-	<b>674 836</b>	<b>1 660 834</b>	<b>797 974</b>	<b>3 133 644</b>	<b>2 878 112</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	-	-	-	<b>1 559 945</b>	<b>1 559 945</b>	<b>1 390 820</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	<b>7 473</b>	<b>853 558</b>	<b>683 598</b>	<b>1 544 629</b>	<b>1 830 075</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 402 750</b>	<b>894 111</b>	<b>27 938 804</b>	<b>26 860 576</b>	<b>57 096 240</b>	<b>54 159 203</b>

## Tableaux des titres de participation et emplois assimilés (B6)

30 Juin 2016

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	50	-	-
COMAPRA (*)	Agro Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,2%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,0%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,4%	311	311	-	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,4%	197	-	197	-
FRUMAT (*)	Agro Industrie	-	-	14 499	-	14 499	-
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,7%	36 251	36 251	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	33,0%	99	99	0	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,0%	125 000	125 000	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,0%	14 200	14 200	-	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,7%	548	548	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,2%	8 782	7 301	1 481	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,9%	8 665	5 516	3 149	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,0%	180	180	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,2%	10 750	5 355	5 395	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,5%	250	250	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,0%	7 500	7 500	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,3%	340	340	-	67
SMAEX	Assurance	37 450	0,5%	356	356	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,0%	50 000	50 000	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,0%	11 600	5 750	5 850	-
MSIN	Service	10 000	60,0%	7 750	7 750	-	-
SGFG		58 800	5,9%	59	59	-	-
INTERBANK	Service	11 500	18,0%	1 403	1 403	-	-
MAROCLEAR	Service	20 000	1,8%	1 795	1 795	-	-
SWIFT	Service	-	-	23	23	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,2%	10 000	10 000	-	7 000
Bourse de Casablanca	Service	290 764	4,0%	11 765	11 765	-	-
SONADAC	Aménagement	358 245	4,6%	16 565	16 565	-	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,1%	4 727	4 727	-	-
GCAMDOC		10 000	100,0%	10 000	10 000	-	-
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,1%	5 000	5 000	-	-
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	7 867	619	7 248	-
Dotations diverses				77 380	77 380		
<b>TOTAL</b>			<b>444 319</b>	<b>406 092</b>	<b>38 227</b>	<b>7 067</b>	

## 31 Décembre 2015

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	-	
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	-	8	
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	-	100	
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	-	300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	65
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	-	197	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	-	14 499	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	99	-	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	-	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	7 386	1 396	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	5 297	3 368	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	-	
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	6 981	3 769	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	-	
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	-	48
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	-	
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	-	
CAM GESTION	Gestion d'actif	11 600	100,00%	11 600	-	
MSIN	Société de bourse	10 000	60,00%	6 057	1 693	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59	-	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-	
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	-	4 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	0	
AFREXIMBANK	Banque	7 429 275	0,12%	4 727	-	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	-	
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	11,88%	1 800	6 006	
Dotations diverses				57 179		
			<b>TOTAL</b>	<b>375 957</b>	<b>31 336</b>	<b>4 113</b>

## 31 Décembre 2014

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	<b>50</b>	-	-
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	<b>311</b>	-	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	197	<b>101</b>	95	-
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	14 499	<b>0</b>	14 499	-
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	<b>36 251</b>	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	32,99%	330	<b>199</b>	131	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	<b>125 000</b>	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	<b>14 200</b>	-	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	<b>548</b>	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	8 782	<b>6 104</b>	2 679	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665	<b>5 102</b>	3 563	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	<b>180</b>	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	10 750	<b>7 194</b>	3 556	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	<b>250</b>	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,00%	7 500	<b>7 500</b>	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	<b>340</b>	-	34
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	<b>356</b>	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	<b>50 000</b>	-	-
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	15 000	26,67%	5 274	<b>5 274</b>	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,00%	11 600	<b>11 600</b>	-	-
MSIN	Service	10 000	10,00%	1 000	<b>1 000</b>	-	-
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	<b>1 403</b>	-	2 070
MAROCLEAR	Service	20 000	1,80%	464	<b>464</b>	-	-
SWIFT	Service	-	0,00%	23	<b>23</b>	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	<b>10 000</b>	-	12 000
SONADAC	Aménagement	358 245	4,62%	16 565	<b>0</b>	16 565	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,12%	4 727	<b>4 727</b>	-	-
GCAMDOC		10 000	100,00%	10 000	<b>10 000</b>	-	-
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	8 404	<b>2 586</b>	5 818	-
Dotations diverses				57 179	<b>57 179</b>		
<b>TOTAL</b>				<b>405 257</b>	<b>357 943</b>	<b>47 314</b>	<b>14 104</b>

## 31 Décembre 2013

Dénomination de la société émettrice (En KDH)	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	<b>50</b>	-	-
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	<b>311</b>	0	-
Société LCN	Agro-Industrie	70 000	1,29%	750	<b>110</b>	640	-
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	14 499	-	14 499	-
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	<b>36 251</b>	0	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	32,99%	330	<b>91</b>	239	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100 000	100,00%	100 000	<b>100 000</b>	0	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	<b>14 200</b>	0	4 513
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	<b>548</b>	0	-
AGRAM INVEST	FI	40 060	22,18%	8 782	<b>8 782</b>	0	-
IGRANE	FI	70 000	15,87%	11 109	<b>11 109</b>	0	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	<b>180</b>	0	-
Fond d'investissement de l'oriental	FI	150 000	7,17%	10 750	<b>10 750</b>	0	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	<b>250</b>	0	-
TARGA	FI	7 500	100,00%	7 500	<b>7 500</b>	0	-
FINEA	Nantissement de marchés	340	0,28%	340	<b>306</b>	34	48
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	<b>356</b>	0	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	30 000	100,00%	50 000	<b>50 000</b>	0	-
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	15 000	26,67%	5 274	<b>5 274</b>	0	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,00%	11 600	<b>11 600</b>	0	-
MSIN	Service	10 000	10,00%	1 000	<b>1 000</b>	0	-
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	<b>1 403</b>	0	2 070
MAROCLEAR	Service	20 000	1,80%	464	<b>464</b>	0	-
SWIFT	Service	-	0,00%	23	<b>23</b>	0	-
CMI	Service	98 200	10,18%	10 000	<b>10 000</b>	0	11 600
SONADAC	Aménagement	358 245	4,62%	16 565	<b>6 783</b>	9 782	-
AFREXIMBANK	Banque	6 267 675	0,12%	4 727	<b>4 727</b>	0	-
ALTERMED MAGRHEB	FI	-	-	8 585	<b>3 475</b>	5 110	-
Dotations diverses				12 000	<b>12 000</b>		
<b>TOTAL</b>				<b>328 255</b>	<b>297 544</b>	<b>30 711</b>	<b>18 230</b>



Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (B9)

30 Juin 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>	<b>700 496</b>	<b>16 409</b>			<b>716 905</b>	<b>327 282</b>	<b>16 970</b>		<b>344 252</b>	<b>372 653</b>
- Droit au bail	17 309	2 840			20 149	2 584	1 149		3 733	16 416
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	683 187	13 569			696 756	324 697	15 821		340 519	356 237
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>	<b>3 632 702</b>	<b>107 775</b>	<b>214</b>		<b>3 740 263</b>	<b>1 543 362</b>	<b>87 820</b>		<b>1 631 182</b>	<b>2 109 081</b>
- Immeubles d'exploitation	<b>1 439 529</b>				<b>1 439 529</b>	<b>320 458</b>	<b>22 311</b>		<b>342 769</b>	<b>1 096 760</b>
. Terrain d'exploitation	373 540				373 540					373 540
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 062 375				1 062 375	320 458	22 311		342 769	719 606
. Immeubles d'exploitation.	3 614				3 614					3 614
Logements de fonction										
- Mobilier et matériel d'exploitation	<b>758 215</b>	<b>11 802</b>			<b>770 018</b>	<b>595 286</b>	<b>21 663</b>		<b>616 949</b>	<b>153 068</b>
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	257 554	3 648			261 202	191 520	6 375		197 895	63 307
. Matériel Informatique	392 799	7 201			400 000	351 420	7 940		359 361	40 639
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905				63 905	20 278	5 727		26 005	37 900
. Autres matériels d'exploitation	43 958	952			44 910	32 067	1 621		33 688	11 222
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	<b>823 911</b>	<b>22 756</b>		<b>5 432</b>	<b>852 099</b>	<b>526 815</b>	<b>33 630</b>		<b>560 445</b>	<b>291 655</b>
- Immobilisations corporelles hors exploitation	<b>580 014</b>	<b>59 273</b>		<b>2 300</b>	<b>641 586</b>	<b>100 803</b>	<b>10 216</b>		<b>111 019</b>	<b>530 567</b>
. Terrains hors exploitation	31 828				31 828					31 828
. Immeubles hors exploitation	449 430	46 481		2 300	498 211	57 716	5 029		62 745	435 465
. Mobiliers et matériel hors exploitation	40 083	8 329			48 412	21 922	1 775		23 696	24 716
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	58 673	4 463		<b>-7 732</b>	63 136	21 165	3 412		24 577	38 558
- Immobilisations en cours	<b>31 033</b>	<b>13 944</b>	<b>214</b>		<b>37 030</b>					<b>37 030</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 333 198</b>	<b>124 184</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>4 457 168</b>	<b>1 870 644</b>	<b>104 790</b>		<b>1 975 434</b>	<b>2 481 734</b>

## 31 Décembre 2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>679 407</b>	<b>21 090</b>	-	-	<b>700 496</b>	<b>292 395</b>	<b>34 887</b>	-	<b>327 282</b>	<b>373 214</b>
- Droit au bail	13 959	3 350	-	-	17 309	913	1 671	-	2 584	14 725
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	665 448	17 740	-	-	683 187	291 482	33 216	-	324 697	358 490
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 781 674</b>	<b>174 147</b>	<b>323 119</b>	-	<b>3 632 702</b>	<b>1 510 960</b>	<b>162 805</b>	<b>130 403</b>	<b>1 543 362</b>	<b>2 089 340</b>
- Immeubles d'exploitation	<b>1 623 558</b>	<b>26 598</b>	<b>218 612</b>	<b>7 985</b>	<b>1 439 529</b>	<b>327 211</b>	<b>37 537</b>	<b>44 290</b>	<b>320 458</b>	<b>1 119 071</b>
. Terrain d'exploitation	463 073	0	79 007	10 526	373 540	0	-	-	0	373 540
. Immeubles d'exploitation.	1 156 871	26 598	139 605	18 511	1 062 375	327 211	37 537	44 290	320 458	741 917
Bureaux										
. Immeubles d'exploitation.	3 614	-	-	-	3 614	0	-	-	0	3 614
Logements de fonction										
- Mobilier et matériel d'exploitation	<b>754 233</b>	<b>46 083</b>	<b>42 100</b>	-	<b>758 215</b>	<b>594 666</b>	<b>42 721</b>	<b>42 100</b>	<b>595 286</b>	<b>162 929</b>
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	253 269	24 535	20 250	-	257 554	199 768	12 003	20 250	191 520	66 033
. Matériel Informatique	381 132	19 082	7 415	-	392 799	342 784	16 051	7 415	351 420	41 379
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	74 551	0	10 646	-	63 905	19 470	11 454	10 646	20 278	43 627
. Autres matériels d'exploitation	45 282	2 465	3 789	-	43 958	32 644	3 212	3 789	32 067	11 890
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	<b>769 248</b>	<b>52 770</b>	<b>7 241</b>	<b>9 133</b>	<b>823 911</b>	<b>465 487</b>	<b>64 541</b>	<b>3 214</b>	<b>526 815</b>	<b>297 096</b>
- Immobilisations corporelles hors exploitation	<b>571 732</b>	<b>35 804</b>	<b>55 166</b>	<b>27 645</b>	<b>580 014</b>	<b>123 595</b>	<b>18 007</b>	<b>40 799</b>	<b>100 803</b>	<b>479 211</b>
. Terrains hors exploitation	39 328	-	7 500	-	31 828	-	-	-	0	31 828
. Immeubles hors exploitation	430 544	23 222	31 980	27 645	449 430	76 029	9 074	27 387	57 716	391 714
. Mobiliers et matériel hors exploitation	38 670	4 538	3 125	-	40 083	22 139	2 908	3 125	21 922	18 161
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 189	8 044	12 560	-	58 673	25 428	6 025	10 287	21 165	37 508
- Immobilisations en cours	<b>62 903</b>	<b>12 892</b>	<b>0</b>	<b>44 762</b>	<b>31 033</b>	-	-	-	<b>0</b>	<b>31 033</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 461 081</b>	<b>195 237</b>	<b>323 119</b>	<b>0</b>	<b>4 333 198</b>	<b>1 803 355</b>	<b>197 692</b>	<b>130 403</b>	<b>1 870 644</b>	<b>2 462 555</b>

## 31 Décembre 2014

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>659 853</b>	<b>19 553</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>679 407</b>	<b>249 296</b>	<b>43 099</b>	<b>-</b>	<b>292 395</b>	<b>387 012</b>
- Droit au bail	13 959	0	-	-	13 959	253	660	-	913	13 046
- Immobilisations en recherche et développement	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	645 894	19 553	-	-	665 448	249 043	42 439	-	291 482	373 966
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 298 694</b>	<b>485 540</b>	<b>-2 560</b>	<b>-</b>	<b>3 781 674</b>	<b>1 367 581</b>	<b>145 939</b>	<b>-2 560</b>	<b>1 510 960</b>	<b>2 270 715</b>
- Immeubles d'exploitation	<b>1 492 670</b>	<b>46 686</b>	<b>-</b>	<b>84 202</b>	<b>1 623 558</b>	<b>303 249</b>	<b>31 887</b>	<b>-7 925</b>	<b>327 211</b>	<b>1 296 347</b>
. Terrain d'exploitation	467 073	-	-	-4 000	463 073	-	-	-	-	463 073
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 021 983	46 686	-	88 202	1 156 871	303 249	31 887	-7 925	327 211	829 660
. Immeubles d'exploitation.	3 614	-	-	-	3 614	-	-	-	-	3 614
. Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Mobilier et matériel d'exploitation	<b>673 609</b>	<b>83 184</b>	<b>-2 560</b>	<b>-</b>	<b>754 233</b>	<b>561 814</b>	<b>35 412</b>	<b>-2 560</b>	<b>594 666</b>	<b>159 567</b>
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	241 500	13 210	-1 441	-	253 269	190 522	10 686	-1 441	199 768	53 501
. Matériel Informatique	371 055	11 041	-964	-	381 132	325 190	18 559	-964	342 784	38 348
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	17 281	57 270	-	-	74 551	17 168	2 302	-	19 470	55 081
. Autres matériels d'exploitation	43 773	1 664	-155	-	45 282	28 934	3 865	-155	32 644	12 637
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	<b>678 868</b>	<b>69 081</b>	<b>-</b>	<b>21 300</b>	<b>769 248</b>	<b>403 865</b>	<b>61 622</b>	<b>-</b>	<b>465 487</b>	<b>303 761</b>
- Immobilisations corporelles hors exploitation	<b>276 583</b>	<b>269 518</b>	<b>-</b>	<b>25 631</b>	<b>571 732</b>	<b>98 652</b>	<b>17 018</b>	<b>7 925</b>	<b>123 595</b>	<b>448 136</b>
. Terrains hors exploitation	35 328	-	-	4 000	39 328	59 470	8 634	7 925	76 029	39 328
. Immeubles hors exploitation	158 753	254 592	-	17 198	430 544	19 399	2 739	-	22 139	354 515
. Mobiliers et matériel hors exploitation	34 613	4 057	-	-	38 670	19 783	5 645	-	25 428	16 532
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	47 889	10 868	-	4 432	63 189	-	-	-	-	37 761
- Immobilisations en cours	<b>176 964</b>	<b>17 072</b>	<b>-</b>	<b>-131 133</b>	<b>62 903</b>	<b>-</b>	<b>189 038</b>	<b>-2 560</b>	<b>1 803 355</b>	<b>62 903</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 958 547</b>	<b>505 093</b>	<b>-2 560</b>	<b>-</b>	<b>4 461 081</b>	<b>1 616 877</b>	<b>189 038</b>	<b>-2 560</b>	<b>1 803 355</b>	<b>2 657 726</b>

## 31 Décembre 2013

Nature (En KDH)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>637 305</b>	<b>22 548</b>			<b>659 853</b>	<b>199 298</b>	<b>49 998</b>	<b>0</b>	<b>249 296</b>	<b>410 557</b>
- Droit au bail	11 979	1 980			13 959	0	253		253	13 706
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	625 326	20 568			645 894	199 298	49 745		249 043	396 851
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 326 603</b>	<b>258 271</b>	<b>-286 180</b>	<b>0</b>	<b>3 298 694</b>	<b>1 270 329</b>	<b>138 432</b>	<b>-41 181</b>	<b>1 367 581</b>	<b>1 931 113</b>
- Immeubles d'exploitation	1 704 559	0	-203 888	-8 000	1 492 670	295 435	37 005	-29 190	303 249	1 189 421
. Terrain d'exploitation	504 111	0	-29 038	-8 000	467 073	0	-	-	0	467 073
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 196 834	0	-174 850	0	1 021 983	295 435	37 005	-29 190	303 249	718 734
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-	-	0	3 614	0	-	-	-	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	649 471	32 788	-8 650	0	673 609	536 479	33 985	-8 650	561 814	1 111 795
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	228 425	14 194	-1 119	-	241 500	181 186	10 456	-1 119	190 522	50 977
. Matériel Informatique	363 751	14 836	-7 531	-	371 055	313 728	18 992	-7 531	325 190	45 865
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	17 281	-	0	-	17 281	16 940	228	-	17 168	113
. Autres matériels d'exploitation	40 014	3 759	-	-	43 773	24 625	4 309	-	28 934	14 838
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	642 476	41 386	-10 971	5 977	678 868	350 163	55 844	-2 143	403 865	275 003
- Immobilisations corporelles hors exploitation	234 681	47 310	-62 670	57 262	276 583	88 252	11 598	-1 197	98 652	177 931
. Terrains hors exploitation	36 951	-	-9 623	8 000	35 328	0	-	-	-	35 328
. Immeubles hors exploitation	130 767	31 404	-52 680	49 262	158 753	54 619	5 819	-968	59 470	99 283
. Mobiliers et matériel hors exploitation	26 845	7 768	-	-	34 613	17 247	2 152	-	19 399	15 214
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 119	8 138	-368	-	47 889	16 385	3 627	-229	19 783	28 106
- Immobilisations en cours	95 417	136 786	-	-55 239	176 964	-	-	-	-	176 964
<b>TOTAL</b>	<b>3 963 909</b>	<b>280 819</b>	<b>-286 180</b>	<b>0</b>	<b>3 958 547</b>	<b>1 469 627</b>	<b>188 430</b>	<b>-41 181</b>	<b>1 616 877</b>	<b>2 341 671</b>

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B 9 bis)

31 Décembre 2015

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	281 064	85 373	195 692	398 300	202 608
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU, Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>	11 019	11 019	-	310	310
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>	10 646	10 646	-	2 406	2 406
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU &amp; AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>	17 853	17 853	-	188	188
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>	5 707	5 707	-	44	44
TOTAUX	326 290	130 598	195 692	401 247	205 556

31 Décembre 2014

DESIGNATION (En KDH)	DATE DE CESSION	PRIX DE CESSION	+ VALUE
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU</u>			
	31/12/2014	115,20	115,20
<u>AUTRE MATERIEL D'EXPLOITATION</u>			
	31/12/2014	17,50	17,50
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>			
	31/12/2014	32,40	32,40
		<b>165,10</b>	<b>165,10</b>

31 Décembre 2013

DESIGNATION (En KDH)	VAL D'ACQ	AMORTISSEMENT à date cession	VCN à date cession	DATE CESSION	PRIX CESSION	+ VALUE
CESSION IMMOBILISATIONS			299 035		534 000	234 965
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	3 378	-	3 378		4 120	742
IMMOBILISATIONS EN STOCK (ADJUDICATION)	1 700	-	1 700		3 180	1 480
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	1 119	1 119	-	-	8	8
MATERIEL INFORMATIQUE	7 531	7 531	-	-	121	121
	<b>13 729</b>	<b>8 650</b>	<b>304 113</b>	<b>0</b>	<b>541 430</b>	<b>237 316</b>

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

30 Juin 2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	juin-16	déc-15
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>			62 545	18 943	81 487	366 881
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	900 068	1 100 386			2 000 454	2 901 002
- au jour le jour						
- à terme	900 068	1 100 386			2 000 454	2 901 002
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	700 000	2 102 351	1 610 000	314 230	4 726 581	4 016 630
- au jour le jour		821 107		142 178	963 285	
- à terme	700 000	1 281 244	1 610 000	172 052	3 763 296	4 016 630
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>				1 400 550	1 400 550	709 015
<b>AUTRES DETTES</b>		21 349			21 349	18 779
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>				68 756	68 756	41 144
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 068</b>	<b>3 224 086</b>	<b>1 672 545</b>	<b>1 802 479</b>	<b>8 299 178</b>	<b>8 053 451</b>

31 Décembre 2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	décembre-15	décembre-14
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>		252 265	109 918	4 699	366 881	111 369
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	2 500 033	400 969	-	-	2 901 002	4 438 330
- au jour le jour						
- à terme	2 500 033	400 969			2 901 002	4 438 330
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	500 000	1 571 346	1 374 835	570 449	4 016 630	1 889 465
- au jour le jour						
- à terme	500 000	1 571 346	1 374 835	570 449	4 016 630	1 889 465
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	-	-	-	709 015	709 015	979 853
<b>AUTRES DETTES</b>	-	18 538	241	-	18 779	26 146
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	-	9 389	31 004	752	41 144	31 877
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 033</b>	<b>2 252 507</b>	<b>1 515 997</b>	<b>1 284 915</b>	<b>8 053 451</b>	<b>7 477 039</b>

**31 Décembre 2014**

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-14	décembre-13
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>			97 369	14 000	<u>111 369</u>	<u>207 429</u>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<u>2 779 951</u>	<u>1 658 379</u>	-	-	<u>4 438 330</u>	<u>6 399 061</u>
- au jour le jour					-	
- à terme	2 779 951	1 658 379			4 438 330	6 399 061
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	<u>1 000 000</u>	-	<u>365 000</u>	<u>524 465</u>	<u>1 889 465</u>	<u>1 355 300</u>
- au jour le jour						
- à terme	1 000 000		365 000	524 465	1 889 465	1 355 300
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	-	<u>71 376</u>	-	<u>908 477</u>	<u>979 853</u>	<u>1 016 178</u>
<b>AUTRES DETTES</b>	-	<u>26 146</u>	-	-	<u>26 146</u>	<u>28 892</u>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	<u>29 667</u>	<u>1 291</u>	-	<u>919</u>	<u>31 877</u>	<u>7 660</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3 809 618</b>	<b>1 757 192</b>	<b>462 369</b>	<b>1 447 861</b>	<b>7 477 039</b>	<b>9 014 520</b>

**31 Décembre 2013**

DETTES (En KDH)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-13	décembre-12
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>	-	-	<u>207 429</u>	-	<u>207 429</u>	<u>749 844</u>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<u>5 648 861</u>	<u>750 200</u>	-	-	<u>6 399 061</u>	<u>6 305 878</u>
- au jour le jour						
- à terme	5 648 861	750 200			6 399 061	6 305 878
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	<u>495 000</u>	-	<u>300 000</u>	<u>560 300</u>	<u>1 355 300</u>	<u>586 180</u>
- au jour le jour						
- à terme	495 000		300 000	560 300	1 355 300	586 180
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	<u>6 109</u>	<u>144 124</u>	<u>30 000</u>	<u>835 945</u>	<u>1 016 178</u>	<u>996 853</u>
<b>AUTRES DETTES</b>	-	<u>28 782</u>	<u>110</u>	-	<u>28 892</u>	<u>19 353</u>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	<u>5 679</u>	<u>627</u>	-	<u>1 355</u>	<u>7 660</u>	<u>10 008</u>
<b>TOTAL</b>	<b>6 155 649</b>	<b>923 733</b>	<b>507 539</b>	<b>1 396 245</b>	<b>9 014 520</b>	<b>8 668 115</b>

Tableau des dépôts de la clientèle (B11)

30 Juin 2016

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			juin-16	déc-15
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	4 357 195	436 040	3 549 112	19 985 588	<b>28 327 935</b>	<b>29 291 902</b>
COMPTE D'EPARGNE				10 129 767	<b>10 129 767</b>	<b>9 835 876</b>
DEPOTS A TERME	1 606 037	4 820 588	2 338 028	12 898 047	<b>21 662 700</b>	<b>23 090 758</b>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 638		673 529	543 672	<b>1 246 839</b>	<b>1 385 895</b>
INTERETS COURUS A PAYER				510 102	<b>510 102</b>	<b>480 869</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 992 870</b>	<b>5 256 628</b>	<b>6 560 669</b>	<b>44 067 175</b>	<b>61 877 342</b>	<b>64 085 300</b>

31 Décembre 2015

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total déc-15	Total déc-14
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 748 547	315 987	4 477 404	18 749 964	29 291 902	<u>25 669 544</u>
COMPTE D'EPARGNE				9 835 876	9 835 876	<u>9 031 948</u>
DEPOTS A TERME	3 925 340	4 617 094	2 987 091	11 561 233	23 090 758	<u>24 205 759</u>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 808	-	680 973	675 114	1 385 895	<u>1 871 097</u>
INTERETS COURUS A PAYER				480 869	480 869	<u>415 451</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 703 695</b>	<b>4 933 081</b>	<b>8 145 468</b>	<b>41 303 056</b>	<b>64 085 300</b>	<b><u>61 193 799</u></b>

**31 Décembre 2014**

DEPOTS (En KDH)	Secteur public	Secteur privé			Total déc-14	Total déc-13
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	4 425 480	682 247	3 454 586	17 107 231	25 669 544	26 147 858
COMPTE D'EPARGNE				9 031 948	9 031 948	7 977 718
DEPOTS A TERME	1 676 493	3 727 535	2 804 936	15 892 986	24 205 759	16 349 749
AUTRES COMPTES CREDITEURS	36 297	103 969		1 834 800	1 871 097	3 635 063
INTERETS COURUS A PAYER				415 291	415 451	320 566
<b>TOTAL</b>	<b>6 138 270</b>	<b>4 513 751</b>	<b>6 259 522</b>	<b>44 282 256</b>	<b>61 193 799</b>	<b>54 430 954</b>

**31 Décembre 2013**

DEPOTS (En KDH)	Secteur public	Secteur privé			Total déc-13	Total déc-12
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	3 611 174	211 802	4 279 719	18 045 163	<u>26 147 858</u>	<u>25 414 753</u>
COMPTE D'EPARGNE				7 977 718	<u>7 977 718</u>	<u>7 227 819</u>
DEPOTS A TERME	2 193 115	4 939 846	1 690 638	7 526 150	<u>16 349 749</u>	<u>15 664 776</u>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	4 283	-	494 629	3 136 151	<u>3 635 063</u>	<u>3 306 744</u>
INTERETS COURUS A PAYER				320 566	<u>320 566</u>	<u>406 309</u>
<b>TOTAL</b>	<b>5 808 572</b>	<b>5 151 648</b>	<b>6 464 986</b>	<b>37 005 748</b>	<b><u>54 430 954</u></b>	<b><u>52 020 401</u></b>

Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B 21)

30 Juin 2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	4 162 790		
<b>TOTAL</b>	4 162 790		

31 Décembre 2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 543 240	2 543 240	
<b>TOTAL</b>	2 543 240	2 543 240	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 442 878	4 442 878	
<b>TOTAL</b>	4 442 878	4 442 878	

**31 Décembre 2014**

<b>Valeurs et sûretés reçues en garantie (En KDH)</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés</b>	<b>Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	<b>1 403 248</b>	<b>1 403 248</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 403 248</b>	<b>1 403 248</b>	
<b>Valeurs et sûretés données en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus</b>	<b>Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	<b>5 931 188</b>	<b>5 931 188</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 931 188</b>	<b>5 931 188</b>	

**31 Décembre 2013**

<b>Valeurs et sûretés reçues en garantie (En KDH)</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés</b>	<b>Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	<b>590 437</b>	<b>590 437</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>590 437</b>	<b>590 437</b>	
<b>Valeurs et sûretés données en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus</b>	<b>Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	<b>7 449 641</b>	<b>7 449 641</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 449 641</b>	<b>7 449 641</b>	

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (B23)**

**31 Décembre 2015**

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
5	4 878 238	4 979 493	48 538	

**31 Décembre 2014**

Nombre	des risques			
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire

**31 Décembre 2013**

Nombre	des risques			
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire

**Tableau de répartition du capital (C1)**

**30 Juin 2016 (En KDH)**

Montant du capital :	<b>4 227 677</b>		
Montant du capital social souscrit et non appelé .....	<b>(180 000)</b>		
Valeur nominale des titres .....	<b>100</b>		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	28 716 408	31 780 465	<b><u>75%</u></b>
MAMDA	1 869 350	3 134 311	<b><u>7%</u></b>
MCMA	1 869 350	3 134 311	<b><u>7%</u></b>
CDG	3 818 250	4 227 678	<b><u>10%</u></b>
ATLANTA	954 562	-	<b><u>-</u></b>
SANAD	954 562	-	<b><u>-</u></b>
	<b>38 182 483</b>	<b>42 276 765</b>	<b><u>100%</u></b>

**Tableau d'affectation des résultats (C2)**

**30 Juin 2016**

	Montants		Montants
<b><u>A- Origine des résultats affectés</u></b> AGO 30 mai-2016		<b><u>B- Affectation des résultats</u></b>	
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation	336 188	Dividendes	
Résultat net de l'exercice		Report à nouveau	336 188
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b><u>336 188</u></b>	<b>TOTAL B</b>	<b><u>336 188</u></b>

**31 Décembre 2015**

	Montants		Montants
<b><u>A- Origine des résultats affectés</u></b>		<b><u>B- Affectation des résultats</u></b>	
Report à nouveau	(588 192)	Réserve légale	12 386
Résultats nets en instance d'affectation	405 562		133 639
Résultat net de l'exercice	430 350	Report à nouveau	101 696
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b><u>247 720</u></b>	<b>TOTAL B</b>	<b><u>247 720</u></b>

**31 Décembre 2014**

	Montants		Montants
<b><u>A- Origine des résultats affectés</u></b> Décision du.....		<b><u>B- Affectation des résultats</u></b>	
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice	405 562	Report à nouveau	
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	405 562
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b><u>405 562</u></b>	<b>TOTAL B</b>	<b><u>405 562</u></b>

**31 Décembre 2013**

<b>(En KDH)</b>	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
<b><u>A- Origine des résultats affectés</u></b>		<b><u>B- Affectation des résultats</u></b>	
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation	321 481	Dividendes	
Résultat net de l'exercice		Report à nouveau	321 481
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b><u>371 821</u></b>	<b>TOTAL B</b>	<b><u>371 821</u></b>

**Tableau des datations et évènements postérieurs au dernier exercice clos**

**30 juin 2016**

- Date de clôture (1)	30/06/2016
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	19/09/2016
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

<b>DATES</b>	<b>INDICATIONS DES EVENEMENTS</b>
- Favorables	Néant
- Défavorable	Néant

## NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

### 1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

#### 1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

#### 1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

### 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1. CONSOLIDATION

##### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

## Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- ✓ Total bilan de la filiale : > 1,5% du total bilan de la société mère
- ✓ Situation nette de la filiale : > 1,5% de la situation nette de la société mère
- ✓ Produits bancaires de la filiale : > 1,5% des produits bancaires de la société mère.

### ➤ Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	60%	60%	IG

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : Haliopolis, AgroConcept, et AgramInvest.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

## 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- (a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- (b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

➤ **Les options retenues**

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

➤ **Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :**

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

### 2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

➤ **Les options retenues**

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

### 2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

➤ **Les options retenues**

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

## 2.5. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

### - **Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)**

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

### - **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

### - **Prêts et créances**

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

### - **Actifs financiers disponibles à la vente**

La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations seront portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

### **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

## 2.6. ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassement en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassement intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E d'origine.

### **Créances dépréciées sur une base collective**

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servies de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

## **2.7. Dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif**

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

#### **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

#### ▪ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- ✓ lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- ✓ lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## 2.8. PROVISIONS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

### ➤ **Les options retenues**

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

## 2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.
- Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

## 2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

## 2.12. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

## 2.13. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Les options retenues**

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

#### **2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

➤ **Les options retenues**

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

#### **2.14. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- a. La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- b) Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- c) Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

➤ **Les options retenues**

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

### **3. CONTEXTE**

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

#### **3.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

## 3.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

## 4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1. CONSOLIDATION

#### Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

#### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- ✓ Total bilan de la filiale : > 1,5% du total bilan de la société mère
- ✓ Situation nette de la filiale : > 1,5% de la situation nette de la société mère
- ✓ Produits bancaires de la filiale : > 1,5% des produits bancaires de la société mère.

➤ **Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :**

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	60%	60%	IG

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : Haliopolis, AgroConcept, et AgramInvest.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

#### 4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

➤ **Les options retenues**

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

➤ **Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :**

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

### 4.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

➤ **Les options retenues**

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

### 4.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

➤ **Les options retenues**

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

### 4.5. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)**

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, dite aussi au taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- **Prêts et créances**

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la

définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

#### - **Actifs financiers disponibles à la vente**

La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, les réévaluations seront portées au compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

#### **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

#### **4.6. ACTIVITÉ DE CRÉDITS**

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

### **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassement en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassement intervient lorsque le crédit présente 3 impayés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.I.E d'origine.

### **Créances dépréciées sur une base collective**

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances (autres que celles ayant servies de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

## **4.7. Dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

*Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif*

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

▪ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- ✓ lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- ✓ lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

**4.8. PROVISIONS**

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

➤ **Les options retenues**

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

**2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

- Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

## 2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

## 2.12. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Les options retenues**

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

### **2.13. CONTRATS DE LOCATION**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Les options retenues**

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

### **2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

➤ **Les options retenues**

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

### **2.15. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- (c) La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- (d) Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- (e) Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

➤ **Les options retenues**

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

## I. Bilan

Décembre 2015, 2014 et 2013

ACTIF IFRS (En KDH)	juin-16	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 739 701	2 356 670	1 914 829	2 005 924
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	449 836	25 163	19 441	31 073
Instruments dérivés de couverture		-		
Actifs financiers disponibles à la vente	12 784 940	7 138 551	7 724 959	5 191 663
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	567 147	2 137 242	1 131 828	1 658 914
Prêts et créances sur la clientèle	62 908 043	63 920 009	61 557 837	57 770 167
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 872	6 359 088	6 433 002	6 463 182
Actifs d'impôt exigible	43 859	191 355	41 781	100 666
Actifs d'impôt différé	211 457	182 133	135 053	106 996
Comptes de régularisation et autres actifs	1 489 613	1 362 032	1 111 194	1 919 525
Actifs non courants destinés à être cédés		-		
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	13 207	9 421
Immeubles de placement	2 595 408	2 297 969	1 098 249	984 422
Immobilisations corporelles	2 976 501	2 971 062	2 903 398	2 588 138
Immobilisations incorporelles	81 366	81 191	91 380	110 270
Ecarts d'acquisition	305 135	305 135	302 522	302 522
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>87 182 879</b>	<b>89 285 667</b>	<b>84 478 680</b>	<b>79 242 885</b>

<b>PASSIF IFRS (En KDH)</b>	<b>juin-16</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 756</b>	<b>25 548</b>	<b>130 006</b>	<b>6 177</b>
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 743 258	9 366 275	8 429 219	9 739 195
Dettes envers la clientèle	61 827 572	64 084 707	61 179 716	54 425 980
Dettes représentées par un titre				
Titres de créance émis	4 600 016	5 349 675	6 041 511	6 372 961
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant	98 278	354	198 546	36 051
Passifs d'impôt différé	819 288	696 864	504 624	487 199
Comptes de régularisation et autres passifs	1 002 590	1 195 642	597 694	1 387 181
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions pour risques et charges	308 145	359 778	312 705	265 743
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	46 372	47 593	15 488	19 382
Dettes subordonnées	1 663 179	1 628 989	995 703	1 226 238
<b>Capital et réserves liées</b>	<b>5 665 428</b>	<b>5 675 853</b>	<b>5 479 816</b>	<b>5 367 816</b>
<b>Réserves consolidées</b>	<b>921 004</b>	<b>335 913</b>	<b>51 101</b>	<b>(525 842)</b>
- Part du groupe	829 715	253 751	(22 049)	(585 486)
- Part des minoritaires	91 290	82 162	73 151	59 643
<b>Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe</b>	<b>132 980</b>	<b>13 865</b>	<b>20 920</b>	<b>11 099</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>343 012</b>	<b>546 569</b>	<b>521 630</b>	<b>423 704</b>
- Part du groupe	326 749	540 559	513 016	410 204
- Part des minoritaires	16 262	6 010	8 614	13 500
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>87 182 879</b>	<b>89 285 667</b>	<b>84 478 680</b>	<b>79 242 885</b>

## II. Compte de Résultat

30 Juin 2016

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS	juin-16	juin-15
Intérêts et produits assimilés	1 983 325	2 271 775
Intérêts et charges assimilés	- 802 978	- 903 558
<b>MARGE D' INTERÊTS</b>	<b>1 180 346</b>	<b>1 368 217</b>
Commissions perçues	203 959	181 325
Commissions servies	- 1 414	- 763
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>202 545</b>	<b>180 563</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	24 109	- 22 836
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	466 743	109 028
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>490 852</b>	<b>86 192</b>
Produits des autres activités	1 188	2 278
Charges des autres activités	- 63 517	- 60 296
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 811 415</b>	<b>1 576 954</b>
Charges générales d'exploitation	- 792 364	- 749 332
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 166 235	- 120 067
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>852 816</b>	<b>707 555</b>
Coût du risque	- 406 545	- 232 602
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>446 272</b>	<b>474 952</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	31 058	15 204
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>477 329</b>	<b>490 157</b>
Impôts sur les bénéfices	- 134 318	- 168 803
<b>RESULTAT NET</b>	<b>343 012</b>	<b>321 354</b>
Résultat hors groupe	16 262	3 657
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>326 749</b>	<b>317 697</b>

**Décembre 2015, 2014 et 2013**

En KDH	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	4 626 008	4 409 698	4 351 679
Intérêts et charges assimilés	-1 865 835	- 1 777 551	- 1 777 846
<b>MARGE D'INTERÊTS</b>	<b>2 760 173</b>	<b>2 632 147</b>	<b>2 573 833</b>
Commissions perçues	364 672	337 068	293 058
Commissions servies	-910	85	645
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>363 762</b>	<b>336 983</b>	<b>292 413</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 447	- 34 369	111 129
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	144 498	244 263	11 602
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>191 946</b>	<b>209 894</b>	<b>122 731</b>
Produits des autres activités	39 302	39 830	1 075
Charges des autres activités	-123 782	- 167 761	- 64 630
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 231 401</b>	<b>3 051 093</b>	<b>2 925 422</b>
Charges générales d'exploitation	-1 551 423	- 1 449 370	- 1 372 277
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257 803	- 257 244	- 188 520
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 422 176</b>	<b>1 344 479</b>	<b>1 364 625</b>
Coût du risque	-621 212	- 553 081	- 441 616
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>800 963</b>	<b>791 399</b>	<b>923 009</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-7 933	265	197
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2 277	86 255	388 630
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>790 754</b>	<b>705 408</b>	<b>534 182</b>
Impôts sur les bénéfices	-244 143	- 183 778	- 110 477
<b>RESULTAT NET</b>	<b>546 569</b>	<b>521 630</b>	<b>423 704</b>
Résultat hors groupe	6 010	8 614	13 500
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>540 559</b>	<b>513 016</b>	<b>410 204</b>
Résultat par action (en dirham)	13	13	11
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-	-

### III. Etat du resultat net et ds gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres

En KDH	juin-16	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>	<b>343 011</b>	<b>546 611</b>	<b>521 630</b>
Ecart de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	148 838	28 482	29 293
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 15 858	- 14 618	- 8 373
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts			
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>132 980</b>	<b>13 865</b>	<b>20 920</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>475 991</b>	<b>560 476</b>	<b>542 550</b>
part du groupe	459 729	554 466	533 936
part des minoritaires	16 262	6 010	8 614

### IV. Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 2015</b>	4 237 677	1 438 177		794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 2015 corrigés</b>	4 237 677	1 438 177		794 309	13 865	6 484 027	88 173	6 572 200
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
<b>Résultat de l'exercice</b>				326 749		326 749	16 262	343 011
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				33 762		33 762	3 117	36 879
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				1 643	119 115	120 758		120 758
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				35 405	119 115	154 521	3 117	157 638
Variation de périmètre	- 10 000	- 426				- 10 426		- 10 426
<b>Capitaux propres clôture Juin 2016</b>	4 227 677	1 437 751		1 156 464	132 980	6 954 871	107 552	7 062 423

## V. Tableau des flux de trésorerie

Juin 2016, Décembre 2015, 2014 et 2013

En KDH	juin-16	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	310 894	410 665	623 673	451 510
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	234 333	972 903	402 713	
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	9 540	(1 747 764)	(406 334)	(36 302)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	554 766	(364 195)	620 052	(101 034)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 204 876	130 283	(613 717)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	33 140	675 752	(97 430)	764 628
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-	-	(2 668 055)
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	383 031	441 841	(91 095)	(1 451 917)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 356 670	1 914 829	2 005 924	(101 034)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 739 701	2 356 670	1 914 829	2 005 924
Variation de la trésorerie nette	383 031	441 841	(91 095)	451 510

## Etat 2.1. Marge d'intérêt

En KDH	juin-16			juin-15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1 836 998</b>	- <b>595 457</b>	<b>1 241 541</b>	<b>2 129 940</b>	- <b>632 025</b>	<b>1 497 916</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 836 998	- 595 457	1 241 541	2 129 940	- 632 025	1 497 916
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>6 920</b>	- <b>116 533</b>	- <b>109 613</b>	<b>10 216</b>	- <b>148 488</b>	- <b>138 272</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 114	- 38 328	- 37 214	10 216	- 148 488	- 138 272
Opérations de pensions	5 806	- 78 205	- 72 399			
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		- <b>86 590</b>	- <b>86 590</b>		- <b>119 260</b>	- <b>119 260</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>						
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>4 399</b>	- <b>4 399</b>		<b>3 785</b>	- <b>3 785</b>	
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>286</b>		<b>286</b>			
Titres à revenu fixe	286		286			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
<b>Actifs disponibles à la vente*</b>	<b>139 843</b>		<b>139 843</b>	<b>12 202</b>		<b>12 202</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	- <b>5 120</b>		- <b>5 120</b>	<b>115 631</b>		<b>115 631</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>1 983 325</b>	- <b>802 978</b>	<b>1 180 346</b>	<b>2 271 775</b>	- <b>903 558</b>	<b>1 368 217</b>

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 326 146</b>	- <b>1 381 557</b>	<b>2 944 589</b>	<b>4 135 844</b>	- <b>1 251 243</b>	<b>2 884 601</b>
Comptes et prêts/emprunts	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589	4 135 844	- 1 251 243	2 884 601
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>20 275</b>	- <b>263 310</b>	- <b>243 035</b>	<b>29 231</b>	- <b>310 567</b>	- <b>281 336</b>
Comptes et prêts/emprunts	2 162	- 97 412	- 95 250	3 843	- 310 567	- 306 724
Opérations de pensions	18 113	- 165 898	- 147 785	25 388	-	25 388
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	-	- <b>215 933</b>	- <b>215 933</b>	-	- <b>228 791</b>	- <b>228 791</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>12</b>	-	<b>12</b>	<b>80</b>	-	<b>80</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>4 988</b>	- <b>4 988</b>	-	<b>4 988</b>	- <b>4 988</b>	-
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>511</b>	- <b>46</b>	<b>465</b>			
Titres à revenu fixe	511	- 46	465			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
<b>Actifs disponibles à la vente*</b>	<b>39 119</b>	-	<b>39 119</b>	<b>22 635</b>	-	<b>22 635</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>234 957</b>	-	<b>234 957</b>	<b>234 958</b>	-	<b>234 958</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>4 626 008</b>	- <b>1 865 835</b>	<b>2 760 173</b>	<b>4 427 737</b>	- <b>1 795 590</b>	<b>2 632 147</b>

## Etat 2.2. Marge sur commissions

En KDH	juin-16			juin-15		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>188 174</b>	- 1 414	<b>186 761</b>	<b>168 744</b>	- 763	<b>167 981</b>
avec les établissements de crédit avec la clientèle	187 002	- 1 414	185 588	167 919	-763	167 156
sur titres de change	1 172		1 172	825		825
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>15 785</b>		<b>15 785</b>	<b>12 582</b>		<b>12 582</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	15 785		15 785	12 582		12 582
Assurance						
Autres						
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>203 959</b>	- 1 414	<b>202 545</b>	<b>181 325</b>	-763	<b>180 563</b>

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>340 136</b>	- 910	<b>339 227</b>	<b>312 568</b>	-85	<b>312 483</b>
avec les établissements de crédit avec la clientèle	338 968	- 910	338 058	310 815	-85	310 729
sur titres de change	1 168	-	1 168	1 753	-	1 753
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>24 536</b>	-	<b>24 536</b>	<b>24 500</b>	-	<b>24 500</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	24 536	-	24 536	24 500	-	24 500
Assurance						
Autres						
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>364 672</b>	- 910	<b>363 762</b>	<b>337 068</b>	-85	<b>336 983</b>

### Etat 2.3. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

En KDH	30/06/2016			30/06/2015		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			-			
Titres à revenu variable			-			
Instruments financiers dérivés	24 109		24 109	- 22 836		- 22 836
Opérations de pension			-			
Prêts			-			
Emprunts			-			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-			
Réévaluation des positions de change			-			
<b>Total</b>	<b>24 109</b>	<b>-</b>	<b>24 109</b>	<b>- 22 836</b>	<b>-</b>	<b>- 22 836</b>

	31/12/2015			31/12/2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			-			-
Titres à revenu variable			-			-
Instruments financiers dérivés	47 447		47 447	-34 369		- 34 369
Opérations de pension			-			-
Prêts			-			-
Emprunts			-			-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-			-
Réévaluation des positions de change			-			-
<b>Total</b>	<b>47 447</b>	<b>-</b>	<b>47 447</b>	<b>-34 369</b>	<b>-</b>	<b>- 34 369</b>

#### Etat 2.4. Gains nets sur actifs financiers disponibles a la vente

	30/06/2016	30/06/2015
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>402 248</b>	<b>100 251</b>
plus ou moins values de cession	402 248	100 251
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>64 496</b>	<b>8 778</b>
Produits de dividendes	18 354	- 4 627
Charges de dépréciation	46 141	13 404
Plus-values nettes de cession	-	
<b>TOTAL</b>	<b>466 743</b>	<b>109 028</b>

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>171 245</b>	<b>250 656</b>
plus ou moins values de cession	171 245	250 656
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>- 26 747</b>	<b>- 6 393</b>
Produits de dividendes	- 3 947	12 957
Charges de dépréciation	- 22 799	- 19 350
Plus-values nettes de cession		
<b>TOTAL</b>	<b>144 498</b>	<b>244 263</b>

#### Etat 2.5. Produits et charges des autres activités

En KDH	30/06/2016			30/06/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	1 188	- 63 517	- 62 329	2 278	- 60 296	- 58 018
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>1 188</b>	<b>- 63 517</b>	<b>- 62 329</b>	<b>2 278</b>	<b>- 60 296</b>	<b>- 58 018</b>

	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>39 302</b>	<b>-123 782</b>	<b>-84 480</b>	<b>39 830</b>	<b>-167 761</b>	<b>-127 931</b>

#### Etat 2.6. Coût du risque

Dotations aux provisions	juin-16	juin-15
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>- 816 445</b>	<b>- 662 664</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 778 497	- 225 291

Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	- 4 328	- 560
Provisions engagements par signature	- 9 177	
Autres provisions pour risques et charges	- 24 444	- 436 814
<b>Reprises de provisions</b>	<b>819 438</b>	<b>394 464</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	531 660	123 146
Reprises des autres provisions pour risques et charges	287 778	271 318
<b>Variation des provisions</b>	<b>2 993</b>	<b>- 268 200</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 151 986	22 423
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 274 480	- 19 896
Décote sur les produits restructurés		-
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 928	33 071
<b>Coût du risque</b>	<b>- 406 545</b>	<b>- 232 602</b>

<b>Dotations aux provisions</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>- 1 576 822</b>	<b>- 1 104 026</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 1 104 696	- 1 004 896
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	- 1 120	- 1 120
Provisions engagements par signature	- 9 177	
Autres provisions pour risques et charges	- 461 830	- 98 010
<b>Reprises de provisions</b>	<b>1 180 982</b>	<b>995 449</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	766 733	744 753
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges	414 249	250 696
<b>Variation des provisions</b>	<b>- 395 840</b>	<b>- 108 577</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 182 469	- 156 443
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 118 510	- 346 603
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	75 539	58 542
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>- 621 280</b>	<b>- 553 081</b>

## Etat 2.7. Gains et pertes nets sur les autres actifs

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	- 56 751	78 322
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	- 56 751	78 322
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
<b>Autres</b>	54 474	- 164 576
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	- 2 277	- 86 255

## Etat 2.8. Impôts sur les bénéfices

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	191 355	41 781
Impôts différés	182 133	135 053
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>373 488</b>	<b>176 835</b>
Impôts courants	354	198 546
Impôts différés	696 864	504 624
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>784 437</b>	<b>703 170</b>

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôts courants	80 779	189 510
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-163 364	5 967
<b>Charges nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>-82 585</b>	<b>195 477</b>

### Etat 5.1. Actifs, passifs et instruments financiers derives en valeur de marche par resultat

En KDH	juin-16			déc.-15		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables						
Obligations						
Actions et autres titres à revenu variable		439 692	439 692			
Opérations de pension						
Prêts						
Instruments financiers dérivés de transaction		10 143	10 143		25 163	25 163
Instruments dérivés de cours de change		10 143	10 143		25 163	25 163
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>		<b>449 836</b>	<b>449 836</b>		<b>25 163</b>	<b>25 163</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions		11 756	11 756		25 548	25 548
Instruments dérivés de cours de change		11 756	11 756		25 548	25 548
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>		<b>11 756</b>	<b>11 756</b>		<b>25 548</b>	<b>25 548</b>

En KDH	31/12/2015			31/12/2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable			-			-
Opérations de pension			-			-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	-	25 163	25 163	-	19 441	19 441
Instruments dérivés de cours de change		25 163	25 163		19 441	19 441
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>25 163</b>	<b>25 163</b>	<b>-</b>	<b>19 441</b>	<b>19 441</b>
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert			-			-
Opérations de pension			-			-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	-	25 548	25 548	-	130 006	130 006
Instruments dérivés de cours de change		25 548	25 548		130 006	130 006
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>25 548</b>	<b>25 548</b>	<b>-</b>	<b>130 006</b>	<b>130 006</b>

### Etat 5.3. Actifs financiers disponible a la vente

En KDH	juin-16	déc.-15
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>4 054 532</b>	<b>1 183 373</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	4 041 172	1 170 013
Autres titres de créance négociables	13 360	13 360
<b>Obligations</b>	<b>- 495 621</b>	<b>- 47 746</b>
Obligations d'Etat		
Autres Obligations	- 495 621	- 47 746
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>9 343 222</b>	<b>6 128 999</b>
<i>dont titres cotés</i>	9 011 868	5 815 267
<i>dont titres non cotés</i>	331 354	313 732
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>12 902 132</b>	<b>7 264 626</b>
<i>dont gains et pertes latents</i>	132 980	28 482
<i>dont titres à revenu fixe</i>	13 035 112	7 293 108
<i>dont titres prêtés</i>		
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 117 192</b>	<b>- 126 075</b>
Titres à revenu fixe	- 55 265	- 72 489
Titres à revenu variable	- 61 927	- 53 586
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>12 784 940</b>	<b>7 138 551</b>

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>1 183 373</b>	<b>258 701</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 170 013	196 904
Autres titres de créance négociables	13 360	61 797
<b>Obligations</b>	<b>- 47 746</b>	<b>- 172 719</b>
Obligations d'Etat	-	-
Autres Obligations	- 47 746	- 172 719
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>6 128 999</b>	<b>7 740 231</b>
<i>dont titres cotés</i>	5 815 267	7 423 207
<i>dont titres non cotés</i>	313 732	317 024
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>7 264 626</b>	<b>7 826 213</b>
<i>dont gains et pertes latents</i>	28 482	29 293
<i>dont titres à revenu fixe</i>	7 293 108	7 855 506
<i>dont titres prêtés</i>	-	-
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 126 075</b>	<b>- 101 254</b>
Titres à revenu fixe	- 72 489	- 33 406
Titres à revenu variable	- 53 586	- 67 848
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>7 138 551</b>	<b>7 724 959</b>
<i>dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations</i>		

#### Etat 5.4. Operations interbancaires, creances et dettes sur etablissements de credit

<b>PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-15</b>
Comptes à vue	553 627	179 791
Prêts	121 272	1 957 451
Opérations de pension		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>674 900</b>	<b>2 137 242</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-107752	
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>567 147</b>	<b>2 137 242</b>

<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-15</b>
Comptes à vue	1 036 366	337 418
Emprunts	6 706 438	6 127 856
opérations de pension	2 000 454	2 901 002
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>9 743 258</b>	<b>9 366 275</b>

<b>PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Comptes à vue	179 791	115 619
Prêts	1 957 451	1 016 209
Opérations de pension		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>2 137 242</b>	<b>1 131 828</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>2 137 242</b>	<b>1 131 828</b>

<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Comptes à vue	337 418	94 105
Emprunts	6 127 856	3 896 784
opérations de pension	2 901 002	4 438 330
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>9 366 275</b>	<b>8 429 219</b>

## Etat 5.5. Ventilation des dettes envers la clientèle

(en milliers de DH)

<b>Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
secteur public	5 992 870	9 703 695
entreprises financières	5 256 628	4 933 082
entreprises non financières	6 488 400	8 145 921
autres clientèle	44 089 674	41 302 010
<b>Total en principal</b>	<b>61 827 572</b>	<b>64 084 707</b>
Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>61 827 572</b>	<b>64 084 707</b>

<b>Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Maroc	61 827 572	64 084 707
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
<b>Total en principal</b>	<b>61 827 572</b>	<b>64 084 707</b>
Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>61 827 572</b>	<b>64 084 707</b>

<b>Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
secteur public	9 703 695	6 138 270
entreprises financières	4 933 082	4 513 751
entreprises non financières	8 145 921	6 245 438
autres clientèle	41 302 010	44 282 256
<b>Total en principal</b>	<b>64 084 707</b>	<b>61 179 716</b>
Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>64 084 707</b>	<b>61 179 716</b>

<b>Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Maroc	64 084 707	61 179 716
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
<b>Total en principal</b>	<b>64 084 707</b>	<b>61 179 716</b>
Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>64 084 707</b>	<b>61 179 716</b>

## Etat 5.6. Dettes representees par un titre et dettes subordonnees

En KDH	juin-16	déc.-15
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>4 600 016</b>	<b>5 349 675</b>
titres de créances négociables	4 600 016	5 349 675
emprunts obligataires		
parts sociales		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 663 179</b>	<b>1 628 989</b>
Emprunt subordonnés	1 663 179	1 628 989
à durée déterminée	1 663 179	1 628 989
à durée indéterminée		
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Total</b>	<b>6 263 195</b>	<b>6 978 664</b>

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>5 349 675</b>	<b>6 041 511</b>
titres de créances négociables	5 349 675	6 041 511
emprunts obligataires		
parts sociales		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 628 989</b>	<b>995 703</b>
Emprunt subordonnés	1 628 989	995 703
à durée déterminée	1 628 989	995 703
à durée indéterminée		
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Total</b>	<b>6 978 664</b>	<b>995 703</b>

## Etat 5.7. Actifs financiers detenus jusqu'à leur échéance

En KDH	juin-16	déc.-15
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>29 872</b>	<b>6 359 088</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	29 872	6 359 088
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE</b>	<b>29 872</b>	<b>6 359 088</b>

En KDH	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>6 359 088</b>	<b>6 433 002</b>
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 359 088	6 433 002
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE</b>	<b>6 359 088</b>	<b>6 433 002</b>

## SECONDE OPINION<sup>1</sup> SUR LE CARACTÈRE RESPONSABLE DE L'OBLIGATION VERTE « GREEN BOND »<sup>2</sup> DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Emise en Novembre 2016

### PÉRIMÈTRE

Vigeo Eiris, agissant en tiers-expert indépendant, a été mandaté pour émettre une opinion externe sur les finalités environnementales et sociales et sur le niveau d'intégration des facteurs de responsabilité sociale dans la gestion de l'émission obligataire « verte » envisagée par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) (« l'émetteur »). Notre opinion est établie en conformité avec notre méthodologie exclusive d'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale (facteurs Environnemental, Social et de Gouvernance – ESG). Elle porte sur les trois composantes d'une émission obligataire verte et responsable telles que préconisées par les Green Bond Principles :

- Emetteur : analyse sur pièce et par voie d'entretiens des engagements et de la performance de l'émetteur en matière de responsabilité sociale (ESG)
- Projets : analyse sur pièce des systèmes de catégorisation et de sélection des projets éligibles à l'utilisation des fonds, et des dispositifs d'évaluation de leurs risques et de leur bénéfices environnementaux et sociaux
- Reporting : évaluation sur pièce des dispositifs de reporting dédiés à l'information, au suivi et au contrôle relatifs à l'allocation des fonds, à l'intégration des facteurs ESG dans le management des projets financés et à leurs impacts

Nous avons mené nos diligences du 14 octobre au 14 novembre 2016 complétées par des entretiens téléphoniques avec des dirigeants et des collaborateurs du CAM.

### OPINION VIGEO EIRIS

Vigeo Eiris confirme que le CAM émet une obligation verte "Green Bond", en ligne avec les préconisations des Green Bond Principles, et formule une assurance de niveau raisonnable<sup>3</sup> sur le caractère responsable de cette émission obligataire:

- Notre assurance sur l'engagement et la capacité du CAM à maîtriser ses risques de responsabilité sociale est de niveau raisonnable<sup>3</sup> compte tenu de nos constats établis en août 2016 (assurance partielle) et des engagements stratégiques et des mesures correctives adoptés par le Directoire en octobre 2016 (voir Partie I).
- Le cadre mis en place par le CAM pour exécuter son émission et en rendre compte est probant et notre assurance est raisonnable sur sa convergence avec les Green Bond Principles:
  - Le produit de l'émission sera rigoureusement fléché vers des projets environnementaux, contribuant à l'atténuation du changement climatique et à la protection des ressources naturelles.
  - Les projets éligibles seront sélectionnés sur des critères incluant la prise en compte explicite et mesurable des facteurs de risques de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (voir Partie II).
- Les engagements de l'émetteur en matière de reddition (reporting) sont probants concernant le dispositif qui couvre l'allocation des fonds, l'estimation des bénéfices environnementaux et en partie le management des risques ESG des projets (Partie III).

<sup>1</sup> Cette opinion doit être entendue comme "Second Party Opinion" au sens des Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds, émis par les Green Bond Principles, 2016.

<http://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/GBP-2016-Final-16-June-2016.pdf> "Consultant review"

<sup>2</sup> L'obligation verte "Green Bond" doit être considérée comme l'opération potentielle à venir, dont l'émission est soumise aux conditions de marché.

<sup>3</sup> Echelles d'évaluation Vigeo Eiris (définitions détaillées disponibles dans la partie « méthodologie » de ce document, en page 12):  
Performance : Avancé, Probant/Robuste, Limitée, Faible.  
Niveau d'assurance : Raisonnable, Partielle, Faible.

## **Partie I. Emetteur**

### Niveau de performance ESG de l'émetteur :

La performance ESG du CAM a été évaluée par Vigeo Eiris en août 2016. Sur 27 facteurs évalués, (issus du référentiel du Label RSE de la CGEM, aligné sur les Lignes directrices de la norme ISO 26000), nous avons formulé un niveau d'assurance raisonnable au sujet de 8 facteurs, un niveau d'assurance partiel au sujet de 13 facteurs et un niveau d'assurance limité sur 6 facteurs. Les axes de progrès que nous avons identifiés portaient principalement sur la formalisation des engagements, la mise en place de procédures, et la systématisation des dispositifs de reporting. Le Directoire du CAM a adopté l'ensemble des recommandations issues de l'évaluation, et déploie des mesures correctives en appui sur un plan de progrès qui a érigé en priorités les facteurs au sujet desquels nous avons exprimé une assurance limitée ou partielle.

Dans l'expression de notre opinion en vue de l'émission obligataire verte du CAM, il convient de surpondérer les facteurs de responsabilité sociale relevant du domaine de l'engagement sociétal compte tenu de la nature de l'activité de la banque et de sa contribution à l'inclusion financière des populations vivant en milieu rural et compte tenu de l'intérêt économique et social majeur que revêtent l'accessibilité de ses produits et services ainsi que ses contributions aux causes d'intérêt général.

### Controverses ESG liées aux parties prenantes<sup>4</sup> et activités controversées :

Nous n'avons pas relevé de controverse ni d'allégation mettant en cause le CAM sur ses facteurs de responsabilité sociale.

Le CAM n'est manifestement impliqué dans aucune des 9 activités potentiellement considérées comme des motifs d'exclusion par certains fonds d'investissement : Alcool, Armement, Energie nucléaire, Industrie du sexe, Jeux d'argent, OGM, Maltraitance animale, Produits chimiques dangereux, Tabac.

## **Partie II. Projets**

### Allocation des fonds (use of proceeds) :

Le CAM financera ou refinancera les crédits dédiés aux exploitations agricoles pour financer, tout ou partie, des projets environnementaux liés à l'agriculture appartenant à l'une des catégories de projets éligibles visant les finalités suivantes :

- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Développement de l'agriculture biologique
- Protection des ressources en eau
- Protection des sols et lutte contre la désertification

Les projets éligibles incluent des projets en cours et futurs, situés exclusivement au Maroc et gérés par des exploitations agricoles de toute taille (petites, moyennes et grandes exploitations agricoles).

L'empreinte environnementale et la contribution au développement durable des projets éligibles seront mesurées en termes de bénéfices attendus en matière d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique, et de protection des ressources naturelles. Nous considérons que les objectifs assignés aux projets visés par l'émission sont visibles, précis, mesurables, contrôlables, et pertinents au regard des engagements de responsabilité sociale de l'émetteur et en ligne avec le cadre de politique générale du Royaume du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique et de protection des ressources naturelles.

### Processus d'évaluation et de sélection des projets :

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles au financement est formalisé et documenté. Il sera déployé en appui sur :

- Les exigences d'allocation des fonds, basées sur la définition des catégories de projets éligibles.
- La conduite de due diligences et d'analyses additionnelles d'éligibilité des projets, en ligne avec les normes de performance de l'IFC (International Finance Corporation) et les bonnes règles de gestion client (Know Your Customer).

<sup>4</sup> L'avis émis sur les controverses ESG liées aux parties prenantes n'est pas une conclusion sur la solvabilité du CAM ou sur ses obligations financières. L'existence de ces controverses ne préjuge pas de la responsabilité ou co-responsabilité de l'émetteur.

Le processus d'évaluation et de sélection des projets est conduit par la Direction Financement du Développement Durable qui est en charge de l'analyse et de la catégorisation des risques des projets. En complément, le Comité Directeur Mission de Service Public (MSP) et Agriculture Solidaire aura pour fonction de valider les projets sélectionnés en amont.

Nous considérons que le dispositif de détermination de l'éligibilité des projets est clairement défini et que l'engagement de la banque à prendre en compte les facteurs ESG dans la sélection des projets financés par son émission obligataire est un engagement de niveau probant. Nous recommandons que ce dispositif soit régulièrement actualisé, contrôlé en interne et revu par un tiers externe.

#### Gestion des fonds :

Les règles de gestion des fonds sont formalisées et de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent. Nous recommandons de préciser les modalités de gestion du produit net du montant de l'émission en attendant l'allocation des fonds, ainsi que le délai d'allocation des fonds à compter de la date d'émission.

La Green Bond est émise par le CAM et le produit net du montant de l'émission sera géré par l'émetteur au sein d'un compte distinct, puis alloué à des entreprises clients sous forme d'octroi de crédits, sur la base des projets sélectionnés par la Direction Financement du Développement Durable et validés par le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire. Le CAM s'engage à ce que la procédure dédiée à l'allocation des fonds soit définitivement validée avant toute émission.

L'émetteur s'engage à suivre l'allocation des fonds à chaque projet éligible. Cette surveillance sera intégrée dans le processus annuel de reporting financier.

### **Partie III. Reporting**

Le CAM s'engage à rendre compte des projets financés par l'émission, dans le respect des règles de confidentialité, chaque année en liaison avec le rapport financier annuel, et durant toute la maturité de l'émission, dans un rapport dédié aux investisseurs, et en particulier au sujet des points ci-après:

- Allocation des fonds: montant alloué et liste des projets financés assortie d'une description de chaque projet, dans le respect des règles de confidentialité
- Bénéfices environnementaux: sur la base d'estimation ex-ante ou de mesures ex-post des indicateurs d'impact, par projet et agrégés pour l'ensemble de l'émission obligataire
- La gestion responsable des projets, sur la base d'indicateurs sociaux additionnels relatifs aux impacts du projet, en fonction de la disponibilité de l'information

Les modalités de collecte, de suivi et de consolidation sont en cours de définition. Les indicateurs de reporting relatifs à l'allocation des fonds et à l'impact environnemental des projets sont pertinents.

Les engagements du CAM sont conformes aux préconisations des Green Bond Principles. En complément, nous recommandons le renforcement des indicateurs relatifs à la gestion des risques ESG associés aux projets financés, à leurs impacts et à leur gouvernance.

Nous considérons comme probants l'engagement et la capacité du CAM à rendre compte de façon régulière et appropriée au sujet des projets financés par l'émission.

## **REVUE EXTERNE**

L'émission Green Bond du CAM fait l'objet de plusieurs revues externes indépendantes:

- Une évaluation externe en amont: la présente « Second Party opinion » porte sur le caractère responsable de l'obligation verte et couvre les trois composantes clés d'une émission obligataire: profil de responsabilité sociale de l'émetteur ; engagements relatifs aux projets (allocation des fonds et intégration de critères ESG dans l'évaluation et le suivi des projets) ; reporting.
- Une vérification post-émission: l'audit annuel financier, réalisé par le commissaire aux comptes, porte sur l'allocation et le suivi des fonds, audités jusqu'à l'arrivée à maturité de la Green Bond.
- Une révision de la Second Party Opinion sera menée sur la maturité de l'émission, pour actualiser l'évaluation de l'émetteur, apprécier le déploiement des engagements et les résultats au regard des impacts des projets financés par l'émission et conformer l'alignement aux Green Bond Principles.

Cette opinion est valable à compter de la date de publication et limitée à l'émission obligataire verte du CAM prévue dans un délai de 6 mois

Paris, le 14 Novembre 2016



**Fouad Benseddik**

Directeur de la Méthode et  
des Relations Institutionnelles  
Directeur de mission



**Rudy L'Espagnol**

Consultant RSE

#### Disclaimer

---

Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'émetteur : depuis 2010, Vigeo Eiris a exécuté 2 missions d'audit (2015 et 2016) pour le CAM. Il n'existe pas de lien capitalistique entre le CAM et Vigeo Eiris.

Cette opinion vise à expliquer aux investisseurs comment l'obligation verte du CAM est considérée comme soutenable et responsable sur la base des informations qui ont été portées à sa connaissance et analysées par Vigeo Eiris. L'expression de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des projets financés par l'obligation verte. Le CAM est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière de l'obligation verte ni une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que prévue dans le 'Use of Proceeds'. Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou pour tout autre type de transaction commerciale.

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS

### Partie I. Émetteur

#### Niveau global de performance ESG :

En août 2016, Vigeo Eiris avait remis au CAM, avec un avis favorable, les conclusions de son rapport de diagnostic destiné à lui permettre d'obtenir le Label RSE de la CGEM. Les constats et les recommandations issus de cette mission ont donné lieu à un plan d'action assorti d'échéances précises qui a été approuvé par le Directoire du CAM le 6 octobre 2016.

- Sur les 27 objectifs sous revue (issus du référentiel du Label RSE de la CGEM, aligné sur les Lignes directrices de la norme ISO 26000), nous avons exprimé en août 2016 un niveau d'assurance raisonnable au sujet de 8 facteurs un niveau d'assurance partielle au sujet de 13 facteurs et un niveau d'assurance faible au sujet de 6 facteurs.
- Nous avons recommandé l'adoption de 5 engagements parmi 79 recommandations orientées vers la formalisation et l'amélioration continue de la démarche de responsabilité sociale du CAM. Ces préconisations ont été adoptées par le Directoire du CAM le 6 octobre 2016.
- Nous considérons que nos constats à août 2016, conjugués aux mesures correctives et aux engagements adoptés par le Directoire du CAM en octobre 2016 autorisent un niveau d'assurance raisonnable sur l'engagement et la capacité de CAM à maîtriser ses risques de responsabilité sociale. Nous avons recommandé à la banque la mise en place d'une approche intégrée, appuyée sur un dispositif structuré et des indicateurs de reporting lui permettant d'assurer le suivi de ses objectifs et d'en rendre compte.

Domaine	Commentaires	Niveau d'assurance
Environnement	<p>Dans sa Stratégie de Développement Durable, la banque formalise son engagement à prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des projets financés, à intégrer l'environnement dans le développement de ses offres et produits et à maîtriser l'impact environnemental des activités du groupe, sans se doter cependant d'objectifs quantifiés et datés. La mise en place du Pôle vert et de la Direction du Financement du Développement Durable conforte cet engagement. Des premières mesures visant à optimiser les consommations de la banque et à gérer ses déchets ont été initiées pour limiter l'impact environnemental direct de l'activité de la banque. Le CAM prévoit de déployer progressivement un système de gestion environnementale et sociale dans ses activités de financement lors de la décision d'octroi de crédits. Le Groupe a mis en place des offres et produits visant à promouvoir l'adaptation au changement climatique, le développement de l'économie verte et de bonnes pratiques environnementales. Par ailleurs, la banque a créé une Fondation dont l'ambition est de contribuer aux objectifs du développement durable dans le monde rural. Nous avons recommandé au CAM d'adhérer aux Principes de l'Equateur, ainsi que de définir ses objectifs en matière de protection de l'environnement, de cartographier l'ensemble de ses impacts environnementaux directs et indirects, et de formaliser un plan d'action environnemental, assorti d'indicateurs de performance et d'un dispositif de collecte des données et de suivi des progrès.</p> <p>Le Directoire a formalisé, dans le procès-verbal de sa réunion du 06 octobre 2016, un engagement environnemental de caractère stratégique portant sur la mise en place d'une cartographie des impacts environnementaux directs et indirects couplée à des indicateurs de suivi. La décision porte aussi sur l'introduction dans les décisions de crédit d'un système de gestion environnemental et social. Ces actions dont les délais de réalisation sont fixés à juin 2017 seront accompagnées de la fixation d'objectifs précis pour l'ensemble des activités. Le déploiement effectif de ces décisions importantes et le reporting auquel elles donneront lieu sont de nature à aligner le management environnemental de CAM avec les meilleurs standards internationaux.</p>	Probant / Raisonnable
		Limité / Partielle
		Faible
Social	<p>La banque a formalisé son engagement de prévenir les discriminations entre les hommes et les femmes et adapté ses processus RH en conséquence. Les mesures et l'organisation mises en place en matière de respect des droits de l'homme sur les lieux de travail étaient encore partielles et la prévention des discriminations liées au handicap n'avait pas fait l'objet ni d'engagement ni de mesures spécifiques. Nous avons recommandé au CAM de déployer des dispositifs de prévention des harcèlements et des mesures de sanction pour assurer le respect des droits fondamentaux de la personne, ainsi que de formaliser un engagement en faveur de l'interdiction du recours au travail des enfants, pour les activités sous-traitées, ainsi que celles financées par les fonds et crédits de la banque.</p>	Probant / Raisonnable

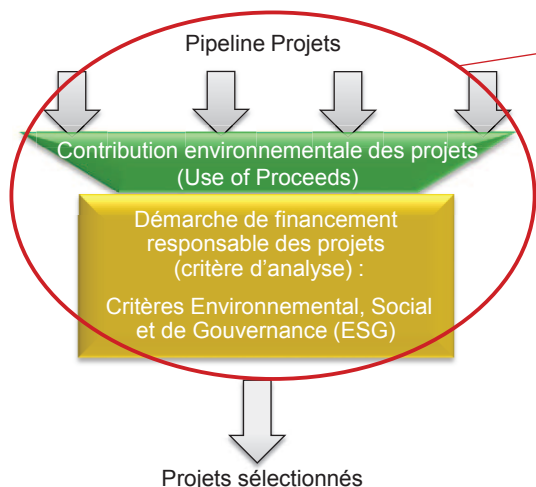
	<p>Dans sa politique RH, la banque a formalisé ses engagements en faveur d'une protection sociale et d'une gestion des emplois de qualité, et en faveur du développement des compétences et de l'employabilité, assortis de quelques dispositifs bien structurés et de bonnes pratiques. Nous avons recommandé de renforcer les dispositifs de formation et de transfert des compétences au sein du groupe et de revoir les processus d'évaluation annuelle des salariés. Nous avons recommandé la formalisation des engagements en matière de protection de la santé, sécurité et bien-être des employés et de promotion du dialogue social.</p> <p>Le CAM a mené diverses initiatives pour favoriser l'accessibilité de ses produits et promouvoir l'éducation financière, notamment au travers de sa Fondation ARDI (diversification de l'offre, extension du réseau, micro-crédit).</p> <p>Le Directoire a formalisé, dans le procès-verbal du 06 octobre 2016, des engagements structurants, portant sur l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir l'égalité homme-femme pour atteindre la parité effective fin 2018 complétée par le déploiement d'un dispositif de prévention des discriminations liées au handicap. Ces nouveaux éléments couplés à la surpondération des facteurs de responsabilité sociale relatifs à l'engagement sociétal au regard du rôle majeur du CAM dans le financement du développement économique local nous conduisent à relever notre assurance sur ce domaine à un niveau raisonnable.</p>	Limité / Partielle
		Faible
Gouvernance	<p>Dans son Code de Déontologie et sa Charte RSE, le CAM s'engage en faveur de la prévention de la corruption, du respect des règles de la saine concurrence, de la protection des données clients, et la production d'informations transparentes et accessibles à ses clients. Le groupe a mis en place une Direction de la Conformité et de la Déontologie en charge du déploiement de ses engagements. Cette direction opère en appui sur des procédures robustes. Le système de traitement des réclamations permet la collecte formelle des réclamations relatives aux services et produits bancaires et des questions institutionnelles.</p> <p>Le CAM a établi une Charte RSE des Fournisseurs décrivant les engagements attendus des fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale et intègre des exigences de respect des conditions sociales et une note technique environnementale dans ses appels d'offres. Nous avons recommandé au CAM de renforcer ses engagements en matière de respect des droits fondamentaux des clients et de mesure de satisfaction client, ainsi qu'en termes d'égalité de traitement entre ses fournisseurs..</p>	Probant / Raisonnable
	<p>La gouvernance du CAM repose sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, qui compte 4 comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination, le Comité d'Investissement et le Comité des Grands Risques. Le taux de membres indépendants dans le Conseil et ses comités est limité et le Conseil ne procède manifestement pas à une évaluation de ses activités et de ses performances. La RSE comme démarche de gestion des risques ESG n'est pas intégrée à l'ordre du jour du Conseil. Le groupe s'est doté de dispositifs de contrôle interne, d'un plan d'audit suivi régulièrement par le Comité d'Audit et de certifications des comptes par des auditeurs externes. Nous avons recommandé l'intégration d'indicateurs de responsabilité sociale et environnementale dans la rémunération des dirigeants.</p>	Limité / Partielle
	<p>Le Directoire a formalisé, dans le procès-verbal du 06 octobre 2016, un engagement probant en faveur des principes de la gouvernance responsable via l'introduction de la revue des objectifs et des facteurs de risques de responsabilité sociale à l'ordre du jour du Conseil de surveillance. La décision indique aussi le lancement d'une réflexion sur l'introduction des normes sociales et environnementales dans la rémunération des dirigeants, ce qui est une pratique conforme aux meilleurs standards.</p>	Faible

**Controverses ESG liées aux parties prenantes et activités controversées :**

Sources : recherche Factiva et émetteur

Nous n'avons pas relevé de controverse ni d'allégation mettant en cause le CAM. Le CAM n'est impliquée dans aucune des 9 activités controversées analysées par Vigeo Eiris : Alcool, Maltraitance animale, Armement, Produits chimiques dangereux, Jeux d'argent, OGM, Energie nucléaire, Industrie du sexe, Tabac.

## Partie II, Projets



### Dispositif de sélection et de management des projets éligibles

1. Assurer que les fonds de l'émission verte soient investis dans des Projets Eligibles (use of proceeds), en lien avec des objectifs environnementaux, et selon des règles d'allocation définies (management of proceeds)
  - Energie renouvelable
  - Efficacité énergétique
2. Attester du caractère responsable de la démarche et de la gestion des projets financés, au travers de critères de gestion des risques ESG, déclinés en fonction des enjeux pertinents, sur la base des normes de performance de l'IFC

La cadre établi par le CAM d'évaluation et de sélection des projets financés par l'obligation verte est clairement défini et rationnellement structuré en termes d'organisation.

Le processus d'évaluation et de sélection des projets est conduit par la Direction Financement du Développement Durable qui est en charge de l'analyse et de la catégorisation des risques des projets. En complément, le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire composé entre autres de membres des équipes Risque et Développement Durable et Economie Solidaire aura pour fonction de valider les projets sélectionnés en amont. Ce comité se réunit à minima une fois par mois et chaque fois que nécessaire. La liste des projets éligibles sélectionnés sera mise à jour annuellement.

### Allocation des fonds :

Le produit de l'émission de l'obligation responsable sera utilisé pour financer et refinancer, en tout ou en partie, des projets éligibles appartenant à l'une des quatre catégories de projets environnementaux définies par le CAM et répondant à l'ensemble des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de sélection évalués par Vigeo Eiris.

Les exigences d'allocation des fonds et les principaux bénéfices environnementaux attendus sont définis dans le tableau ci-dessous :

Catégories éligibles	Définition	Principaux bénéfices de développement durable
Amélioration de l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables	Crédits aux agriculteurs pour le financement d'audit énergétique élaboré par un bureau d'études techniques (BET) et/ou la mise en œuvre des recommandations qui en découlent dans les exploitations agricoles énergivores, en particulier l'installation de systèmes de pompage solaire (produit EcoTaqa)	Atténuation du changement climatique : économies d'énergie et réduction d'émissions de GES
Protection des sols et lutte contre la désertification et l'érosion des sols	Crédits aux producteurs et porteurs de projets visant la création, l'extension et la densification de plantations de palmiers dattiers (produit Intaj Toumour) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement de projets de création, de densification, des plantations de palmiers dattiers comprenant également les frais d'entretien</li> </ul>	Adaptation aux impacts du changement climatique : lutte contre la désertification et l'érosion des sols
Développement de l'agriculture biologique	Crédits aux agriculteurs producteur biologique ou porteurs de projet de création d'exploitation agricole biologique ou de conversion vers l'agriculture biologique (produit BIOFILAHA TASSYIR) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des besoins des producteurs biologiques sur le plan de l'investissement</li> <li>- Financement des besoins des producteurs biologiques sur le plan du fonctionnement</li> </ul>	Protection des ressources naturelles : réduction des pollutions

Protection des ressources en eau	<p>Crédits aux agriculteurs pour financer l'investissement dans des projets d'aménagement des exploitations agricoles en système d'irrigation visant à promouvoir l'économie de l'eau et sa valorisation, par exemples (produit SAQII) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement en système d'irrigation localisée moderne (ou reconversion du système d'irrigation gravitaire en irrigation localisée moderne)</li> <li>- Ouvrages de mobilisation des ressources en eau (équipements de pompage, bassins de stockage...)</li> <li>- Équipements de filtration, de fertigation et de chimigation de l'eau</li> <li>- Réseaux de conduites d'amenée et de distribution d'eau</li> <li>- Tuyaux porteurs des organes d'arrosage</li> <li>- Équipements de contrôle et de régulation du système d'irrigation</li> </ul>	Protection des ressources naturelles : utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et économies d'eau
----------------------------------	---	---

**La contribution au développement durable des projets éligibles est positive, au regard des bénéfices environnementaux attendus en matière d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique, et de protection des ressources naturelles.**

Ces objectifs sont définis en cohérence avec les engagements en matière de financement du développement durable et sa mission de service public.

Les objectifs associés sont pertinents (pour toutes les catégories de projets), visibles (sauf pour le produit Intaj Toumour pour lequel la finalité environnementale n'est pas clairement affichée dans les supports commerciaux), mesurables mais gagneraient à être dotés d'objectifs plus précis.

Les bénéfices seront estimés ex-ante ou ex-post, à partir d'indicateurs de reporting d'impacts (voir Partie III).

Processus d'évaluation et de sélection des projets :

Le CAM s'engage à assurer la maîtrise des risques ESG des projets éligibles financés par l'émission Green Bond. Pour ce faire, des processus de due diligences et d'analyse sont déployés par l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), évalués par Vigeo Eiris, selon sa méthodologie d'évaluation alignée sur les standards internationaux et sectoriels.

**Notre niveau d'assurance est raisonnable sur l'engagement et la capacité du CAM à intégrer les critères ESG dans son processus d'évaluation et de sélection des projets financés par l'émission Green Bond.**

- Les risques ESG spécifiques aux projets financés dans le cadre de la Green Bond par le CAM sont majoritairement couverts et des exigences dédiées relatives au client et au crédit sont définies.
- Le CAM s'engage à respecter les normes de performance de l'IFC en menant des due diligences ESG systématiques. Cependant, la prise en compte des sujets relatifs aux droits humains et à la sous-traitance pourraient être renforcée dans le processus défini en fonction de la taille de l'emprunteur (petite, moyenne ou grande organisation).

**Le processus d'évaluation et de sélection des projets est robuste**

Le processus d'évaluation est formalisé et clairement défini, en ligne avec les Green Bond Principles :

- Le processus d'évaluation et de sélection des projets est conduit par la Direction Financement du Développement Durable qui est en charge de l'analyse et de la catégorisation des risques des projets. Le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire, composé des équipes internes concernées, valide les projets au regard du cadre d'éligibilité défini.
- Des outils et moyens dédiés à l'évaluation des risques ESG sont mis à la disposition des intervenants en charge de l'évaluation et la sélection des projets.
- Un dispositif robuste de suivi en matière de monitoring & de contrôle dans le cadre des projets d'investissement à travers des visites régulières sur site réalisées par les chargés de clientèle préalables à la validation par le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire du versement de chaque tranche de financement.

Gestion des fonds :

Les règles de gestion des fonds sont formalisées et de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent :

- La Green Bond est émise par le CAM et le produit net du montant de l'émission sera géré par l'émetteur au sein d'un compte distinct et dédié à la Green Bond, puis alloués à des entreprises clients sous forme d'octroi de crédits, sur la base des projets validés par le Comité Directeur MSP et Agriculture Solidaire. Néanmoins, la gestion du produit net du montant de l'émission en attendant l'allocation des fonds n'est pas définie à date.

- Les fonds levés seront utilisés initialement pour financer des projets en cours et futurs, impliquant une allocation des liquidités à des projets éligibles, tels que définis ci-dessus, sous une durée à partir de la date de l'émission qui reste à définir.
- Au fur et à mesure, et sur toute la durée de maturité de l'émission, les fonds levés pourront être utilisés pour financer des projets futurs, le montant des encours de prêts attribués aux projets éligibles restant au minimum équivalent au montant de l'émission, sur la base d'une vérification annuelle au 31/12.
- En cas de suspension du crédit, l'émetteur utilisera le produit de l'émission pour financer d'autres projets éligibles conformes aux exigences actuelles d'allocation des fonds et au processus d'éligibilité.
- L'émetteur s'engage à suivre l'allocation des fonds à chaque projet éligible. Cette surveillance sera intégrée dans le processus annuel de reporting financier.

Nous recommandons de préciser les modalités de gestion du produit net du montant de l'émission en attendant l'allocation des fonds, ainsi que le délai d'allocation des fonds à compter de la date d'émission. Le CAM s'engage à ce que la procédure dédiée à l'allocation des fonds soit définitivement validée avant toute émission.

### Partie III. Reporting



#### Dispositif de reporting sur les projets financés

3. Rendre compte auprès des investisseurs de façon transparente et fiable, sur l'allocation des fonds et sur les bénéfices environnementaux des projets financés

Les modalités de suivi sont en cours de définition et les indicateurs de reporting retenus par l'émetteur portent sur :

- L'allocation des fonds au niveau de la catégorie et montant alloué et liste des projets financés, assortie d'une description de chaque projet, dans le respect des règles de confidentialité. La consolidation des données se fera sur une base trimestrielle
- Les bénéfices environnementaux, sur la base d'estimation ex-ante ou de mesures ex-post des impacts climatiques et environnementaux de chaque projet, et agrégés au niveau de l'émission, à partir de méthodologies en cours de définition
- La gestion responsable des projets, sur la base d'indicateurs sociaux additionnels relatifs aux impacts du projet, en fonction de la disponibilité de l'information

Ces engagements de reporting sont conformes aux préconisations des Green Bond Principles.

Le CAM s'engage à rendre compte annuellement, en liaison avec le rapport financier annuel, et sur toute la durée de l'émission sur les projets financés par l'émission Green Bond. Ce reporting se matérialisera par la publication d'un rapport annuel transmis aux investisseurs. Les projets seront ajoutés au rapport une fois que l'émetteur aura approuvé et évalué un projet comme éligible.

#### Allocation des fonds :

Critères	Indicateurs de Reporting
Allocation des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des projets financés par l'émission assortie d'une description de chaque projet (produit, région, filière principale), du montant alloué, du coût total du projet, de la date de financement initiale (dans le respect des règles de confidentialité des données client)</li> <li>- Montant total alloué et part du total alloué au regard du montant total de l'émission (%)</li> <li>- Part de refinancement (%)</li> </ul>

Bénéfices environnementaux :

Bénéfices	Indicateurs de reporting
Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'énergie réalisée (estimée lors de l'investissement, en kWh)</li> <li>- Capacité installée en énergie renouvelable (estimée en MW)</li> <li>- Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</li> </ul>
Adaptation aux impacts du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la composition organique du sol (taux en carbone et en azote pour des parcelles nues et plantées mitoyennes sur un échantillon d'exploitations)</li> </ul>
Protection des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie convertie ou nouvellement installée en agriculture biologique (estimée en ha)</li> <li>- Volume d'eau économisée (estimé en m<sup>3</sup>)</li> <li>- Superficie aménagée et équipée en équipements d'optimisation de l'utilisation de l'eau (estimée en ha)</li> </ul>

Gestion responsable :

De façon complémentaire, le CAM s'engage à utiliser d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs, relatifs à la gestion responsable des projets éligibles dans le cadre de cette Green Bond, en fonction de la disponibilité de l'information, à savoir :

- Développement économique local : Total d'emplois créés et part des emplois occupés part des femmes sur le total des emplois créés
- Développement économique local : Augmentation du revenu moyen (en Dirhams)

Nous recommandons le renforcement des indicateurs relatifs à la gestion des risques ESG associés aux projets financés, à leurs impacts et à leur gouvernance.

## METHODOLOGIE

Vigeo Eiris considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire. A ce titre, nous procédons à la construction d'une opinion portant sur la responsabilité sociale de l'émetteur en tant qu'organisation et sur la finalité, la conduite et le reporting des projets visés par cette émission.

La méthodologie de Vigeo Eiris pour définir et évaluer la performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) des entreprises repose sur des critères adossés aux normes publiques internationales, conformes aux lignes directrices de la norme ISO 26000, et structurés en 6 domaines: Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Engagement Sociétal, Comportement sur les marchés et Gouvernance d'entreprise. Le référentiel d'évaluation a été contextualisé au regard de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale, sur la base du référentiel d'évaluation adapté en fonction des spécificités inhérentes à l'émetteur et aux secteurs des projets éligibles.

L'analyse réalisée par Vigeo Eiris s'appuie sur des informations fournies par l'émetteur, des outils d'information et des parties prenantes (partenariat avec Factiva Dow Jones: accès au contenu de 28.500 publications à travers le monde allant des journaux financiers de référence à des magazines spécialisés par secteur, des publications locales ou d'organisations non gouvernementales). Les informations recueillies à partir de ces sources seront prises en compte dès lors qu'elles sont publiques, documentées et traçables. Dans le cadre de l'évaluation de cette émission obligataire, nous avons mené nos diligences sur pièces, en appui sur la documentation fournie par l'émetteur (fiches produits, procédure interne de traitement des projets par le Système de Gestion Environnementale et Sociale,...), des entretiens avec les dirigeants et les collaborateurs de

CAM et ses parties prenantes externes.

### Partie I. Emetteur

Niveau de la performance ESG de l'émetteur :

Vigeo Eiris évalue la performance de l'émetteur en matière de responsabilité sociale (ou « performance ESG ») sur la base des 9 axes d'engagements de la Charte RSE de la CGEM, déclinés en 27 objectifs de responsabilité sociale, conformément aux enjeux du secteur d'activité de l'émetteur. Cette performance ESG de l'émetteur est évaluée par Vigeo Eiris sur la base de trois items, en vue de formuler un niveau d'assurance sur la capacité de l'émetteur à intégrer les facteurs ESG dans sa stratégie, ses pratiques et ses résultats :

- Politique: pertinence des engagements (contenu, visibilité et portage)
  - Déploiement: cohérence du déploiement (processus, moyens, contrôle / reporting)
  - Résultats: indicateurs, avis des parties-prenantes et gestion des controverses
- Échelle d'évaluation de la performance ESG: Avancée, Probante, Limitée, Faible.
  - Échelle d'évaluation du niveau d'assurance ESG: Raisonnable, Partielle, Faible.

Controverses ESG liées aux parties prenantes et activités controversées :

Une **controverse** est une information, ou un enchaînement d'informations ou d'opinions contradictoires, de caractère public, documentées et tracées, mettant en cause une entreprise sur un ou plusieurs sujets relevant de sa responsabilité sociale au sens large. Cette mise en cause peut porter sur des faits tangibles ou sur leur interprétation ou constituer une allégation sur des faits non établis. Pour être prise en compte et qualifiée dans notre processus d'analyse, elle doit émaner de sources identifiées.

Vigeo Eiris fournit une opinion sur la gestion des risques de controverses des émetteurs basée sur l'analyse de trois facteurs:

- **Sévérité**: plus une controverse portera sur les intérêts fondamentaux des parties prenantes, que la responsabilité de l'entreprise dans son occurrence sera démontrée, et qu'elle aura des impacts négatifs pour les parties prenantes et l'émetteur, plus haut sera le niveau de sévérité. La sévérité attribuée au niveau de l'émetteur reflètera le plus haut niveau de sévérité de l'ensemble des cas rencontrés par l'émetteur (échelle: Mineure, Significative, Elevée, Critique)
- **Réactivité**: capacité démontrée par l'émetteur à dialoguer avec ses parties prenantes dans une perspective de gestion des risques et basée sur des mesures explicatives, préventives, curatives ou correctives. Au niveau de l'émetteur, ce facteur reflètera la réactivité globale de l'émetteur pour tous les cas rencontrés (échelle: Proactive, Remédiate, Réactive, non Communicative)

- **Fréquence:** reflète pour chaque critère ESG le nombre de controverses rencontré. Au niveau de l'émetteur, ce facteur reflète le nombre total de controverses rencontrées et le périmètre des enjeux ESG impactés (échelle: Isolée, Occasionnelle, Fréquente, Persistante).

L'impact des controverses sur l'entreprise diminue avec le temps, en fonction de la sévérité de la controverse et de la réactivité de l'entreprise. Par convention, Vigeo Eiris couvre dans sa base des controverses toute controverse ayant une sévérité mineure ou significative durant 24 mois, ou toute controverse de sévérité élevée ou critique durant 48 mois.

Vigeo Eiris analyse aussi l'implication de l'émetteur dans 9 activités controversées (alcool, maltraitance animale, armement, jeux d'argent, chimie, OGM, énergie nucléaire, industrie du sexe, tabac), au travers de 30 paramètres. Le niveau d'implication de l'entreprise émettrice dans des activités controversées est évalué sur la base de :

- L'estimation des revenus de l'entreprise dérivés de bien ou services controversés
  - Le détail des biens ou services controversés fournis par l'entreprise
- Echelle d'évaluation de l'implication dans les 9 activités controversées : Majeur, Mineur, Aucun

## **Partie II. Projets**

### Allocation des fonds :

Les critères d'allocation des fonds sont définis pour garantir que le produit de l'émission soit utilisé pour financer et/ou refinancer un projet éligible et soit traçable au sein de l'organisation émettrice, et ils intègrent les règles de gestion des fonds. Chaque projet retenu doit être conforme à tous les critères d'éligibilité afin d'être sélectionné.

L'objectif de développement durable des projets éligibles financés par l'émission a été précisément défini, en cohérence avec les engagements du CAM, et évalué au regard des bénéfices décrits et estimés des projets éligibles. La contribution des projets éligibles au développement durable est évaluée au regard des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

### Processus d'évaluation et de sélection des projets :

Le processus d'évaluation et de sélection a été évalué par Vigeo Eiris au regard de l'exhaustivité et de la pertinence des critères de sélection ESG, des engagements de l'émetteur, des éléments de preuves associés, et de la cohérence du processus. Ainsi, l'analyse a été réalisée en mettant l'accent sur les critères les plus pertinents au regard des enjeux des projets, alignés sur les standards publics internationaux, et sur la méthodologie d'évaluation.

- Echelle pour l'évaluation de l'intégration ESG dans le processus de sélection: Avancée, Robuste, Limitée, Faible.

## **Partie III. Reporting**

Les indicateurs de reporting sont sélectionnés parmi les indicateurs existants pour permettre un reporting annuel sur l'allocation des fonds, les bénéfices environnementaux et sociaux et sur le management responsable du projet financé par le produit de l'émission, collectés au niveau du projet et agrégés au niveau de l'obligation. Vigeo Eiris a évalué la pertinence de ces indicateurs selon trois principes: transparence, exhaustivité et efficacité.

- Echelle du niveau d'assurance sur le reporting du projet: Raisonnable, Partielle, Faible

## ECHELLE D'EVALUATION DE VIGEO EIRIS'S

Niveau de performance	
Avancée	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents
Probante	Engagement probant et/ou processus robuste ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur
Limitée	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible
Faible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible

Niveau d'assurance	
Raisnable	Constat probant de conformité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Partielle	Constat de non incompatibilité ou de convergence partielle avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Faible	Constat de carence, de méconnaissance ou de non compatibilité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel